UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307826 6

UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/collectiondesm17arge

MÉMOIRES
DE CONDORCET,

SUR

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

17

IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRICOURT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 59.

MÉMOIRES

DE CONDORCET,

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

EXTRAITS

DE SA CORRESPONDANCE ET DE CELLES DE SES AMIS.

TOME SECOND.

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1824.

90538
21/8/08.

MÉMOIRES
DE CONDORCET,
SUR
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

DES PHILOSOPHES.

On a discuté souvent la question :

« Si la philosophie a été la cause de la révolution. »

On trouve dans la correspondance de Condorcet et de ses amis les réponses les plus positives en faveur de la philosophie, réponses quelquefois sages et réfléchies, et quelquefois plaisantes et satiriques; mais avant de les émettre, il est nécessaire d'établir avec clarté, et dans les plus grands détails, les argumens de leurs adversaires.

» Est-il dans le cours des siècles des événemens qui, sans avoir été préparés d'avance, changent l'état des peuples, ou leurs relations, ou leurs opinions? »

» Le cours des choses semble une chaîne d'anneaux non interrompue, et dont chacun, amené par celui qui le précède, guide celui qui le suit.

» Lorsque l'ignorance est générale, verra-t-on tout à coup des hommes de génie? Non. Des hommes laborieux, pendant un siècle au moins, feront les efforts, et les hommes des siècles suivans arracheront les succès. Le temps ressemble alors à ce lutteur qui, après ses premiers combats, est forcé de reprendre haleine, et renverse ensuite son ennemi.

» Il est de même impossible que des empires forts soient anéantis tout à coup, ou que les profondes opinions des peuples soient effacées soudain.

« Je ne sais, » disait Duclos, « si j'ai trop bonne opinion de mon siècle, mais il me semble qu'il y a une certaine fermentation de raison qui tend à se développer. » En effet, cette fermentation, produite par l'amour de la vérité, existait déjà.

» Mais la main de l'homme corrompt-elle donc tout ce qu'elle touche? Serait-il vrai que l'esprit humain dût concevoir la sagesse avec force, avec ardeur, et se précipiter toujours au-delà? Serait-il vrai que, lorsqu'on désire une amélioration, on manque d'expérience et de pru-

dence? Serait-il vrai que, lorsqu'on travaille à une réformation, on amène la destruction et le désordre?

» Leibnitz a prédit mieux que Duclos. Il aperçut la fermentation, mais ne s'en réjouit pas comme les philosophes français.

« Des opinions incendiaires, » dit-il, « s'insinuent peu à peu, et se glissant dans les livres à la mode, disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée. »

» Voltaire, aussi prévoyant, écrivait à d'Alembert en 1766 :

« Ne pourriez-vous pas me dire ce que produira, dans trente ans, la révolution qui se fait dans les esprits? »

» Nous avons vu ce qu'elle a produit : il est aisé d'en reconnaître les auteurs.

» On doit se souvenir avec quelle profusion furent répandus les ouvrages des philosophes; ainsi, retrouvant leur esprit, leurs idées, leurs phrases même, dans les écrits de Marat, dans les feuilles de Desmoulins, dans les plaidoyers de Babœuf, comment pourrait-on nier que ce soit aux philosophes que nous devons l'anarchie qui termina le dix-huitième siècle?

» Ces crimes furent commis à l'abri de leur doctrine; mais leur vie entière les absout.

» Les premiers coups furent portés par les éco-

nomistes, et ils furent les hommes les plus vertueux.

» Voltaire s'entoura d'un peuple heureux, et fut le défenseur de tous les opprimés.

» Turgot fut l'homme le plus estimé et le plus estimable dans sa vie publique et dans sa vie privée.

» Helvétius fit le plus noble sacrifice de la richesse à la philosophie.

» D'Holbach répandit en secret les dons les plus nombreux.

» Mably et Condillac son frère furent honorés par les princes et les seigneurs les plus estimables.

» Thomas et Diderot étaient adorés dans leurs familles.

» Tel fut cependant le résultat effrayant des erreurs philosophiques, que les hommes les plus probes ont enfanté la plus cruelle et la plus extravagante de toutes les révolutions. Ils écrivirent des opinions désorganisatrices sans en prévoir les conséquences, et ce qui prouve au contraire la perversité de nos destructeurs, c'est qu'ils n'ont adopté les principes que lorsqu'ils virent les conséquences.

» La marche de la révolution nous le prouve; les hommes de bien désirèrent d'abord des réformes; malheureusement, ce même esprit qui

avait égaré les philosophes, présida aux travaux des législateurs; on ne s'attacha qu'à détruire, et bientôt les bases du gouvernement furent minées Ce fut alors que les anarchistes se montrèrent; ils voyaient de terribles résultats des théories philosophiques, c'est alors qu'ils les embrassèrent. L'édifice chancelait, ils vinrent l'abattre.

» Raynal nous avait prédit nos malheurs.

« Si l'impatience des sujets, » dit-il, « vient à briser un joug sous lequel ils sont las de gémir, une nation s'avance plus rapidement à l'anarchie à travers des flots de sang. »

» Eh! comment ne se serait-on pas élevé contre les rois? Rousseau se nommait fièrement l'ennemi des rois; Raynal les appelait une douzaine d'enfans armés de petits bâtons; et, à son exemple, on s'est écrié :

Les rois sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

» Voilà comme la philosophie a traité ces hommes que les peuples n'élèvent au-dessus d'eux que dans leur propre intérêt, pour les défendre d'eux-mêmes.

» Ce même Raynal criait aux peuples :

« Sachez donc être malheureux, puisque vous ne savez pas être libres. »

» Et c'est Sieyes qui l'a réfuté en s'écriant

dans l'assemblée constituante : « Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes? »

« O peuples! » s'écriait encore Raynal, « vous, dont le rugissement a fait trembler tant de fois vos maîtres, qu'attendez-vous? Pour quel moment réservez-vous vos flambeaux et les pierres qui pavent vos rues? arrachez-les. »

» En effet, Paris a été dépavé, et l'insurrection a été proclamée le plus saint des devoirs. Quelque vrai que puisse être ce principe, on peut cependant dire avec sagesse que le plus saint des devoirs est de ne jamais s'insurger, parce que les nations gagnent toujours à attendre.

» On sait que la révolution a commencé par les révoltes des régimens, et c'était encore ce que Raynal avait conseillé :

« Faites rougir, » a-t-il dit, « ces milliers d'esclaves soudoyés qui sont prêts à exterminer leurs concitoyens aux ordres de leurs maîtres; soulevez dans leurs âmes la nature et l'humanité contre ce renversement des lois sociales; apprenez-leur que la liberté vient de Dieu, l'autorité des hommes; révélez tous les mystères qui tiennent l'univers à la chaîne et dans les ténèbres, et que, s'apercevant combien on

se joue de leur crédulité, les peuples éclairés tous à la fois vengent la gloire de l'espèce humaine.

» Mais ce ne fut pas seulement l'autorité royale qu'on attaqua ; on voulut rejeter toutes les lois. En effet, selon Diderot, elles sont nuisibles à la société, puisqu'il assure qu'il n'y a des méchans que parce qu'on a fait des lois.

» L'esprit de nouveauté et l'esprit d'anarchie réunis voulurent tout changer ; en un mot, on se servit de l'expression du philosophe Thomas, et on se proposa de recréer l'entendement humain.

» Déjà, depuis quelques années, on n'avait plus de religion, et un ministre avait commencé un ouvrage par ces mots :

« J'écris de Dieu, je compte sur peu de lecteurs. »

» Mais bientôt on proscrivit même la religion, et c'était se montrer persuadé par la philosophie, qui avait dit que Dieu est le plus grand et le plus enraciné des préjugés.

» Cependant on voulut bientôt rendre au peuple des cérémonies ; on établit le culte de la raison, et les jeunes filles les plus éhontées furent les divinités.

« Le règne de la raison se prépare, » avait

écrit Voltaire, et Diderot demandait que tout commandement public fût écrit en ces termes :

« La raison veut, la raison ordonne. »

» Ces souhaits ont été accomplis, et on a vu alors ce bouleversement qu'avaient aperçu de loin Raynal et d'Alembert.

« Pontife de Rome, » s'écriait le premier, « ne vous appelez plus le serviteur des serviteurs de Dieu, ou soyez-le. Songez que le siècle de vos bulles, de vos indulgences, de vos pardons, de vos dispenses, est passé. C'est inutilement que vous voudriez vendre le Saint-Esprit si l'on ne veut plus l'acheter ; votre revenu spirituel va toujours diminuant; il faut qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il se réduise à rien. »

« — En ce moment » écrivait le second, « je vois tout couleur de rose; je vois d'ici la tolérance s'établir, les protestans rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie, et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. »

» On ne peut prédire mieux les événemens de notre révolution; mais d'Alembert, qui s'en réjouissait d'avance, s'il eût vécu dans l'anarchie, en eût gémi comme Raynal. »

Résultats de leurs écrits.

» Cette anarchie ne pouvait exister qu'à l'époque d'une grande corruption de l'esprit et des mœurs; et comment auraient-ils eu le jugement et le cœur saint, ceux qui furent enseignés avec les doctrines morales ou politiques de Diderot, d'Helvétius et de Rousseau?

» Helvétius ne reconnaît presque aucune vertu dans l'homme; il ne croit pas même au remords qu'il réduit seulement à la crainte du supplice, et il n'admet de probité que celle qui tend au bien général.

» C'est la proposition la plus captieuse et la plus susceptible d'interprétations diverses. Il n'est point de crime qu'on ne puisse excuser lorsqu'on nie une vertu positive et immuable, et lorsqu'on admet pour principe exclusif de conduite le bien public; ces derniers temps l'ont assez prouvé : on n'agissait que pour le bien général, et le comité de salut public a dévasté la France entière.

» En politique, la souveraineté du peuple a été la seule base de gouvernement reconnue alors, et n'était-ce pas Rousseau qui l'avait enseignée? Il ne l'appliquait, il est vrai, qu'aux petits États, et c'était une thèse qu'il pouvait

soutenir, lui, génevois, lui, un de ces nobles souverains entre lesquels le seigneur de Ferney entrait en guerre lorsqu'ils venaient en guenilles voler les fruits de son jardin.

» Mais les philosophes ayant dit aussi que l'esprit humain se perfectionne chaque jour, on voulut étendre le principe émis par Rousseau ; et n'était-il pas assez absurde déjà ? Reconnaître pour souverain un être abstrait, choisir une masse d'hommes pour gouverner, telle est la théorie ; assembler cent mille hommes pour faire des lois, consulter quatre-vingt-dix mille ignorans, neuf mille inhabiles, et mille seulement capables, et décider à la pluralité des volontés, et non d'après la valeur de ces volontés : telle est la pratique.

» Le système de l'égalité dérivait naturellement du principe de la souveraineté, et Rousseau avait déclaré qu'il ne voyait dans l'inégalité qu'un désordre accidentel, ouvrage de l'homme dépravé par la société et la civilisation ; il s'écriait :

« Vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous et la terre à personne. »

» Collot-d'Herbois, qui apprit cette doctrine des philosophes, écrivait à côté d'eux, en 1772, que la vanité et l'ignorance ont établi les distances entre les hommes.

» Diderot demandait la communauté des biens, système qui formerait peut-être un ordre très-sage dans les familles, mais impraticable jusque dans le plus petit état, à moins qu'il y ait plus d'ilotes que de citoyens; et alors même il n'existe plus ni égalité, ni communauté, puisqu'il y a deux classes : l'une esclave de l'autre.

» Telles furent pourtant les principales bases de la législation des anarchistes. Babœuf voulut encore établir l'égalité complète et générale, alors même qu'on était déjà revenu par force à la seule possible, celle devant la loi.

» Les désordres de la révolution étonnent celui qui se les rappelle, par le nombre immense des travers de l'esprit humain à cette triste époque.

» C'étaient les criminels qui cherchaient des crimes aux hommes vertueux; car on n'osa point leur dire : vous êtes vertueux, donc vous devez périr; on ne leur accorda point cette preuve d'estime.

» Lorsqu'on voulut immoler les hommes pieux, on leur dit :

« Vous êtes prévenus de fanatisme. »

» N'était-ce pas aussi contre le fanatisme que Voltaire s'acharnait, lorsqu'il s'écriait sans cesse:

« Ecrasez l'infâme. »

» Mais cet infâme fanatisme n'était dans les

lettres de Voltaire, comme sur les mandats d'arrêt, qu'un synonyme de *religion*.

» Les institutions même étaient formées alors d'après les principes des philosophes.

» On sait avec quelle constance et presque avec quelle rage Voltaire et ses disciples se sont acharnés contre les saints du calendrier, qui ont acquis une illustration d'un genre particulier, en donnant depuis tant de siècles leurs noms aux hommes, sans que le renouvellement des générations les prive jamais de ce droit qui les rend vraiment immortels.

» O étonnante absurdité! les quadrupèdes, les reptiles, les insectes et les vers ont été choisis pour les remplacer; les hommes se sont honorés des noms des plus vils animaux; les plantes insensibles ont été baptisées, tous les dieux de l'Egypte se sont multipliés sur les calendriers, et nous n'avions point alors de Juvénal!

» Honte plus grande encore! ces hommes qui désolaient la France, donnèrent leurs noms aux enfans qui naquirent; il semblait que lorsque l'Europe s'étonnait qu'un Marat et un Roberspierre vécussent, des Français s'efforçassent de les rendre éternels en les reproduisant sans effroi dans chaque génération. Eh! qui n'eût pas tremblé lorsqu'ils apparaissaient alors

à nos regards comme des phénix qui renaîtraient toujours à côté de nous !

» On tenta aussi de faire revivre ceux des anciens qu'on jugea dignes d'être placés à côté des modernes. Aristide, seul des Grecs, Horace, Brutus, Scévola, Torquatus, les Gracques, et Caton parmi les Romains, furent ressuscités.

» Pourquoi placer Aristide au milieu d'eux? Parce que Athènes fut une république, et qu'on voulait au moins canoniser un Grec. Et pourquoi n'en pas choisir un autre? Parce qu'on n'en trouva point, parce que les républiques de la Grèce ont eu ce caractère particulier, que la vertu a créé leurs grands hommes; tandis que les vices et les crimes ont immortalisé les héros de Rome.

» Lycurgue fonda une pépinière de soldats sans vices ;

» Solon fut assez habile pour établir des lois durables dans une république;

» Périclès fit fleurir les arts, le luxe et le commerce ;

» Démosthènes invita les républicains à défendre leurs pays et leurs institutions;

» Platon respecta dans ses leçons la religion de son siècle, et Socrate en mourant voua un coq à Esculape;

» Aristote fut même le précepteur d'un roi, et ne lui inspira point l'honneur d'abdiquer.

» Comment de tels hommes auraient-ils pu être admirés au sein des factions et de l'anarchie?

» Mais les Romains!

» Horace tua sa sœur, parce qu'elle aimait plus son amant que sa patrie.

» Brutus feignit la démence devant Tarquin, et fit périr ses enfans devant la république.

» Scévola est admiré pour un assassinat! tous sont barbares parce qu'ils sont dénaturés, comme Torquatus qui condamne son fils à mort, jeune guerrier que la victoire avait justifié!

» Et les Gracques! quels factieux! Ce sont eux qui, dès l'aurore de la révolution, ont inspiré Mirabeau lorsqu'il descendait comme eux de son rang pour perdre bientôt dans le peuple et sa noblesse et sa popularité. Aussi, lorsqu'on les célébrait sur le théâtre, Mirabeau entrait au Panthéon.

» N'était-ce pas Voltaire qui avait, pour ainsi dire, renouvelé parmi nous l'immortalité de ces Romains; tandis que Corneille, trop peu factieux, avait fait un criminel du républicain Cinna, pour faire briller la clémence du monarque Auguste? Voltaire les montra, au contraire, immolant les tyrans, et jurant

haine éternelle à la royauté. N'avons-nous pas vu afficher de même, sur tous nos murs:

« Haine éternelle à la royauté. »

» Les crimes, à cette triste époque, n'étant plus que de convention, on en commit de toutes sortes, et quelques-uns imités des Romains et des philosophes.

» Caton, après avoir caché toute sa vie la turbulence d'un factieux sous le voile d'une vertu austère, finit par se tuer par ostentation, et il obtint les éloges des philosophes, qui le montrèrent comme un modèle.

» Rousseau alors jugea le moment favorable pour prêcher le suicide.

» Il y en eut bientôt un grand nombre, et l'on joignit souvent le courage de la barbarie à celui de l'ostentation.

» Rousseau lui-même s'empoisonna pour joindre l'exemple au précepte; il est, ainsi que ses imitateurs, plus coupable que les Romains, qui n'avaient pour les guider dans la vie que les principes de l'intérêt social; tandis que nous connaissons l'ordre de Dieu qui nous place, nous retire, nous donne un corps, et l'anéantit quand il est temps.

» Ce fut alors que les législateurs proclamèrent que le règne de la philosophie était arrivé; et on vit sous ce règne les hommes vicieux

s'abandonner librement à leurs passions les plus déréglées.

» Helvétius les avait justifiées d'avance :

« Il est des hommes, dit-il, qui ne peuvent être heureux que par des actions qui mènent à la Grève ; mais en s'abandonnant à son caractère, on s'épargne au moins les efforts inutiles qu'on ferait pour résister. »

» Je terminerai ces rapprochemens fatigans et douloureux par celui de tous qu'il m'est plus pénible de rappeler.

» Diderot, après tant de systèmes destructeurs, s'écriait encore :

Et des boyaux du dernier prêtre
Serrons le cou du dernier roi.

» Il faut convenir que nos révolutionnaires avaient bien raison de le nommer leur principal précurseur. »

Réponses de Suard et Condorcet.

On peut répondre d'abord à cet exposé des maux que la philosophie a causés, par un autre résumé en peu de mots, mais très-bien fait, des biens qu'elle a procurés aux hommes. Ce résumé est de Suard, et présente un éloge modéré et impartial.

« Le plus grand bienfait de la philosophie,

dit-il, c'est d'avoir épuré, perfectionné, éclairé la religion.

» Le philosophe seul a une idée digne de l'Être suprême, qui est bon et juste, autant que grand et puissant.

» Comparez Newton, se réveillant au seul nom de Dieu, avec cette foule qui se prosterne devant des idoles.

» La philosophie a délivré le genre humain d'une foule de préjugés absurdes et de pratiques insensées qui rendaient l'homme insociable, ridicule et cruel.

» La philosophie a substitué des connaissances utiles à des erreurs nuisibles dans la pratique des arts, de l'agriculture, de la médecine et du gouvernement.

» La philosophie a éteint partout les bûchers des inquisiteurs, et les sacrifices humains que l'ignorance, qui est toujours superstieuse, avait étendus sur tout le globe.

» Voyez le Mahométan stupide qui, imbu d'un fatalisme funeste, se revêt des dépouilles d'un pestiféré, tandis que l'Européen éclairé se préserve de la contagion par des précautions que la raison et la science lui indiquent. »

Condorcet aimait mieux répondre en plaisantant :

« Voulez-vous savoir, disait-il, où est l'influence de la philosophie? On épouse aujourd'hui Paméla, tandis qu'Eglantine, respectée par son seigneur amoureux d'elle, obtenait seulement d'être affranchie de la taille. »

Suard a écrit encore :

« Cette philosophie du dix-huitième siècle a rendu plus populaires toutes les connaissances utiles et tous les arts nécessaires.

» Elle a créé une chimie nouvelle.

» Elle a reculé au loin les sciences physiques et naturelles.

» Elle a inventé l'art de naviguer dans les airs et sous les eaux.

» Elle a appris celui d'arracher un grand nombre d'hommes à une mort apparente.

» Elle a offert une multitude de secours nouveaux pour le soulagement des innombrables maux qui affligent l'humanité.

» Elle a uni les peuples par des rapports plus intimes.

» Elle a épuré les mœurs nationales, perverties par l'hypocrisie qui avait souillé la fin du règne de Louis XIV, et plus encore par la licence effrontée de la régence.

» Elle a introduit les meilleurs principes dans l'administration, la justice, le commerce et les finances.

» Elle a produit enfin Montesquieu, Voltaire, Buffon, et beaucoup d'hommes d'un mérite supérieur, qui ont enrichi la littérature et la science par des découvertes importantes et utiles, ou par des productions ingénieuses et intéressantes. »

Vieillesse de Voltaire.

« L'époque de ses bienfaits et de sa gloire, a-t-on dit encore, a été la vieillesse de Voltaire.

» Il s'était enfermé dans la retraite, loin de cette ville qui était en même temps et le siége du gouvernement et le théâtre des succès littéraires; il n'en fut pas moins écouté.

» On vit avec admiration un vieillard débile et isolé, lutter seul contre toutes les injustices, et en obtenir ou la réparation ou la vengeance.

» Du fond d'une retraite éloignée que ses libéralités seules avaient peuplée, il fit entendre la voix de tous les opprimés.

» Il donna un nouveau défenseur à Calas, ce fut l'opinion publique.

» Il lui confia aussi l'innocence du jeune Labarre et de tous ceux qui périrent comme

lui victimes de la corruption ou de l'ignorance.

» Enfin, Ferney fut l'asile où les victimes se réfugièrent, et où retentirent leurs cris qui montaient de là sans peine aux oreilles de tous les Français, et à celles même des souverains de Prusse et de Russie, qui écoutaient Voltaire.

» Quel beau tableau que celui d'un vieillard couronné de soixante ans de gloire, et qui, retiré dans l'asile le plus lointain, se faisant l'arbitre entre les sujets et les souverains, les force en même temps d'écouter sa voix et de sanctionner ses décisions ! Ce fut un nouveau tribunal plus juste et plus puissant que tout autre, et auprès duquel tous les hommes plaidaient indistinctement. Telle était alors l'autorité de Voltaire, que ses plaidoyers furent écoutés et ses arrêts confirmés.

» Mais ce pouvoir était un nouvel État dans l'État, et le gouvernement n'eut pas dû le laisser établir.

» Il devait réprimer lui-même les erreurs et les fautes des magistrats.

» Il devait ne pas commettre des actions que réprouvaient les opinions dominantes.

» Il aurait pu sans crainte alors imposer silence à ceux qui eussent voulu être plus justes que lui.

» Mais il s'efforça d'enchaîner les pensées, et malgré lui les idées de la nation changèrent; la forme même de l'État changea de fait; car non-seulement l'opinion publique osa se manifester, mais elle devint une puissance qui lutta sans cesse contre le gouvernement, et qui même triompha souvent contre ses décisions.

» Cette puissance de l'opinion créée par Voltaire, qui en appelait toujours à elle, en détruisant les vieilles erreurs, enfanta presque un nouveau peuple, mais elle en créa de nouvelles, et ce peuple en fut la victime.

» Heureux Voltaire! qui n'a vu que les bienfaits et la gloire de la philosophie de son siècle, et qui n'a pas vécu assez long-temps pour être témoin des fatals résultats qu'ont produits les systèmes de ses disciples; heureux Voltaire! qui désirait la révolution, et qui l'eût si vivement combattue et détestée. »

Mais on peut dire que la véritable réponse aux détracteurs de la philosophie, est que la philosophie n'est autre chose que la morale.

Necker et Mirabeau.

Ce fut justement en 1789 que les deux hommes qui avaient alors la plus grande et la plus populaire réputation en France, eurent une

conférence ensemble. Mirabeau et Necker s'abouchèrent, et le premier, voulant devenir ministre, représentait au second qu'ils meneraient à eux deux toutes les affaires et tous les partis. Mais Necker, qui peut-être avait l'intention secrète de repousser du ministère un homme qui pouvait partager avec lui la réputation du talent et de la popularité, lui répondit du moins avec une honorable noblesse.

« Votre force, lui dit-il, est la politique, la mienne est la morale. Nous ne pouvons jamais gouverner ensemble. »

Mais il reste à examiner si, pour conduire une nation, et surtout pour la préserver d'une révolution, la politique ne vaut pas mieux que la morale.

Il résulta de ce refus de Necker, que Mirabeau lui fut toujours vivement opposé. Quand Necker fit prononcer à l'Hôtel-de-Ville une amnistie générale, Mirabeau la fit rétracter sur-le-champ dans les sections, et il fit repousser constamment par l'assemblée constituante tout ce que Necker proposait. Aussi les émigrés et leurs adhérens ont-ils toujours eu quelque affection pour Mirabeau, qui, par des sentimens individuels, les servit si souvent dans leur haine générale contre tous ceux qui étaient attachés à la révolution.

De la philosophie, par Suard.

Mais, pour défendre entièrement la cause de la philosophie, il est utile de citer ici une note écrite par Suard, lorsqu'en 1804 le gouvernement rétablit l'ordre et la religion, et qui a ce mérite particulier, d'être écrite avec une véritable chaleur de conviction de l'âme :

« Les disputes polémiques que quelques journaux ont suscitées, entamées et alimentées depuis deux ou trois ans, paraîtront bien étranges, bien folles, bien absurdes à la postérité.

» Quand elle lira notre histoire, elle trouvera surtout bien extraordinaire que l'instant, où la liberté du culte catholique fut rendue à ceux qui le suivent, ait été précisément l'époque que quelques journalistes aient choisie pour déclamer chaque jour contre le mépris prétendu dans lequel est tombée la religion, et contre le peu d'estime que l'on fait de ses ministres.

» Elle sera bien étonnée, cette postérité, en apprenant que l'instant où le génie d'un grand homme, secondé par la générosité d'un grand peuple, mit un terme aux persécutions de tous les genres, fut précisément celui où quelques hommes se permirent d'écrire avec cette par-

tialité, cette exagération, cette amertume, qui laisseraient à penser qu'il existait alors une classe de persécutés.

» Frappée sans doute des infatigables déclamations de ces mêmes écrivains contre ce qu'ils appellent la *philosophie moderne*, elle cherchera à connaître ce que c'était que cette philosophie; mais lorsqu'instruite enfin des principes de cette philosophie, et les retrouvant tout entiers dans la constitution politique de l'État, dans le code des lois qui régissent tous les citoyens, dans tous les actes de l'autorité suprême, dans les manières d'envisager les droits des nations qui constituent sa diplomatie, et même jusque dans les motifs des guerres que le gouvernement français aura soutenues, quel sera son étonnement de trouver dans les hommes les plus obligés par cette philosophie, et qui lui doivent état, existence, fortune, tranquillité, propriété, liberté de penser, d'agir, d'écrire, d'injurier même, de trouver, dis-je, dans ces écrivains les ennemis les plus acharnés de cette philosophie, ses détracteurs les plus injustes, ses calomniateurs les plus perfides!

» Justement surprise d'un semblable phénomène, et prenant sans doute en quelque considération les éternelles doléances de ces journalistes contre le fanatisme philosophique, elle

sera tentée de croire que, par cela même que la philosophie sera devenue la pierre fondamentale de l'édifice social, les philosophes en auront tiré vanité, que leur orgueil s'en sera accru; que l'insolence aura marqué tous leurs écrits, l'intolérance caractérisé toutes leurs démarches, le despotisme signalé toutes leurs actions.

» Mais quelle sera sa surprise, lorsqu'elle reconnaîtra que dans aucun temps les philosophes ne furent plus mesurés dans leur conduite, plus modérés dans leurs ouvrages, plus sobres dans leurs prétentions, plus pacifiques dans la défense de leurs droits, plus retenus dans la manifestation des vérités; que jamais ils ne cherchèrent avec plus de candeur à réconcilier toutes les opinions; que leurs écrits ne respirent que la paix; que la possibilité d'accorder le véritable religieux avec le véritable philosophe, est la matière principale sur laquelle roulent leurs livres et leurs discours; que dans aucun siècle enfin l'esprit de parti ne fut plus étranger, l'esprit d'opposition plus contraire à leur intérêt, l'esprit dominateur moins nécessaire à leur consistance!

» Mais je veux enfin que tant de témoignages incontestables ne suffisent pas à la postérité pour prononcer dans ce grand procès; je

veux que, juge impartial, accordant aux détracteurs de la philosophie toute l'attention qu'elle croira leur devoir, elle cherche à s'assurer si leur morale n'était pas le fruit d'une raison plus éclairée, et si réellement les temps n'eussent pas été meilleurs, si la philosophie n'eût pas existé, que fera-t-elle alors?

» Elle ouvrira l'histoire des siècles antérieurs au nôtre.

» Dans quel état trouvera-t-elle l'Europe pendant le sommeil de la philosophie? Qu'y verra-t-elle tandis que la philosophie n'était pas? Les droits des individus s'effacer insensiblement, les nations devenir la proie des volontés arbitraires, le régime féodal se partager les citoyens comme de vils troupeaux, l'agriculture expirer sans énergie sur le sol qui la repousse, les arts, le commerce et l'industrie s'anéantir sans aliment, le flambeau un instant rallumé par Charlemagne, s'éteindre faute de défenseurs, le brigandage s'établir sur toutes les routes, la raison du plus fort s'ériger en loi générale, toutes les relations s'interrompre, toutes les plaintes s'étouffer, toutes les justices périr, les croisades exalter toutes les têtes et dépeupler la moitié du globe, des millions d'hommes s'égorger pour des opinions religieuses, l'intolérance théocratique briser les

sceptres, délier les sermens, enhardir la révolte par la rébellion, engendrer la discorde, par la discorde l'anarchie, et par l'anarchie le carnage; enfin ignorance, souffrance, esclavage et mort: n'est-ce pas là le tableau de la condition de l'espèce humaine que l'histoire de quatorze siècles étrangers à la philosophie offrira à la postérité?

» Alors, ne pouvant plus se tromper dans la solution de cette question :

« Quels furent, de nos jours, les ennemis de l'humanité, ou les philosophes, ou leurs antagonistes?

» Combien elle trouvera d'aveuglement, d'absurdité, de démence dans la guerre que quelques hommes ont déclarée aux lumières! »

Qu'est-ce que la philosophie?

Enfin il s'est trouvé dans les papiers d'un ami des philosophes un conte que je crois être de Champfort, mais je n'en répondrais pas, et qui était intitulé : *Qu'est-ce que la philosophie?*

« Hatimthai se dit un jour : « Je veux être heureux; l'esprit et la vertu procurent seuls des plaisirs purs et durables. »

» Il ouvrit son salon aux hommes lettrés; il

nourrit tous les pauvres à sa porte ; on voyait chaque jour la nombreuse population, qui n'a pas le nécessaire, parce que d'autres ont le superflu, se presser aux heures des repas sur le seuil de son palais, et chaque jour il avait à sa table les hommes d'esprit les plus distingués de l'empire. Outre les festins qu'ils y trouvaient avec plaisir, ils recevaient de lui des présens à chaque ouvrage qu'ils lui dédiaient, et presque à chaque lecture qu'ils faisaient devant ses sociétés habituelles.

» Cependant, en un moment de réflexion, il remarqua que Saphar ne s'était jamais présenté chez lui : Saphar, qui a écrit la *Chronique de l'Empire*, qui a publié le plus savant ouvrage de métaphysique, et qui a dédié aux dames son poëme du *Jardin des Roses*. Cet homme universel vit solitaire ; la promenade au fond des forêts est son seul délassement, et il a soin de se cacher dans l'épaisseur des taillis quand la chasse vient de son côté.

»Hatimthai ne l'a jamais vu. On cherche toujours la nouveauté avec une curiosité qui procure une émotion vive et agréable. Il veut absolument interroger ce philosophe, et il ordonne une chasse au cerf, dont le seul objet est d'entourer et de prendre l'homme de lettres le plus sauvage du monde.

» Le projet s'accomplit; Hatimthai est en face de Saphar :

« Pourquoi ne t'ai-je jamais vu? »

— « Parce que ni toi ni moi n'avons besoin de nous voir. »

— « Me dédaignes-tu? »

— « Je te loue de faire le bonheur des autres. »

— « Qui t'empêche d'y prendre ta part? »

— « Parce que ce qui fait leur bonheur ne ferait pas le mien. »

— « Aimes-tu mieux ta vie misérable? »

— « Sans doute. Mon père est pauvre, je ne veux recevoir de lui que peu de chose, mais ce peu me suffit. Je n'ai donc pas besoin que tu me donnes davantage. »

— « Quelle vertu ! » se dit Hatimthai, en se retirant.

» Avant de rentrer dans son palais, il aperçoit Gemmade qui portait avec peine un lourd fagot sur ses épaules.

« Pourquoi te fatigues-tu, » lui dit-il, « au lieu d'aller recevoir ta nourriture à la porte d'Hatimthai ? »

» Gemmade lui répondit :

— « Parce que celui qui sait se suffire à soi-même ne veut rien devoir à Hatimthai. »

» Celui-ci réfléchit.

« Quelle noblesse, » dit-il, « dans un si pauvre homme! Eh quoi! n'aurais-je à ma porte, et même dans mon salon, que les deux parties les plus viles de l'espèce humaine, et ceux qui ont un peu de vertu ou de fierté rougiraient-ils d'accepter mes bienfaits? »

» Mais ceci, me dira-t-on, est le pont aux ânes; c'est ce qui a été dit partout. On a prouvé mille fois que la philosophie rendait un homme heureux dans la solitude, et qu'elle lui faisait dédaigner ces joies du monde qui ne satisfont ni l'âme ni le cœur. Serait-ce donc là le seul bienfait de la philosophie? Rousseau a-t-il raison?

» Hatimthai, en rentrant au palais, traverse la foule des pauvres vivant des restes de ses festins. Il voit entre autres Zilcadé, ce jeune paresseux, qui court devant ses pas en semant des roses sur la terre, et qui est toujours le premier à crier:

« Vive Hatimthai! »

« Tu es bien brillant de santé, » lui dit-il.

— « C'est que les carcasses de tes faisans sont depuis quelque temps plus grasses et plus succulentes encore. »

— « Tes bras sont nerveux? »

— « Parce que mon estomac leur donne de la force, et que je les exerce peu. »

— « Ton dos n'est pas voûté par les travaux? »

— « Depuis qu'Hatimthai me nourrit, je ne me fatigue jamais. »

— « De tout cela je conclus que tu pourrais porter des fagots. »

— « Sans doute, et je serais alors inutile à la société. »

» Hatimthai est tout à coup saisi d'étonnement.

« Sache, » ajoute Zilcadé, « quelle est ma philosophie. Il plaît à la vanité d'Hatimthai d'avoir des pauvres à sa porte; il est peut-être orgueilleux, et peut être heureux seulement de sa bienfaisance. Que m'importe? Je reçois ses dons qui m'évitent les maux de la vie, et me laissent du temps libre que j'emploie à faire autant de bien que lui. »

» Hatimthai est encore plus étonné.

« Sans doute, » ajoute Zilcadé, « quand j'ai reçu à ta porte le repas du matin, je me sens fort et bien portant.

» Je vais chez cette pauvre et faible Rhége, qui demeure au bord du fleuve, et qui a six enfans en bas âge. C'est moi qui jette et qui attache ses filets, et après le repas du soir, je vais les retirer. Le poisson qu'elle recueille ainsi lui suffit pour nourrir sa famille.

» Dans le cours de la journée, je me promène au marché sans rien faire; mais j'y vois le prix de chaque denrée, et je vais en rendre compte à nos riches marchands, qui évitent ainsi de se déranger de leur commerce. Très-souvent je découvre des tromperies dont je préviens les acheteurs, et souvent aussi je donne de bons conseils aux hommes des campagnes pour qu'ils nous fournissent les marchandises qui se vendront le mieux.

» On peut être utile sans travailler; et pourrais-je rendre de tels services, si j'étais occupé tout le jour à couper du bois pour chauffer mon potage? »

» Hatimthai ne répondit pas, et, à peine rentré dans son palais, il trouva à la porte de son sérail la jolie Fatmé, qui l'attendait pour recevoir ses ordres, et, dans son salon, le vif, l'ingénieux Ricca, qui était arrivé déjà pour le repas du milieu du jour; car Fatmé, en se retirant, devait avoir, peu d'heures après, un concert et un bal avec ses compagnes, et elle était pressée de passer à sa toilette pour paraître toujours la plus belle.

» Hatimthai pensait encore aux diverses réponses qu'il avait entendues; il s'arrêta un moment près de Fatmé, et l'interrogea de ma-

nière à ce qu'elle lui prouvât bien vite l'utilité dont elle était dans ce monde.

« Hatimthai, » lui dit-elle, « il y a ici près une pauvre mère de famille qui a besoin de tes secours. Elle veut te vendre une parure des perles les plus fines et les plus égales; elle est réduite à s'en défaire, et tu ne me la refuseras pas.

» Je te demande encore quelques-uns de ces jolis oiseaux que vend ce pauvre Mollak, et souviens-toi aussi de nos nouvelles danses. Rhedi, qui les invente, n'a que cela pour vivre.

» Voilà quels sont aujourd'hui mes caprices; tu vois qu'ils feront des heureux. »

« Hatimthai se retire et appelle Ricca. C'est le poète de ses spectacles; les opéras qu'il compose sont brillans d'esprit dans le dialogue, de féerie dans l'action, et de magie dans les décorations. Ils excitent la surprise au plus haut degré.

« Ricca, » lui dit Hatimthai, « j'ai vu Saphar; il est heureux à lui seul, c'est le philosophe le plus sage. »

— « T'a-t-il dit, » répond Ricca, « ce que son père est devenu ? »

— « Non, mais il lui coûte peu de chose. »

— « Il est vrai; toutefois son père était un des riches marchands de ton empire. Devenu

vieux et aveugle, il avait compté sur son fils pour tenir ses livres, régler ses paiemens et défendre ses intérêts : lorsque Saphar se mit à composer dans les forêts, son père fut obligé de prendre un commis à sa place : il en eut un infidèle qui l'a trompé, et il ne s'en est aperçu que lorsque sa ruine était complète. Il a abandonné ses biens qui n'ont pas suffi au paiement de ses créanciers ; il est aujourd'hui commis lui-même chez un de ses anciens amis, et le peu qu'il donne à son fils lui est plus onéreux que le plus brillant état qu'il lui eût donné chez lui autrefois. »

« Hatimthai, » ajoute Ricca, « je suis plus philosophe que Saphar ; il vit dans les bois ; il n'a de relations qu'avec lui-même ; il n'entre point dans les ambitions, et il évite, j'en conviens, tous les vices de la société. Mais il n'est utile à personne.

» La malheureuse Zilia tirait avec peine quelques grains de blé de son jardin ; je lui ai enseigné une nouvelle manière de cultiver les roses, et elle en récolte à présent une si grande abondance, qu'elle s'est enrichie avec l'essence qu'elle vend, et m'en donne, sans se faire tort, pour verser à flots sur les habits d'Hatimthai.

» Le malheureux Calva, qui publie chaque jour les ordres et rend compte des plaisirs

d'Hatimthai, était tombé dans la misère, parce qu'il avait imprimé les œuvres des écrivains médiocres que le public dédaigne; je consacre quelques heures par jour à lire les manuscrits qu'on lui porte, et il nourrit à présent sa famille avec le produit des bons ouvrages que je lui conseille de publier.

» Je ne pourrais pas rendre de tels services si j'étais forcé de m'occuper de moi-même. Mais Hatimthai, que j'amuse, doit en échange me nourrir grassement; moi, j'enrichis Calva, parce que j'en tire à mon tour l'avantage de lui faire imprimer mes poésies, et j'ai acquis ainsi une réputation qui satisfait mon amour-propre. »

— « O Hatimthai, ajoute Ricca, le vrai philosophe est un ministre d'Oromaze dans l'état social. »

De l'Assemblée constituante.

Au surplus, ce fut l'assemblée constituante, cette assemblée patriotique qui donna le premier exemple de refuser un hommage au patriarche des philosophes. Elle repoussa la dédicace des œuvres de Voltaire qui lui était offerte, et ce fut l'abbé Grégoire qui s'y opposa, et qui, par zèle pour la religion, fit rejeter cette

dédicace jusqu'à ce qu'on en fît, dit-il, une édition purgée des impiétés et des impuretés.

Mais à cette même époque, cette assemblée si morale donnait un autre exemple. Une fille publique lui écrivit :

« Messeigneurs, j'ai un cœur pour aimer; j'ai amassé quelque chose en aimant; j'en fais entre vos mains l'hommage à la patrie. Puisse mon exemple être imité par mes compagnes de tous les rangs! »

Cette lettre est aussi insolente qu'immorale; et que croit-on que fit l'assemblée? C'était l'assemblée constituante, en 1789, avant que la désorganisation de l'Etat et la corruption des mœurs fussent arrivées au degré qu'elles ont atteint quatre ans plus tard; et cependant cette assemblée ordonna la mention honorable de cette vertueuse patriote.

J'ai parlé de ce trait, parce qu'il y a dans une lettre de Condorcet une phrase que s'y rapporte :

« Les préjugés sont déracinés; on a creusé le sol; les comédiens, et la demoiselle qui obtient une mention honorable, sont enfin rentrés dans le sein de la patrie, ouvert à tous ses enfans. »

Il faut convenir que la patrie est dans ce cas-ci plus indulgente que la mère de famille.

Censure du théâtre.

Au reste, Condorcet avait adopté les opinions des philosophes les plus exaltés. Lorsque Raynal fit sa rétractation, Condorcet en fut sincèrement affligé et cessa de le voir, lorsqu'il fut lui-même repoussé peu de temps après par ceux de ses anciens amis qui se refroidirent pour la révolution, à mesure qu'elle devint sanglante.

On cite que déjà, en 1789, il professa devant Suard les principes de la liberté la plus illimitée. Il demandait même la suppression de la censure, non-seulement pour les livres, mais encore pour les pièces de théâtres, et c'est à ce sujet que Suard lui répondit par la lettre suivante :

« Vous me demandez, mon cher ami, pourquoi le théâtre ne deviendrait pas libre comme la presse; et vous paraissez disposé à croire que l'affranchissement de toute censure n'est qu'une conséquence naturelle de ce vœu général de liberté qui éclate de toutes parts.

» Je vous répondrai d'abord que je vois avec douleur profaner ce saint nom de *liberté*. Elle n'est point dans l'indépendance, elle n'est que dans la règle; supprimez toutes ces gênes des

lois qui dirigent les mouvemens de la liberté et en répriment les écarts, vous établirez la plus cruelle des tyrannies, et la plus hideuse des servitudes.

» J'ai lu dans une des vingt mille brochures qu'on a écrites en faveur de la liberté, qu'il fallait détruire les maréchaussées : l'auteur trouve sans doute qu'elles gênent la liberté des grands chemins. Je ne me soucierais point de voyager avec cet auteur-là. »

(Suard se trompe ici. Personne n'a pensé sérieusement à supprimer les maréchaussées ; mais on a dit, en plaisantant sur le nom de M. Bandit, député de Guéret à l'assemblée constituante, que M. Bandit avait proposé de les supprimer.)

» Il serait étrange que la liberté civile consistât dans le droit illimité de rassembler dans de vastes théâtres les citoyens d'une grande ville, pour y exposer à leurs yeux des scènes licentieuses ou atroces ; pour y tourner en ridicule la religion, la morale et les lois ; pour y insulter le souverain, les magistrats, les prêtres, les particuliers ; pour y prêcher la sédition, et dénoncer aux vengeances du peuple des citoyens innocens qu'un méchant voudrait perdre.

» Ces excès sont exagérés, » direz-vous, « et la licence n'ira pas jusque-là, » je l'espère ; mais

si la liberté ne peut pas aller jusque-là, il y a donc une borne où elle doit s'arrêter. Là commence la censure.

» Gardez-vous de croire qu'il peut suffire de soumettre par une loi à des peines sévères ceux qui blesseraient, dans les drames représentés, le respect dû à la religion, aux lois, aux bonnes mœurs; d'abord la loi qui établit ces peines n'est pas faite : elle est plus difficile à faire qu'on ne pense; et, si elle était faite, il ne serait encore que trop facile de l'éluder.

» Il n'y a rien qu'on ne puisse faire entendre au théâtre par des tournures adroites et indirectes. Vous ne feriez que donner un effet plus piquant à la méchanceté ou à la corruption, en forçant un auteur à les envelopper de formes plus ingénieuses.

» Quelle triste ressource d'ailleurs que d'autoriser le mal afin de le punir! la perfection de toute législation est de le prévenir, et, dans ce cas-ci, il serait difficile à la loi de punir ce qu'il serait bien plus aisé d'empêcher.

» Dans les démocraties les plus libres de l'antiquité, la police des théâtres était surveillée par des magistrats particuliers. Dans le seul gouvernement moderne où existe la liberté de la presse, les pièces de théâtre sont soumises à une censure.

» Il est vrai que nous commençons à croire que les Grecs, les Romains, et surtout les Anglais, n'entendaient pas grand'chose aux principes de la liberté. Un de nos législateurs patriotes disait, il y a quelques jours, à un Anglais :

« J'espère que vous allez enfin apprendre de nous à être libres ? »

» La liberté de la presse n'a pas les mêmes inconvéniens que celle du théâtre. On lit ordinairement un livre seul et à froid, et l'on ne communique qu'à peu de personnes les impressions qu'on a reçues.

» Les représentations théâtrales, au contraire, parlent à l'imagination et aux sens ; elles peuvent mettre en mouvement toutes les passions, et les impressions qui en résultent acquièrent une énergie extraordinaire par la réaction simultanée de toutes celles qu'éprouve une multitude d'hommes rassemblés. Tout le monde sait l'histoire des Abdérites, dont l'imagination avait été exaltée jusqu'à la démence par l'effet de la tragédie d'Eschyle.

» Si l'on abandonnait le théâtre à une liberté sans limites, on en bannirait bientôt la raison et le goût, comme la morale et la décence; car il est bien plus aisé d'attirer et d'amuser la multitude par la licence, l'audace et la satire, que par le talent et le génie même. Notre théâtre,

regardé jusqu'ici par toute l'Europe comme une école de bon goût et de bonnes mœurs, serait bientôt une école d'extravagance et de scandale.

» Lorsque Solon vit des théâtres publics s'élever dans Athènes, il s'écria :

« Ces amusemens parleront bientôt plus haut que les lois. »

» Eh bien! faisons parler sur nos théâtres l'esprit même qui va animer nos lois, l'amour de l'ordre et la liberté.

» Mais faudra-t-il soumettre au caprice ou aux opinions particulières d'un censeur le libre effet de la pensée et du talent? Non, sans doute; il est bien temps de voir mourir cette décourageante et absurde inquisition, qui, pusillanime ou tyrannique, et toujours arbitraire, ainsi que toutes les autorités auxquelles elle était subordonnée, s'effarouchait d'une ombre, craignait également de trouver une satire indirecte, et dans l'éloge du bien et dans la censure du mal, qui, prenant toujours le parti le plus commode à la faiblesse et à la médiocrité, aimait mieux empêcher que de régler, et sacrifiait trop souvent à des convenances aussi injustes que frivoles le droit légitime des auteurs, les plaisirs du public, et l'encouragement des talens.

» Choisissez donc pour censeurs du théâtre des hommes instruits et sages, qui aiment les arts et la liberté, qui ne puissent refuser leur approbation à une pièce ou à un seul trait d'une pièce, sans rendre compte de leurs motifs, et à l'auteur qui saura bien défendre son ouvrage, et à la magistrature de police qui décidera entre l'auteur et le censeur.

» Vous ne connaîtriez pas le prix inestimable de la liberté de la presse si vous ne sentiez pas qu'avec elle aucun pouvoir arbitraire n'est plus à craindre. »

En méditant ces derniers mots, on admire, et non pas même sans étonnement, ces beaux caractères modérés qui ont été constamment, malgré les avantages qu'ils auraient retirés en se livrant à des partis, et malgré les dangers qu'ils ont courus, la plupart d'entre eux ayant péri sur l'échafaud, qui ont été, dis-je, constamment les amis de la liberté et les ennemis de la licence. C'est dans cette ligne que marchèrent ceux qu'on a nommés *les constituans*, et ensuite ceux qu'on a nommés les *feuillans*; mais Condorcet alla plus loin.

L'académie des sciences l'avait cependant mis en rapport avec des souverains qui n'aiment jamais les révolutions.

Lettre de l'impératrice Catherine.

Condorcet reçut en cette année une lettre de l'impératrice Catherine, dont j'ai tiré un passage admirable. Cette princesse blâmait en ces termes la politique de la France :

A Czarkoselo, ce 23 mai 1789.

« On a adopté en politique les principes de M. de Choiseul, dont Frédéric II s'est tant moqué. Tout le monde sait ce qui est résulté de la politique du duc de Choiseul. Sa crainte chimérique de la grandeur de la Russie couvrait sa passion, sa haine, son envie et sa duplicité. Il voulut me nuire, et il ne fit que dévoiler sa propre faiblesse et celle des Turcs qu'il mit en avant. Il avait toujours à la bouche la balance de l'Europe, qui a toujours mis hors de l'équilibre toutes les puissances qui se sont appuyées sur cette phrase. Elle sert à jeter de la poudre aux yeux de la multitude, et à masquer les vues et les intentions vicieuses et inconséquentes, quand celles-ci ont pris la place de la justice, qui est la base de tous les États et le lien de la société humaine.

» Je crois et je suis persuadé que la réputa-

tion des cabinets est la même que celle des particuliers; que celui qui souffle la discorde à droite et à gauche dans les maisons voisines, ne saurait inspirer aucune confiance, ni mériter d'autre réputation que celle de boute-feu. La duplicité est un mauvais chemin pour marcher à la gloire, et ceux qui l'emploient ne peuvent qu'être la dupe de leur propre ouvrage; mais beaucoup de personnes ne connaissent que deux choses en politique : jeter de l'huile sur le feu, et pêcher dans l'eau trouble, et c'est ce qui embrouilla dans tous les siècles ces pièces sanglantes appelées *guerres*, dont les princes d'un esprit fougueux, ou menés par des ministres de ce caractère, ne sentent le repentir que lorsque leurs sujets en sont les victimes. »

« Voilà ce qui prouve, » disait-on, « que cette impératrice était la femme la plus morale de l'Europe. »

— « Oui, sans doute, « répondit-on, « puisqu'il est vrai qu'il ne faut faire jamais que ce que les philosophes et les médecins disent, et non pas ce qu'ils font. »

Cahiers du duc d'Orléans.

Mais les états-généraux s'assemblèrent. On remarqua les cahiers du duc d'Orléans. Voici ce que Devaine en a écrit :

« Ces instructions étaient l'ouvrage d'un obscur et dangereux métaphysicien qui, se livrant à des idées abstraites, ne voulant rien conserver dans le corps politique de ce qui s'y trouvait, ni rien imiter de ce qui se trouvait ailleurs, convenait parfaitement à des hommes dont les fonctions n'avaient été préparées par aucun travail antérieur. Aussi suivit-on avec empressement les leçons d'un professeur qui dispensait d'étudier les publicistes, de lire l'histoire, de consulter l'expérience, et qui donnait à la présomption le droit qui lui est si cher, d'ignorer et de décider. C'est ainsi que l'abbé Sieyes produisit de l'effet, et acquit une réputation due tout entière aux circonstances. »

On sait que ce qui fit la fortune politique et littéraire, et on peut dire même la fortune séditieuse de l'abbé Sieyes, fut sa brochure :

« *Qu'est-ce que le tiers?* »

Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que ce fut Champfort qui lui en donna l'idée et le titre.

Champfort avait coutume de dire :

« Qu'est-ce que le tiers-état? Rien et tout. »

C'est sur ce mot que Sieyes bâtit la pensée qui sert de fondement à sa brochure.

Aussi le comte de Lauraguais disait-il à Champfort en lui parlant de l'abbé Sieyes et de cette brochure :

« Vous lui avez donné le peuple à vendre au tiers-état. »

C'est le comte de Lauraguais qui a dit aussi de Voltaire, qu'il n'était pas possible qu'il ne devînt pas philosophe en Angleterre, puisqu'il y avait trouvé Locke et la constitution.

Aussi Voltaire mit-il à la mode l'Angleterre, Locke et la constitution, et cette mode, on peut le dire, dura assez long-temps pour atteindre le temps des philosophes.

Anecdote sur M. Pitt.

« Mais, quoique les hommes les plus distingués prônassent sans cesse la constitution de l'Angleterre, les uns la défendaient comme les Whigs, les autres la soutenaient contre les Torys. Condorcet était des premiers : un de ses amis, qui ne pensait pas comme lui, lui fit part un jour d'une anecdote secrète sur Pitt.

» En 1789, lorsque Pitt fut sorti du ministère,

il était si pauvre, que non-seulement il ne pouvait pas payer ses dettes, mais il n'avait pas même de quoi subvenir à sa nourriture. Les plus respectables négocians de la cité firent une souscription entre eux qui produisit cent mille louis, qu'ils offrirent à Pitt; et, connaissant sa délicatesse, ils avaient pris toutes les précautions pour lever les obstacles qui pouvaient l'empêcher de les accepter. Un seul homme recevait en secret les dons de chacun des souscripteurs, qui ne se connaissaient pas entre eux, et dont les noms et les sommes données devaient être toujours ignorés. Cependant, lorsque ce receveur porta l'argent chez Pitt, lui observant qu'il ne connaîtrait jamais aucun des souscripteurs, qui d'ailleurs étaient tous assez riches pour n'avoir aucune faveur à lui demander s'il redevenait ministre, Pitt lui répondit qu'il pensait, au contraire, que s'il rentrait au ministère, il ne pourrait jamais décider une affaire intéressant un négociant de la cité, sans craindre qu'il ne fût un de ses souscripteurs. Il refusa donc obstinément les cent mille louis qui lui étaient offerts, ajoutant qu'il allait rentrer dans le barreau, et que la profession d'avocat fournirait à sa subsistance. »

Lorsque Condorcet reçut la lettre qui contenait cette anecdote, au lieu d'admirer, il se

contenta d'écrire sur l'enveloppe, en généralisant la pensée que cette lettre faisait naître en son esprit :

« La corruption la plus avilissante pour un homme d'état, ou ses amis, est sans doute par le moyen de l'argent ; mais les hommes d'état peuvent être corrompus par l'amour du pouvoir, aussi bien que par la soif du gain : on peut les gagner en flattant leur orgueil, leur obstination, leurs ressentimens ; ils peuvent être même égarés par de fausses idées de vertu, témoins les filles des Anglais, qui trouvent vertueux de fuir la maison paternelle pour aller en Écosse épouser les jeunes gens qui leur plaisent, parce que les malheureux leur ont déclaré qu'ils mourraient du spleen, si elles ne les épousaient pas ; témoins encore les filles de nos paysans français, qui pensent en général, et qui prouvent qu'il est très-vertueux de faire des enfans sans se marier, pourvu que ce soit avec un garçon du pays, et non avec un étranger, et que ce soit avec un seul et avec l'intention de l'épouser. »

De M. de la Fayette.

Revenons à la France.

Voici ce que Condorcet écrivait en 1789 sur M. de la Fayette :

« C'est un personnage de roman. A peine âgé de dix-huit ans, il part, sans congé du roi, de lui-même, par enthousiasme de la liberté, pour aller soutenir la cause des insurgés américains.

En effet, il passe sur une frégate américaine ; mais les matelots étaient anglais. Ils complottent ensemble de jeter les Français à la mer ; mais la douceur naturelle de M. de la Fayette lui avait fait traiter un de ces matelots avec bonté. Il lui découvrit le complot : il s'en suivit un combat de deux heures, dans lequel six matelots furent tués, M. de la Fayette en ayant tué deux de sa main. On en pendit trois autres aux vergues, et on mit le reste aux fers.

Washington le prit pour aide-de-camp, et le premier combat fut celui de Brandiwine. Voici ce que l'on écrivait alors, et cette relation est celle qui commença dans la société la réputation de M. de la Fayette.

« A cette affaire de Brandiwine, le général américain se laisse tourner par la gauche, tan-

dis qu'il attendait l'ennemi sur la droite. Il oublie un pont derrière lui ; 1,500 grenadiers anglais y passent sans obstacle : 10,000 insurgés sont envoyés pour les repousser sous la conduite du major-général Green ; les Anglais fondent sur eux la baïonnette au bout du fusil, et ce corps formidable se replie lâchement sur l'armée, qui à son tour se met en déroute, tellement que 4,500 Anglais battent complètement 25,000 hommes.

» La Fayette était présent ; il voyait le feu pour la première fois : il parvient à rallier huit cents hommes, les ramène à la charge, et les harangue à la manière des anciens.

« C'est contre des tyrans, c'est pour vos femmes, c'est pour votre liberté que vous combattez; ils ont embrasé vos villes ; ils ont égorgé vos frères : il est temps de vous venger. »

» En approchant l'ennemi, il met pied à terre, et charge à leur tête. L'Anglais fuit devant un guerrier de vingt ans ; mais celui-ci reçoit à la jambe un coup de fusil qui le renverse. Ses amis n'ont que le temps de le sauver ; les soldats de l'Amérique reprennent leur course rétrograde ; ils rejoignent l'armée fugitive, qui marche seize lieues dans les bois sans pouvoir se rallier. »

Quelque temps après il combattit encore,

et le congrès lui fit écrire par son président que « la bravoure avec laquelle il s'était porté à Rhode-Island, tandis que la majeure partie de l'armée avait formé sa retraite, méritait sa reconnaissance. »

Il répondit au congrès :

« Du moment où j'entendis parler de l'Amérique, je l'aimai ; dès que j'appris qu'elle combattait pour la liberté, je brûlai du désir de verser mon sang pour elle, et les momens où je pourrai la servir, en quelque temps, en quelque partie du monde que ce puisse être, seront les plus heureux de ma vie. »

Mais, rentré dans les villes, « c'est Alcibiade sans défauts. » disait-on ; « il n'en a que les grâces et la flexibilité : il se métamorphose en bourgeois insurgent ; il quitte l'uniforme, le cordon gros bleu de major-général ; il abjure aussi les distinctions du costume à la française ; il est couvert d'un simple habit brun : il s'enivre avec les membres du congrès, en chantant les santés des personnages chéris de l'Amérique et les hymnes de la liberté.

» Un négociateur imprudent ose-t-il, sous prétexte de préparer la paix, attenter à l'honneur de la France, le convive complaisant redevient tout d'un coup le chevalier de sa patrie. Il provoque l'auteur de l'insulte ; il ne veut

que son bras pour venger la France; mais notre Bayard ne trouve pas de Talbot; la mollesse insolente recule et cède sans combat la palme du courage, comme celle de l'honnêteté. »

En effet, les commissaires anglais avaient écrit dans une proclamation :

« La monarchie française a toujours été et sera toujours l'ennemie de la liberté, des lois et de la religion réformée. »

Alors M. de la Fayette envoya au comte de Carlisle, le plus qualifié d'entre eux, un cartel direct pour lui demander satisfaction. La phrase qui le terminait est d'une fierté, d'une élévation digne d'un autre siècle. Il laisse à l'Anglais le choix du second qu'il voudra s'associer.

« Tout m'est indifférent, » dit-il, « pourvu qu'à la gloire d'être Français je puisse joindre celle de prouver à un gentilhomme de votre pays que personne n'insulte impunément le mien. »

Le comte de Carlisle répondit :

« Je me regarde comme responsable de mon langage uniquement à ma patrie et à mon roi, et non à aucun individu. »

Au surplus, lorsque M. de la Fayette revint d'Amérique, il se trouva qu'il y avait le même soir un bal, à Versailles, chez *Madame*, où était madame de la Fayette, qui se trouva mal

lorsqu'on annonça son mari, que personne n'attendait. Mais, en sortant du bal, il fut mis aux arrêts pour vingt-quatre heures, pour être parti, deux ans auparavant, sans congé du roi.

Enfin le congrès chargea Franklin de lui offrir une épée d'or au nom de l'indépendance américaine.

Voilà les aventures chevaleresques qui illustrent sa vie; et « c'est un bonheur incalculable, » ajoute Condorcet, « que d'avoir pour commandant de la garde nationale un personnage de roman qui, par l'éclat de ses aventures, sa jeunesse, sa figure et sa renommée, peut enchanter pour ainsi dire les imaginations, et rallier à lui tous les intérêts populaires. Tout autre homme pouvait éprouver une forte opposition, d'où il serait résulté de grands maux.

» Un autre bonheur est d'avoir trouvé un maire généralement estimé, sans ambition, qui ne pouvait pas être jaloux de M. de la Fayette; et celui-ci, en rappelant sans cesse la supériorité du pouvoir civil sur le militaire, satisfait la seule prétention de M. Bailly, et exerce sans contradiction le pouvoir municipal aussi bien que le pouvoir militaire. »

Il faut en convenir : c'est une espèce de caractère antique que celui de M. de la Fayette, qui s'opposa, au sein des plus grands périls,

aux excès de la liberté qu'il adorait, et défendit avec le même courage la monarchie, dont on peut dire qu'il n'était pas aimé.

Un officier de la garde nationale lui fit part, quelques jours avant la seconde fédération, que les principaux officiers des bataillons les mieux composés des sections avaient arrêté de lui donner toute l'autorité de dictateur, sous le nom de commandant-général des gardes nationales de toute la France.

Il devenait à l'instant le souverain du royaume; il recevait sur-le-champ, par cette seule mesure, tous les moyens de remettre l'ordre dans l'État, et de sauver, non-seulement le roi, mais, ce qui était plus important et même plus cher pour lui, sa patrie.

Il eut tort sans doute de ne pas accepter une si haute mission que la Providence semblait lui envoyer; mais il y vit une usurpation de pouvoir, et sa conscience se révolta de la seule pensée d'en profiter. Il courut sur-le-champ à l'assemblée, et fit rendre un décret qui défendait que le commandement de la garde nationale fût donné à un même homme pour plus d'une ville.

Enfin, pour ajouter quelques mots encore à ce jugement, lorsque M. de La Fayette sortit de France, on lui conseilla de demander un

sauf-conduit au général autrichien; il se refusa à cette précaution, qu'il regardait comme honteuse; il voulut se remettre à la discrétion des souverains étrangers, parce qu'on n'aurait eu rien à craindre en se remettant à sa discrétion.

Ce fut malgré lui que les Américains tentèrent de le faire évader de sa prison; ce fut malgré lui qu'on fit la révolution, ce fut malgré lui qu'elle se détruisit elle-même, ce serait encore malgré lui qu'on la remplacerait par l'ancienne monarchie.

Vers de Collin-d'Harleville.

Lorsque la révolution commençait, les Français n'en aimaient pas moins les spectacles, mais on voulait déjà qu'ils fussent aussi à l'ordre du jour.

Condorcet note :

« M. Collin avait inséré dans sa pièce des *Châteaux en Espagne* des vers sur les états-généraux. Il les a retranchés à la seconde représentation. Des gens qui vraisemblablement n'aiment pas les états-généraux, l'ont assuré qu'ils faisaient longueur. »

Être élu chef des siens, et devenir leur roi!
S'il allait m'arriver la même chose, à moi!
Roi, je choisis d'abord un ministre honnête homme;
Le choix est bientôt fait quand le public le nomme;

Et j'attache un grand prix à son opinion.
Je fais plus : je rassemble un jour ma nation,
Et me fais un plaisir d'invoquer ses lumières.
Les pauvres, les petits, du fond de leurs chaumières,
Ont leurs représentans, le peuple un protecteur
Dans ce digne ministre, et surtout dans mon cœur.
J'apporte un esprit droit, des bontés paternelles :
« Aidez-moi, leur dirai-je, amis vrais et fidèles,
» A rendre mon état solide et florissant;
» Vous serez plus heureux, j'en serai plus content.
» Oui, d'un jour doux et pur j'ose entrevoir l'aurore ;
» Et le bonheur public est sur le point d'éclore. »

Il serait difficile de peindre ici l'impression que fit la première fois sur le public un tableau dont le modèle semblait si près de nos vœux et de nos espérances. Jamais vers peut-être n'ont été plus applaudis au théâtre, et ces applaudissemens étaient d'autant plus intéressans qu'il s'y mêlait des larmes de joie et d'attendrissement. On s'occupait peu dans ce moment de savoir si ce château en Espagne était plus ou moins heureusement amené. Une image si sensible de l'amour et de la reconnaissance de la nation pour son roi, l'intérêt qu'il inspirait, les transports et les applaudissemens, qui ne finissaient point, permirent à peine d'apercevoir tout le comique de la situation, lorsque Victor dit à son maître, avec l'attitude du plus profond respect :

Sire, on a servi le thé,
Et chacun n'attend plus que Votre Majesté.

Anecdotes.

Mais déjà la révolution avait fait un immense progrès, celui d'avoir pénétré tous les esprits du principe de l'égalité.

Un gentilhomme, connu pour être très-brave, eût une querelle avec un cocher de fiacre, le 8 mai 1789. Ils allèrent à la police, et le cocher fut condamné.

« J'aurais dû, « dit-il en sortant, » me faire justice moi-même. »

— « Et comment? » lui dit l'autre.

— « Nous ommes tous égaux maintenant, » répondit le fiacre, « et si j'avais une arme, il faudrait bien que vous vous battiez avec moi. »

— « Qu'à cela ne tienne, » repartit le gentilhomme; « mène-moi chez moi, j'ai deux épées et deux pistolets, nous irons nous battre au bois de Boulogne, et je te donne 6 francs pour ta course. »

Le cocher, un peu déconcerté, lui dit :

« Je vois que vous êtes un brave homme., je n'ai point de rancune, n'en parlons plus. »

On peut apprécier aussi l'idée qu'on se faisait, dès cette époque, de la révolution, en sachant qu'on jouait un jour à la bouillotte, chez madame Pourrat, et que quelqu'un dit :

« Mais qu'est-ce donc que cette assemblée constituante ? »

— « C'est la 4e dynastie », répondit-elle.

— « Eh bien, » répliqua un des joueurs, « cette dynastie-là fera Charlemagne. »

Cette prédiction se vérifia à peu près. Aussi lorsque cette assemblée rendit le décret qui défendait qu'aucun d'eux fût réélu, quelqu'un demandait si le décret avait passé.

« Se retirent-ils tous? » disait-il.

« Ils se sauvent, » lui répondit-on.

Mais reportons-nous aux travaux de cette première assemblée :

Décret sur la noblesse.

Lorsque le décret du 19 juin, sur l'abolition de la noblesse, fut envoyé à la sanction, ce fut le sujet d'une sérieuse délibération entre le roi et ses ministres. Ce décret n'avait pas été aussi bien accueilli par le public qu'on l'avait espéré; il y avait dans la rédaction des choses très-vicieuses; par exemple :

Qu'est-ce que c'est que d'abolir toute noblesse héréditaire? La législation peut bien n'admettre dans l'ordre civil aucune distinction de noblesse; mais la noblesse elle-même est hors de la portée de la loi; et si la noblesse, qui n'est

que la descendance d'une famille appelée noble, ne peut s'anéantir dans celui qui la possède, rien ne peut empêcher que la même relation ne passe à ses enfans.

Ce décret avait des inconvéniens très-graves dans l'exécution; il pouvait servir de prétexte à des injustices et à des violences contre les nobles, surtout dans les provinces et dans les campagnes: son exécution, quant à l'obligation de prendre son nom de famille sans nom de terre, présentait aussi bien des difficultés et des prétextes de recherches vexatoires.

Beaucoup de membres de l'assemblée désiraient que le roi y fît des observations qui auraient été sûrement accueillies avec déférence. Mais les ministres pensèrent que toutes modifications demandées seraient une preuve de consentement libre de la part du roi, et ils voulurent se réserver des moyens de revenir sur ce qui se faisait. L'acceptation a été pure et simple.

Comme l'a très-bien dit M. de la Borde, il s'était établi, dès avant la révolution, entre la classe bourgeoise et la noblesse, une guerre d'amour-propre qui n'a pas été une des moindres causes de la révolution; et cette révolution a été, comme l'a aussi dit M. Guizot avec beaucoup de vérité, la bataille décisive.

Mais sous l'assemblée constituante, la victoire

avait déjà été remportée sans qu'on le sût. Aussi plaisantait-on la noblesse plus qu'on ne la combattait, ou plutôt parce qu'on ne la combattait plus.

On sait que c'est elle-même qui s'est suicidée dans la nuit du 4 août. Mais ce que l'on n'a pas su, c'est l'étonnement des principaux acteurs de cette révolution après la séance. Le duc de Biron le remarqua, et s'écria en riant :

« Mais qu'est-ce donc que nous avons fait, messieurs ? qui est-ce qui le sait? » Et chacun convint qu'il n'en savait rien.

Aussi M. de Montlosier, furieux, et qui trouve que toute la révolution est dans les bacchanales de cette nuit, et n'est que dans ces bacchanales, nommait ces messieurs : « Les renégats de la patrie. » Il peignait très-exactement l'état de la noblesse en France à cette époque :

« Tout ce qui veut avoir du succès doit commencer par une abnégation formelle des anciennes lois, des anciennes institutions, des anciens honneurs de la France. Le temple de Thémis, les marches de l'autel, celles même du trône, ne sont plus accessibles qu'aux renégats de la patrie. »

On dit aussi qu'il fit une réponse peu polie à une vieille femme constitutionnelle qui l'importunait de reproches sur ses opinions :

« Pourquoi donc, » lui disait-elle, » êtes-vous si attaché à ces vieilles institutions? »

« Madame, » lui répondit-il, « une vieille nation est comme une vieille femme, elle n'a plus rien d'aimable que le souvenir de ce qu'elle a été. »

Ceci m'amène à une note de Condorcet sur le même sujet.

« Un gentilhomme, » dit-il, « ne pouvait, depuis long-temps, être quelque chose dans l'Etat qu'en n'étant plus gentilhomme.

» Servait-il ou était-il employé, il n'était plus que l'officier ou le courtisan, en un mot, le serviteur du roi.

» Restait-il dans ses terres, ses droits seigneuriaux, que d'ailleurs tout bourgeois pouvait acquérir, n'obligeaient plus personne. Il n'avait qu'un droit de patronage qui n'est que bienfaisant, parce qu'il tient essentiellement à l'essence de la nature humaine, et n'est point vexatoire, parce qu'il ne dérive pas de la féodalité.

« Paix donc et repos à la noblesse qui est enterrée depuis trois siècles. »

Necker fut le seul des ministres du roi qui lui proposa et qui fut hautement d'avis de rejeter le décret sur la noblesse. Cependant il avouait qu'il ne voulait pas la conserver, mais il croyait qu'il fallait la remplacer avant de la

détruire. Et par qui? par un patriciat; composé de qui? Ces sortes de projets, honnêtes, peut-on dire, mais étrangers aux mœurs et aux habitudes d'une nation, sont très-dangereux dans un temps de révolution.

Voilà ce qui a fait dire avec tant de justesse, qu'il faut à un homme d'État peu de suffisance et beaucoup de décision. Grande et importante vérité!

Necker avait, sans le vouloir, adopté l'opinion de S^t^. Jérôme, qui dit que la noblesse n'est autre chose que d'anciennes richesses. Mais il n'était pas encore temps de la classer de cette sorte. Quoiqu'on fût très-généralement admirateurs de l'Angleterre, il est certain qu'on ne la connaissait pas encore, à tel point que l'on trouve plusieurs ouvrages de cette époque qui nomment la chambre des communes *chambre démocratique.*

Lorsque MM. Mounier et Lally-Tolendal, soutenus par M. Malouet, proposèrent les deux chambres, ils furent très-étonnés d'être tous les trois seuls de leur avis; et un brave et honnête député du côté gauche revint à eux, disait-on, par la seule raison que ces messieurs l'assurèrent que *ça allait bien* en Angleterre.

Plaisanteries.

Au demeurant, la gaîté de la nation s'exerçait sur tous les sujets, et il était beaucoup de gens qui ne cherchaient réellement dans chaque événement qu'un sujet de plaisanteries.

On représentait, entre autres choses, le fameux *John-Bull*, c'est-à-dire, la nation à cheval sur la constitution, et auprès était un vieux gentilhomme, qui disait :

« Laissez-les faire, à force de la faire galopper, ils la crèveront. »

Cette caricature a peut-être été inspirée par un mot très-juste et très-spirituel de Mounier.

On ne faisait encore que les changemens dans l'Etat qu'il avait le premier désirés et demandés dans les cahiers du Dauphiné qu'il avait rédigés. Cependant il s'opposait déjà aux décrets qu'on rendait en si grand nombre et sans rien ménager; et lorsqu'on lui prouvait qu'on ne faisait que suivre la marche nécessaire de la révolution, sans dépasser la limite qui sépare la liberté de la licence :

« Messieurs, » répondit-il, « vous courez trop vite pour pouvoir vous arrêter. »

Dans la société même, on s'occupait plus de

plaisanter sur les événemens que d'y opposer de la résistance.

La duchesse de Grammont était à l'assemblée nationale. On y parlait souvent de renvoyer au pouvoir exécutif. Ce mot lui plaisait. Elle relevait tout ce qui se disait à ce sujet; madame de Simiane s'écria :

« Madame de Grammont est comme ce curé qui voyait des clochers dans la lune. Elle voit le pouvoir exécutif partout. »

Le chevalier de Boufflers devait plaisanter plus que tout autre. Habitué à n'avoir d'autre état que celui de plaire dans le monde, il n'avait que des opinions modérées, parce qu'étant les seules conciliantes, elles donnent la facilité à celui qui les professe de conserver des relations et de l'amitié même avec tous ceux qui en professent de différentes. Aussi se moquait-il de tous les partis en faisant l'éloge de tous les hommes qui les dirigeaient. Il est facile de se faire aimer et d'amuser en même temps en censurant avec gaîté les hommes en masses, et en louant les individus. Il disait un jour :

« On ne veut pas imiter la nature qui ne procède que par degrés; on veut tout créer tout de suite, comme par magie. Cependant messieurs les députés ne sont pas des sorciers. »

Un autre jour, comme les désordres dans

les spectacles étaient presque habituels, il arriva que le parti patriote se battit à coups de poings dans le parterre contre le parti aristocrate, à une représentation d'*Iphigénie;* et comme on supposait que les loges étaient remplies principalement de ces aristocrates, on jeta des pommes contre plusieurs. La duchesse de Biron, qui en reçut une dans sa loge, l'envoya le lendemain à M. de La Fayette, en lui écrivant :

« Permettez, monsieur, que je vous offre le premier fruit de la révolution qui soit venu jusqu'à moi. »

Au surplus, les nobles et les émigrés ont été souvent aidés et servis par des hommes du tiers-état qui manquaient ainsi à leur conscience sans doute, peut-être à leur patrie et toujours à leurs familles et à leurs descendans, dont les intérêts sont opposés à la prospérité et à l'affermissement des privilégiés de l'Etat.

« C'est un député des communes, écrit Condorcet, qui a dit dans la séance du 7 décembre, qu'on ne pouvait pas conférer le droit de représenter la nation à des hommes de rien. »

En effet, c'était M. Malès qui avait tenu cet étrange propos; et cependant le principe établi aujourd'hui de fonder le droit d'élection

et d'éligibilité sur la propriété, n'est-il pas la pensée de M. Malès mise en pratique?

Ministère de la contre-révolution.

Ce fut quelques jours avant la prise de la Bastille que le roi, ou plutôt la cour, essayèrent de tenter une véritable contre-révolution.

On prit parmi les nobles ceux qui étaient les plus opposés à la révolution, le maréchal de Broglie et le baron de Breteuil, joints à quelques plébéiens zélés dans le même sens, entre autres le malheureux Foulon, qui périt peu de temps après. Souvenons-nous surtout que ce ministère ne dura que dix jours. C'est ce qui prouve la puissance de l'opinion à laquelle rien ne résiste.

« Pendant ce ministère, note Condorcet, le maréchal de Broglie a supprimé les coups de plat de sabre. Les soldats les ont abolis plus efficacement. »

C'était en effet avec cette ordonnance que l'on avait espéré de rendre ce ministère populaire, et le véritable résultat de la nomination de ces ministres fut la prise de la Bastille.

Renvoi de Necker.

Mais comment ce ministère avait-il été formé? C'est ce qu'il est bon de détailler. Il fut précédé par le renvoi de Necker, et voici comment cette mesure avait été discutée au conseil devant le roi, et comment la résolution fut prise.

Il est certain qu'il y a eu toujours, si l'on en croit les rapports les plus authentiques, auprès de Louis XVI, un conseil particulier, secret, ignoré presque toujours des ministres, ou qu'ils ne pouvaient empêcher, et qui contrariait sans cesse leurs plans et leur politique. On avait résolu dans ce conseil de faire arrêter Necker, et de le supposer coupable de manœuvres et d'intelligences dans les provinces pour soulever le tiers-état. M. de Barentin, garde-des-sceaux, apporta au conseil un projet de lettres patentes pour livrer Necker au parlement, avec une attribution pour prendre connaissance des faits dont il était inculpé. En même temps M. le marquis d'Autichamp était chargé de l'arrêter. Le roi ne voulut jamais consentir à cette mesure violente; mais on avait tellement compté qu'on l'y déterminerait, que M. d'Esprémenil, qui était dans la confi-

dence et très-indiscret de son naturel, avait dit à plusieurs reprises dans la chambre de la noblesse, qu'avant quinze jours Necker serait pendu.

Ce qui est plus étrange et très-vrai pourtant, c'est que ces mêmes personnes qui voulaient faire juger Necker, étaient si convaincues de l'attachement que la nation lui portait, qu'elles le firent suivre dans sa route jusqu'à Bruxelles par un officier supérieur des gardes du corps, chargé de requérir la force armée aussitôt qu'un mouvement se ferait en sa faveur.

C'est au sujet de ces événemens que Condorcet a noté.

Séance du 23 juin.

« Lorsqu'on annonça la séance royale du 23 juin, les communes furent très-incertaines sur l'objet et l'effet de cette démarche.

» L'abbé Sieyes m'a dit, le 9 octobre 1790, qu'il avait encore une lettre de Duport, qui lui écrivait l'avant-veille que le plan de la cour était tout à l'avantage des communes, ce qui ne ramena pas l'abbé Sieyes.

» La veille, le club breton s'assembla au nombre de 150. On y discuta ce qu'il conviendrait de faire dans tous les cas. Il fut convenu à

l'unanimité que les communes se tiendraient dans le plus profond silence avant, pendant et après la cérémonie. Les membres du club convinrent aussi de se disperser dans les différentes parties de l'assemblée, et que chacun d'eux contiendrait ou fortifierait ceux qui seraient tentés de se détacher.

» L'abbé Sieyes m'a dit que le soir Lavenne, Tronchet et Target se conduisirent très-faiblement. Lavenne interpella les tribunes pour déclarer qu'une partie de l'assemblée était déjà sortie. Il était minuit et demi. Il partit des tribunes un *non* très-ferme et très-généralement répété, qui força de continuer la séance. »

M. de La Fayette a toujours cru à la contre-révolution. A cette séance royale du 22 juin, M. de La Fayette, sortant avec les nobles, vit les gardes du corps se former en dehors et prêts à entrer dans la salle. Il s'arrêta avec un air d'agitation extrême. M. d'Eymar, qui le remarqua, lui en demanda la cause :

« Ne voyez-vous pas que ces gens, dit-il, vont marcher contre nos collègues qui restent là, et qui sont sans armes. Il n'y a que nous qui ayons des épées; restons ici, et ne les abannons pas. »

Il demeura en effet quelques instans, et

voyant que tout continuait à être tranquille, il se retira.

Il a fait d'autres actes de courage; le peuple, sur la place de Grève, demandait la tête de M. de La Salle. M. de La Fayette répondit d'une fenêtre de l'Hôtel-de-ville :

« Si je savais où est M. de La Salle, je ne vous le livrerais pas. »

Le peuple s'écria :

« M. de La Fayette est un traître; c'est sa tête qu'il faut avoir. »

Le général descendit sur-le-champ sur le perron de l'Hôtel-de-ville.

« Qui est-ce qui demande ma tête? » s'écria-t-il. « Je ne vous livrerai pas la vie d'un autre homme; mais la mienne est à moi, je vous l'offre : qui ose me l'arracher ? »

On répondit aussitôt :

« Vive La Fayette! c'est un brave homme! »

C'est à peu près à cette époque que Condorcet écrivait encore, au sujet de la constitution, qu'on travaillait toujours, et qu'on n'achevait jamais :

« On dit en Angleterre que l'électeur de Hanovre doit être très-reconnaissant des bienfaits très-gratuits et très-volontaires du puissant peuple de la Grande-Bretagne. Malheureusement c'est l'héritier de Louis XIV que nous

abaissons au rang de roi soumis aux lois. Si l'électeur de Hanovre doit être reconnaissant, le roi de France doit être ingrat. Voilà tout le secret de notre situation politique. »

On a dit aussi, au sujet de ce club breton dont j'ai parlé, que c'était lui qui avait aidé et pressé la marche de la révolution.

« Dès que Chapelier l'eut établi, toutes les petites villes de la Bretagne en fondèrent de semblables, et envoyèrent à Paris des députés pour être affiliés, comme autrefois on se faisait recevoir chevalier par le plus brave gentilhomme de la province.

» Il y avait entre autres un club à Lorient, qui députa à Paris un Coroller, et il a été inscrit dans les dépositions faites au Châtelet que ce Coroller a avoué lui-même que les poissardes avaient été mises en insurrection par lui et par ses collègues ; que c'était lui qui les faisait agir souvent ; que c'était lui qui avait fait poursuivre à coups de pierres M. de Juigné, archevêque de Paris ; qu'enfin la canaille séditieuse lui obéissait, ou du moins se mouvait par son impulsion.

» Voilà ce qui a prouvé le danger du club breton. Dès l'instant que cette institution a été propagée dans le reste du royaume, la révolu-

tion a été faite, parce que le royaume tout entier a été conquis par elle. »

Il ne faut donc pas s'étonner si les meilleurs esprits craignirent de bonne heure cette révolution. La cour surtout était sans cesse effrayée, ce qui donnait lieu aux nouvelles les plus étranges.

Fausses nouvelles.

On annonça un jour au conseil du roi une révolution en Prusse. On en donnait les détails, et, quoique les ministres n'en eussent pas de nouvelles directes, cependant ce brúit était si généralement répandu, qu'ils se sentaient assez disposés à y ajouter foi. Le roi se contenta de dire, en parlant du roi de Prusse : « Je serais curieux de voir comment il s'en tirera. »

C'est, sans doute, parce qu'il cherchait lui-même, dans son embarras, un exemple sur lequel il pût s'appuyer, et c'est par la même raison qu'il étudia dans la suite, avec une résignation si admirable, l'histoire de Charles Ier.

Prise de la Bastille.

En effet, les orages de la révolution étaient arrivés, et chaque jour on préludait, pour ainsi dire, aux plus grands désordres que la prise de a Bastille couronna.

Parmi les faits qui ont eu lieu par suite de la prise de la Bastille, un des plus étranges, sans doute, est celui-ci :

« L'abbé de la Reynie s'était emparé, dans le pillage, des calices et vases sacrés, qu'il avait portés, non à l'Hôtel-de-ville, conformément à l'ordre donné, non plus chez l'archevêque ou chez les curés, par respect pour la religion, mais chez une fille publique avec laquelle il logeait près du Palais. Quelques personnes l'ont dénoncé : on l'a suivi et arrêté chez sa maîtresse, où l'on a trouvé les effets désignés. Il a été mené à l'Hôtel-de-ville, qui l'a renvoyé au Châtelet. Il a été décrété de prise de corps : le procès a été instruit et clos. Il a avoué avoir emporté les effets, et les avoir déposés chez cette fille, mais dans l'intention, a-t-il dit, de les porter ensuite à la Ville, quoiqu'il y eût déjà quatre jours de passés. On allait le juger, et il aurait été condamné, lorsqu'une réclamation de l'Hôtel-de-ville lui a fait rendre sa liberté. »

Eh bien ! c'est lui qui forma ensuite une plainte, pour libelle et calomnie, auprès du procureur du roi, contre ceux qui avaient rendu compte de ce fait. Cependant il a jugé à propos de ne pas poursuivre, et de laisser cette affaire tout entière sans jugement.

Un autre fait plus intéressant, c'est celui de la reconnaissance des sept prisonniers que l'on trouva à la Bastille. Pas un d'eux ne voulut se joindre aux vainqueurs qui leur rendaient la liberté; pas un d'eux ne voulut se plaindre du gouverneur.

Il se trouvait parmi eux un insensé ; on ne l'avait tiré de la chambre qu'il habitait qu'après le départ de Delaunay : on lui fit comprendre qu'il avait péri. Il fut si vivement affligé, qu'il se promit de ne plus prendre d'aliment : il se traîna, sans être aperçu, jusqu'à la porte de la chambre du gouverneur; il se coucha devant; il y resta un jour et demi sans que personne vînt. On le trouva exténué; on l'emporta de force, mais on ne parvint point à le consoler : il persista à ne point vouloir accepter de nourriture, et mourut.

Voilà peut-être un des bons sentimens que la perte de la raison débarrasse des obstacles que l'état social leur oppose : c'est un chien mourant sur la tombe de son maître.

Ensuite on démolit la Bastille, et tel était vif et général alors, quoi qu'on en dise, l'enthousiasme pour la liberté, qu'on en vendit les pierres au peuple, et qu'en peu de temps elles devinrent rares, et furent achetées comme des reliques. On en fit des bustes de Rousseau, de

Voltaire, de Mirabeau et de Necker. Quelques-uns furent achetés à très-haut prix ; mais l'architecte Palloy, qui les vendait, n'en est pas moins mort dans la misère.

Rappel de Necker.

C'est à cette époque, c'est-à-dire, le lendemain de la prise de la Bastille, que le roi vit qu'il était forcé de perdre toute espérance de contre-révolution, et de renvoyer les ministres qui avaient osé la tenter pour reprendre celui que la voix publique regrettait. Il se décida sur-le-champ à rappeler Necker, auquel on assure même que le roi rendit une justice entière. On cite qu'on disait devant lui que Necker était si fier, qu'il ne voudrait peut-être pas revenir ; et nous savons en effet, par madame de Staël, que ce fut elle et sa mère qui le décidèrent, malgré son opinion et son désir personnels. Mais Louis XVI s'écria sur-le-champ : « Il reviendra, parce que c'est un honnête homme. »

On peut le dire, à la louange de ce roi : il n'y a qu'une belle âme qui puisse mettre cette confiance dans une autre belle âme ; car, pour émettre cette pensée, il faut être bien pénétré des devoirs de l'honnête homme.

Mais lorsqu'il reviut, ce fut un enthousiasme général. Madame de Staël l'a bien exprimé en disant que la route ne fut pour lui qu'un long triomphe.

Ajoutons qu'un accident fort étrange a marqué ce retour. Un député de l'assemblée constituante est mort de joie en apprenant la nouvelle du rappel de ce ministre.

A Paris, au spectacle, on saisissait dans toutes les pièces les moindres allusions qui avaient rapport à lui, et on lui fit entre autres l'application de ces vers de Wenceslas :

Venez, heureux appui que le ciel me suscite....

La salle retentit de longs et nombreux applaudissemens.

Conversation de la reine.

Déjà, avant cette époque, la cour était tellement opposée à la révolution, quoiqu'on ne voulût pas en avoir l'apparence, que cette malheureuse et dangereuse pensée échappait souvent : on en était tellement pénétré, que malgré soi on trahissait souvent le secret.

Ainsi, à l'époque du scrutin des 7 et 8 juin, le président de Saint-Fargeau (devenu depuis si malheureusement célèbre par l'assassinat dont il fut la victime), balança les voix

avec l'abbé Sieyes pour la place de président de l'assemblée constituante, et à cette époque M. de Saint-Fargeau était fort opposé à la révolution. La reine fut affligée très-vivement qu'il ne l'eût pas emporté, et elle eut l'indiscrétion d'en exprimer son regret à M. de La Fayette qui, aussi sincère qu'elle, s'écria sur-le-champ :

« Concevez-vous, madame, qu'on ait pu hésiter entre un homme qui a posé les bases de la constitution, et à qui la révolution doit le plus, et un homme qui a été le seul de la députation de Paris qui soit resté dans la chambre de la noblesse, lorsque la minorité se réunit aux communes? »

La reine ne répondit rien, et se retira.

Du progrès des lumières.

On a lutté de tout temps pour ou contre le progrès des lumières, et Condorcet a noté, entre autres, sur un des derniers ministres du roi, M. de Joly, une opinion bien antiphilosophique :

« C'est ce M. de Joly, qui, dans une des notes sur Marc-Aurèle, trouve étrange qu'on n'ait pas encore fait la plus utile de toutes les lois. C'eût été d'ordonner, dit-il, aux hommes, sous les peines les plus sévères, de contenir dans de justes bornes leur curiosité naturelle,

et de leur défendre de parler et d'écrire sur des choses qui passent la portée de leur esprit. Si M. de Joly eût été fidèle à ses principes, il n'aurait ni traduit ni commenté Marc-Aurèle. »

On n'est pas trés-étonné qu'un écrivain à imagination puisse émettre des absurdités semblables; mais est-on homme d'état, lorsqu'on propose de les mettre en pratique? Et cependant nous avons entendu M. de Talleyrand demander à la chambre des pairs de solliciter le roi de présenter une loi *pour contenir la curiosité naturelle dans de justes bornes.*

Anecdote sur Necker.

Un très-petit événement fit alors la plus violente sensation à la cour, parce que dans un état dont la civilisation est aussi vieille que celle de la France, les bienséances de la vie privée sont devenues des élémens d'ordre public.

Necker, à son retour, baisa la main de la reine sans qu'elle la lui offrît, et cette princesse, qui était déjà très-affligée d'avoir vu reprendre de force ce ministre et renvoyer ceux en qui elle avait mis ses dernières espérances, crut se sentir abaisser et presque déjà descendre du trône en recevant cette preuve d'une familiarité indigne de la majesté royale.

A cette même époque, la maréchale de Beauveau, qui était très-attachée aux principes de la révolution et à ceux qui en étaient les principaux coopérateurs, reçut chez elle l'avocat Target. Il prit, tout en causant avec elle, la tabatière de la maréchale qui était à côté de lui, et y puisa une prise de tabac. On assure que dès ce moment, la maréchale abandonna la cause de la révolution. Elle voulait bien que tous les hommes fussent égaux, excepté dans son salon; elle voulait bien qu'il n'y eût plus de titres ni de priviléges, pourvu qu'elle restât princesse, et que Target fût un des plus grands personnages de l'Etat, pourvu que chez elle il ne fût qu'avocat.

On sait combien on croyait en France à l'amour propre de M. Necker. On croyait, au contraire, en Angleterre, à sa simplicité.

Le duc de Richemond écrivait :

« J'ai eu l'honneur de dîner avec M. Necker avant qu'il fût ministre et depuis; il n'a pas attelé un cheval de plus à son carrosse; on n'a pas servi un plat de plus sur sa table depuis qu'il est entré au ministère. »

Quoi qu'il en soit, M. Necker arrivait à la tête du gouvernement dans la situation la plus favorable qu'il fût possible de désirer. La nation presque entière lui était dévouée. Ses en-

nemis n'avaient plus aucun pouvoir; et s'il eût sur-le-champ fondé son gouvernement sur une force capable de résister aux chocs qui surviennent toujours, quand on ne les prévient pas, il eût pu terminer la révolution: il a manqué cette unique occasion.

Peu de temps après son retour, il éprouva des oppositions du côté gauche. Il reconnut bientôt que la révolution allait plus loin qu'il n'avait voulu la conduire, et il fut obligé de lutter contre elle. Car il y avait déjà un si grand entraînement vers les principes les plus exagérés, qu'il en résultait une forte prévention contre lui-même, que l'on trouvait trop modéré.

Ainsi, lorsqu'il lut le 1er octobre son projet de décret pour la contribution du quart des revenus, il le détermina par son offre personnelle de cent mille francs.

« Cela est bien adroit, » dit un député des communes.

Il arriva ce même jour une aventure plaisante. On vola à la porte de l'assemblée nationale les bossettes et les boucles d'argent des harnois d'une voiture appartenant à un évêque. Les cochers rassemblés s'écrièrent :

« C'est sans doute le cocher de ce gueux de Mirabeau qui les a volées. »

Puis ils le fouillèrent sur-le-champ, et trouvèrent les effets volés. »

Des 5 *et* 6 *octobre.*

On ne peut pas douter aujourd'hui que l'insurrection des 5 et 6 octobre n'ait été préparée, et même long-temps d'avance. Voici des faits certains, inconnus jusqu'à ce jour :

Le 27 septembre 1789, un député des communes de Cahors rencontra trois hommes, dont il reconnut l'un d'eux pour être habitant de cette ville, et avoir servi autrefois dans les Gardes-Françaises; celui-là lui apprit qu'il était payé pour assister aux tribunes de l'assemblée nationale, où il y avait toujours un certain nombre d'hommes apostés et prêts à tomber, lui dit-il, sur les calotins et les aristocrates au premier signal. Il lui déclara que, sous huit jours, l'assemblée serait transportée à Paris. Et le 5 octobre, ce même député rencontra son homme aposté près des Menus, qui lui dit aussitôt :

« Eh bien! vous avais-je trompé? »

Une madame Swinfburne, anglaise catholique, alla le vendredi 2 octobre à Versailles prévenir madame la maréchale de Beauveau, qu'on devait venir chercher le roi le lundi, et

forcer le roi et la reine de coucher à Paris. Elle protesta le savoir de personnes principales dans l'entreprise, mais ne voulut en nommer aucune. Cependant elle envoya le lendemain à madame de Beauveau son cordonnier, homme très-ardent et très-républicain, qui lui assura que le projet était connu, depuis plus de huit jours, de beaucoup de citoyens de ses amis. Il ajouta que M. de La Fayette irait à Versailles avec l'armée nationale, qu'on s'attendait qu'il ferait quelques difficultés, mais qu'on lui forcerait la main.

Le nommé Curé, qui fut condamné aux galères et au carcan le 15 mars 1790, dit, dans une de ses dépositions, qu'il y avait eu un projet répandu dans le peuple, quelques jours avant le 6 octobre, d'aller assassiner la reine à Versailles.

Le matin du 5 on vit arriver quelques femmes; on le dit devant M. le duc d'Orléans, qui répondit :

« Vous en verrez bien d'autres ce soir. »

M. de Montmorin assurait à Suard qu'il avait appris, quelques jours après, qu'on était venu dans des maisons bourgeoises de Versailles, la veille du 5, donner l'ordre de les préparer et échauffer, dès le lendemain matin, pour recevoir la milice nationale de Paris.

Le vicomte de Noailles s'était jeté le matin

aux genoux de la marquise de Coigny pour la conjurer de quitter Versailles, et une heure après il se rendit au château où il assura publiquement qu'on avait des craintes mal fondées, et que tout était parfaitement tranquille à Paris.

En outre, M. de Montmorin a dit à madame Necker que M. de La Fayette lui avait parlé du projet qui roulait déjà comme un bruit dans le peuple, quelque temps avant le 5 octobre, de venir chercher le roi à Versailles pour le conduire à Paris.

Cependant il serait injuste de croire à la complicité de M. de La Fayette dans ces attentats. Il a été trop peu soigneux de les empêcher, trop faible, et espérant toujours la sagesse et la félicité générales. Voilà ce que l'on peut penser de lui.

Il disait quelques jours avant le 5 octobre :

« On croit que j'ai de l'ambition; on se trompe grossièrement. J'ai pu, le 15 juillet, être ministre, connétable, tout ce que j'aurais voulu. Je ne veux que conserver la place où je suis, jusqu'à ce que l'ordre soit établi et la révolution consommée; après quoi je rentrerai avec plaisir dans la foule. Je ne désire plus qu'une chose, c'est d'aller en Hollande avec des forces suffisantes pour y aider les patriotes à faire leur révolution. »

On ne sait pas à quelles horreurs se sont livrés les brigands qui portèrent à Paris les têtes des deux gardes du corps tués le 5 octobre. Ils s'arrêtèrent à Sèvres pour boire et manger; et au milieu de leur repas il y en eut qui sortirent pour venir mettre dans la bouche de ces têtes, clouées à des piques, des morceaux de jambon et de fromage. D'autres mettaient en papillotes et frisaient les cheveux du malheureux Varicourt.

On plaisantait aussi en traînant dans les rues les cadavres de Berthier et de Foulon : des hommes les précédaient en criant :

« Laissez passer la justice de la nation. »

C'est au milieu de tant d'horreurs que M. de Talleyrand, évêque d'Autun, plaisantait toujours, et disait à l'abbé Maury :

« Quand allez-vous à Paris ? »

« Moi, » répondit l'abbé, « qu'irais-je faire à Paris ? Qu'on me rende auparavant la Bastille, M. de Sartines, M. le chevalier Dubois et le régiment des gardes. »

« Les misérables, » ajoutait-il, « ils ont détruit cette Bastille ? où veulent-ils donc à présent qu'on enferme un honnête homme, M. le cardinal de Rohan, par exemple ? »

Volney dînait chez madame Necker, qui lui offrit du hachis :

« Non, madame, » répondit-il, « je mange la viande tout entière. »

Ce mot fit pâlir madame Necker.

Ce qu'il faut dire encore de M. de La Fayette, c'est qu'il se présenta, le lundi matin 6 octobre, devant le roi, et lui dit :

« Sire, je viens vous offrir ma tête, mais je crois que mon sang pourrait être mieux employé ici pour votre service que sur la place de Grève.»

Ce fut le roi qui lui refusa de donner l'ordre de se défendre, et les gardes du corps, en recevant les coups de fusils de droite et de gauche, disaient :

« Nous nous laissons massacrer et nous avons nos armes chargées. »

Au surplus, dans l'intérieur même du château, il y avait des traîtres; et la reine a vu elle-même un valet de pied du roi exciter des gens du peuple à massacrer un garde du corps. Ce qui n'étonnera pas, c'est que le valet de pied n'a pas été renvoyé de son service.

Mirabeau et l'abbé Sieyes eurent dans la nuit du mardi au mercredi une longue conversation avec le duc d'Orléans, pour lui conseiller de ne pas suivre le conseil que M. de La Fayette lui avait donné, de s'absenter pour quelque temps.

Mirabeau lui dit :

« Restez seulement vingt-quatre heures ; je vais dénoncer votre départ comme une violence que l'on vous fait, un acte du pouvoir arbitraire, un attentat à la liberté de l'assemblée. Je vous réclamerai pour être jugé si vous êtes coupable, pour vous justifier si vous ne l'êtes pas, et soyez sûr que vous serez blanc comme neige. »

Ils le décidèrent à rester, et le prince le manda à M. de La Fayette, que l'on réveilla à 3 heures du matin, et qui se rendit de suite au Palais-Royal. Le duc fut ramené par M. de La Fayette à sa première résolution, et conduit, à cinq heures et demie, chez M. de Montmorin pour prendre ses passe-ports.

« Le lâche n'a pas osé rester. »

Disait Mirabeau le lendemain.

M. de La Fayette, en me contant ces détails, n'osait dire son avis sur Mirabeau et Sieyes. Mais il convenait que M. de la Touche et M. de la Clos étaient des hommes très-dangereux.

En effet, il désirait à cette époque être réconcilié avec Mirabeau; ils eurent une entrevue; mais ce dernier ne fit que rire et plaisanter. M. de La Fayette lui dit :

« Il y a long-temps que je sais que vous êtes mon ennemi. »

« Vous le savez, » lui repondit Mirabeau, « et vous ne m'avez pas fait assassiner. »

« Je ne me sers pas de ces moyens-là, » répliqua M. de La Fayette.

« Oui, » lui dit l'autre, « je sais que vous avez votre innocence baptismale en politique. »

Et il n'y eut jamais moyen de parler sérieusement.

C'est en parlant de cette conférence que Mirabeau dit à M. de Montesquiou :

« Je n'aime pas les maires du Palais. »

Mais M. de La Fayette, voyant qu'il ne pouvait pas s'attacher Mirabeau, eut la politique de faire semblant d'être toujours très-bien avec lui, et le fit croire à tous ceux qui n'étaient pas liés avec Mirabeau.

Au surplus, celui-là, qui aimait beaucoup l'argent, disait alors qu'il ne voulait plus de la révolution, qu'il en avait assez. Il est certain qu'il désirait entrer au conseil, et que Necker y restât avec lui.

Mirabeau, aussi franc avec les autres qu'avec lui-même, disait à Duport :

« J'ai pensé à vous faire garde-des-sceaux ; mais votre mine est trop grêle, et votre esprit trop mince ; cela ne pourrait pas prendre. »

On fit beaucoup de recherches relatives au 6 octobre. Le comité de l'assemblée nationale,

qui en fut chargé, fit dire à M. de La Fayette de passer à son bureau. Celui-ci trouva sa dignité blessée, et ne le dissimula pas. On lui demanda les détails de la conversation qu'il avait eue avec M. le duc d'Orléans. Il répondit qu'il n'avait pas l'usage de révéler ce qu'on lui disait en conversation. On lui demanda s'il avait des preuves que M. le duc d'Orléans fût coupable des complots dont on l'accusait.

« Si j'en avais des preuves, » dit-il, » je serais bien coupable de ne lui avoir pas fait couper la tête. »

On lui demanda s'il était vrai qu'il eût forcé M. le duc d'Orléans à sortir de France.

« Qu'entendez-vous par forcer ? » répondit-il; « il y a deux sortes de violences, l'une physique, je n'ai pas pu l'employer contre M. le duc d'Orléans, que je crois plus fort que moi; l'autre morale, qui vient du courage, et je n'ai pas dû l'employer, car je ne crois pas que vous accusiez ce prince de manquer de courage. »

M. de La Fayette avait d'autant plus de raison de ne pas douter du courage de ce prince, qu'il en donna une preuve irrécusable au sujet de ces mêmes événemens.

Lorsqu'il revint d'Angleterre, il apprit que sa réputation avait été attaquée par des propos très-injustes, et surtout par ce mot de

Mirabeau : « Le lâche n'a pas osé rester. » Il réfléchit quelque temps, et se résolut à s'en prendre à quelqu'un; et, sur quelques propos nouveaux ou anciens du vicomte de Mirabeau, il le choisit. Il prétexta avoir à lui parler, et obtint de M. de Virieu qu'il les ferait trouver ensemble chez lui en grand secret. Le vicomte de Mirabeau fut très-étonné lorsque le duc d'Orléans lui dit :

« Monsieur, j'ai à me plaindre de vous, et j'ai voulu vous le faire savoir en tel secret, que vous n'eussiez pas à craindre ma qualité de prince et les résultats d'une action avec moi. M. de Virieu sera notre seul témoin, ou, s'il redoute de l'être seul, vous choisirez pour second votre ami le plus discret. Je ne veux pas faire ici un trait qui me profite dans le public, je ne veux que vous prouver, et peut-être aussi me prouver à moi-même que je ne suis pas le lâche que vous citez. »

M. de Virieu eut beaucoup de peine à empêcher le prince de persister dans cette résolution; mais, lorsque tout fut concilié, le vicomte de Mirabeau s'écria :

« Monseigneur, c'est moi qui suis condamné à vous faire des excuses, et j'y suis prêt, car personne ne vous estime plus que moi. Mais il y a deux courages, monseigneur, l'un

qui dépend de nous, car, en se piquant de temps en temps de coups d'épées, on s'y accoutume ; c'est ce qu'on appelle se faire du cœur. Mais il y en a un autre plus difficile à acquérir : c'est celui de résister aux mauvais conseils, de se faire une opinion indépendante, de ne pas ménager ceux dont on désire l'appui, d'en faire ses soldats, et non ses capitaines ; enfin de repousser mieux qu'Adam le serpent séducteur et Eve séduite, c'est ce qui s'appelle se faire du caractère. »

On assure qu'il plaisanta sur ce ton, et que ce fut là l'issue du duel proposé.

C'est peu de jours après le 6 octobre que MM. Mounier, Bergasse et Lally quittèrent l'assemblée, sans daigner donner leur démission, sans congé ni permission du roi ni de l'assemblée. Mais ils publièrent l'exposé de leurs motifs ; et la ville de Dijon adressa une pétition pour demander qu'ils fussent déclarés parjures, traîtres à la patrie, et indignes à jamais de remplir aucune fonction publique.

Le pape imita dans la suite cette intolérance, lorsqu'il redemanda à l'archevêque de Sens son chapeau de cardinal, que ce prélat lui renvoya, et qu'il excommunia l'évêque d'Autun.

Pour compléter les horreurs du 6 octobre,

il faut dire que Desnot, le coupeur de têtes de Launay et de Flesselle, étant amené de la prison du Châtelet pour être interrogé, était bien frisé et poudré : il avait un air de douceur qui contrastait avec le rôle qu'il avait joué.

Il déclara qu'il s'était trouvé à toutes les grandes scènes, et, entre autres, la nuit du 5 octobre à Versailles; qu'il en était revenu à Paris le lendemain, toujours à côté de la portière du carrosse du roi, et que le roi mettant de temps en temps sa main sur la portière, il ne manquait pas une occasion de la baiser.

Ce sentiment d'amour du roi, avec des dispositions si féroces, est remarquable. Un pareil caractère ne pouvait se trouver ailleurs qu'en France.

Souvenons-nous toutefois que c'est contre la reine que la rage du peuple était dirigée. On en a bien la preuve dans l'histoire même de cette journée, puisque c'est vers son appartement qu'on se dirigea, et il est assurément très-probable qu'elle eût été massacrée, si elle ne s'en fût pas sauvée. M. de Fersen, entre autres, mit l'épée à la main, et on ne put l'engager à la remettre dans le fourreau que lorsque la reine eut quitté son appartement, où les forcenés entrèrent bientôt après. M. de Fersen, bravant encore leur rage, principalement

dirigée contre lui, parut sur le balcon lorsque le roi et la reine s'y montrèrent.

Travaux de l'assemblée constituante.

Après l'arrivée du roi, l'assemblée nationale s'occupa de rédiger une constitution, et quelqu'un, trouvant qu'elle consumait beaucoup de temps à rédiger la déclaration des droits, disait :

« Je suis bien aise qu'on s'occupe des droits de l'homme ; mais je voudrais aussi que l'on s'occupât un peu de ses besoins. »

C'était un reproche assurément très-injuste envers Louis XVI, qui ne se regardait comme roi que pour en remplir en conscience les devoirs envers son peuple.

Un membre du côté droit avait dit un mot à peu près semblable à celui-ci, mais qui exprime une pensée toute différente.

« Je suis charmé, » dit-il, « qu'on décrète les droits de l'homme ; mais je voudrais qu'on décrétât aussi ses devoirs. »

C'est à cette époque que l'assemblée constituante rendit un décret pour déclarer que le peuple français ne voulait plus faire de conquête, et il est à remarquer qu'on ne possédait pas alors la France telle qu'elle est aujour-

d'hui, puisqu'il y avait des propriétés souveraines enclavées dans la France, telles qu'Avignon, Montbelliard, etc. Ainsi le décret était absurde, par son inutilité, puisqu'il n'aurait pas résisté à la politique, comme les événemens des années suivantes l'ont prouvé; mais il était déjà faux à l'époque où il fut rendu, tous les patriotes, qui l'ont fait prendre, étant bien résolus de s'emparer d'Avignon, et convoitant même la Belgique, pour délivrer les patriotes belges. M. de La Fayette disait qu'après avoir concouru à la révolution d'Amérique et à celle de France, il ne lui restait d'autre désir que d'aller aider les républicains hollandais à faire la leur.

Mais on dit que le roi de Prusse, en recevant la nouvelle de ce décret de l'assemblée constituante, dit qu'elle n'avait oublié qu'un article : « C'était de décréter aussi que les Français ne seraient jamais battus. »

Il y avait en effet trop de niaiserie à déclarer qu'on ne veut pas conquérir les autres; c'est dire qu'on veut bien être conquis. Cependant il est juste aussi de ne pas jeter le moindre nuage sur l'honneur de la France, et de remarquer que la campagne de Dumouriez a assez bien répondu au roi de Prusse.

Reproches faits à M. de La Fayette.

C'est M. de La Fayette qui a empêché que la commune fît une députation au roi pour le prier de rappeler ses gardes auprès de sa personne.

Le maréchal de Beauveau pensait aussi qu'il était dangereux de les rappeler, parce qu'ils ne seraient pas en sûreté dans les rues de Paris.

Mais, comme le roi n'avait plus à disposer que du guet à cheval, et témoignait de la répugnance à s'en faire suivre, M. de La Fayette lui proposa de le faire accompagner par ses aides-de-camp.

Cette offre, faite avec bonhomie, fut regardée comme une preuve d'ambition, et lui fit du tort à la cour.

Il s'occupa, aussitôt après l'arrivée du roi à Paris, de chercher pour l'ordre public un appui dans la garde nationale; et, sans penser à l'inconvenance, il proposa aux chefs de ce corps d'obliger les citoyens de toutes les classes à en faire partie.

« Par exemple, *Monsieur*, » dit-il en plaisantant, « je n'ai pas entendu dire que *Monsieur* ait demandé d'entrer dans la milice. »

Ce propos, quoique dit sans conséquence, parut injurieux à la dignité du prince.

On a généralement accusé M. de La Fayette d'avoir retenu la famille royale prisonnière aux Tuileries. Je crois le reproche injuste, et je vais en dire la raison.

Le roi lui fit demander s'il pouvait aller à Rambouillet ou à Compiègne.

« Sans doute, » répondit-il, « le roi peut aller chasser où il lui plaît. »

On ajouta : « Mais la reine peut-elle l'accompagner avec monseigneur le dauphin ? »

— « Oh ! non, » répondit-il.

Il est évident que ce n'est pas là un ordre, puisqu'il n'en avait pas à donner au roi : on venait le consulter; il répondait franchement, et son intention peut être aisément devinée. Que le roi aille seul chasser un jour ou deux, cela n'avait pas d'importance aux yeux des patriotes, et ne pouvait pas être interprété par ses ennemis comme un projet de fuite; mais que la famille royale partît tout entière; il en devait résulter très-probablement des soupçons de départ pour l'étranger; et la prévoyance que M. de La Fayette eut cette fois a été bien justifiée par la fuite du roi au 20 juin suivant.

Club des Impartiaux.

M. de Clermont-Tonnerre avait fait le projet le plus sage pour arrêter la marche de la révolution. C'était de former un parti d'honnêtes gens, et de le faire dominer dans l'assemblée constituante. Mounier, Malouet et d'autres s'étaient joints à lui, et cette association donna lieu à la formation d'un club en opposition de celui des jacobins. Ils se donnèrent le nom *d'impartiaux*, et Suard écrivit à ce sujet les réflexions les plus sages :

« Lorsqu'un tiers parti se forma dans l'assemblée constituante, et tenta d'influer sur ses délibérations, les membres prirent le nom *d'impartiaux*, nom qui semble exclure toute idée de parti. Ils publièrent les articles de leur profession de foi politique, et pour être reconnu par eux impartial, il fallut penser comme eux.

« Le véritable impartial ne cherche point à former de coalition; il reste isolé, sans vouloir rallier personne à son opinion, comme sans se soumettre à celle de personne. Il pense et parle d'après l'impression qu'il éprouve, et au moment où il l'éprouve, sans consulter ni sur ce qu'il doit dire ni sur le choix du moment où il doit parler.

» D'après ces réflexions, il est possible que l'impartialité ne soit pas la vertu la plus utile dans une assemblée.

» En effet, comme les hommes mal intentionnés se coalisent toujours pour l'exécution de leurs pernicieux projets, ils ont toujours un avantage certain sur les hommes de bien isolés; il peut donc être désirable que les hommes de bien se coalisent aussi.

» Je n'examine l'impartialité que relativement aux citoyens privés. Je n'exerce et ne désire aucune fonction publique, et je ne parle que pour moi et mes pareils.

» Dès les premiers momens de la révolution, les hommes livrés aux deux partis qui nous divisent se sont accordés pour accabler de toute leur haine et de tout leur dédain ceux qui ont conservé quelque impartialité. Ainsi les hommes qui sont dans un état d'ivresse souffrent impatiemment la présence de celui qui, au milieu de leurs excès, a conservé l'usage de sa raison.

» On a attribué l'impartialité à l'irrésolution et à l'indifférence. J'essaierai de montrer qu'elle ne peut être le résultat de ces deux causes.

« Entre *oui* et *non*, » a-t-on dit, « il n'y a point de milieu. »

» Rien n'est plus évident : aussi l'homme impartial n'en cherche point.

» Mais comme en politique le grand problème que nous cherchons à résoudre ne dépend pas de la décision d'une seule question, il sait les distinguer toutes. Il répond *oui* quand sa raison approuve; il résiste quand elle désapprouve, et enfin il suspend son jugement quand sa raison se tait.

» Mais ce n'est pas là le compte des hommes de parti. Il faut se livrer sans examen pour les contenter. Les pôtres, en apolitique comme en religion, veulent une foi aveugle. C'est donc lorsqu'on embrasse un parti, qu'il faut faire le sacrifice de son opinion, et s'engager à n'en jamais avoir pour adopter et suivre toujours celle de son parti. L'homme impartial est le seul qui conserve toujours la sienne, et qui ait véritablement une opinion à lui.

» L'impartialité ne tient pas non plus à l'indifférence. Il est bien plus commode à l'égoïsme de se cacher à l'ombre d'un parti, d'en adopter aveuglément les principes et les excès, que de s'exposer ouvertement à l'animadversion de tous, en les contredisant tour à tour, et surtout en opposant à leurs préjugés l'exemple et la censure de la raison.

» Ceux qui flattent tour à tour les deux partis, en trahissant leur opinion, sont des lâches

et des hypocrites : ce ne sont pas des impartiaux.

» Les hommes de parti, indolens ou ambitieux, prétendent que la froide raison qui discute et examine avant d'agir est incompatible avec un amour ardent pour la patrie ; et le zèle leur paraît tiède toutes les fois qu'il n'est pas extravagant.

» Ils aimeraient mieux sans doute des ennemis injustes et violens, dont l'exemple justifierait leurs injustices et leurs violences, que des censeurs rigides et incorruptibles qu'ils ne peuvent convaincre d'injustice ou de prévention. Ils ne veulent que des complices ou des victimes.

» On n'aime point sa patrie, suivant eux, lorsqu'on n'embrasse pas aveuglément leur système ; comme si l'on ne pouvait lui prouver son attachement que par le sacrifice de sa raison ; comme si des préventions et des erreurs étaient le seul hommage digne d'elle.

» Ils semblent toujours voir la patrie sous les traits d'une femme capricieuse et vaine, qui ne serait flattée que des folies qu'on ferait pour elle, et à qui un attachement sage et sans excès paraîtrait une injure faite au pouvoir de ses charmes.

» Représentons-leur que chacun aime à sa

manière, et contentons-nous de servir utilement la patrie, sans nous faire gloire d'extravaguer pour elle.

» Les ennemis de l'impartialité citent toujours à l'appui de leur opinion la loi de Solon, qui déclarait *infâmes* tous ceux qui, dans une sédition, ne prenaient aucun parti.

» Je veux croire que cette loi fût bonne pour les Athéniens :

« Dans les séditions qui arrivaient dans ces petits états, dit Montesquieu, le gros de la cité entrait dans la querelle ou la faisait; dans nos grandes monarchies, les partis sont formés par peu de gens, et le peuple voudrait vivre dans l'inaction. Dans ce cas, il est naturel de rappeler les séditieux au gros des citoyens, non pas le gros des citoyens aux séditieux; dans l'autre, il faut faire entrer le petit nombre des gens sages et tranquilles parmi les séditieux : c'est ainsi que la fermentation d'une liqueur peut être arrêtée par une seule goutte d'une autre. »

» Ainsi, la loi de Solon était un remède extrême opposé à un mal extrême.

» Sans vouloir donc nous comparer aux Athéniens, dont la situation politique diffère de la nôtre, et dont l'exemple nous est inapplicable, réfléchissons à l'effet que pourrait produire,

parmi nous, une pareille loi, ou même, au défaut d'une loi, l'autorité de l'opinion publique, si on parvenait à la diriger dans un tel sens.

» Indépendamment de l'injustice de forcer des hommes à se battre pour des opinions qu'ils ne partageraient pas, il est certain que l'effet inévitable de cette disposition serait de former, de la plus petite étincelle de sédition, un embrasement général.

» Ensuite, si les partis étaient animés par de puissans motifs, et si leur courage était au niveau de leurs intérêts et de leurs passions, je ne vois pas comment la guerre pourrait se terminer, si ce n'est par la destruction totale de l'un d'entre eux.

» Il est bien vrai que ce serait une méthode sûre pour faire cesser la division; mais du moins, après cette sanglante opération, le corps politique conserverait-il la tranquillité et l'équilibre qu'il aurait acheté si cher? L'expérience nous prouve que non.

» L'état de division est si naturel aux sociétés humaines, il est tellement un besoin des individus qui les composent, qu'au défaut de causes réelles, les plus frivoles et les plus risibles prétextes leur suffisent pour développer ce germe indestructif de haine et de discorde.

» Puisqu'il n'est rien qui puisse effacer cette disposition perverse, l'effort des législateurs doit se borner à rendre cet état de guerre le moins destructif et le moins violent possible.

» Au reste, quoi qu'il en soit de l'esprit qui a dicté la loi de Solon, et des temps et des lieux auxquels elle a pu être applicable, il est certain qu'elle est de nature à flatter les passions des hommes de tous les temps et de tous les pays, puisqu'en cas de division, elle tend à faire exterminer un parti par l'autre.

» Quel moyen en effet plus simple et plus sûr pour rendre son opinion dominante, que de tuer tous ceux qui ne la partagent pas?

» Ainsi raisonnait notre bon roi St. Louis, qui voulait qu'on répondît aux hérétiques, non par des argumens, mais en leur donnant de l'épée dans le ventre.

» Ne cherchez pas à rallier les hommes à deux partis par des déclamations et des violences. Punissez tous les excès par le seul mépris, tant qu'ils n'attaqueront pas directement la loi.

» Alors, laissés à eux-mêmes, ces hommes rentreront dans l'état naturel dont de violens mouvemens les avaient fait sortir.

» Alors vous verrez, au gré de la différence naturelle des esprits, naître une variété infinie de sectes politiques qui, éloignées à beaucoup

d'égards, se toucheront toujours par quelques points; et il se formera entre elles une chaîne dont les extrémités lieront et réuniront les partis qui semblent aujourd'hui les plus irréconciliables.

» En politique comme en religion, si l'on avait pu réduire toutes les opinions, tous les systèmes à un seul, on eût ôté sans doute des armes bien dangereuses à la disposition malfaisante des hommes; mais tant qu'il y aura de la diversité dans les passions, dans les intérêts, dans les esprits, les mêmes principes de discorde existeront toujours.

Le seul moyen en politique, comme en religion, c'est l'extrême subdivision des systèmes.

» N'en ayez qu'un, ou ayez-en une multitude, et ne croyez pas que cette extrême variété produise l'anarchie. C'est l'ordre, l'ordre le plus parfait dont soient susceptibles les sociétés humaines qui doit nécessairement en résulter.

» J'invoque à l'appui de mon opinion le témoignage de l'expérience : quand deux religions rivales ont seules régné dans un pays, ne les avez-vous pas vu toujours se disputer l'empire, et toujours le bonheur et la vie des hommes immolés à l'intérêt de leurs ministres ?

» Il en est de même des opinions politiques; seulement comme elles sont fondées sur des intérêts plus réels, les différences doivent être marquées par des haines plus opiniâtres et plus sanglantes.

» Ne voit-on pas, au contraire, dans l'Amérique indépendante, vingt sectes opposées vivre en paix à côté l'une de l'autre, et ne faire qu'une nation de trois millions d'individus divisés d'opinions, mais unis par l'intérêt commun, unis par l'obéissance à la loi commune?

» La tolérance a produit ces heureux effets.

» Qu'une tolérance sans bornes dans l'opinion publique, aussi bien que dans les dispositions de la loi, permette donc parmi nous à tous les systèmes de naître et de se reproduire, à toutes les rêveries de se développer, sans craindre d'autres ennemis que la raison et le ridicule.

» Alors l'impartialité sera vraiment connue.

» Alors chacun pourra avoir son système politique; et vous verrez l'espace immense qui sépare deux partis rivaux rempli par des opinions intermédiaires.

» Vous verrez le républicain le plus farouche, et le plus intraitable aristocrate, unis sous d'égales lois, porter docilement le joug de la félicité publique, heureux et paisibles, sous

un gouvernement qui leur laissera encore, pour se consoler de l'inutilité de leurs fureurs, la liberté de calomnier les lois auxquelles ils devront leur bonheur. »

Mais les impartiaux disaient qu'ils résistaient aux jacobins avec la loi.

D'autres disaient aussi qu'il suffisait, pour faire cesser les émeutes, de rappeler le peuple aux principes.

Ils devaient donc être vaincus, ceux qui se défendaient avec la loi seule contre ceux qui les attaquaient avec tous les moyens et toutes les armes.

Il est aussi une marche constante des révolutions : celle d'aller toujours à l'extrême, et de ne s'arrêter jamais à moitié chemin.

Ainsi M. de Clermont-Tonnerre disait :

« Ma patrie périssait, en 1788, faute de liberté, et je combattais le despotisme; je crains qu'elle périsse aujourd'hui faute de gouvernement, et je combats l'anarchie. »

Le résultat nécessaire d'une telle franchise a été la mort de M. de Clermont-Tonnerre, frappé par la révolution qu'il n'a pas voulu suivre.

Les hommes modérés ont été regardés par elle comme des amis avec lesquels on s'est

brouillé, et que souvent on déteste plus que les anciens adversaires.

Au surplus, il est à remarquer que l'on n'a pas connu, dans le temps de l'assemblée constituante, l'utilité d'une opposition, et qu'aucun des ministres n'a cherché à en tirer parti pour se maintenir en place plus aisément, en reportant toujours sur l'opposition l'animadversion publique.

Cependant ce secret était connu en Angleterre. Il y a long-temps qu'on y avait dit que si personne ne voulait jouer le rôle de membres de l'opposition, les ministres paieraient des comédiens pour le remplir.

Anecdotes de l'Assemblée.

Voici encore quelques notes trouvées dans les lettres ou papiers de Condorcet.

« Le 19 janvier 1790, l'abbé Maury monta à la tribune pour demander le soulagement du peuple, par la suppression des droits sur les comestibles, et un impôt sur les objets de luxe. Il fut applaudi par les galeries, mais bientôt couvert de ridicule par les députés qui lui répondirent.

Charles de Lameth le persifla.

« Je répondrai, » dit-il, « à la motion philanthropique de M. l'abbé Maury.

— « Point d'épithètes, mon général, » cria l'abbé de sa place. »

» M. de Lameth continuant, trouva les motifs de l'abbé très-respectables sans doute ; mais

« La vertu même, dit Montesquieu, a besoin qu'on lui impose des limites. »

Un rire universel s'éleva de tous côtés.

« Les évêques, » dit encore M. de Lameth, sont, comme les rois, condamnés à la magnificence. »

L'évêque d'Oleron se leva :

« Non, Monsieur, » lui dit-il, « mais nous sommes condamnés souvent à entendre des propos amers et affligeans ; et c'est Dieu, Monsieur, qui nous donne la force de les supporter et de les pardonner. »

« Le 2 février, M. de La Fayette vint à l'assemblée pour y faire la motion d'un décret pour réprimer les violences qui se commettaient dans les provinces méridionales. Il paraît qu'il s'était concerté avec les ministres, mais non avec le côté gauche. Il paraît aussi que, voyant la disposition peu favorable de ce côté, il affaiblit beaucoup son discours ; car il se contenta de réflexions générales sur la

nécessité de prévenir les troubles et de maintenir l'ordre sans conclure à aucun moyen.

» Dans la seconde séance, il en fit autant. On remarqua que MM. Duport et Charles de Lameth ne l'applaudirent pas, quand il le fut de tous les coins de la salle.

» Il eut soin d'engager M. Garat à imprimer exactement, dans son article, ses discours tels qu'il les avait prononcés. La loi ayant été ensuite décrétée, il dit à M. Garat, sur la terrasse des Tuileries :

« C'est une bataille que j'ai perdue : je ne sais pas trop ce que je dirai au conseil. »

» C'est à propos de ces troubles du Midi qu'il disait devant M. de Cazalès, que s'il eût été à Beziers, à la place de M. de Baudre, il eût marché avec ses troupes.

» N'auriez-vous pas fait de même? » disait-il à M. de Cazalès.

« De même? Sans doute, » lui répondit celui-ci, « avec cette différence que j'aurais été ensuite conduit par vous au Châtelet, gardé par vous, et enfin pendu. »

Des Partis.

Dans de telles circonstances, M. de Rhulières était-il sage ou coupable? Saint-Lambert lui disait à l'Académie, le 15 février 1790 :

« On ne peut pas parler avec vous des affaires publiques, vous n'êtes ni royaliste, ni aristocrate, ni démocrate ; vous ne voyez dans les événemens que des faits qui puissent se prêter à votre esprit, et que vous puissiez raconter d'une manière piquante. »

— « Cela est vrai, répondit Rhulières. »

On commençait déjà à nommer *enragés* ceux qui voulaient une révolution tout entière, en s'affligeant peu des malheurs qu'elle produisait.

« Les enragés, » écrivait Condorcet, « sont faciles en arrangemens ; les aristocrates demandent des recherches et des inquisitions.

» Les premiers veulent achever la constitution, les autres l'embarrassent.

» Les enragés ont du mauvais, mais du bon ; les autres n'ont que du mauvais.

» Enfin, il ne faut pas s'étonner de la constance d'opposition de ces prétendus enragés, puisqu'on les trompe toujours. Les préambules des lois offrent tous de grands principes de li-

berté, mais la loi rédigée les restreint beaucoup. »

« Veut-on avoir, » ajoutait-il, « des preuves de la rage des aristocrates? Il y en a mille exemples. »

« Il y a ici une odeur de fumée, » disait un député du côté gauche. »

« Je voudrais que ce fût une odeur de poudre, » répondit un membre du côté droit.

» Après la lecture du mémoire de Necker, le 6 mars 1790, M. de Mirepoix dit en sortant :

« Il y a du moins quelque chose de bon dans ce mémoire, c'est la preuve qu'il est bien malade. »

» Madame de Staël se trouvait là à propos pour entendre ces paroles.

»Enfin c'était le chevalier de Boufflers qui remarquait, en plaisantant, que les membres du côté droit et leurs adhérens menaçaient l'assemblée, à chaque décret, d'un bouleversement général, d'une insurrection de tout le royaume, si on faisait telle loi, ou tel changement, et qu'ensuite le décret était prononcé, et que tout restait tranquille.

» Le côté gauche avait aussi ses exagérations. Le baron de Menou disait au club Valois :

« Dix ans de guerre civile n'acheteraient pas

trop cher la précieuse liberté dont nous allons jouir. »

» Lorsque l'évêque de Nancy fit sa motion pour déclarer la religion catholique, religion nationale, un député, nommé Guillocheau, lui dit très-haut :

« Monseigneur, vous êtes un grand coquin; mais le temps de ces hypocrisies est passé.... » et d'autres gentillesses de ce genre.

Bons Mots.

« C'était à cette époque un feu roulant de bons mots. On disait à l'abbé Maury qu'il était un mauvais patriote :

« C'est parce que je suis un bon citoyen, » répondit-il.

» Le vicomte de Mirabeau, parlant en faveur des biens du clergé après son frère, dit que les promesses qu'on faisait au clergé étaient des embûches qu'on lui tendait. Le comte, remontant à la tribune, dit ironiquement :

« Il est vrai que je suis un grand dresseur d'embûches. »

— « Monsieur le président, j'en demande acte, » s'écria le vicomte.

» Une autre fois, le vicomte de Mirabeau étant allé aux Tuileries faire sa cour, l'huis-

sier de la chambre, le voyant arriver suivi de plusieurs autres, le prit, à sa taille et à sa démarche, pour MONSIEUR, frère du roi, il ouvrit les deux battans et se mit à crier :

« MONSIEUR. »

» Le vicomte s'avançant, lui dit :

« Je suis bien *Monsieur*, mais *Monsieur*, frère du roi Mirabeau. »

» La marquise de Mirabeau était chez son fils le vicomte, blessé par M. de Latour-Maubourg, quand le comte entra. Elle lui dit :

« Pour vous, mon fils, vous ne donnerez jamais le même chagrin à votre mère. »

» En effet, un membre de la noblesse dit un jour au comte de Mirabeau :

« Vous êtes un..... un..... ; sortez, si vous l'osez, et venez vous couper la gorge avec moi. »

» Mirabeau lui répondit :

« Un homme d'esprit ne se bat pas contre un sot ; et je serais plus sot que vous, si j'allais me couper la gorge avec vous. Vous voyez bien que le jeu ne serait pas égal ; mon champ de bataille est la tribune, je vous y donne rendez-vous. »

Anecdotes de la Révolution.

Au surplus, pour pouvoir juger la révolution, il faut choisir dans les papiers de Condorcet quelques anecdotes qui sont vraiment caractéristiques.

L'abbé Maury dit, dans la séance du 9 mai 1790 :

« Vous avez décrété que les districts de Paris ne pourraient plus s'assembler, et ils s'assemblent malgré vous. »

Le même jour, à l'assemblée d'un district très-zélé pour la permanence, un membre dit :

« Ce sont les ennemis de la révolution qui voudraient voir violer les décrets de l'assemblée nationale. Voici ce qu'a dit ce matin même l'abbé Maury. »

Et il répéta les phrases de l'orateur; il n'y eut qu'un cri pour déclarer qu'il fallait obéir sur-le-champ au décret.

M. Freteau, qui ne plaisante pas, proposait dernièrement au comité diplomatique de déclarer au roi d'Espagne que la France ne traiterait avec lui que lorsqu'il aurait assemblé les cortès pour correspondre avec l'assemblée nationale.

Au 14 juillet, dans le mouvement général

qui entraîna tout Paris au Champ de Mars pour accélérer les travaux de la fédération, les bouchers s'y rendirent en déployant un grand drapeau avec cette inscription :

« Tremblez, aristocrates, ce sont les bouchers. »

Enfin on a vu aussi, après la fête du Champ de Mars, sur une gravure qui représentait cette fédération, Louis XVI assis sur un des humbles tabourets, qui font à la cour le bonheur des duchesses, et au-dessus de lui un fauteuil vide pour le souverain.

Toutes ces anecdotes servent à peindre le caractère de la révolution. J'y ajouterai encore celle-ci :

Le 3 mai 1790, un lieutenant-colonel, Reéne, est arrivé à Paris en grande hâte, dépêché par le prince Potemkin, pour engager Vestris à se rendre à Yassi, pour y passer trois mois, et chargé de lui offrir tout ce qu'il voudrait.

« Le prince pense, » a dit l'officier, « qu'il n'y a plus de plaisirs en France au milieu d'une si violente révolution. »

Et Vestris, pour réponse, l'a mené à l'Opéra. Il a déclaré ensuite qu'il refusait ses offres, quelles qu'elles fussent, par patriotisme, étant garde national et bon citoyen.

C'est aussi une chose remarquable que, le jour du pillage de l'hôtel de Castries, Mirabeau ait fondé sur trois mensonges l'éloge qu'il a fait de ce bon et généreux peuple.

Il a dit qu'il avait respecté un portrait du roi, quoiqu'il n'y eût pas de portrait du roi; qu'il avait eu les plus grands égards pour madame de Castries, qui était en Suisse; qu'il n'y avait rien eu de volé, et on y a arrêté deux voleurs, pris sur le fait.

Mirabeau s'est élevé dans cette occasion à la hauteur du Barnave, qui avait justifié les meurtres de Foulon et de Berthier. L'assemblée, très-paisible en ce même jour, s'occupait tranquillement de l'institution du tribunal de cassation, ce qui fit dire qu'il avait commencé à l'hôtel de Castries.

Le 18 avril, lorsque le roi et la reine furent remontés dans leur appartement, la reine dit à M. de La Fayette :

« Eh bien ! vous le voyez, nous sommes libres comme l'air, un peu épais, à la vérité. »

Le roi, assis sur un tabouret, avec sa patience constante, regardait à travers la croisée, et dit seulement :

« Cela est fini, il n'y a plus personne. »

On ne saurait trop admirer, à ce qu'il me semble, ce courage passif, plus rare, sans

doute, et plus véritablement courage que l'ardeur téméraire qui anime un homme dans le combat, et qui provient d'une exaltation momentanée et quelquefois même d'une grande peur. On doit surtout remarquer que Louis XVI était d'une bravoure passive, constante et invincible pour tout ce qui regardait sa personne, dont il a toujours oublié et négligé les moyens de salut; mais qu'il a été faible politiquement pour tout ce qui regardait le salut de la nation dont le gouvernement lui était confié. Il n'osait rien risquer pour la sûreté de l'Etat, de peur d'en être responsable à sa conscience, et il dédaignait de rien entreprendre pour se sauver lui-même.

Conduite de Mirabeau.

« J'ai entendu dire à M. Rœderer, » note Condorcet, « qu'il était informé d'une manière certaine que Mirabeau eut un moment une correspondance avec la reine pour le renvoi des ministres, demandé par les quatre comités. On a prétendu qu'il avait vu le roi et la reine; que M. de Lamark avait été l'intermédiaire de la négociation, que M. de Lamark avait prêté beaucoup d'argent à Mirabeau. »

» La reine désirait surtout porter le comte de

Ségur, qui lui avait promis de mettre fin à la révolution, à la place de M. de Montmorin. »

» Plusieurs députés ont voté pour cette motion sans l'approuver. Le marquis de Crillon disait entre autres qu'il la blâmait ; mais que, lorsqu'une telle motion est faite, les bons citoyens doivent l'appuyer. Plus de la moitié du côté gauche se lève habituellement pour soutenir des avis dont ils ne sont pas ; c'est une faiblesse établie dans toutes les assemblées populaires : je sais bien comment on la justifie, mais je ne sais pas comment on se la pardonne. »

Quoi qu'il en soit, la motion ayant échoué, Mirabeau s'en défendit dès le soir même aux Jacobins. Ce club tenait ses séances dans la même salle où la ligue a été signée. Le matin, Mirabeau avait agi avec prudence ; il avait promis à la reine de parler pour appuyer la motion. Il fit semblant de vouloir monter à la tribune, et demanda la parole, mais non pas à sa manière quand il veut réellement parler : néanmoins les chefs des Jacobins en furent très-mécontens. Alexandre de Lameth disait à un constitutionnel modéré :

« Reprenez votre Mirabeau, nous n'en avons que faire. »

Il paraît certain qu'on était si bien instruit

du désir secret de Mirabeau, en faveur de cette motion désirée par la reine, que des membres même du côté droit ont voté contre, par haine de Mirabeau.

» On raconte aussi que, dans un dîner chez Artaud, M. de Cazaux dit à Mirabeau que son discours sur l'esclavage des nègres était plein de belles choses, mais aussi plein d'assertions fausses. Mirabeau, en colère, dit qu'il mettrait dans la boue celui qui oserait attaquer la vérité de ses allégations. M. de Cazaux se leva en pied, et dit très-haut avec un calme très-dédaigneux :

« Vous ! Mirabeau, mettre quelqu'un dans la boue ! »

Puis il se rassit, et il n'en fut plus question.

Lorsqu'on annonça la motion des quatre comités pour le renvoi des ministres, ils en parlèrent eux-mêmes au roi en conseil. Le roi leur demanda quel serait l'état de leur fortune, s'ils quittaient le ministère. M. de Montmorin dit :

« Si je parviens à vendre ma maison, je pourrai payer mes dettes, et il restera à madame de Montmorin et à moi trois mille liv. de rente. »

— « Et vous ? » demanda le roi à M. de Saint-Priest.

« Sire, » lui dit celui-ci, « il me restera six enfans et dix-sept mille livres de rente. »

— « Oh ! oh ! répondit le roi.

Voilà tout le témoignage d'intérêt qu'ils reçurent.

Changement des chefs de la Révolution.

Il est certain que Necker était entièrement dépopularisé. Un de ses anciens amis, homme instruit et estimable, M. de Montlinot, demeurait à Soissons. Le directoire du district y prit un arrêté pour déclarer qu'à l'avenir on n'ouvrirait plus aucune lettre qu'on recevrait de ce ministre, et qu'on romprait toute correspondance avec lui. M. de Montlinot n'osait plus se servir de son cachet en écrivant à Necker, et mettait en secret ses lettres à la poste.

A cette époque, les meneurs habituels de l'assemblée commençaient à n'être pas contens, parce qu'ils ne se trouvaient plus assez influens. Barnave disait à un des Lameth :

« N'êtes-vous pas frappé de l'insubordination qui s'établit dans l'assemblée depuis quelques jours ? Il faut absolument mettre ordre à cela. Des hommes qui jusqu'ici n'avaient pas remué s'avisent de faire des décrets. »

En effet, de tous temps, dans cette assem-

blée, les membres qui n'étaient appuyés par aucun parti ne pouvaient jamais obtenir la parole. Les mêmes orateurs parlaient constamment.

« Cela paraît injuste, » disait Duport, « et ne l'est pourtant pas ; car il est nécessaire que ceux qui ont la responsabilité de ce qui se fait aient la prépondérance dans les débats. »

Au surplus, on remarquait déjà que les plus exaltés en 1789 devenaient les plus modérés du côté gauche, et une année les avait changés.

M. de La Fayette éprouvait alors tous les embarras de sa position. Voici ce que Suard en écrivait à Condorcet le 26 août 1790 :

« M. de La Fayette n'a pas une tête assez forte pour le rôle qu'il joue dans la révolution. Il a tous les talens de la popularité ; il est excellent commandant de la garde nationale ; il a des principes vrais de liberté, un grand courage, et une activité qui embrasse les détails d'un grand ensemble : mais il veut être conciliateur et chef de parti, ce qui ne peut pas s'accorder, et il n'a pas un esprit au niveau de son ambition. Il écoute trop d'hommes médiocres, et surtout trop de petits intrigans. Après avoir dit au roi et à la reine que les L...., les D...., les d'A...., voulaient établir une démocratie,

et peut-être avaient des desseins sinistres contre leurs personnes, il ne fallait pas céder aux manœuvres des intrigans qui ont cherché à les rapprocher. Il y a des situations où il est absolument nécessaire d'avoir un caractère aussi fort que généreux, et de ne plus composer avec les factieux. »

Mort de la princesse Charlotte.

Avant ces troubles, avait été enlevée à la vie et à la cour de France, dont elle était un des plus agréables ornemens, la princesse Charlotte de Lorraine, belle-sœur de cette princesse de Lamballe qui fut si cruellement traitée par la révolution : la princesse Charlotte fut soustraite par le destin aux malheurs qui s'amassaient alors contre la famille royale, mais pour périr plus tôt, et peut-être par une mort plus douloureuse encore.

Pleine de charmes, brillante de sa jeunesse, la plus entourée d'hommages et de plaisirs, elle était aimée autant qu'admirée à cette cour qui semblait fière de la montrer. A côté d'elle sa belle-sœur, gracieuse et charmante, une jeune reine, qui joignait à la beauté séduisante la dignité qui la fait respecter, et une autre princesse plus jeune encore, et que la religion seule

empêchait de briller : toute cette cour était jeune, et les jeunes seigneurs étaient à la mode; et on peut dire qu'ils prenaient, dès leur première entrée dans le monde, les manières les plus faites pour séduire quelques-unes, et plaire à tous.

Malheureusement cette cour n'était pas assez réunie, ou plutôt il y en avait presque autant que de princesses, et la princesse Charlotte, dont j'ai plus suivi la vie que celle d'aucune autre, quoique vivant habituellement avec madame de Lamballe, et conduite par madame de Brionne, avait pourtant ses habitudes et ses habitués qui lui faisaient une société particulière.

Elle s'était attachée à un jeune seigneur d'une famille illustre, mais qui n'était pas prince souverain. Il fallait s'en séparer, elle ne voulait pas y consentir, et lui sacrifia les propositions les plus avantageuses. Mais il en résulta ce qui devait être, que celui à qui elle était si dévouée, cessa de l'être pour elle; et que dès qu'elle fût abandonnée, elle se trouva seule et sans appui. Elle se consumait lentement du chagrin qu'elle éprouvait, et l'on assure même que la cour y fut assez insensible, et qu'elle mourut sans être consolée.

La princesse Elisabeth Charlotte de Bavière avait peint, sous le règne de Louis XIV, ces

sortes de malheurs. Mais lorsqu'on a imprimé les mémoires de cette princesse, on a supprimé avec soin les passages qui blessaient la dignité de quelques personnes de la cour et de la famille royale. Celui-ci était pourtant un des plus piquans.

« Toutes les grandes dames, » dit-elle, « qui font de ces mariages secrets en sont bien payées; c'est ce qui vient d'arriver à la princesse des Deux-Ponts, qui a épousé son écuyer qui la mène le plus rudement du monde ; mais je n'en ai aucune pitié, elle l'a bien mérité. Je ne puis m'empêcher de rire en pensant aux avis que je lui donnai à ce sujet dans son dernier voyage. Elle était avec moi à l'Opéra, et voulait à toute force que son cher écuyer fût assis derrière elle. Je lui dis :

« Pour l'amour de Dieu, tenez-vous tranquille, et tourmentez-vous un peu moins pour Gersdor; vous ne connaissez pas ce pays-ci; quand on a l'air de s'occuper si fort de ses gens, on fait croire aisément qu'on leur est plus attaché qu'il ne convient de l'être. » Elle me répondit avec aigreur : « N'est-il donc pas permis d'avoir soin de ses gens? » – « Oui, sans doute, » lui répondis-je, « mais on prie quelqu'un de les mener; on ne veut pas les avoir si près de soi. »

« Je ne pensais pas alors avoir si bien devine. (26 novembre 1717). »

Discours de Condorcet.

Dès l'année 1791, Condorcet proposa une convention nationale dans un discours qui lui avait été demandé par un membre de l'assemblée constituante, mais qui ne le prononça point. Il est probable même, d'après ce que nous pouvons juger sur les apparences, que ce fut pour Mirabeau, qui en demandait souvent de semblables, qu'il le composa.

On sait que Champfort était l'auteur du discours de Mirabeau sur les académies; Cabanis, Cérutti et Condorcet étaient sans cesse avec lui, et il a été dit de tous temps, qu'ils lui prêtèrent souvent leur plume et leur esprit.

Voici le discours de Condorcet :

« Les anciens législateurs aspiraient à rendre éternelles des constitutions qu'ils présentaient, au nom des dieux, à l'enthousiasme du peuple. Mais des constitutions dictées par la raison seule doivent en suivre les progrès, et la raison ne permet pas qu'elles se traînent à travers des siècles, chargées des préjugés de celui qui les a vu naître, et de tous les vices introduits

par le malheur des circonstances ou par les passions des législateurs.

» Cependant, comment trouver un milieu entre des constitutions perpétuelles, qui portent dès-lors en elles-mêmes le principe d'une destruction violente, et une constitution toujours variable, qui expose sans cesse un peuple fatigué de ses mouvemens, à chercher le repos aux dépens de la liberté?

« Ce moyen inconnu des peuples anciens, et dont l'ignorance a précipité la ruine de leur liberté, a été enfin trouvé de nos jours dans le nouveau monde. C'est l'établissement fait, par la constitution même, d'assemblées chargées de revoir, de perfectionner, de réformer cette constitution, soit à des époques déterminées par elle, soit au moment marqué par la volonté nationale, recueillie et exprimée sous une forme prescrite par la loi. C'est à ces assemblées que l'on donne le nom de *conventions nationales*.

» Si l'on pouvait répondre que la constitution établie fût conforme au vœu général du peuple, qu'elle n'eût pour adversaire qu'un petit nombre d'hommes, les uns au-dessous, les autres au-dessus des lumières communes; si on était sûr qu'elle ne renfermât que ces défauts, qui ne peuvent devenir sensibles qu'au bout d'un long

temps; alors, sans doute, il suffirait que la loi constitutionnelle établît une convention réformatrice à une époque marquée; et pourvu qu'elle ne fût pas assez éloignée pour excéder le temps, où plus de la moitié des citoyens qui ont adopté la constitution première, ont été remplacés par des citoyens nouveaux, on ne pourrait se plaindre ni que la liberté fût enchaînée, ni que les droits de la postérité n'eussent pas été assez respectés.

» Mais il n'en est pas ainsi; et comme une constitution, établie même avec le consentement du peuple, peut en très-peu de temps perdre sa confiance, surtout si elle n'a obtenu qu'une faible majorité, si elle ne la doit qu'à l'influence nécessaire du pouvoir dont elle émane, comme l'expérience peut développer dans une constitution des vices qui auraient échappé à ses rédacteurs, et qui menaceraient la liberté, il faut donner aux citoyens un moyen légal et paisible d'en obtenir la révision, ou s'exposer à voir sans cesse les révolutions succéder aux révolutions, la liberté, toujours aux prises avec la tyrannie, perdre dans ces combats ou de son étendue ou de sa dignité, et flotter sans cesse entre l'obéissance aveugle qui l'avilit et l'esprit de faction qui la déshonore.

» Toute constitution libre doit offrir aux ci-

toyens un moyen de maintenir leurs droits contre la violation des lois, lorsque ceux qui sont chargés de les exécuter s'en rendraient coupables. Si ces lois elles-mêmes sont contraires aux droits des citoyens, la constitution leur doit présenter l'appui d'un corps législatif formé de leurs représentans.

» Mais si c'est dans la forme même de ces pouvoirs qu'est la source de la tyrannie, alors le changement de la constitution en est le seul remède; et si l'on veut que ce remède soit paisible, il faut que la loi offre à la majorité des citoyens un moyen simple et facile d'obtenir une réforme nécessaire; qu'elle ait déterminé la forme, la nature de l'assemblée à qui cette fonction sera confiée; qu'elle ne laisse rien d'incertain, rien d'arbitraire, rien qu'on puisse être obligé de régler dans le moment même où, des pouvoirs dont on demande la réforme ayant dès-lors perdu la confiance, il faudrait statuer sur ces objets incertains d'après la volonté tumultueuse d'une nation justement irritée.

» Alors la paix publique serait assurée, alors le refus seul de laisser former la convention nationale pourrait porter le peuple à ne pas se contenir dans les bornes de la loi, et rien même n'empêcherait de porter encore plus loin son empire, en réglant d'avance sous quelle forme

légale ce refus de recourir au remède établi par la constitution pourrait être repoussé.

» C'est ainsi qu'en multipliant les précautions d'une sage vigilance, on peut maintenir une éternelle tranquillité sans cet appareil de force qui effraie la liberté, rend la paix suspecte aux âmes généreuses, et présente une si honteuse ressemblance avec les menaces du despotisme.

» Mais faut-il, en établissant ces conventions ordonnées par le peuple, renoncer à des conventions périodiques? Non, sans doute: toutes deux sont également des bases indispensables de toute bonne constitution.

» En effet, l'objet de ces deux espèces de conventions n'est pas le même: celui des premières est de remédier à des abus dont le peuple sent déjà tout le poids; celui des secondes est de prévenir la naissance de ces mêmes abus.

» Les premières, nées des circonstances, ameneront les corrections que ces circonstances rendent nécessaires; les secondes s'occuperont davantage de ces perfectionnemens, dont le progrès des lumières aura fait sentir la possibilité : l'amour de la liberté animera les unes, une sage philosophie dirigera les autres.

» On portera dans les unes les idées, les passions même du moment; on sera préparé par

les ouvrages que le sentiment des défauts de l'ancienne constitution aura inspirés : dans les autres, on sera conduit par l'esprit général du siècle, préparé par les ouvrages que le désir de perfectionner l'art social aura dictés aux publicistes.

» N'établissez que des conventions périodiques, et rien ne vous répond de la paix dans l'intervalle qui les sépare ; n'établissez que des conventions demandées par le peuple, et rien ne vous répond qu'on n'ait l'art d'en reculer la demande jusqu'au moment où il serait obligé de les obtenir par la force, jusqu'au moment peut-être où cette force lui serait déjà enlevée.

» Ceux qui craignent que l'on ne donne aux constitutions une perfection trop grande, qui ne savent pas apparemment qu'un ouvrage fait par des hommes ne sera jamais trop bon, quand ils y emploieraient tout ce qu'ils ont de forces et de lumières, aimeraient mieux qu'on abandonnât au hasard, aux circonstances, le soin des réformes qui se feront naturellement, disent-ils, lorsqu'elles seront reconnues nécessaires : ils craignent le trouble que des conventions peuvent produire.

» Mais qu'ils expliquent donc comment des moyens réglés par la loi seront moins paisibles que les mouvemens spontanés de la volonté

générale ; qu'ils montrent comment des questions constitutionnelles, qui n'ont par leur nature qu'une influence médiate sur le bonheur des individus, peuvent produire des crises si dangereuses.

» Sans doute le passage du despotisme à une constitution libre doit être accompagné de quelques orages; sans doute ce travail d'un premier corps constituant, obligé de se frayer une route sur les débris des abus sans nombre renversés par ses mains, ne peut être tranquille. Au milieu d'un combat entre un peuple qui se ressaisit de ses droits et les tyrans qui les avaient usurpés, on ne peut espérer que les lois et la paix publique ne reçoivent aucune atteinte.

» Mais quand il s'agit de passer d'une constitution déjà libre à une constitution plus libre, qui elle-même doit être remplacée par une troisième, où la liberté aura fait encore quelques conquêtes; quand il s'agit de rendre à des hommes qui jouissent déjà de leurs droits essentiels, la jouissance de quelques conséquences de ces droits qu'on avait méconnus, comment cette marche, qui est celle de la pure raison, ne serait-elle pas paisible comme elle?

» On craint la confusion de deux pouvoirs, quoique délégués à des assemblées différentes;

mais d'abord on doit mettre dans la forme des conventions, dans le nombre de leurs membres, dans les incompatibilités de leurs fonctions publiques, des différences qui ne permettent pas de les confondre avec les législatures.

» D'ailleurs, une convention qui n'est chargée que de former une constitution nouvelle, ne doit la présenter à la nation que lorsqu'elle est terminée.

» Or, il serait difficile d'imaginer qu'elle y insérât des lois trop étrangères aux objets compris dans ses pouvoirs. Il ne doit exister aucune forme sous laquelle elle puisse en décréter de semblables : au contraire, lorsque la constitution est reconnue, les législatures sont obligées de s'y conformer. Toute loi dont l'exécution y porterait atteinte serait nulle, serait même criminelle.

» D'après ces principes, non-seulement toute bonne constitution doit contenir l'institution d'une convention nationale, mais de même qu'une déclaration des droits serait incomplète, si elle ne renfermait celui de n'obéir qu'à des lois émanées de la nation ou de ses représentans, elle l'est encore, si elle ne reconnaît dans les citoyens le droit de n'être obligés d'obéir qu'à une constitution dont ils puissent procurer la réforme, lorsqu'ils jugent cette réforme

utile à la liberté. Chaque constitution doit renfermer la loi qui règle la convention par laquelle elle doit être immédiatement examinée et corrigée; mais l'obligation que cette loi fasse partie de la constitution, doit de plus être consacrée par la déclaration des droits.

» Jusqu'ici j'ai prouvé la nécessité des conventions, même dans la supposition où la nation aurait ratifié la constitution, non par de vains complimens, que ceux qui ont le pouvoir sont toujours si sûrs d'obtenir, non par le silence auquel on aurait forcé ceux qui la désapprouvent, mais par une adhésion solennelle, générale et libre.

» Mais combien cette nécessité ne devient-elle pas plus forte quand, soit timidité, soit orgueil, on a cru pouvoir se passer de cette adhésion? Comment oserait-on proposer d'obliger une nation à obéir, par respect pour des hommes qu'elle a choisis, à une constitution que peut-être elle n'approuve pas, si on ne lui offre pas, en même temps, les moyens d'obtenir, dès qu'elle le voudra, la réforme de ce qui lui paraît menacer la liberté?

» Supposons qu'une constitution attaque, dans plusieurs de ses dispositions, les principes de la déclaration des droits qui lui sert de base;

» Que l'une reconnaisse tous les hommes égaux, et que l'autre établisse des avantages en faveur des riches ;

» Que l'une, proscrivant toute distinction héréditaire, appelle également tous les citoyens à tous les emplois, et que l'autre crée des emplois héréditaires ;

» Que l'une déclare que les hommes doivent être jugés d'après les mêmes lois, et que l'autre décide que la personne d'un tel homme sera inviolable et sacrée ;

» Je demande s'il peut exister alors un motif de se soumettre en même temps à des décisions ardemment contradictoires entre elles, si ce n'est la juste espérance de voir des erreurs si palpables, livrées à l'examen de la raison publique, disparaître devant elle ?

» Il y a plus : telle disposition qui, présentée comme devant avoir une durée indéfinie, serait une atteinte à la liberté, peut, si elle est susceptible d'une prompte révocation, n'être plus regardée que comme un sacrifice fait aux circonstances.

» Telle serait, par exemple, l'hérédité d'une place. Si une convention peut, au bout de cinq ans, peut, au moment même où la nation voudra la convoquer, détruire cette hérédité, que devient-elle alors, sinon un mode passager de

remplacement, absurde peut-être en lui-même, mais que sa grande commodité peut faire tolérer pour une si courte durée ?

« Supposons de même qu'une partie des habitans du pays se plaignent d'être exclus du droit de cité, parce qu'on l'attache à des conditions qu'ils ne peuvent remplir. Si une telle loi semble avoir une durée indéfinie, ils sont à jamais rayés de la liste des hommes libres. Mais, si, au contraire, elle doit être bientôt l'objet d'une discussion nouvelle, on peut leur dire :

« Attendez l'époque prochaine d'une convention réformatrice.

» Alors, on saura, sans doute, que les habitans d'un territoire en sont les citoyens ;

» Que ces habitans sont ceux qui ne peuvent être exclus par la volonté arbitraire d'un autre homme ;

» Que le vrai citoyen est celui qui a, par un acte, le droit d'occuper, pendant un temps déterminé, une maison, ou une portion de maison.

» Alors, on saura que le droit de cité, que celui d'être éligible pour une fonction publique quelconque, étant les bases de l'ordre social, on ne peut les faire dépendre de la quotité de l'impôt dont une législature doit pouvoir changer la masse.

» De telles erreurs, causées peut-être par les circonstances, ne dureront pas long-temps.

» Souffrez avec patience cet outrage, afin de prouver combien peu vous l'aviez mérité, et montrez, par votre conduite, combien se trompent ceux qui ont le malheur de croire encore qu'il existe quelque liaison entre le paiement d'un impôt et le talent de faire de bons choix entre de l'argent et des vertus.

» Reposez-vous sur les progrès de la raison, le faible est sûr de gagner sa cause au tribunal de ce juge incorruptible.

» Ainsi, par l'établissement d'une convention, on peut aisément concilier et la liberté des opinions et la soumission aux lois. On ne peut accuser celui qui prépare les esprits à des changemens que la loi, elle-même, a permis de solliciter; et, d'un autre côté, on ne serait pas excusable de se refuser à des lois dont on a des moyens légitimes d'obtenir la révision.

» Négligez cette institution, et il faut, ou permettre d'opposer la force aux mauvaises lois, ou empêcher d'éclairer le peuple sur leurs défauts. Il faut ou souffrir la tyrannie ou rester exposé aux murmures de la liberté indignée.

» On a dit qu'en établissant une convention, en ne la remettant pas à un temps éloigné, il était à craindre que la constitution française

ne fût renversée; que par là on donnait des espérances à ses ennemis, aux partisans du despotisme, à ceux de l'inégalité.

» Les hommes qui feraient cette objection, ignoreraient donc bien profondément la pente vers laquelle les progrès de la raison entraînent tous les esprits.

» La convention qui serait appelée pour nous donner une constitution nouvelle, n'augmenterait pas l'autorité des pouvoirs dangereux pour la liberté, ne porterait pas atteinte à l'égalité; elle chercherait, au contraire, à détruire les reflets du despotisme et de l'inégalité, et tel est le véritable motif de la réprobation qu'elle éprouve de la part de ceux qui s'élèvent contre cette salutaire institution.

» Il sera toujours dangereux, sans doute, qu'une législature ait le droit de changer la constitution, parce qu'elle-même exerce un pouvoir particulier, parce qu'elle peut avoir intérêt d'en reculer les bornes, qu'elle peut trouver de l'avantage dans une représentation imparfaite, dans une multiplication de places superflues, dans tout ce qui favorise la corruption, ou présente à l'ambition de grandes espérances.

» Voilà pourquoi ces mêmes hommes veulent, ou des lois fondamentales pour assurer la per-

pétuité des dispositions contraires à la plénitude de la liberté, ou des législatures toujours revêtues d'un pouvoir constituant, parce qu'ils espèrent que du moins, pendant quelque temps, elles donneront plus d'étendue à ces mêmes dispositions.

» Ils savent que ces deux opinions se confondent, qu'une constitution irrévocable laisse aux législateurs la facilité de la corrompre par des changemens souvent insensibles; que tel a été le sort de celles qui ont été adoptées par les républiques modernes.

» Renvoyer une convention à un terme très-éloigné, c'est encore remplir leurs vœux. L'intérêt personnel ne calcule que pour lui, et pour une courte durée; la vertu seule peut embrasser, dans tous les sens, tous les hommes et tous les âges.

» J'ai essayé de faire sentir ici la nécessité de réunir dans une constitution l'établissement des conventions périodiques et celui des conventions ordonnées par le peuple. J'ai essayé de démêler les sophismes que l'ignorance oppose à cette institution salutaire, et de dévoiler les vues secrètes de l'intérêt et de la corruption.

» C'est de l'établissement d'une convention qu'on ne puisse refuser aux citoyens, lorsqu'ils

la demanderont sous une forme déterminée par une loi facile dans l'exécution; c'est de cette institution que dépend aujourd'hui notre liberté. La décision de l'assemblée nationale, sur cet objet, prononcera, en même temps, si nous sommes encore libres, ou si nous devons devenir esclaves.

» Quelques amis de la liberté ont désiré que la première assemblée constituante fût remplacée par une assemblée revêtue des mêmes pouvoirs. J'ose croire au contraire qu'il est temps de les séparer.

» Sans doute il serait utile que la constitution actuelle, provisoirement exécutée, fût revue par une convention; que les moyens de la représenter à la sanction réelle du peuple y fussent combinés après de sages discussions. Une nouvelle assemblée ne doit pas être supposée avoir des lumières nouvelles; l'expérience n'a encore rien appris sur les vices de la constitution établie. Mais le défaut d'acceptation nationale semble exiger une révision immédiate; qu'autrement il eût été plus sage de différer.

» Tandis que cette convention, paisiblement occupée de ce travail, laisserait agir la législature, son existence seule arrêterait ceux des pouvoirs établis par la loi, qui, s'ils comptaient sur l'impossibilité d'être remplacés et

croyaient pouvoir conspirer en sûreté, emploieraient peut-être pour la combattre les forces qu'ils n'ont reçues que pour la défendre.

» La puissance nationale, toujours prête à se déployer dans toute son étendue, au jour, au moment où la liberté aura besoin d'elle, effraierait les conspirateurs.

» Une telle convention serait donc utile? mais si la nation a le droit d'en exiger la convocation, c'est d'elle qu'il la faut obtenir, c'est à elle qu'il faut en montrer la nécessité pressante.

» Peut-être aurait-on dû attendre du patriotisme de l'assemblée nationale qu'elle appelât cette convention nouvelle, qu'elle ne craignît point de soumettre ses travaux à un examen sévère. Mais n'est-il pas plus généreux encore de laisser prononcer la nation elle-même, de se borner à lui donner les moyens d'ordonner cet examen, et de ne paraître, ni le désirer, ni le craindre, ni trop tenir à son propre ouvrage, ni trop s'en défier?

» La reconnaissance d'un peuple éclairé pour les fondateurs de sa liberté ne doit pas être un puéril enthousiasme; il ne doit pas, dans une stupide admiration, proclamer l'éternité de leurs lois; il doit exhorter la génération naissante à leur obéir, mais aussi à les juger,

à les étudier, et à se rendre digne de les corriger.

» Il ne peut exister de temps où le respect, pour la tranquillité publique, puisse défendre de soumettre les lois à un examen sévère, d'en montrer les dangers, d'en combattre les principes, d'en solliciter la réforme. »

« Vous faites perdre aux lois, dira-t-on, la confiance du peuple. »

» Mais qu'est-ce donc qu'une confiance qu'il faudrait fonder sur le silence de la raison? Et quel droit aurait-on de tromper les hommes, en empêchant qu'on les avertisse de ne pas accorder cette confiance à de mauvaises lois?

» Ceux qui conseillent le crime sont coupables; ceux qui discutent les lois remplissent un devoir : qu'on cesse donc de confondre le crime et la vertu, en enveloppant dans les mêmes calomnies des hommes si différens d'intentions et de principes, en cherchant à exercer contre eux les mêmes ressentimens.

» Autrefois on traitait d'insensés ceux qui, présumant trop bien de la nature humaine, osaient espérer du pouvoir de la raison la chute des préjugés, et se hâtaient de l'accélérer.

» Autrefois on appelait *ennemis des lois* ceux qui osaient en montrer les vices; et c'est sous

le règne de la liberté qu'on voudrait consacrer cet insolent et absurde langage.

» C'est lorsque les hommes sont appelés à jouir de tous leurs droits, qu'on ne pourrait sans crime leur parler des moyens de les exercer !

» C'est lorsque le peuple a repris sa souveraineté, qu'il serait criminel de chercher à l'éclairer ! Comme si c'était pour lui et non pour ses tyrans que la vérité peut être dangereuse.

» Par quelle fatalité, en devenant libres, serions-nous obligés de renoncer à l'indépendance de nos opinions?

» Loin de nous, pour jamais, ces maximes de la vieille tyrannie.

» Qu'importe à l'éternelle vérité que des hommes revêtus d'une puissance passagère, la méconnaissent ou la craignent? Ceux qui ont reçu de la nature la faculté de la répandre et le courage de la dire, en ont aussi reçu la mission, et rien ne les empêchera de la remplir. »

Voilà comme chacun faisait ses projets, et parmi les divers partis, il y en avait un qui proposait de faire la contre-révolution, en s'emparant soi-même de la révolution. Il faut même remarquer que le projet d'une convention nationale vient du côté droit, car c'est Cazalès qui l'a proposée le premier en 1789.

Projet de Rivarol.

Vers la fin de l'assemblée constituante, Suard fut chargé par M. de Montmorin de s'aboucher avec plusieurs écrivains, entre autres avec Rivarol, pour tâcher de lutter contre l'influence des jacobins. Rivarol proposa un plan, que Suard rédigea et remit à M. de Montmorin. Voici ce mémoire :

« L'assemblée nationale perd tout ; ce n'est cependant que par elle qu'on peut prévenir un bouleversement total, ou une contre-révolution toute aussi redoutable.

» Que faut-il faire? attaquer et décréditer une majorité ignorante et factieuse, en diminuant sa force et en renforçant une minorité pusillanime, qui voudrait être raisonnable, et qui, par un secours du dehors habilement ménagé, peut aisément, je crois, devenir la majorité.

» Pour affaiblir le côté gauche, il faut :

» Relever, jour par jour, ses sottises par le raisonnement et par le ridicule;

» Lui ôter, autant que faire se pourra, les prétextes de plaintes et d'accusations dont il se sert pour exciter le peuple contre le gouvernement.

» Mais si le ministère n'est pas uni, s'il n'est pas dirigé par une seule tête, si le roi ne s'y abandonne pas franchement, je ne vois aucun moyen de suivre avec succès un bon plan; car je ne vois de possibilité de succès que dans une coalition énergique de tous les moyens de puissance, de raison et d'opinion.

» Pour renforcer la minorité, il faut d'abord en faire un parti décidé. Il n'y a dans la société de force que par l'union et la discipline.

» C'est par là que 7 à 8000 jacobins agitent et gouvernent la France. Il n'y a donc qu'une armée qui puisse battre leur armée. Il faut lever étendard contre étendard; assembler le peuple et lui parler; faire la guerre de plume et se préparer à celle des fusils, s'il le faut. Si l'on peut déterminer les bourgeois de Paris à prendre couleur, je réponds bien de la majorité et de la victoire.

» Il faut donc encourager, soutenir puissamment et par toutes sortes de bons moyens le club des feuillans.

» Mais il faut en faire un rassemblement populaire, imposant par le nombre, et qui fixe la confiance par sa publicité : il faut pour cela un grand local et des galeries.

» Il faut une déclaration publique des prin-

cipes de la société, fortement prononcée et écrite avec une éloquence simple et populaire.

» Il faut que cette déclaration, ou peut-être une autre sous un point de vue plus général, serve de ralliement de doctrine pour les citoyens de Paris qui voudront l'adopter. Il faudra combiner un moyen sûr de la faire signer en peu de jours au plus grand nombre possible de citoyens.

» Pour le ministère, je pense qu'il pourrait combiner une démarche marquante du roi, propre à augmenter sa popularité, en ranimant la confiance publique dans sa probité et sa franche adhésion à la constitution. Mais ce moyen ne doit être employé qu'avec la presque certitude du succès. Il ne faut pas que le roi se montre en vain.

» Je crains comme le feu le rassemblement de la garde militaire. Le choix des officiers est en bien mauvaise odeur. Quand on verra les uniformes nouveaux remplir les Tuileries et les rues, il sera aisé de répandre de mauvais bruits, de provoquer des querelles et d'exciter le peuple contre les gardes du roi, qui seront toujours suspects et toujours condamnés.

» Un moyen efficace d'attaquer les jacobins dans l'opinion, c'est de donner la mesure de leur force réelle. Il faudrait envoyer dans les

lieux publics où ils établissent leur insolent despotisme, des hommes fermes et intelligens, qui en affichant l'esprit de liberté, se moquassent des orateurs jacobites, et en imposassent aux plus mutins. Cette faction serait perdue par le ridicule, auprès du peuple même, si dans deux ou trois cafés ses commissaires avaient reçu quelques croquignoles et quelques coups de canne.

» Toute mesure serait imparfaite si l'on ne s'occupait en même temps d'éclairer et diriger l'opinion par le moyen des journaux et autres écrits publics.

» Il n'y a que deux moyens de se servir des journaux ; l'un de diriger l'esprit de ceux qui existent déjà et sont les plus répandus ; l'autre d'en faire faire de nouveaux dans de bons principes.

» Rien ne serait plus propre à effrayer tous les bons citoyens sur l'état où est le royaume, et à les ramener fortement à la volonté d'avoir un gouvernement et la paix, que le tableau de tous les désordres qui affligent la France. »

Ce qui est vrai, quoique cela semble inconcevable, mais qui peint bien la faiblesse générale des esprits, même les plus sages, contre une révolution qui étonnait chaque jour autant qu'elle effrayait, c'est que Suard lui-même, qui

a rédigé le projet, le trouvait trop hardi, et même trop peu constitutionnel, trop peu favorable à la révolution ; et M. de Montmorin fut du même avis. Il se décida à rejeter ce plan.

Voici la réponse qu'il adressa à Suard :

« Je pense, comme vous, qu'il y a trop d'aristocratie cachée dans ce plan ; que l'auteur est trop suspect pour que ses vues soient bien pures, et qu'il y aurait de l'inconvénient à en favoriser l'exécution. Il faut marcher plus franchement : dites-le lui. Mille amitiés. »

MONTMORIN.

Lettre de Condorcet sur les clubs.

On sait que les jacobins ne se nommèrent que les *amis de la constitution*, et que ce titre leur donna peut-être en grande partie l'influence qu'ils acquirent dans toute la France.

Les clubs furent les souverains qui gouvernèrent, et on peut dire même les seuls qui eurent un gouvernement. Ils l'établirent et le réglèrent avec un grand succès, dû certainement à la puissance de l'accord. Tout était réuni contre l'ancien régime, et si l'ancien régime s'était de lui-même annihilé, jamais la révolution n'aurait eu lieu.

Un des plus anciens amis de Condorcet

homme d'esprit et de sens, surtout très-honnête et digne citoyen, M. de Pange, écrivit à cette époque un excellent morceau contre les clubs, parce qu'il passa avec empressement des Jacobins aux Feuillans, dès qu'il reconnut les dangers de la liberté prouvés par ses excès. »

Condorcet lui écrivit une lettre à ce sujet :

« Mon ami, » lui dit-il, « vous êtes doué d'intentions parfaites ; vous voulez une révolution à l'eau-rose, vous voulez qu'une nation soit sage : où en avez-vous vu ?

» La question pour nous est de savoir si nous voulons qu'elle soit tyrannisée par elle-même ou par d'autres. Il y a quelque chose de noble à s'ouvrir les veines à soi-même, plutôt que d'attendre les satellites du tyran. Ce fut la mort de Thraséas, qui fut un ami de la constitution romaine.

» Si la majorité d'un club veut déraisonner, de quel droit, je vous le demande, voulez-vous lui imposer de raisonner ?

» Et si les clubs sont dangereux pour la paix publique, par l'influence de la propagande de leurs principes en France, ce n'est pas, sans doute, lorsqu'ils ont de la sagesse et de la raison ; car vous avouez bien, mon ami, que la sagesse et la raison ne peuvent trop voyager.

» Vous êtes même de ceux qui veulent leur

donner la main : pourquoi ne voulez-vous donc pas qu'on propage leurs principes ?

» Si, au contraire, vous prétendez que les clubs ne sont dangereux que parce qu'ils sont déraisonnables, qui vous a donné assez d'autorité et de confiance en vous pour croire que vos principes sont meilleurs que ceux d'une majorité d'hommes quelconque ?

» Soyons vrais et francs : Suard vous le dira aussi ; vous n'êtes contre la révolution que parce qu'on s'égorge un peu ; et dans quel siècle, dans quel pays les hommes ne se sont-ils pas toujours battus les uns contre les autres d'une manière quelconque ?

» Oui, nous nous battrons, puis nous nous débattrons et rebattrons encore ; mais il vaut encore mieux le faire librement que forcément, et pour son compte plutôt que pour le bon plaisir d'un autre. »

Combien de tels raisonnemens sont dangereux lorsqu'ils sont répandus dans les esprits d'une nation entière ?

A cette époque les clubs étaient déjà institués jusque dans les plus petits villages de la France ; et les maîtres d'école qui s'en trouvèrent naturellement les présidens et directeurs, devinrent de petits souverains.

Un d'eux, après avoir établi son club, força

l'ancien seigneur d'y aller. Mais aussitôt les paysans demandèrent à ce gentilhomme les nouvelles du moment, puis ses avis, puis enfin se laissèrent tellement guider par lui, que le maître d'école, voyant son crédit tombé, reconnut la faute qu'il avait faite. Il revint alors auprès du seigneur et le conjura de n'y plus aller.

« Eh ! pourquoi donc? » lui dit celui-ci.

« Parce que vous faites ombrage, » lui répondit-il, « à la constitution. »

Comme ce maître d'école était dangereux et pouvait le dénoncer au district, le gentilhomme, prudent, n'alla plus à la société fraternelle, et passa très-tranquillement dans son château tout le temps de la terreur.

Projet de l'Aristocratie.

Le projet le plus hardi et le plus dangereux, suivant Condorcet, fut celui des partisans de l'ancien régime, de s'emparer de la constitution eux-mêmes.

Mais de deux choses l'une : ou ils seraient restés dans la constitution, et alors ce sont de bons citoyens à la tête du gouvernement, ou ils seraient arrivés à ce moment où ils auraient voulu changer le régime et essayé de

renverser cette constitution : alors, nouvelle lutte, nouvelles divisions ; et les amis de la constitution se seraient toujours retrouvés, comme l'a dit Condorcet, en présence des amis de l'ancien régime.

Je crois, en effet, que lorsqu'on veut combattre un gouvernement, il vaut mieux rester en dehors, car lorsqu'on s'identifie avec lui, on ne s'est donné la peine d'y entrer que pour éprouver encore la peine d'en sortir.

Ce qui manqua réellement au gouvernement monarchique de Louis XVI, ce fut un ministre, ou, en dehors du ministère, un homme capable.

Cependant Condorcet, qui fut quelque temps vivement enthousiaste de M. de La Fayette, a très-exactement caractérisé les rapports de ce général avec la cour.

« On lui reproche, » écrivait-il, « de n'être pas dévoué au roi ; mais lui a-t-on témoigné quelque désir de son attachement ?

» D'avoir des idées peu monarchiques ; mais sommes-nous encore dans la vieille monarchie ?

» D'être faible et incertain dans l'action ; mais n'est-il pas entre deux ennemis, et ne faut-il pas se retourner sans cesse pour faire face à tous?

« La monarchie n'est plus qu'à Coblentz, et c'est ce qu'on ne veut pas croire aux Tuileries.»

Ceci me rappelle qu'un jour M. de T..... disait à peu près la même chose, et en même temps accusait les députés du côté droit de 1815 de vouloir ramener l'ancien régime. On entendit M. de P..... , qui était présent, lui dire assez gaîment :

« Mais, Monseigneur, nous savons tous qu'il est impossible de rétablir l'ancien régime. Qui est-ce qui pourrait refaire de vous un évêque? »

Conversations de M. de La Fayette.

Voici une autre note plus sévère sur M. de La Fayette :

« Si M. de La Fayette est au niveau du rôle qu'il joue, on peut dire du moins avec vérité, sans l'offenser, qu'il est au-dessous du rôle qu'il pourrait jouer. Il est trop indulgent pour les hommes médiocres, et les écoute beaucoup trop. Il se laisse mener par un petit S.... qu'il veut absolument faire ambassadeur. Il avait le projet de composer un nouveau ministère, et il proposait un D..... pour garde-des-sceaux. Il présentait pour un département Duport du Tertre, qui du moins est un honnête homme.

» On disait que pendant trois mois, pour

déterminer M. de La Fayette à faire ce qu'on voulait, L...., Duport et un troisième lui donnaient leurs projets comme l'opinion publique, et, par cette considération, l'entraînaient toujours. M. de Montesquiou s'est aperçu qu'il avait été pendant quelque temps, sans s'en douter, un des instrumens de cette petite manœuvre.

» On dit qu'il reçut, quelquefois même malgré lui, de M. de Montmorin, de l'argent pour ses dépenses secrètes, ce ministre prétendant qu'il devait en employer, et lui ayant même une fois, dit-on, donné un million pour obtenir de lui qu'il fît une majorité au roi, à prix d'argent, dans l'assemblée nationale, mais que M. de La Fayette s'entendait mal à de semblables négociations, et que le million passa en peu de mains et fut pourtant très-vite dépensé, sans qu'il en gardât rien, et cependant sans qu'il crût avoir été volé. »

M. de la Fayette disait un jour à M. de Montmorin, qu'il serait utile de persuader aux autres ministres qu'il avait l'entière confiance du roi et de la reine :

« Je n'en ferai rien, » lui répondit M. de Montmorin, « parce que cela n'est pas, et parce que je serais bien fâché que cela fût; mais cela serait si vous vouliez faire ce qu'il faut. » M. de

La Fayette ne répondit rien, encore cette fois, à cette nouvelle demande de service, parce que c'était l'engager à changer de conduite, en manquant à ses principes, et qu'il a toujours été invariable.

On avait proposé de donner à M. de La Fayette l'expédition de Nanci à la place de M. de Bouillé. La reine, qui s'y opposait, dit qu'il serait plus utile à Paris. Puis, s'adressant au roi, elle lui dit :

« Pourquoi n'iriez-vous pas vous mettre à la tête des troupes ? »

« Madame, » dit M. de Montmorin, « si le roi allait à Metz, votre personne et celle de M. le Dauphin seraient-elles en sûreté à Paris?»

« Nous suivrons le roi, répondit-elle. »

M. de La Fayette était, comme je l'ai dit, bien effrayé alors de la marche de la révolution. Il disait à M. de Montmorin :

« J'ai tout pouvoir pour faire du mal, mais je n'en ai pas assez pour l'arrêter. Je pourrais, par exemple, faire mettre le feu au palais des Tuileries, mais, s'il y était, je ne serais pas assuré de pouvoir le faire éteindre. »

Il lui contait aussi qu'il avait dit la veille aux Lameth :

« Mais enfin où voulez-vous aller ? »

Et qu'ils s'étaient contentés de lui répondre :

« C'est selon. »

Sans se donner la peine de faire aucune explication.

M. de Montmorin rappela alors à M. de La Fayette que, le 19 juin 1790, lui, Montmorin, lui reprochant d'avoir voté pour l'abolition des titres, même des princes, lui, La Fayette, répondit :

« Ils seront encore trop puissans sans cela. »

— « Voyez, » ajouta M. de Montmorin, « comme ils sont puissans ! »

Voilà comment on reprochait avec justice à M. de La Fayette sa confiance et son imprévoyance.

Autres Conversations.

Au reste, les L.... avaient de la franchise. Lorsque Charles soutint qu'il fallait ôter au roi toute nomination des juges, on le lui reprocha :

« Eh ! je ne veux pas, » répondit-il, « que le garde-des-sceaux puisse nommer un juge qui me fasse pendre dans un an. »

Necker, plus sage, disait, à propos de ce décret sur les juges :

« Le peuple y perdra plus que le roi. »

C'est dans la discussion de ce décret que

l'abbé Maury se trouvant à la tribune entre les deux Mirabeau qui se disputaient la parole, étendit aussitôt les mains en forme de croix, pour représenter Jésus-Christ crucifié entre les deux larrons. Il s'éleva un grand rire dans l'assemblée : on prétendit toutefois que Jésus-Christ seul n'était pas du tout ressemblant.

M. de L....., le jour où l'on annonça à l'assemblée l'aventure du vicomte de Mirabeau à Castelnaudary, dit à la tribune de Lécuyer :

« Il faut espérer que la lanterne aura de l'ouvrage. »

La jolie madame de Vaudreuil lui répondit :

« Avez-vous donc quelque intérêt à supprimer la potence ? »

MM. de Lameth, malgré leurs opinions favorables à la révolution, allaient régulièrement à la messe à Saint-Sulpice. M. de Clermont-Tonnerre, ayant dit à madame de Staël que sa femme les y avait vus trois dimanches de suite, madame de Staël s'écria :

« C'est vraiment comme à la naissance du puritanisme. »

Une position singulière a été celle du comte et du vicomte de Mirabeau, la nuit du 14 septembre. Il y avait une grande effervescence dans Paris, et on croyoit généralement à une attaque du château. Les deux frères veillaient

ensemble près de leur père, mort la veille. Le comte dit à son frère :

« Nous sommes fort tranquilles. En voilà un, » (montrant son père), « à qui on ne fera pas de mal; et quant à nous, nous ne prenons point part au combat; ainsi, tu seras mon témoin si la cour a le dessus, et si le peuple est le maître, je serai ta sauvegarde. »

« Tu te trompes, » lui répondit le vicomte; « tu en as trop fait pour que je puisse te sauver la potence, si la cour l'emporte, et si le peuple a le dessus, je suis moi-même trop connu pour que tu puisses m'éviter la lanterne. »

On assure que le Saint-Sacrement a été insulté dans la rue en décembre 1790. Le prêtre a conservé du sang-froid et de la dignité. Il a invité à haute voix les honnêtes gens à faire respecter la présence du Dieu des chrétiens.

En effet, un assez grand nombre de citoyens ont entouré le prêtre, et l'ont escorté.

Mais à la messe de minuit, les écoliers de Louis-le-Grand, après avoir tenu des propos irréligieux, se sont mis à siffler le prêtre qui commençait la messe, et ont ensuite fait tant de tumulte et de scandale, que les prêtres ont jugé prudent de ne pas achever la messe.

C'est ainsi que la révolution suivait sa marche.

La municipalité et le curé du village de Chamarande sont allés, au 1er de l'an 1791, complimenter la dame du lieu, madame de Clermont-Tonnerre, aujourd'hui madame de Talaru; elle leur a dit :

« Vous étiez autrefois mes vassaux et mes enfans; je me félicite que vous ne soyez plus aujourd'hui que mes enfans. »

Condorcet a mis en note :

« Ces enfans, touchés jusqu'aux larmes, ont embrassé cette généreuse mère, aussi attendrie qu'eux. »

Un autre mot plaisant fut dit à cette époque.

Madame de Simiane, cette belle et jolie femme, qui montra les plus nobles et les plus tendres sentimens en se servant de son influence sur l'esprit et le cœur de M. de La Fayette, pour lui inspirer, à l'âge de dix-huit ans, l'amour de la gloire, puisque ce fut elle qui l'engagea à la quitter pour aller en Amérique; madame de Simiane, dis-je, sortait de la comédie. Elle dit à Luxembourg, le crieur :

« Appelle mes gens. »

Un passant s'écria très-haut :

« Il y n'a plus de gens, tous les hommes sont frères. »

Cette dame répondit sur-le-champ :

« Eh bien, crieur, appelez mes frères servans. »

Condorcet était toujours ardent pour la révolution. On lui disait un jour, qu'il passait les bornes, qu'il allait plus loin que Rousseau.

« Est-ce que vous ne trouvez pas de la philosophie à Rousseau? » lui disait-on.

— « Il a celle du dix-huitième siècle, » répondit-il; « moi, j'ai celle du dix-neuvième. »

Suard lui disait :

« Il y en a beaucoup parmi vos disciples à qui il est plus aisé de donner des coups de poing aux prêtres que de faire un bon argument contre l'Evangile. »

« J'ai toujours pensé, » ajoutait-il, « que les philosophes et les gens d'esprit pouvaient bien concevoir une révolution, mais qu'elle ne s'exécutait que lorsque les sots et les fripons y mettaient la main. »

C'est là, il faut en convenir, une vraie prophétie de ce qui allait arriver.

Lorsque Lanjuinais demanda à quoi l'Académie pouvait être utile, Suard répondit encore :

« Si l'Académie avait fait un dictionnaire où les mots de la langue politique fussent définis, elle aurait fait un travail bien utile à l'assemblée nationale. »

Déjà on avait incendié un grand nombre de châteaux, et M. de La Clos écrivait à la société des amis de la constitution :

« On vous peindra des plus noires couleurs les troubles des provinces; ne vous laissez pas égarer par ces exagérations; on n'en veut qu'aux châteaux, et voilà tout. »

Dans un moment où les Lameth se brouillèrent avec M. de La Fayette, ils lui reprochèrent, entre autres choses, d'avoir fait nommer S..... ministre à C..... M. de La Fayette répondit qu'il avait été utile à la révolution.

« Cela se peut, » répondit Alexandre, « mais ce sont de ces gens qu'on ne paie qu'à la pièce. »

Peut-être ce mot inspire-t-il une réflexion : que c'est à la pièce qu'il est honorable d'être payé; parce qu'on reçoit alors la récompense d'un service véritable rendu à l'Etat, lorsque tant d'autres ne recherchent que les faveurs de la servilité habituelle.

De Louis XVI, par Suard.

Il est certainement très-étonnant que les hommes les plus modérés, les philosophes et les hommes de lettres, se soient déclarés en faveur de cette assemblée constituante, qui établissait réellement le despotisme en envahissant en France tous les pouvoirs, contre un roi qui était modéré, philosophe, homme de lettres, et même le plus sincère ennemi du despotisme. Quelques-uns des philosophes reconnaissaient ses belles qualités, entre autres Suard, qui écrivit la note suivante sur les ouvrages de ce monarque :

« Louis XVI, d'un caractère entièrement différent de celui de son prédécesseur, a écrit d'une manière plus digne d'un monarque.

» Dès sa jeunesse, il a fait un recueil de maximes morales et politiques, extraites de Télémaque, et il l'a imprimé lui-même à Versailles.

» Il a pris soin de recueillir, de mettre en ordre, et de conserver les mémoires et lettres de Louis XIV.

» Il a écrit lui-même une histoire de Richard III, qu'il a traduite de l'anglais de Walpole. Le style de cet ouvrage est correct et

facile, d'une extrême clarté et d'un naturel sans prétention, qui plaît et qui attache.

On remarque cette pensée, que Louis XVI doit avoir exprimée du fond de son cœur :

« Qui est-ce qui a jamais eu un extérieur plus agréable qu'Alexandre, Auguste, et Louis XIV? et encore qui est-ce qui a commandé jamais de verser plus de sang humain? »

Anecdotes.

Mais, en général, les esprits étaient alors assez ardens pour se soucier peu de rendre justice.

On citait de M. de L.... une opinion très-hardie, ou peut-être est-ce plutôt un mot trop légèrement prononcé. Il disait à M. de Rochechouart qu'il dénoncerait différentes personnes comme ennemies de la liberté. « Mais il faut des preuves », lui dit M. de Rochechouart. « Quand il s'agit de fonder la liberté, » répondit-il, » les soupçons tiennent lieu de preuves. »

Cazalès avait dit déjà aux L... : « S'il ne fallait que gouverner par le peuple, j'en saurais plus que vous. Venez avec moi au milieu des forts de la halle ou d'une compagnie de grena-

diers, nous verrons qui les remuera le mieux de vous ou de moi. »

» Les plaisans démagogues, » ajoutait-il, « qu'un Duport et un Barnave, qui ont l'air froid et insolent, et qui semblent toujours penser le contraire de ce qu'ils disent! »

Déclaration des Princes français.

Condorcet, entré à l'assemblée législative en octobre 1791, écrivait, dans ses lettres à quelques-uns de ses amis absens, des détails plaisans sur l'assemblée; mais avant de les citer, il faut copier ce qu'il écrivait à la même époque sur la déclaration des puissances :

« Je viens de lire la déclaration de l'empereur et du roi de Prusse; elle ne signifie rien. Les souverains étrangers n'attaqueront jamais une nation pour le bon plaisir d'un prince, mais ils l'attaqueront toujours quand ils croiront avoir à redouter cette nation ou ceux qui sauraient la diriger contre eux. Aussi la déclaration en dit-elle assez pour attaquer, si on le juge par la suite nécessaire, et en dit assez peu pour qu'on puisse rester encore dans l'inaction, si on le juge utile.

» Mais j'ai lu en même temps la lettre des princes, et une phrase m'a paru plaisante à l'époque où nous sommes.

» Dépositaire usufruitier du trône que vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez en aliéner les droits primordiaux, ni détruire la base constitutive sur laquelle il est assis. »

» Qu'est-ce que des droits primordiaux ? ce sont ceux qui existaient avant l'ordre, c'est-à-dire, avant l'état social. Le roi de France existait donc avant la réunion en société des premiers habitans de notre Gaule !

» On veut qu'il y ait eu des rois avant les relations sociales, qui seules ont pu les rendre utiles, et par conséquent en donner l'idée.

» On établit, par cette seule phrase, qu'un roi a sur nous un droit primordial, c'est-à-dire, de la même espèce que celui que l'homme a sur les bêtes de somme, et à lui c'est du moins son intelligence qui le lui donne. La nature nous prouve chaque jour que l'homme est supérieur aux animaux.

» Mais vous, homme sur le trône, qu'avez-vous de plus que nous? Qu'est-ce que vous nous prouvez chaque jour? Si, par hasard, un homme fort, du moins dans quelques portions de son intelligence, un Frédéric, par exemple, a hérité du pouvoir, on lui obéit sans peine; il nous paraît presque fait pour nous commander.

» Mais tant d'autres, mais vous, princes chas-

seurs de daims ou de femmes, ne vous attribuez pas les mêmes droits que les Alexandre. Leur domaine est la terre entière, le vôtre est le Parc-aux-Cerfs.

» Eh quoi! vous nous dites encore que ce roi même, malgré son droit primordial, ne peut jamais détruire la base constitutive sur laquelle il est assis, et auprès de laquelle vous êtes assez aveugle pour ne pas apercevoir ses fondemens sous terre.

» Ainsi les nations se civilisent, et il n'est pas permis qu'elles changent, ni même qu'un prince éclairé modifie les dogmes absurdes qui les régissent dans la barbarie. Nous, qui avons assez long-temps éprouvé les restes de ces institutions gothiques, nous serons forcés d'y rester asservis, et si nous voulons les réformer, l'Europe armée tombera sur nous!

» Quand la nation et le roi, et ces princes mêmes, nous serions unanimes dans nos vœux, le droit primordial ne doit pas être enfreint. Il nous oblige à garder nos vieilles superstitions, et à regarder même comme envoyées par Dieu les armées étrangères qui viendraient, pour les maintenir, ravager notre pays!!

» Les habitudes de l'esprit humain sont bien les plus puissans de ses fléaux. »

Assemblée législative.

Voici les détails écrits par Condorcet sur l'assemblée législative :

« En place, Messieurs, crièrent les huissiers.

» Puis un vieillard, s'étant assis au fauteuil du président, nous dit, pour premier compliment :

« A l'ordre, Messieurs. »

« Voilà comment notre assemblée commença ses travaux.

» Mais ce vieillard, n'ayant ni voix, ni force, le secrétaire, très-agile, M. Dumolard, obtint de l'assemblée de joindre les fonctions de président à celles de secrétaire, de sorte qu'il allait du bureau au fauteuil avec autant de facilité que Sosie de son moi à sa lanterne. Le bon président ne se réserva que l'usage de la sonnette.

» Dès le commencement, les sciences et les lettres ont, pour ainsi dire, dominé l'assemblée. Les six secrétaires sont académiciens ou dignes de l'être. » (En effet, c'était François de Neufchâteau, Garran de Coulon, Cerutti, Lacépède, Condorcet et Guitton de Morveau). « C'est de bon augure, et l'abbé Grégoire vient de nous écrire une lettre pour nous engager à joindre l'éclat des vertus à l'éclat des talens,

et nous conseiller l'orgueil des Spartiates et le courage des Romains. Il prétend que nous en avons besoin, parce que nous arrivons à la puberté politique, étant encore dans les brassières.

» Le premier décret que nous avons rendu a été rapporté le lendemain ; mais au milieu de nos inutilités, l'avenir conservera et prouvera la vérité de ce beau mot adressé au roi par M. Pastoret :

« La constitution vous fait le premier monarque de l'Europe. »

« On a dernièrement rappelé à l'ordre un député qui parlait d'un côté droit, et trois jours après il y avait côté gauche et côté droit formés, parce qu'il est impossible que ceux qui votent ensemble restent séparés. Ils ont besoin de se consulter, et de briser même, par le rapprochement, les petites divergences, pour se confondre dans un système général qui, adopté par la majorité, constitue le caractère et l'esprit de l'assemblée, ou qui, restreint dans la minorité, constitue la nature de l'opposition.

» Il existe dans toute assemblée de ces orateurs bruyans à tête creuse, qui produisent un grand effet avec des niaiseries redondantes. N'ai-je pas entendu hier M. de Vaublanc s'écrier :

« Vous devez juger les ministres avec sévérité, mais avec calme, et ne rien préjuger contre eux. »

« Est-il donc possible de ne pas penser, de n'avoir pas d'opinion sur ce que l'on voit chaque jour? Il le faudrait pourtant pour pouvoir ne rien préjuger sur les hommes ni sur les choses. N'est-ce pas au contraire ce que l'on préjuge des ministres qui, formant réellement l'estime ou le mépris public envers eux, est leur véritable récompense ou leur réelle punition? Si l'on doit les voir en jugement, c'est avec ces préjugemens, très-différens des préjugés, qu'on arrive au procès, et qu'on les frotte, pour ainsi dire, à chaque minute contre chaque témoin, chaque preuve et chaque argument, de telle manière qu'ils s'effacent de l'esprit ou s'y enfoncent pour devenir alors un véritable jugement.

» La première grande question qui nous occupe est celle des émigrations.

» Je suis obligé de la discuter, comme les autres, sous le rapport des circonstances, et cependant elles ne sont pas de nature à nous forcer la volonté.

» Si je la discutais en principe, je dirais :

« De quel droit voulez-vous priver un homme de l'air qu'il lui plaît de respirer? Si un bain

d'air étranger est bon pour la santé d'un insensé politique, comme un bain d'eau froide pour la santé de l'insensé physique, pourquoi voulez-vous lui défendre son remède ? Qu'y gagnez-vous ? Que le méchant fou reste à vos côtés, essayant de vous égratigner de temps en temps, et tout au moins vous ennuyant de ses rêveries ou de ses vieilleries, tandis qu'il en eût enchanté les illustres étrangers qui l'auraient accueilli.

» Si l'on me dit que les émigrés veulent reporter la guerre au sein de leur patrie, je répondrai : « Tant mieux, les ennemis cachés sont les plus dangereux, les ennemis intérieurs sont ceux qui font la guerre civile, et il ne peut résulter, au contraire, d'une guerre étrangère que les triomphes de la nation, d'autant plus faciles, lorsque les mécontens seront au dehors, qu'il y aura dans l'intérieur un assentiment complet et un enthousiasme général. »

Faux Assignats.

Il est assez démontré, par les événemens de cette époque, qu'ils n'ont pu être produits que par de l'argent : mais on a ignoré long-temps comment on s'en était procuré.

Pour masquer leurs véritables ressources, les

jacobins faisaient faire des quêtes à chaque séance de leur club, et ils en montraient le produit, parce qu'il était extrêmement mesquin. Leur véritable revenu était la mise en circulation des faux assignats, et, ce qui est étonnant, mais certain pourtant, c'est qu'ils les faisaient faire dans les prisons par des voleurs condamnés, qui les imprimaient dans des chambres secrètes, avec promesse d'obtenir la liberté quand ils en auraient fait un assez grand nombre.

Un nommé Delangle, qui était commissaire de section, écrivit la lettre suivante à M. de Montmorin :

« Monsieur, comme citoyen, j'ai aussi ma tâche ; celle que je m'impose en ce moment est pénible ; n'importe, je la remplirai, et je la crois d'autant plus importante, que l'on arrête chaque jour des fabricateurs de faux assignats, et que tous demeurent impunis.

» J'offre de prouver qu'il se fabrique pour cinquante mille francs de faux billets chaque jour dans les prisons de Paris.

» J'indiquerai les chambres et les numéros ; je désignerai les paillasses, les pans de murailles, les carreaux où l'on en trouvera.

» Je prouverai que les faux billets confisqués, au lieu d'être brûlés ou déposés aux greffes, sont

mis en circulation au moment même de leur capture.

» Je nomme l'hôtel des Fermes et le bureau des patentes, où tous les appoints se font en faux billets.

» J'affirme que les secours que le roi donne aux quarante-huit sections sont convertis dans leurs caisses en faux billets, avec lesquels on distribue les secours aux indigens.

» On fait des faux billets pour la maison de Secours, et je ferai connaître le dépôt d'où sort le papier employé à la fabrication de ceux-là.

» Enfin, je montrerai des assignats de chacune de ces fabrications. »

Cette lettre était positive, et pourtant on a laissé les tribunaux suivre, disait-on, les procès des fabricateurs, dont quelques malheureux seulement ont été condamnés.

Tel a été le motif de refus de M. de Montmorin d'examiner les faits allégués dans cette dénonciation; mais il est probable que les ministres du roi ont craint de se commettre avec les clubs, et cette faiblesse a puissamment aidé la révolution.

Une fois que le club des Jacobins a été muni de cette ressource, il a fait toutes les émeutes qu'il a voulu, et qui se renouvelaient d'autant plus aisément qu'elles n'étaient jamais punies.

Il y a eu un moment, à la fin de 1791, que l'on a eu la preuve que la troupe soldée des jacobins montait alors à 500 hommes choisis parmi les déserteurs de tous les régimens : on leur payait trente-cinq sous par jour.

Dans la suite, comme on en enrôla un bien plus grand nombre, on diminua successivement leur solde, et, à la fin de 1792, elle n'était plus que de vingt sous par jour.

A la fin de 1791, tous les honnêtes gens, espérant encore, demandaient justice contre les agitateurs, et ne l'obtenaient pas.

Madame de Staël désirait aussi qu'on réprimât les émeutes, et toutes ces scènes violentes qui déshonoraient, disait-elle, la révolution.

« Il faut punir les agitateurs, » ajoutait-elle.

— « Non, madame, » lui répondit Chapelier, « il faut en tuer quelques-uns, mais il ne faut pas les punir. »

Condorcet disait que l'abbé Sieyes et ses collaborateurs avaient toujours fait avancer la révolution au milieu des scènes dont nous avons été témoins.

Mais il lui fallait maintenant d'autres acteurs pour le dénoûment, et il les a trouvés dans Brissot et Condorcet, qui se sont adjoint les verbeux avocats de la Gironde, Vergniaux et

Guadet, et un autre intrépide bavard nommé Thuriot. Quelque titre que puisse avoir à la célébrité le reste de la troupe jacobite, il est douteux que, parmi les plus enragés, il y en ait eu d'autres dans le secret que ceux que je viens de nommer.

Voici ce qui suit dans la note :

« On se rappelle que, dans le temps de l'arrestation du roi, il y eut des affiches dans Paris, des adresses en plusieurs lieux du royaume, et un mouvement très-prononcé pour l'établissement d'un gouvernement fédératif et pour l'abolition de la royauté.

« Ceux qui croient que l'abbé Sieyes eut une grande part aux événemens de la révolution, ont remarqué qu'il montra d'abord une véritable répugnance pour le système de république. Mais on croit qu'il jugea utile de le laisser fermenter, et surtout d'exciter l'effroi, l'horreur, l'indignation du peuple contre le droit attribué au roi, d'accorder ou de refuser librement sa sanction aux lois.

» De là cette inondation de libelles et d'injures populaires contre M. et madame *Veto*.

» Il importait aux conspirateurs d'accréditer, d'une part, dans l'opinion publique le système d'un gouvernement fédératif, comme plus favorable à la liberté, et de mettre ensuite le roi en

opposition avec ce système, en présentant à la fois l'autorité du roi comme insuffisante contre les désordres, les troubles excités dans le royaume, et comme dangereuse dans sa résistance au vœu du peuple lorsqu'il rejetterait les lois absurdes et tyranniques qui lui seraient présentées.

» Mais ce n'est point une république que veut l'abbé Sieyes. Il l'a déclaré dans une réponse à Thomas Peyne. Son secret sur ses vues ultérieures lui est échappé :

« On ne peut consolider une révolution que par un changement de religion et de dynastie.»

» Voilà la confidence qu'a faite l'abbé Sieyes à un de ses amis, qui n'a pu lui dissimuler son effroi et qui me l'a rendu.

» Que résulte-t-il maintenant de cette confidence? Comment nous conduit-elle à la conspiration dont je l'accuse? Voici la liaison des faits et des indices qu'il importe de faire connaître.

» On n'a sûrement pas oublié les menaces de Guadet et de ses collègues à l'assemblée :

« Il faut que la terreur rentre dans ce palais. Il est temps que Louis XVI nous apprenne s'il veut être le roi de la majorité de la nation qui veut la constitution, ou seulement de la minorité armée contre elle. »

« Dans le même temps, les journaux, les

harangues et les pamphlets jacobins ont redoublé d'efforts pour rendre le roi odieux.

» L'orateur du peuple a proposé de lui faire son procès.

» Les injures les plus grossières, les menaces les plus atroces lui ont été prodiguées.

» Les adresses les plus insolentes sont parties de divers clubs de départemens.

» Enfin on a imprimé et récité dans les groupes ces paroles remarquables :

« Le roi ne peut pas être attaché de bonne foi à la constitution; il ne saurait oublier le passé; il regrettera toujours la noblesse; il ne voudra pas abandonner ses frères; il élèvera son fils dans les mêmes principes. »

» Enfin on s'appuyait sur les publicistes des siècles antérieurs à la révolution, pour prouver que la doctrine dont on réclamait alors l'application était la doctrine des hommes les plus sages des temps passés.

» On citait, entre autres, Bolingbroke, qui disait, il y a déjà un siècle :

« Le devoir des peuples est maintenant si clairement établi, qu'aucun homme ne peut ignorer les circonstances dans lesquelles il doit obéir, et celles où il doit résister. La conscience n'a plus à lutter avec la raison. Nous savons que nous devons défendre la couronne aux

dépens de notre fortune et de notre vie, si la couronne nous protége et ne s'écarte point des limites assignées par les lois; mais nous savons de même que, si elle les excède, nous devons lui résister. »

» Ces principes ne pouvaient guère s'appliquer à Louis XVI, qui résista rarement et peu. Aussi les émigrés, encore plus mécontens que les révolutionnaires, ne rappelaient sans cesse la légitimité que pour prétendre que Louis XVI n'avait pas le droit de concéder la moindre portion de son autorité; et comme l'aristocratie avait émis naguère de tous autres principes lorsqu'elle avait lutté contre les rois, madame de Staël prétendait qu'elle ne professait actuellement qu'une doctrine *ab irato*.

» Un jour, entre autres, ce fut après avoir ainsi préparé les esprits à une grande catastrophe, qu'on fit répandre subitement un faux bruit qui masquait le véritable complot.

» On répandit que le duc d'York était arrivé et caché à Paris, et que les chefs des jacobins traitaient secrètement avec lui pour lui transmettre la couronne dans le cas d'une nouvelle évasion du roi. Il n'en était rien.

» On savait fort bien que le roi d'Angleterre et aucun de ses enfans ne se prêteraient à une trame aussi absurde que révoltante. On avait

jeté les yeux sur un autre candidat ; mais tout en flattant son ambition, on sentait la nécessité de lui dissimuler l'horreur de l'attentat auquel on voulait l'associer.

» C'est au prince régnant de Brunswick que plusieurs des hommes influens alors avaient destiné, en secret, la couronne de France. Mais, pour le mettre dans le cas de l'accepter, il fallait :

» 1° Que ce prince, sans soupçonner un tel dessein, se trouvât appelé au milieu de nous, et entouré de circonstances qui pussent en faciliter l'accomplissement ;

» 2° Que des troubles intérieurs, s'élevant dans toutes les parties du royaume et nous exposant à toutes sortes de dangers et de malheurs, fissent désirer a la nation d'avoir à sa tête un grand capitaine ;

» 3° Qu'on parvînt à multiplier tellement les soupçons, les désordres, les embarras et les calomnies, que le roi, réduit à l'impossibilité de remédier à rien, fût déclaré par l'assemblée avoir perdu la confiance de la nation.

» Or, de ces trois conditions, la dernière partie de la troisième était la seule qui restait à tenter, et l'on y travaillait avec beaucoup d'activité.

» Les troubles du Midi avaient été excités et

propagés avec une audace qui ne prenait pas la peine de se déguiser. La horde marseillaise, les brigands d'Avignon et l'esprit du parti dominant dans l'assemblée étaient dans une sensible et parfaite harmonie.

» L'arrivée et le triomphe des soldats de Château-Vieux ;

» Les piques fabriquées en si grand nombre sans aucun objet apparent ;

» Les discours mystérieusement féroces prononcés à la tribune des jacobins par les Roberspierre et les Merlin, et d'autres fous qui n'étaient pas dans le secret des atrocités dont ils étaient les vils instrumens ;

» L'acharnement artificiel suscité tout à coup et sans motif contre M. de La Fayette ;

» Les efforts pour soulever le peuple de Paris contre l'exécution du Champ de Mars ;

» Enfin, les recrues qui se faisaient tous les jours de satellites armés et soldés par les jacobins, dès qu'ils en seraient requis ;

» Tout cela indiquait clairement qu'il existait un grand dessein.

» M. le duc de Brunswick a été appelé. L'adresse des intrigans a pour cela mis en avant le zèle étourdi de M. de Narbonne et la scandaleuse simplicité du précédent conseil du roi ; car tous ces ex-ministres ont concouru à ce

projet sans le savoir, en laissant faire à M. de Narbonne la proposition, non pas sans doute de donner le trône au duc de Brunswick, mais de lui confier le commandement de l'armée française, ce qui eût été, dans les mains d'un ambitieux, un moyen de s'emparer de toute la puissance.

» Sous le prétexte d'une inspection des armées, M. de Narbonne fit la tournée des frontières. Il eut une conférence à Metz avec les trois généraux en chef, La Fayette, Luckner et Rochambeau.

» On a su, mais assez imparfaitement, les détails de cette entrevue.

» Il paraît que Luckner et Rochambeau étaient parfaitement d'accord avec le ministre qui espérait que M. de La Fayette, qui arrivait de Paris, mécontent de son voyage et des jacobins, consentirait, comme eux, à s'unir au duc de Brunswick pour marcher sur Paris et rétablir l'ordre en France.

» Mais il paraît que M. de La Fayette voulait que les trois généraux français opérassent seuls ce mouvement, et que les deux autres, et lui-même peut-être, convinrent qu'ils n'étaient pas maîtres de leurs soldats ni même de leurs officiers.

» Cependant le ministre et la cour furent si

mécontens de l'opposition de M. de La Fayette, que les deux autres généraux furent faits par le roi maréchaux de France. M. de Narbonne les reçut maréchaux à Metz à la tête des troupes, et M. de La Fayette ne le fut pas.

Madame de Staël, au sujet de cette accusation, défendit M. de Narbonne avec la chaleur avec laquelle elle a toujours défendu ses amis.

Aussi écrivit-elle sur Brissot et Condorcet, les principaux ennemis de M. Necker et de M. de Narbonne :

« Aux députés de la Gironde se joignirent Brissot, écrivain désordonné dans ses principes comme dans son style, et Condorcet, dont les hautes lumières ne sauraient être contestées, mais qui cependant a joué, dans la politique, un plus grand rôle par ses passions que par ses idées. Il était irréligieux comme les prêtres sont fanatiques, avec de la haine, de la persévérance et l'apparence du calme; sa mort aussi tint du martyre. »

Discours sur les émigrés.

Condorcet marqua peu dans l'assemblée législative, peut-être par excès d'amour-propre: il a mis souvent trop d'importance aux dis-

cours qu'il a prononcés, et à l'effet qu'il en attendait, et qu'il n'a presque jamais obtenu.

Ainsi il proposa un décret sur les émigrés le 2 novembre 1791, et il est certain que le discours qu'il fit à cette occasion était raisonné avec art et talent : il en a conservé dans ses notes un résumé très-bien fait.

Discours de Condorcet sur les émigrés

« C'est, Messieurs, une grande erreur que de croire que l'intérêt commun ne soit pas d'accord avec l'exercice des droits des individus, et que le salut public puisse commander une injustice. Cette maxime a toujours été le prétexte de toutes les tyrannies.

» Avant de chercher ce qu'il peut être à propos de faire, je chercherai ce que vous avez le droit d'ordonner.

» La nature accorde à tout homme le droit de quitter son pays ; la constitution le garantit à tous les Français, et vous ne pouvez pas y porter atteinte.

» Mais il s'agit d'examiner dans votre sagesse, Messieurs, si le citoyen est, par sa seule renonciation, privé de toute obligation ; je ne parle pas de ces obligations morales auxquelles on est

tenu, même envers une patrie injuste, mais je parle des obligations sociales.

» Dans l'ordre ordinaire et commun, tout citoyen émigrant ne doit pas être censé quitter son pays : on doit attendre qu'il en ait montré la volonté formelle, et l'on ne doit le regarder comme ennemi que lorsqu'il a pris les armes contre son pays.

» Mais quand l'émigration est telle, qu'elle se fait simultanément de la part d'un grand nombre d'individus qui semblent chercher à former au sein des contrées étrangères une nouvelle nation sans territoire, alors la société a le droit d'en rechercher les causes.

» La première classe d'émigrans est de ceux qui ont quitté la France par peur : c'est une infirmité, et non une culpabilité.

» La deuxième classe est de ceux partis par vanité ; ils sont aussi plus malheureux que coupables : car c'est un malheur d'avoir placé sa jouissance dans de vains préjugés que la raison a dissipés.

» La troisième classe d'émigrans est de ceux qui ont manifesté des desseins hostiles : plusieurs même sont déjà coupables.

» Je demande pourquoi la nation n'aurait pas le droit de prendre des précautions pour

sa sûreté, lorsque ce droit est celui de tout individu ?

» Une nation a le droit de se prémunir contre une autre ; comment n'aurait-elle pas celui de se prémunir contre une nouvelle espèce de nation qui s'apprête à prendre les armes contre elle ?

» Mais il est juste d'abord de s'assurer des intentions de chacun d'eux.

» Chaque Français émigré doit, s'il est fidèle à sa patrie, prêter le serment à la constitution, et la regarder comme émanée d'une autorité légitime, et comme exécutoire pour tous les citoyens français.

» Celui qui ne voudra pas prêter le serment civique devra déclarer du moins qu'il ne portera point les armes contre son pays.

» Ceux qui auraient signé cette déclaration conserveraient avec justice tous leurs droits à leurs pensions ; car la renonciation à la patrie n'est pas un délit.

» Seulement ils perdraient tous droits à l'avancement militaire, car ils ne doivent pas jouir d'une patrie qu'ils refusent de servir.

» Ceux qui refuseraient de faire la déclaration demandée seraient regardés comme ayant émigré avec des intentions coupables ; mais

on ne peut les punir jusqu'à ce qu'il existe contre eux des preuves judiciaires.

» Cependant, pour désarmer des assassins, faut-il attendre qu'ils aient assassiné? Parce que le crime des émigrés n'est pas consommé, faut-il leur laisser les moyens de nous susciter des ennemis?

» Ils doivent perdre leurs droits, et être privés de leurs revenus.

» Ainsi leurs propriétés de toute nature seront mises en séquestre, et gardées pour leur être rendues, s'il y a lieu à une amnistie, ou restituées, après leur mort, à leurs héritiers.

» La loi réglera le mode d'exécution, afin de conserver le droit des femmes et des créanciers antérieurs, et de pourvoir à la subsistance, à l'éducation et à l'entretien des enfans.

» Mais aucune peine, hors cette saisie conservatoire et la privation des avantages accordés par la nation, ne peut être décernée que par un jugement personnel rendu sur chaque coupable. »

Ce projet de décret fut rejeté à une grande majorité, comme trop modéré, et cependant il est à remarquer que Condorcet, qui montrait dans cette opinion le désir sincère et notoire d'être juste, donnait pourtant ouverture à toutes les mesures les plus vexatoires.

On trouve dans ce projet l'obligation de prêter serment, la contrainte de fournir des certificats de résidence, le séquestre des biens qui menait à la confiscation, le sort des femmes et enfans, leurs droits même, ainsi que ceux des tiers créanciers mis dans la dépendance de l'Etat; voilà toutes les mesures attentatoires à la liberté et à la propriété, et on blâma pourtant son esprit de justice et de modération.

Il est vrai que le décret fut beaucoup plus injuste et cruel; ainsi on doit encore savoir gré à Condorcet de ses intentions.

Journaux de Condorcet.

Le dix novembre 1791, il a abandonné la rédaction d'une partie du *Journal de Paris*, parce que ses opinions ne s'accordaient plus avec celles des autres rédacteurs de ce journal, et il leur écrivit la lettre suivante :

A Paris, le 10 novembre 1791.

Messieurs,

» L'espérance de répandre quelques vérités utiles dans un journal qui a beaucoup de souscripteurs, m'avait seule déterminé à me charger d'en rédiger un des articles. La pluralité

de vos abonnés paraît ne pas aimer ces vérités, et il est tout simple que vous vous conformiez à leur goût.

» J'avais aussi reçu plusieurs lettres d'autres souscripteurs qui se plaignent au contraire de ma négligence à laisser insérer des articles qui scandalisent leur patriotisme.

» Vous me parlez de mes réflexions sévères sur le roi et les ministres. S'il est une vérité incontestable utile à publier, c'est que tous les troubles qui peuvent agiter la France, toutes les inquiétudes qui tourmentent les citoyens, toutes les résistances que l'exécution des lois peut éprouver encore, n'existent que par la faute du gouvernement; que sa conduite ou faible ou perfide en est la cause unique, et que tout en France sera paisible le jour où le roi et ses ministres le voudront.

» Voilà ce que j'ai indiqué avec bien plus de modération que de sévérité; car je connais tous les acteurs, ceux qui se cachent comme ceux qui s'enfuient.

» Mes principes vous paraissent contraires à l'intérêt de votre entreprise; il est juste que nous nous séparions. Vous avez senti que je ne les abandonnerais pas, et je vous dois des remercîmens de ce que, dans un moment où tant

d'hommes qui, autrefois, se vantaient d'aimer les vérités, vendent leurs opinions et leurs plumes, vous m'avez fait l'honneur de me croire incapable de les imiter.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé CONDORCET. »

C'est alors qu'il se déclara publiquement auteur de la *Chronique*, que l'abbé Noël rédigeait, et dont il devint le principal propriétaire.

C'est là qu'il réalisa le projet de mettre en dehors et de propager ses opinions républicaines, projet qu'il avait osé tenter déjà au mois de juin précédent, lorsqu'il fit afficher, dans Paris, le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs principaux étaient Payne, Condorcet, Brissot, et un très-médiocre écrivain, nommé Achille du Châtelet, s'en déclara responsable. Mais l'opinion n'étant pas encore préparée à cette idée de république, qui était, à cette époque, bien étrangère aux Français, le *Journal républicain* n'eut qu'un numéro.

Au surplus, voici ce que Suard pensait des journalistes de cette époque :

« Ce n'est pas d'ordinaire un zèle bien pur qui dicte les patriotiques injures que certains journalistes prodiguent aux princes et aux mi-

nistres qui nous font la guerre, ce sont des espèces d'armateurs de plume, munis de lettres de marque pour ruiner la réputation de nos ennemis, comme les armateurs en course pour ruiner leur commerce; ils méritent autant leur salaire que ce gazetier qui, à la paix de 1748, demandait à la cour de Vienne une pension pour lui avoir entretenu, sans frais, une armée de cinquante mille hommes sur le Rhin pendant tout l'hiver. »

Les gazettes étrangères publièrent également, à cette époque, l'entrevue que M. le comte d'Artois eut avec l'empereur Léopold à Mantoue, le 20 mai, et les projets de réunion d'une armée de quarante mille hommes en Flandre, d'une de vingt mille hommes sur le Rhin et d'une autre des Suisses sur leurs frontières.

Condorcet s'empara promptement de cette nouvelle pour sonner le tocsin dans sa *Chronique*, et il en reçut des reproches.

« Quoi! » répondit-il, « voulez-vous l'étranger sur votre territoire? Mieux vaut mille ans de guerre civile. »

On se servit surtout de cette nouvelle pour accuser la reine d'être la cause de cette attaque des étrangers contre la France; et il paraît qu'elle avait en effet envoyé le comte Alphonse de

Durfort pour solliciter son frère de faire marcher ses armées pour la délivrer.

C'est ainsi que toutes les tentatives qu'on faisait contre les progrès, les excès de la révolution tournaient sans cesse en sa faveur, parce qu'on s'empressait de les faire connaître au peuple, et de l'irriter davantage contre cet ancien régime, dont on proclamait sans cesse le retour.

Condorcet ne pouvait pas s'empêcher de reconnaître la marche terrible des événemens. Une note curieuse de lui en est la preuve.

« Ramond disait ces jours-ci, chez moi, à l'abbé Sieyes.

« On ne fait pas des constitutions comme vous le croyez, M. l'abbé; elles se font elles-mêmes. »

« Je crois que Ramond a raison; nous sommes entraînés par la révolution, plus forte que nos digues. »

Mais il gardait l'espoir que les désordres ne dureraient pas.

« Heureusement, » écrivait-il, « que le clergé a peu d'influence dans nos troubles politiques; ainsi tout se calmera bientôt. »

C'était avec ces préventions que l'amour de la patrie inspirait, que tous ceux qui restaient attachés à la révolution servaient encore l'Etat.

« Le pape même, » ajoutait Condorcet, « est un magicien qui a perdu sa baguette. »

Le rejet de son projet de décret l'engagea à garder le silence, ainsi qu'il l'a dit lui-même :

« Vous m'accusez d'être silencieux, » écrivait-il au mois de décembre, « il est vrai que, depuis le rejet de mon projet de décret, je me suis tu, non par orgueil, mais par chagrin, pour ainsi dire, parce qu'on ne réussit à rien dans l'intérêt d'une liberté sage et pure. Je ne m'occupe plus que des finances, et je n'ai pas même la satisfaction de me croire utile. »

Il faut avouer que c'était une idée un peu singulière de Condorcet, de se croire appelé à décider sur les finances, lui qui avait passé sa vie à s'occuper de mathématiques et de littérature. Aussi n'eut-il pas plus d'influence dans cette partie que dans la politique.

Déclaration aux puissances.

Cependant il rompit son silence lorsqu'il fut question de la déclaration de guerre à laquelle M. Becquey s'opposa avec tant de courage et de tenacité.

Il présenta à l'assemblée une déclaration des principes de la France régénérée, adressée aux puissances étrangères. Alors, son éloquence diplomatique plut à la majorité, par cela même

qu'elle était injurieuse. La déclaration adoptée fut envoyée aux armées et gardes nationales, ainsi qu'aux puissances étrangères.

Il écrivait à cette époque, au sujet de ces mêmes émigrés :

« Ne vous souvient-il plus de Pichrochole, qui toujours s'enquiert à tous étrangers de la venue des coquecigrues, espérant certainement, selon la prophétie de la vieille, être à leur venue réintégré dans sa principauté ?

»Ne voyez-vous pas un grand nombre de ces bonnes gens, ci-devant princes, grands et petits seigneurs, et féodaux de toute espèce, qui persisteront, vingt ans encore après la constitution finie et consolidée, à errer dans les villes étrangères, s'enquérant toujours d'une contre-révolution, comme Pichrochole de ses coquecigrues ? »

C'est en pensant, il est vrai, à cette vaine espérance, à cette illusoire religion politique, qu'on se souvient que madame de Staël a dit, en parlant de cette époque :

« Le temps où l'on faisait une religion de la royauté est passé sans retour ; nous sommes arrivés à la considérer comme une idée politique dont il faut peser les avantages et les inconvéniens comme de toute autre institution sociale. Tous les républicains doivent l'atta-

quer, pour que tous les royalistes la défendent. On la traite comme un préjugé; il faut, au contraire, l'analyser comme un principe : l'un s'apaise avec des mots, l'autre veut des conséquences. »

Caractère de Condorcet.

Cependant, quoique Condorcet eût un esprit si supérieur, une si grande réputation, membre de deux académies, et dévoué à la révolution depuis le commencement, sans avoir jamais dévié, on peut dire que la révolution n'a jamais rien fait pour lui.

Après le 10 août, lorsqu'on organisa le conseil exécutif, ses amis furent tous portés aux premières places de l'Etat, et il ne fut jamais élevé à aucune. Il eut même assez d'influence pour faire des rois, et il ne le fut pas, quoiqu'il ne dédaignât pas de l'être. Il fit Monge, entre autres, qui devint, par la seule recommandation de Condorcet, ministre de la marine, membre du conseil exécutif, et par conséquent un des souverains de la France.

Ce qui a constamment éloigné Condorcet des hautes places, ce fut la réputation qu'on lui donna de n'avoir aucune force de caractère.

« Son esprit, » a-t-on dit de lui, « sera toujours au niveau des plus grandes vérités; mais

son caractère ne sera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de son intelligence, en rapport avec sa personne, que c'est une liqueur fine imbibée dans du coton. On ne lui appliquera pas le mot :

« Que dans un faible corps il montre un grand courage. »

Il est aussi faible de cœur que de santé. La timidité qui le caractérise, et qu'il porte même dans la société sur le visage et dans son attitude, n'est pas seulement un vice de tempérament : elle semble inhérente à son âme, et ses lumières ne lui fournissent aucun moyen de la vaincre.

« Aussi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinait à l'assemblée dans le sens contraire, quand il s'agissait de se lever en présence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces.

« Il était à sa place au secrétariat de l'académie. Il faut laisser écrire de tels hommes, et ne jamais les employer : heureux encore d'en tirer quelque utilité ! On ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides : la plus grande partie n'en est bonne à rien. »

Il est vrai que Condorcet a rarement suivi en public les opinions ardentes qu'il professait dans les journaux sous l'égide de l'anonyme. On remarqua même qu'il émit à l'assemblée

des propositions qu'il croyait conciliatoires : entre autres, il réclamait toujours la modération dans les relations diplomatiques, et il fit rendre un décret inutile pour prier le roi de faire des traités d'alliance, lorsqu'il n'y avait aucune puissance qui voulût s'allier avec la France.

C'est dans le discours qu'il a prononcé à ce sujet, qu'il a conseillé, sans s'en douter, le jugement et la mort du roi, à laquelle il a été ensuite bien opposé; il ne prévoyait pas que sa phrase, qui fut très-applaudie, serait interprétée en ce sens :

« Les vieux préjugés, » disait-il, « qui attachaient au nom des rois des idées religieuses, sont effacés; ils ont à redouter un jugement juste, mais terrible. »

On dit que, lorsque Condorcet se présenta un jour chez le roi, à la tête d'une députation de l'assemblée nationale, de jeunes militaires se moquèrent des figures de quelques députés, ce qui leur déplut, et ôta peut-être le lendemain quelques voix au parti modéré. Condorcet se contenta de dire à ces jeunes étourdis :

« Nous n'avons pas l'air militaire, messieurs. » — Non, monsieur, » lui répondit-on. — « Et vous, messieurs, » reprit Condorcet, « vous n'avez pas l'air civil. »

La présidence de Condorcet fut remarquable, tantôt par les maximes sages qu'il proclamait, espérant les faire servir de principes à l'assemblée, tantôt par les phrases piquantes ou éloquentes qu'il saisissait l'occasion de proférer.

Ses amis en ont recueilli :

« Sous le règne des lois, nul ne peut être opprimé impunément. »

« Au sein de la liberté, le peuple doit se souvenir toujours que la force des lois est tout entière dans la volonté des citoyens. »

« La nature a mis au fond des cœurs de tous les hommes le sentiment de la même justice. »

« Chez un peuple libre, l'impôt ne peut être payé que lorsqu'il est juste et réparti également. »

« Tout citoyen, quel que soit son titre, ne doit demander justice qu'aux lois de son pays. »

« César parlait aussi du droit de résister à l'oppression. »

Quand la guerre eut lieu, et fut d'abord malheureuse pour les armées françaises, il disait :

« On sait que la guerre est le théâtre où s'exercent particulièrement les jeux de la fortune. On a donc dû prévoir que nous serions exposés à des revers ; mais on a dû penser en même temps aux ressources immenses que nous avions pour les surmonter. »

« C'est dans ces calculs raisonnés des événemens de la guerre qu'un peuple doit puiser cette confiance dans ses propres forces, également éloignée du découragement et de la présomption, et qui devient à la longue le gage le plus sûr de la victoire. »

Il disait à des pétitionnaires malheureux :

« Martyrs de la Liberté, prenez place dans son sanctuaire. »

Ambassade de Talleyrand.

A cette époque, au commencement de 1792, de nouveaux personnages remplacèrent les premiers chefs de la révolution, et parvinrent à se faire donner les places qu'ils ne gardèrent pas long-temps.

Le roi avait pris ses ministres dans les membres du côté gauche de l'assemblée constituante, ou de leurs amis, tels que Duport, Delessart et autres. Ainsi il était nécessaire, mais il n'était pas très-facile de les accuser pour les remplacer.

Ce fut l'évêque d'Autun, Talleyrand, qui fut jugé assez adroit pour remplir cette fonction.

Il n'eut sans doute que l'intention très-désintéressée de servir sa patrie, comme il l'a

toujours fait, sans en tirer aucun avantage personnel.

Mais les meneurs du moment ne le jugèrent pas ainsi. Ils crurent qu'il espérerait lui-même préluder par une ambassade au ministère des affaires étrangères, et on jugea que sa dextérité politique, et son habitude du sarcasme, le rendraient plus propre qu'aucun autre à perdre ses anciens amis dans l'opinion publique, s'il y consentait et s'il le jugeait nécessaire pour le succès des intentions utiles à sa patrie, au milieu de circonstances aussi graves.

Il fut envoyé en Angleterre, parce que les ministres eurent la maladresse, dont on a vu tant d'exemples dans la révolutiou et depuis, d'accorder à leurs ennemis ce qu'ils désiraient. Ce projet fut donc mis à exécution.

Ce fut sans doute la franchise habituelle, et si connue du caractère de l'évêque d'Autun, qui agit en cette circonstance comme eût pu faire la qualité contraire; et à peine fut-il arrivé à Londres, qu'il envoya à Paris une accusation formelle contre les ministres du roi, qui venaient de lui donner cette mission.

Ce qui est plus étrange encore, c'est que ces mêmes ministres la laissèrent insérer dans le Moniteur.

La lettre feignit que c'était Pitt qui avait

parlé, et elle fut adressée par l'évêque à M. Talon, son ami, contenant la prétendue conversation de ce ministre avec lui.

Il paraît, d'après quelques notes, que Condorcet fut employé à répandre ce récit dans le monde, et qu'il fut même assez adroit pour le faire insérer dans le Moniteur. C'est un M. Célériez qui lui rendit ce service; et l'on vit alors les ministres du roi moqués, et formellement accusés dans le Journal officiel du gouvernement.

Au surplus, ce récit était diffus, et sans esprit. Le seul mot piquant était si mal dit, qu'il ne produisait pas d'effet.

On aurait pu dire :

M. Pitt à M. de Talleyrand.

« J'attendrai, pour traiter avec vous, de savoir ce que votre c ur désire. »

M. de Talleyrand à M. Pitt.

« Et moi, monsieur, pour savoir comment je dois traiter avec vous, je vais consulter M. Fox. »

Ministère de Dumourier.

Ce fut sous le ministère du Dumourier que ceux que l'on nommait bien ou mal à propos sans doute *les intrigans*, parce qu'ils étaient

nouvellement entrés dans le gouvernement, ce qui les aurait dû faire nommer plus tôt les *parvenus de la révolution*, furent placés partout, surtout dans la diplomatie. Mais les souverains les refusèrent.

L'évêque de Liége ne voulut pas recevoir le secrétaire des jacobins qu'on lui envoyait pour ministre.

Ce secrétaire des jacobins était un nommé Bonne-Carrère, que Dumourier fit ensuite directeur des affaires étrangères.

Malheureusement cette place a toujours été regardée comme étant celle que le ministre donne à ceux qui font ses affaires particulières, et qui reçoivent pour lui les profits cachés, quand le ministre n'est pas honnête homme.

Roland prétendit que madame de Beauvert avait reçu cent mille livres d'un homme pour lequel Bonne-Carrère sollicita une place, et à qui Dumourier l'accorda.

Le vertueux Roland exigea le renvoi de Bonne-Carrère, ou proposa sa démission. Dumourier soutint son subalterne, et le roi, qui n'avait pas eu de part dans les cent mille livres, préféra pourtant le renvoi de Roland à celui de Bonne-Carrère.

Une autre intrigue avait précédé celle-ci, et avait mis en jeu la probité de Brissot, un

peu moins certaine pourtant que celle de Roland.

« Dumourier avait été porté au ministère par Brissot, mais voulant diriger tout le gouvernement, il avait fait agir auprès de M. de Grave, pour le dégoûter du ministère, et l'obliger à donner sa démission; et il y plaça Servan.

» Mais celui-ci voulut, en ayant le titre, en faire les fonctions, ce qui ne convenait pas à Dumourier.

» Servan proposait pourtant de composer; il offrait à son protecteur de lui laisser la direction de la politique, des plans de campagne et des règlemens et organisations, pourvu qu'il lui laissât la disposition des places, des marchés et des fournitures, ainsi que l'avancement.

» Mais Dumourier avait une ambition qui s'étendait à tout; c'était un César qui ne voulait point d'égal. Pompée Servan s'est révolté; il a été vaincu. Pierre Brissot a pris, comme Caton, le parti de Pompée, mais il ne se tuera point pour la liberté. »

Telles étaient les notes que chacun prenait, et qui servaient à faire juger des causes, et à faire prévoir les résultats de chacun des événemens nombreux de ce temps de désordre.

Des Emeutes.

Au surplus, on était tellement étonné que les émeutes même à Paris ne fussent pas réprimées, qu'en les annonçant on disait toujours dans les journaux que M. le maire était arrivé à chaque fois au moment que le peuple venait de se disperser.

Madame de Staël prétendait que M. le maire était comme l'arc-en-ciel qui ne se montre qu'après l'orage.

On criait hautement dans les rues :

« Récit de la justice du peuple faite sur un mouchard de M. de La Fayette par les braves citoyens du faubourg Saint-Antoine. Le mouchard n'a pas été tout-à-fait pendu, mais consolez-vous, citoyens, il n'en reviendra pas. »

En effet, il mourut le lendemain.

Sur les Émigrés.

On plaisantait aussi les émigrés qui avaient fui le royaume. On avait fait une caricature représentant le duc de Luxembourg dans un paquebot, avec cette devise :

« Dieu aide au premier baron chrétien... à passer l'eau. »

Condorcet gardait des notes de ce genre. En voici quelques-unes :

« Un Gascon disait à Coblentz : « Cadedis, je vais remettre le roi sur son trône, mais qu'il s'y tienne bien; car, sandis, je ne me rémigre plus. »

» On prétend qu'il y eut dans les rues de Londres un chameau qui était conduit par un vieillard, un singe mené par un jeune garçon et avec eux une jeune fille, qui faisaient des sauts périlleux sur un tapis. Un émigré regardant avec émotion cette troupe :

« Voilà, » dit-il à un Anglais, « voilà pourtant une des meilleures maisons de Bretagne. »

» A Hambourg, un jour, le spectacle fut changé. On devait donner les *Chasseurs et la Laitière;* mais le directeur parut sur le théâtre, et dit au public :

« Messieurs, il nous est impossible de vous donner la pièce annoncée; le jeune gentilhomme qui devait faire l'ours est parti subitement pour la Vendée. »

Arrivée de M. de La Fayette.

Condorcet n'approuva pas la démarche faite par M. de La Fayette lorsqu'il vint à Paris, au mois de juin.

« Une demi-mesure, » écrivait-il, « est toujours fatale à ceux qui l'emploient. Le fils aîné de la liberté devait continuer à la défendre aux frontières contre les rois coalisés. S'il voulait venir en réprimer les excès dans l'intérieur, il était nécessaire qu'il en reçût la mission légale; car il n'est rien de plus fâcheux au commencement d'un gouvernement libre que d'y donner l'exemple d'une usurpation de pouvoir.

» Si plus de cent députés ont passé de l'ancienne majorité à la minorité pour lui accorder les honneurs de la séance, c'est par souvenir des anciens services du fils aîné de la liberté; mais s'il se déshérite lui-même en se joignant à la cour, il peut être assuré de trouver contre lui une majorité bien plus considérable. »

C'était M. Ramond qui avait défendu vivement M. de La Fayette, et lui avait donné le premier ce titre de *fils aîné de la liberté*.

Espoir des Républicains.

Quand la guerre fut malheureuse, Condorcet écrivait :

« Franklin était à Paris lorsque les Anglais remportaient des victoires en Amérique, et il n'en était pas effrayé. Lorsqu'on s'étonnait de son sang-froid, il répondait :

« Les Anglais nous forment; ils seront chassés de chez nous de victoire en victoire.

» Je crois que les Autrichiens et les Prussiens nous forment aussi, et que nous le leur prouverons plus tard.

« Au demeurant, » écrivait-il dans une autre lettre, « si la contre-révolution réussit, nous avons planté des jalons qu'elle n'osera pas renverser; et nous avons détruit des monumens welches qu'elle n'osera jamais rétablir, par exemple, l'inscription d'intolérance : *Ludovico decimo quarto suppresso edicto nannetensi.* »

On sait que la veille du 10 août le ministre de la justice, M. Dejoli, mandait à l'assemblée législative qu'il avait déjà écrit huit lettres à cette assemblée pour demander qu'on lui fournît les moyens de réprimer les attroupemens.

« N'est-il pas plaisant, mon ami, « écrivait Condorcet, « d'entendre, ce matin, le pouvoir exécutif demander au pouvoir législatif de l'aider à remplir ses fonctions ? »

Non, sans doute, ce n'était pas plaisant, mais c'était absurde en politique, et le résultat de l'absurde a été tel qu'il devait être et qu'il est toujours.

Il paraissait alors qu'une génération avait adopté les principes du républicanisme, car les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans en étaient

enthousiasmés ; les scènes sanglantes ont détruit cet enthousiasme.

« Quand d'Opter, D..... et autres déposèrent leurs croix de Saint-Louis sur le bureau de l'assemblée, la peur dominait ; ils avaient demandé à se rendre à l'armée, qui leur semblait le seul asile de l'honneur national, et on le leur avait refusé ; ce qui fit que d'Averhoult s'échappa, et bientôt après émigra. »

« Mais quand Rulh, Hainselin, et autres députés lisaient des adresses d'adhésion au 10 août, ou à la suspension du roi, c'était bien le républicanisme qui excitait les citoyens à écrire lorsqu'ils pouvaient se taire. »

Du 10 *août.*

Après le 10 août, on trouva dans les papiers du roi une lettre des princes, ses frères, qui lui mandaient :

« Soyez tranquille sur votre sûreté ; tout va bien. »

C'est ainsi que les plus sages ne concevaient pas même le danger auquel les jours du roi étaient exposés, parce qu'on ne pouvait se faire l'idée d'un crime qui n'avait jamais été commis en France.

Je trouve des notes qui prouvent la confiance que le roi lui-même conservait.

Le 9 août, Pétion vint à onze heures aux Tuileries, et y resta seul enfermé, avec le roi, jusqu'à minuit; en sortant du cabinet, le roi dit à ceux qui étaient rassemblés dans les sallons :

« Soyez tranquilles, messieurs; monsieur le maire m'assure que tout se pacifie. »

Le 10, Rœderer a proclamé la loi martiale, et quelques jours après il l'a niée.

Le fait est qu'il n'a pas arboré le drapeau rouge, mais il a ordonné aux gardes nationales de repousser la force.

Il était vêtu d'un habit de drap de Silésie, vert pomme, qui contrastait assez avec les graves et tristes fonctions dont il était chargé.

Il s'avança en face du bataillon des Filles Saint-Thomas, et il dit :

« Messieurs, une troupe de citoyens égarés menace cette maison et ceux qui l'habitent. S'ils se portent à des violences, il est de votre devoir de repousser la force par la force; la loi vous l'ordonne; je vais vous en faire lecture. »

A ces mots, il tira de sa poche un livre relié en papier tricolore, et lut la loi.

Quand le roi vint à l'assemblée législative, le président Vergniaux lui répondit :

« Sire, votre confiance dans l'assemblée ne sera point trompée; nous périrons tous plutôt que de laisser attenter à votre autorité constitutionnelle. »

Le député Rulh, du Bas-Rhin, se plaça près du roi, et lui dit :

« Je m'estime heureux, Sire, d'être aussi gros pour pouvoir faire à votre Majesté un rempart de mon corps. »

Mais dès que l'on vint annoncer que le peuple s'était emparé du château, que les Suisses étaient dispersés, Rulh fut le premier à s'écrier :

« C'est pourtant cet homme-là qui fait couler le sang des Français. »

Il demanda, avec Vergniaux et autres, la suspension de cette autorité constitutionnelle, pour la défense de laquelle ils avaient promis de périr.

Aussitôt que Rœderer eut proposé au roi de se rendre à l'assemblée, la reine prit un pistolet, qu'on lui offrit sur sa demande, et dit au roi :

« C'est ici, monsieur, qu'il faut défendre le trône, ou mourir. »

Cependant Rœderer insistant et s'opposant à une résistance vaine, disait-il, le roi répondit avec sang-froid :

« Madame, il est plus sage de se rendre à l'assemblée. »

Cette conduite de Rœderer fut équivoque, sans doute. Il est probable qu'il a conseillé de bonne foi, et ce petit habit gai, vert pomme, semble préparé pour se sauver plus aisément, pour que l'on ne reconnaisse pas sous ce costume un magistrat; cet ordre de repousser la force, donné dans des termes si peu convenables, semble l'exécution sinon à contre-cœur, du moins avec prudence, de la loi, et donné seulement à un bataillon de gardes nationales, semble rendu inutile par cette seule disposition, puisque les autres troupes n'ont pu le connaître et l'exécuter; enfin cette invitation faite au roi de s'abriter dans l'assemblée est un conseil, non de perfidie, mais du moins de timidité, inconvenant à un monarque qui doit réprimer la révolte, ou du moins la braver sans jamais fuir devant elle.

Ce souvenir me rappelle une anecdote d'une époque postérieure, qui ne sera pas déplacée ici.

Peu de temps après le 18 brumaire, Fouché, étant ministre de la police, crut que Rœderer voulait lui rendre quelques mauvais offices près du premier consul ou le craignit du moins; et un jour qu'il entrait dans le cabinet du chef du

gouvernement qui était avec Rœderer, et qui lui dit aussitôt :

« Nous parlons de la police. »

Fouché répondit sur-le-champ :

« Général, c'est dans ce même cabinet que M. Rœderer donna à Louis XVI le conseil de se rendre à l'assemblée. »

En effet, un tel conseil ne devait pas engager Bonaparte à se laisser guider par celui qui l'avait donné.

Jusqu'au 10 août, ou du moins jusqu'au 20 juin, on n'avait jamais craint pour les jours du roi. On gémissait des troubles; on en craignait le renouvellement journalier, mais on n'en prévoyait pas le résultat. Un grand nombre d'hommes sages, les constitutionnels les plus modérés, disaient, comme Condorcet :

« Les désordres finiront quand la cour le voudra. »

Au contraire, la cour, qui savait bien qu'elle n'excitait pas les émeutes, avait la malheureuse certitude de sa faiblesse. Cependant elle comptait encore sur cette majesté du trône, que l'on avait toujours vu respecter en France.

Mais après le 10 août on fut surpris tout à coup d'avoir à trembler pour la vie du roi.

Une commune s'installa, composée de tous les factieux; un tribunal fut établi pour juger

les victimes qu'on appela les coupables, et des élections furent ordonnées dans le moment où tous les honnêtes gens se cachaient. Ce tribunal, dont Rosberspierre refusa de faire partie, était composé de Lavaux, Osselin, Mathieu et autres. Des jeunes gens y furent attachés, entre autres Réal, comme accusateur public, et Brulé y remplit les fonctions de greffier. Ce tribunal condamna d'Affry et plusieurs autres à mort, entre autres ce Durosoy, qui avait fait avec courage, pendant trois ans, un journal opposé à la révolution.

Parmi les papiers trouvés aux Tuileries, on imprima les *Comptes de la Liste civile*, et il fut fâcheux pour la cause royale de voir tant d'argent donné aux personnes de la cour.

Condorcet, écrivant sur ce sujet, citait une anecdote curieuse :

« J'ai lu, » disait-il, « dans les mémoires manuscrits de MADAME, belle-sœur de Louis XIV, une note ainsi conçue :

« Ni la reine, ni la première Dauphine, ni moi, nous n'avons jamais pris de notre vie un sou, mais la vieille prenait de toutes mains, et la seconde Dauphine apprit d'elle à faire la même chose, exemple qui n'a pas manqué d'être imité. »

On sait que c'est madame de Maintenon que

MADAME appelait *la vieille*. On a imprimé ces mémoires depuis la mort de Condorcet, mais cet article a été omis.

Je supprime les réflexions qu'il ajoute sur les courtisans. Il s'étonne surtout que l'on reçût des gratifications, des croupes, non-seulement avec facilité, mais encore avec honneur. C'est ce qui prouvait évidemment que la noblesse indépendante n'existait plus en France. Tout dépendait du pouvoir royal, et tout s'ennoblissait au nom du roi. On peut bien dire qu'en France les nobles ont, depuis long-temps, échangé leur droit d'aînesse contre les lentilles des rois.

Élections de 1792.

En septembre 1792, Condorcet se trouvait un des modérés. Lors des élections, il écrivait à un de ses amis :

« Je suis un des trois cents, au grand mécontentement de mon quartier, qui aimerait mieux un marchand et qui craint que je ne sois aristocrate. J'ai manqué d'être réformé ; je l'aurais voulu pour la curiosité du fait. »

Dans les mêmes élections, on envoyait de Paris des missionnaires de terreur dans toutes les villes. Un nommé Dautun arriva à Sens, et excita un mouvement populaire. On massacra

un nommé Barrière, employé, et ce fut au milieu de ce mouvement qu'on se rendit à l'église où l'on votait.

On portait des bulletins faits d'avance qui contenaient les noms de Saint-Fargeau, Bourbotte, Précy, Maure, épicier d'Auxerre. On ne votait pour eux qu'en tremblant, et personne n'aurait eu le courage de voter contre eux.

Ce qui complète leur triomphe, c'est que l'archevêque Loménie de Brienne, cardinal de la sainte Église, et qui avait été premier ministre du roi, vint voter, le bonnet rouge sur la tête, en faveur des révolutionnaires.

Il est vrai que Condorcet a raconté souvent à ses amis que ce cardinal, peu de jours après cette scène, lui fit demander du poison, et que lui, Condorcet, jugea de même qu'il était prudent de s'en prémunir. Il fit faire plusieurs pillules qu'il partagea avec le cardinal qui s'empoisonna quelque temps après, et Condorcet s'empoisonna aussi dès qu'il fut arrêté. L'évêque de Grenoble se donna la mort du poison qu'il prit à la même époque; ainsi l'on vit deux ministres de la religion terminer leurs jours par le suicide. Il suffirait de cette observation pour caractériser ce malheureux temps.

Discours de Roberspierre.

Voici une note plus étendue et plus intéressante de Condorcet, à l'époque de la mort du roi :

« Il faut convenir, écrivait-il, que Roberspierre a été bien horriblement admirable dans le procès de Louis XVI. Il était nécessaire pour Roberspierre que Louis XVI périt; et quand chacun cherchait des moyens de justifier sa mise en jugement, et imaginait avec peine des raisons de compétence et des motifs de punition, il tranche hardiment la question :

« Citoyens, l'assemblée a été entraînée à son insçu loin de la véritable question; il n'y a pas ici de procès à faire. Louis n'est pas un accusé, vous n'êtes pas des juges; vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état, et les représentans de la nation.

» Vous n'avez pas une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer.

» Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à deux usages : ou à troubler la tranquillité de l'Etat et à ébranler la liberté, ou à affermir l'une et l'autre à la fois. »

» Il ajoute :

« Le droit de punir le tyran et celui de le détrôner, c'est la même chose; l'un ne comporte pas d'autres formes que l'autre. Le procès des tyrans, c'est l'insurrection; son jugement, c'est la chute de sa puissance; sa peine, celle qu'exige la liberté du peuple.

» Les peuples ne jugent pas comme les cours judiciaires; ils ne rendent point de sentences, ils lancent la foudre; ils ne condamnent point les rois, ils les replongent dans le néant. »

» Et enfin il finit par dire :

« Je prononce à regret cette fatale vérité : Louis doit mourir, parce qu'il faut que la république vive. »

» Il n'y a point là d'insulte; il ne l'appelle point *Capet*, comme tant d'autres; mais cet exorde est mille fois plus terrible, car c'est un arrêt de mort irrévocable.

» Quelle sublime expression que cet acte de providence, et quel terrible sous-entendu dans la dernière phrase!

» Ensuite, comme il tranche la question! Il ne s'agissait plus d'élever des motifs de compétence, d'inviolabilité, etc., et c'était au fait voir dans son vrai jour.

» Remarquons aussi que Roberspierre avait

demandé à l'assemblée constituante l'abolition de la peine de mort ! »

Sur la royauté.

Je termine ce recueil des notes de Condorcet par une écrite après la mort du roi :

« Les nations sont des sociétés ; et tout citoyen, depuis le roi jusqu'à l'indigent, fait partie de la société dont il n'obtient les droits qu'à condition d'en partager les devoirs.

» Les rangs ne sont qu'honorifiques; ce sont les magistratures qui ont seules une existence sociale.

» Un roi est magistrat; un prince ne l'est pas, à moins que la loi lui attribue des fonctions expresses.

» Mais lorsque l'hérédité des rangs et des faveurs de la société a été maintenue dans les mêmes familles, elles s'approprient les droits dont elles ont joui long-temps, et c'est alors qu'on voit avec étonnement des hommes regarder leurs devoirs comme des actes de bienfaisance, et les devoirs de leurs concitoyens comme une dette envers eux.

» Cette pensée, la plus bizarre sans doute de toutes celles qui ont traversé l'esprit des hommes, a pourtant été adoptée par les trois quarts

des siècles et la moitié des états pour principe d'organisation.

» C'est par suite que les monarchies sont devenues despotiques, au lieu d'être fondées sur les lois.

» C'est par suite que l'aristocratie a été appliquée à des distinctions fantastiques au lieu de l'être à des services d'utilité sociale.

» C'est par suite enfin qu'un homme a osé dire : « L'État, c'est moi. »

« Si vous êtes l'État, nous vous demandons justice. Etes-vous capable de nous la rendre? Pouvez-vous venir visiter mon champ que mon voisin a envahi? Pouvez-vous me concilier avec mes enfans, ou faire mes comptes avec mes créanciers? Non, sans doute, me direz-vous; mais c'est en mon nom que justice vous sera faite.

» Je vous répondrai que j'y consens, à condition que vous me préviendrez comment votre justice me sera rendue, pour que je puisse savoir, avant d'acquérir propriété, si c'est chose sacrée, et avant d'avoir des enfans, ou de les émanciper, si je pourrai conserver la sûreté de mes vieux jours.

» Ainsi nous voilà forcément arrivés aux lois. L'État n'est donc pas vous. Mais l'État est dans les lois qui nous régissent. Il peut y avoir

encore despotisme de deux manières, légal si les lois sont expressément soumises au monarque, illégal si le monarque est assez fort pour l'établir malgré l'opposition des lois, et c'est ce que fit Louis XIV.

» La France avait alors une constitution, non-seulement écrite sur les registres de treize parlemens, sur les tables des états de nos provinces, et dans l'histoire nationale de nos états-généraux, mais encore maintenue dans la mémoire des citoyens par l'orgueil de la noblesse, par le zèle du clergé, par l'esprit de corps des magistrats, et l'intérêt toujours éveillé des corporations de la bourgeoisie.

Il est vrai pourtant que Louis XIV fut plus puissant que toutes ces oppositions; et certes il faut convenir qu'il était dangereux de lutter contre elles, puisque c'est à cette époque que Charles Ier monta sur l'échafaud, et que Jacques fut ensuite chassé pour toujours du trône d'Angleterre.

» Mais parce que Louis XIV, plus heureux que ses voisins, régna sans partage d'autorité, qu'en est-il résulté? que le roi, son successeur, a pensé qu'il pouvait sans crainte gouverner aussi despotiquement que lui; que Louis XV chassa et abolit même les parlemens, mais que Louis XVI périt comme Charles Ier.

» La situation des rois, dans toute l'Europe, est aujourd'hui plus difficile qu'elle ne le fut jamais. »

Chute de la monarchie.

Ajoutons un morceau admirable de Suard, sur la chute de la monarchie française.

« Situé sous un ciel favorable, enrichi de tous les dons de la nature, parvenu au degré de civilisation qui dispose les hommes à la bienveillance, conduit plutôt par des institutions douces que par des lois sévères, gouverné par un prince qui demandait à être aimé, jouissant d'une paix profonde, tout à coup un empire immense est ébranlé jusque dans ses antiques fondemens; il tombe, et, sur la vaste étendue qu'il occupait, on ne découvre plus que des ruines.

» Ce qui constituait la plus ancienne monarchie du monde, un trône héréditaire et un pouvoir absolu, une noblesse guerrière et ses éminentes dignités, une magistrature vénérée, le frein des tyrans, l'effroi des pervers, appuyée sur des lois antiques et redoutées, quoique modérées; une religion, ressource du malheureux qui lui montre dans le ciel l'espérance, quand il ne lui en reste plus sur la terre; cette religion, soutenue par un culte imposant, des

ministres vigilans, une multitude de croyans; en un mot, l'État politique de vingt-six millions d'hommes et leurs droits civils; les richesses des particuliers et la fortune publique, le commerce et les arts, les trophées et les tombeaux : tout a disparu.

» Les habitudes si chères de province, d'idiome, de coutume furent détruites; les lois générales et les conventions particulières abrogées; les différences dans l'ordre social effacées, tous les droits préexistans abolis.

» Les époques du repos, l'appareil des fêtes, les signes du deuil furent proscrits; les formes du vêtement furent grossièrement changées; les noms, depuis si long-temps gravés dans la mémoire, d'années, de mois, de jours furent remplacés par des noms nouveaux; la division du temps, de la pesanteur et de l'espace n'échappa point à la proscription.

» Enfin, comme si l'on eût voulu que le torrent qui engloutissait le présent remontât vers le passé, et se précipitât sur l'avenir, on ôta l'éducation à l'enfance, la morale à l'âge mur; et la vieillesse, ne voyant autour d'elle que des débris et des nouveautés, ne sut plus où placer l'expérience.

» Toutes ces choses se passèrent en moins d'un lustre; il n'était pas écoulé, qu'on ne ren-

contrait plus de vestiges de ce royaume dont quatorze cents années de travaux, de bonheur et de gloire semblaient avoir garanti la durée. »

On ne peut pas dire avec Voltaire ;

Songez qu'il a fallu trois cents ans de constance
Pour saper par degrés cette vaste puissance.

MORT DE CONDORCET.

C'est au milieu de ce désordre général que Condorcet lui-même a péri.

Le temps était arrivé où son républicanisme avait été dépassé, où son opposition à la tyrannie, à l'arbitraire, aux abus qui accompagnent toujours l'existence des gouvernemens, avait été remplacée par l'ardeur à chercher des crimes à toutes les opinions modérées, et par le zèle, et on pourrait même dire le besoin, qui portait quelques hommes à sacrifier les autres sur les échafauds. La France était le théâtre des crimes légaux, et présentait alors le spectacle le plus révoltant, celui de la barbarie dans la civilisation. Ce n'étaient pas des sauvages qui s'entretuaient faute de savoir être sociables, c'étaient des hommes éclairés qui s'égorgeaient, excités par les passions les plus coupables et les plus viles en même temps. La patrie est

dans nos concitoyens, les servir est le véritable et le seul patriotisme.

Il n'y avait plus aucun moyen d'être utile par aucune opinion, lorsque Condorcet fut proscrit lui-même. Il ne voulut pas se livrer aux assassins de tant d'autres de ses collègues, et cependant il ne pouvait quitter cette patrie pour laquelle il avait vécu jusqu'alors. L'émigration est pénible à celui qui aime son pays.

Il erra donc : le jour dans les bois, pour se cacher aux hommes dont il craignait la férocité, et quelquefois même la peur; et la nuit, dans les champs, pour en trouver, dans quelque ferme isolée, quelques-uns qui eussent de la pitié, à couvert de l'obscurité. Il coucha plusieurs jours dans des carrières, et, en errant de la sorte, il approcha de Fontenai-aux-Roses, où il se souvint qu'il avait un ancien ami, Suard.

Il lui demanda, non pas l'hospitalité, car Condorcet proscrit ne pouvait pas rester dans un village aussi près de Paris sans être arrêté dans vingt-quatre heures, mais un repas, et surtout un peu de tabac dont l'usage lui était devenu encore plus nécessaire dans la vie qu'il menait. Il passa plusieurs heures dans un entretien d'amitié qui fut le dernier de sa vie. Il parut, dans ce moment, plongé dans une

tristesse et dans un découragement extrêmes. Il déclara franchement à Suard qu'il ne pouvait pas prendre sur lui de sortir de France, ni de se livrer aux hommes qui gouvernaient alors, et qui ne l'auraient pas épargné. Son abattement était vraiment du patriotisme, car il était découragé surtout par l'état dans lequel il voyait la France. Il ne prévoyait même aucun terme à cette tyrannie de l'anarchie, parce que ses opinions le portaient à croire la démocratie durable. Aussi faut-il lui rendre la justice de dire qu'il ne s'affligeait sur lui-même qu'en se comprenant dans le malheur général de ses concitoyens.

Il avait, dis-je, passé plusieurs jours et plusieurs nuits dans les carrières, et était poussé chez son ami autant par le besoin de nourriture que par le désir de s'entretenir avec lui. Suard lui donna ce qui lui était nécessaire, et surtout le tabac qu'il désirait, et Condorcet le quitta pour errer de nouveau comme un criminel poursuivi par la fatalité.

Cette fatalité commença par lui enlever la légère consolation qu'il espérait Il perdit dans la cour même de la maison qu'il quittait le tabac qu'il avait demandé, et passa encore le jour et la nuit suivante dans les carrières.

Le lendemain il entra dans un cabaret de

Clamart où il mangea, dit-on, quelques œufs avec tant d'appétit qu'il excita les soupçons de l'aubergiste. Il y avait tant de proscrits à cette époque, qu'il n'était pas étonnant d'en trouver un, et la compassion faisait courir le danger de la vie. Il fut donc dénoncé, arrêté et conduit à Bourg-la-Reine, où on le mit en prison jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres du comité de la convention.

On assure que, même pendant sa proscription, occupé toujours de la perfectibilité de l'espèce humaine, ainsi que des progrès de l'esprit humain dans la civilisation, il écrivit sur ce sujet, lorsque cette proscription même donnait un démenti si évident à ses opinions.

Madame de Staël a fait, sur ce sujet, une réflexion touchante : « Condorcet, » dit-elle, « dans la proscription où l'avait jeté la sanguinaire tyrannie qui devait le faire désespérer de la république, Condorcet, au comble de l'infortune, écrivait encore en faveur de la perfectibilité de l'espèce humaine ; tant les esprits penseurs ont attaché d'importance à ce système, qui promet aux hommes, sur cette terre, quelques-uns des bienfaits d'une vie immortelle, un avenir sans bornes, une continuité sans interruption ! »

Mais dès qu'il apprit qu'il allait être trans-

porté à Paris, il prit, dans la nuit, de ces pillules qu'il avait fait faire avec soin, et dont il avait partagé la provision avec l'archevêque de Sens qui s'empoisonna de même. Il paraît qu'ils regardaient l'un et l'autre comme une honte de monter sur l'échafaud, et l'un ni l'autre n'avait eu la prudence de passer sa vie dans la retraite et l'obscurité, seul moyen d'échapper aux orages des révolutions.

De la Littérature pendant l'anarchie.

Enfin, pour terminer cet ouvrage, il semble intéressant de donner un aperçu de ce que la littérature a été pendant les jours de terreur de cette révolution.

« La corruption du style fut un des traits distinctifs de la fin du dix-huitième siècle. L'éloquence était l'art des déclamations, et les plus extravagantes, qui n'avaient plus même le mérite d'être hardies, étaient pourtant les plus applaudies. La poésie dégénérée célébrait au théâtre des scènes sépulcrales que le génie de Crébillon n'eût pas osé concevoir, et que son cœur eût rejetées avec horreur. Enfin la licence des ouvrages était sans bornes, et les plus corrupteurs étaient les plus recherchés.

» Quel style déclamatoire que celui de Raynal !

» Il écrit, dit-il, non-seulement pour le monde entier, mais aussi pour la postérité dont il se croit contemporain. »

Un autre écrivain, en 1767, commençait ainsi un de ses ouvrages :

« J'écris pour les intérêts du corps entier de la société. »

Le plus fou des révolutionnaires se qualifiait de même l'orateur du genre humain.

Un autre s'écriait avec audace :

« Nous sommes appelés à faire tout le contraire de ce que le monde a vu jusqu'à nous. »

L'éloquence de la chaire et celle du barreau n'existèrent plus : les institutions religieuses et judiciaires les entraînèrent dans le désordre qui les anéantit; l'éloquence de la tribune parut seule briller d'un nouvel éclat.

A l'ouverture des états-généraux, Mirabeau tonna contre toutes les vérités politiques ; il eut des mots heureux ; mais ces élans de l'enthousiasme d'un factieux, qui entraînent quelquefois la multitude étonnée, ne sont que les saillies plus ou moins brillantes de l'esprit, et non les conceptions heureuses du génie que le talent développe. C'est l'éclair qui frappe les yeux, et non le rayon pur qui s'offre

long-temps à la vue, et qui, sous un ciel serein, paraît plus beau, plus il est regardé : tel doit être pourtant l'éclat de l'éloquence.

Ce fut l'esprit aussi qui inspira son célèbre adversaire; il avait déjà écrit les éloges des grands hommes, en recherchant trop les beautés du style; et lorsqu'il prit la défense des vérités, il voulut les faire trop briller, et leur ôta ainsi leur pureté.

Cependant son âme était forte; le courage qu'il montra devant un peuple furieux nous prouve que si le désir de la gloire ne l'eût pas engagé à sacrifier au faux goût, qui distribuait les applaudissemens, son style eût été énergique comme son âme, et ferme comme ses opinions.

Messieurs de Clermont-Tonnerre et Malouet semblent avoir été forcément célèbres dans cette même assemblée, parce qu'ils furent plus attachés à la vérité qu'à la gloire.

Mais, après eux, en énonçant des faits qu'on savait être faux, on disait qu'ils étaient bons pour la tribune, puisqu'ils produisaient des effets.

Cependant lorsqu'on cessa d'être faux, on devint encore plus barbare; car on entendit les pensées les plus révoltantes érigées en principes, et les expressions des volontés les plus

atroces, énoncées hautement. On trembla et on regretta l'hypocrisie qui voile au moins le vice.

Le législateur, qui oubliait son titre, puisqu'il ne s'attachait qu'à détruire, aima mieux, au lieu de nous donner le code du gouvernement qu'il voulait établir, s'acharner à la satire des autres, et nous annonça le code de la monarchie.

« Tu ne voleras pas, dit-il, à moins que tu n'aies obtenu un privilége du roi; tu n'assassineras pas, à moins que tu ne fasses périr, d'un seul coup, plusieurs milliers d'hommes. »

L'écrivain politique demandait dans l'Etat une religion naturelle, et s'écriait :

« Qu'y a-t-il de commun entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. »

Enfin, le financier disait qu'on battait monnaie sur les échafauds.

Cette éloquence fut employée aussi dans quelques circonstances particulières.

Camus a dit d'un de ceux qui l'arrêtèrent :

« Je cherchai vainement à l'émouvoir; il n'avait dans son âme qu'une boue froide, incapable de fermenter. »

Danican, plus trivial, est encore plus éloquent :

« Carnificius, » dit-il à Legendre, « si tu prononces jamais devant moi le mot d'*humanité*, je te ferme la bouche avec le sang caillé de tes victimes. »

Ces pensées étonnèrent alors. La hardiesse de ce style, et la nouveauté de cette hardiesse le firent paraître sublime; il renfermait en effet des beautés peu durables, parce qu'elles n'étaient pas réelles, mais surprenantes, quelquefois même par l'effroi dont elles nous saisissaient.

C'est alors qu'un poète, plein d'audace, se donna, pour ainsi dire, la mission d'être l'admirateur des grandeurs de Dieu, et le censeur des petitesses de la terre. Il osa parler du Créateur devant ceux qui ne le reconnaissaient plus; il osa adresser ses odes à l'Etre suprême, qui était impunément offensé et renié même chaque jour.

Ses odes sur les rois semblent écrites loin des ambitions, et à l'abri des besoins de la vie, puisqu'il n'a point ménagé ceux dont elle dépend. Enfin, son poëme de la nature, en la développant à notre esprit, inspire réellement notre esprit lui-même. Il eut le talent d'abaisser tout ce qui paraît grand à l'homme; le ver de la terre, dont il utilise l'existence, est toujours noble en ses chants, tandis que le monar-

que semble voué au sort le plus malheureux, forcé, dit-il, d'*expier sa couronne*.

Telles sont, on peut le dire, les témérités de cet écrivain plein de génie.

Cependant ses principes républicains ont aussi animé sa verve d'un noble et vif enthousiasme; et les odes qu'ils lui ont inspirées renferment un grand nombre de traits qui parurent sublimes. Il fut le Tyrtée de la révolution.

Les poètes essayèrent en foule de se hausser sur ses traces; ils étaient des pygmées qui voulaient atteindre un géant.

Ils lancèrent des injures, lorsqu'il s'abandonnait à l'indignation du génie; ils établirent des raisonnemens extravagans, lorsqu'il traçait des rêves sublimes.

Ils ressemblèrent, dans leur fureur contre les rois, à ces vers qui, rampant le long de la tige des fleurs, en offensent inutilement les racines, tandis que Lebrun ressemble à ces audacieux insectes qui, volant au-dessus d'elles, attaquent leurs têtes superbes, et parviennent, en corrompant une partie de leurs sucs, à flétrir un moment leurs couleurs.

Tous les genres de la poésie furent alors également déshonorés.

Voltaire avait donné à la scène tragique la magnificence des décorations, à l'intrigue des

drames de plus nombreux événemens, et au style l'alliance des opinions philosophiques aux expressions des sentimens.

Bientôt les poètes tragiques n'offrirent dans leurs pièces que des intrigues compliquées et les raisonnemens du poète au lieu des pensées des personnages. Les coups de théâtre remplacèrent les crises des passions.

Lemierre fut, par son talent, le chef de cette école; il marqua ses tragédies de tous les défauts applaudis à cette époque. L'esprit révolutionnaire choisit ses sujets; les maximes philosophiques remplirent ses dialogues et les coups de théâtre firent ses dénouemens.

Mais on perfectionna encore ce genre, et les surprises émurent seules à la place des sentimens; enfin, les dénouemens furent des tours d'adresse, souvent peu difficiles à inventer, car on vit un volcan terminer un drame en faisant sauter tous les personnages.

Voltaire avait peint les mœurs des peuples dont il plaçait les héros sur la scène, et avait peut-être recherché trop le changement de ces mœurs dont il tirait des descriptions agréables par la variété et la nouveauté.

Mais bientôt on transporta sur la scène française les Chérusques, les Illinois, les Troglodites, les Malabares, les Jammabos et tant

d'autres nations ou fragmens de nations qu'on pût déshonorer à plaisir en leur attribuant les opinions de la philosophie la plus pernicieuse, sans craindre leur désaveu.

Les noms, comme on voit, n'étaient pas harmonieux, et les héros furent alors Thamas-Koulikan, Malagrida, Scanderberg, Mancokapak, Aretaphile, et même le fameux Noctambunanga qui eut tant de succès dans nos provinces.

La religion, la morale et la politique furent également attaquées sur la scène.

Voltaire, en dédiant à un pape une tragédie, qui contenait des maximes dont on forma des allusions contre la religion catholique, avait offensé le caractère de ce premier ministre de cette religion.

Bientôt on supposa des lettres philosophiques écrites par un autre pape, et on luï fit émettre, entre autres principes, que l'incrédulité n'est pas blâmable, parce que la foi est un don de Dieu.

Après avoir attribué à un pape une telle correspondance, on pouvait aisément lui attribuer des discours et des dialogues, et le traîner au théâtre n'était plus une grande hardiesse.

Déjà La Harpe avait révélé sur la scène les secrets de la religion romaine.

On y fit paraître le pieux Fénélon, qui, devenu philosophe, servit de héros au roman le plus absurde et le plus révoltant.

Le pape lui-même y monta entouré des empereurs et des rois, qui s'adressaient réciproquement les insultes les plus grossières; c'était l'esprit de l'auteur, déjà connu par le scandale de son dictionnaire des athées.

Un écrivain aimable souilla sa plume en y portant toutes les religions pour les ridiculiser; un athée, un juif, un chrétien, un tartare, un indien et un chinois y furent ensemble immolés à l'autel du déiste.

Enfin Jésus-Christ lui-même fut le héros d'une pièce de théâtre!

La tragédie offrit aussi des tableaux et des principes immoraux. Elle nous montra Mirrha, amante de son père, et Clytemnestre tutoyant Egisthe.

Mais la comédie, et surtout le drame, attaquèrent plus la morale. On pourrait remonter plus haut pour reconnaître sur les théâtres la corruption.

L'établissement de celui de l'Opéra-Comique, en multipliant le nombre des spectateurs, ne

leur offrit malheureusement que des tableaux indécens et des dialogues immoraux.

Le Théâtre-Italien, en diminuant et bientôt supprimant les farces amusantes et non nuisibles d'Arlequin, devint un second Théâtre-Français; on obtint plus aisément la représentation; il y eut plus de comédies, et on se garda bien de se créer une difficulté de plus en leur donnant un but moral.

La littérature dégradée porta sur la scène tous les genres de libertinage de l'esprit. Les tableaux de l'Amour ne furent plus voilés, les dialogues ne plurent que lorsqu'ils en rappelaient les mystères, et un poète comique était alors grossier, même en sa dépravation. Vadé offrit les tableaux les plus dégoûtans à l'homme délicat, quelque vicieux qu'il pût être, et ce genre s'est encore perfectionné.

La satire n'a pas moins déshonoré le théâtre.

Quelque dangereux que puissent paraître des hommes à système, il ne faut pas ridiculiser leurs personnes, car le caractère de l'homme doit toujours être respecté.

On attaqua en riant tout ce qui, jusqu'alors, était sacré.

Déjà les philosophes avaient été traînés indignement sur la scène, et la satire personnelle qu'ils employaient dans leurs écrits était

retombée sur eux. Ce fut un scandale qui fut trop imité.

L'auteur des docteurs modernes suivit ce dangereux exemple, et les parodistes attaquèrent trop souvent les personnes au lieu de censurer seulement les ouvrages.

On s'acharna aussi contre les classes les plus respectables parmi les hommes; et, pour les mieux avilir, on ne craignit pas d'offrir les exemples du libertinage aux regards du public; on réunit les dragons aux bénédictines et aux moines déguisés en religieuses, pour présenter des tableaux plus scandaleux.

Enfin, ce fut à l'abri même des lois que les enfans naturels furent élevés en triomphe sur la scène, et que Rousseau, épousant sa servante, parut le digne héros d'une comédie de la fin du dix-huitième siècle.

Cette corruption était due en partie au drame qui était alors naturalisé sur le théâtre; il avait changé tous les vices en faiblesse, et les avait recommandés à la pitié qui fut trop souvent séduite.

Mais les efforts continuels des dramatistes pour l'émouvoir fortement, les portèrent à créer de nouveaux moyens qui furent passablement ridicules.

On réunit à grandes peines l'assemblage le

plus nombreux des situations les plus pathétiques, et on eut soin de faire connaître au lecteur la position de tous les acteurs dans les scènes qui devaient produire les fortes émotions.

Un homme de goût écrivait alors :

« On note sur les ouvrages, comme le physicien sur un thermomètre, les degrés de chaleur que la situation exige dans les personnages, afin que l'acteur prévenu échauffe, par le feu du débit, des scènes froides et inanimées.

» O Racine! employas-tu jamais ces reproches indignes de ton art? Dis-moi : lorsque la mère d'Iphigénie reproche au barbare Agamemnon l'excès de sa cruauté, avais-tu besoin d'avertir que Clytemnestre était en fureur? »

Mais on fit plus : on calcula les gestes et on compta les pas des acteurs; enfin on marqua strictement la forme et la couleur de leurs habits; le nombre des boutons fut même prescrit.

Le dialogue n'était pas moins circonscrit dans les bornes fixées avec soin par les auteurs.

Les mots n'étaient plus seuls les expressions des pensées; les silences furent indiqués avec art, et les exclamations formèrent avec les soupirs un nouveau dialogue.

Un seul cri fit quelquefois une scène, et on admira l'actrice lorsqu'elle était bien tombée.

Enfin, des points parurent inspirés par le génie, et on proclamait le dramatiste qui plaçait souvent trois ou quatre points à propos, comme un écrivain *qui faisait beaucoup réfléchir :* c'était alors un grand éloge.

La célérité avec laquelle on cherchait à composer engagea Rousseau même, qui était capable de travailler dans les genres difficiles, à suivre et à rendre célèbre un genre indigne de l'écrivain par sa facilité et son inutilité, et plus indigne encore de l'honnête homme, par la satire infamante dont il est toujours accompagné.

Les mémoires qu'il écrivit ont déshonoré ceux qui lui avaient donné l'hospitalité, et dont il a révélé la vie privée; ils ont avili l'auteur lui-même, puisqu'il eut l'orgueil de découvrir toute la turpitude de son âme, et ils ont autorisé les jeunes gens à ne plus rougir des actions qu'un philosophe avouait publiquement.

Un autre philosophe, homme estimable, en racontant les événemens de sa vie, s'attribua peu modestement un grand nombre de bonnes actions, dont quelques-unes sont au moins contestées. D'ailleurs, publier les bienfaits, n'est-ce pas en souiller la gloire? Mais il a en même temps décrit les plaisirs impurs

dont il a joui, et c'est à ses enfans qu'il a adressé ces exemples de la mauvaise conduite de leur père.

Ce genre de littérature, qui n'exige ni l'inspiration du génie, ni aucune espèce de talent, plut aux hommes du monde.

Nous vîmes, avec scandale, l'un d'entre eux accuser, devant le public, de défauts ridicules et de vices honteux, des personnes qu'il semblait avoir jugées autrement, puisqu'il fut pendant toute sa vie leur plus intime ami; il n'a même connu ces vices que par la confiance de l'amitié, et il les a révélés.

Combien d'œuvres d'immoralité, dans tous les genres, ont été réunies tout à coup pour déshonorer le siècle qui finissait! Le style de ces œuvres était corrompu comme elles.

On fut étonné de voir réunies les expressions les plus bizarres et les plus incohérentes.

Un néologisme barbare attaquait également les mots et les phrases, comme le néologisme politique avait changé toutes les idées.

Le style poétique surtout ressentit l'influence des opinions nouvelles et du désordre du moment.

Déjà, depuis près d'un siècle, les philosophes s'enorgueillissaient de ne chercher dans les vers que des pensées; ils dédaignèrent l'art

de les rendre plus agréables. Plusieurs d'entre eux n'étaient point sensibles à l'harmonie des vers, et quand ils trouvaient dans un poëme une belle idée qui les frappait :

« C'est beau, » disaient-ils, « c'est beau comme de la prose. »

La haute estime de Racine, que professa long-temps l'académie française, malgré les blasphèmes de quelques philosophes, les engagea à se servir quelque temps encore de la langue harmonieuse des poètes.

Mais Lemierre, doué d'un vrai talent, gâta ses vers par le néologisme et la recherche des difficultés; son style, nommé rocailleux à cause de son incorrection, est en même temps plein de pensées, et réunit les plus fortes beautés et les plus bizarres défauts de cette littérature.

Le Brun, qui pouvait aussi briller d'un éclat pur, gâta son style quelquefois par l'alliance incohérente des expressions, et ses élèves crurent être hardis, lorsqu'ils ne furent que barbares : car l'épithète vraie élève toujours plus les idées que l'épithète fausse ou déplacée.

Le néologisme fut la plus sensible maladie de la littérature.

Dès le commencement du siècle, Lamotte avait inventé des mots et des constructions; ses imitateurs augmentèrent la corruption de

la langue ; mais Pantalon Phébus les voua au ridicule, et son Dictionnaire néologique arrêta le désordre.

A cette nouvelle époque de décadence, Mercier écrivit un véritable Dictionnaire néologique, et ne fut pas même critiqué.

Comment n'eût-on pas applaudi à cette recherche de la nouveauté dans la langue française, lorsque les philosophes y avaient préparé depuis long-temps les esprits ?

Ils avaient proclamé qu'elle est trop timide.

Rousseau avait presque généralement persuadé qu'elle n'est pas harmonieuse , assurant avec audace qu'elle ne se prête pas à recevoir de belle musique, tandis que les plus beaux ouvrages en musique ont certainement été composés sur ses paroles.

La Harpe comptait avec assurance qu'un tiers seulement des mots peut être employé dans la poésie, lorsque l'auteur des *Georgiques* prouvait, par l'ennoblissement des plus viles expressions, qu'on pourrait les employer tous avec honneur.

« Enfin on avait, » dit-on, « un nouveau peuple, il lui fallait une nouvelle langue. »

Cette littérature était fondée sur des bases que je devrais nommer *pourries* , pour bien exprimer comment elles croulèrent bientôt

d'elles-mêmes. L'athéisme sur l'autel ne pouvait s'y fixer; le peuple sur le trône ne pouvait gouverner; de même l'éloquence et la poésie corrompues ne pouvaient enfanter que des monstres éphémères.

FIN DES MÉMOIRES DE CONDORCET.

ANECDOTES

SUR

LES PRINCIPAUX PERSONNAGES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

ANECDOTES

SUR LES PRINCIPAUX PERSONNAGES

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

BAILLY, maire de Paris.

Il était, avant la révolution, des académies françaises, des sciences et des inscriptions.

Il jouissait d'une grande réputation, et, quoique imitateur de Buffon, ce qui lui donna de la manière, de l'enflure, et, dans ses ouvages d'astronomie, des expressions quelquefois ridicules, on pouvait néanmoins louer son style : d'ailleurs il le perfectionna, et l'on applaudira toujours à son excellent rapport sur les hôpitaux.

Sa vie était simple, laborieuse, on le comptait parmi les philosophes; mais il ne le fut pas assez pour voir que, dans les temps de trouble, les hommes qui cultivent les lettres n'ont de refuge assuré que dans leur sein.

Nommé le premier député de Paris, choisi, dès les premières séances, pour présider l'assemblée, élu maire de la capitale, ces honneurs, en excitant son ambition, égarèrent son

jugement, le privèrent de sa modestie, et l'entraînèrent au-delà des bornes dans lesquelles il eût dû se renfermer. Il avait besoin de la faveur de la multitude, qui la lui fit payer le prix honteux qu'elle y met. Au temps de la terreur, il fut la victime de ce même peuple qui lui avait prodigué des acclamations; et, comme si l'excès de la rage eût été nécessaire pour expier les sottises de l'idolâtrie, l'infortuné Bailly eut à essuyer, avant de monter sur l'échafaud, des indignités multipliées; il y opposa un courage simple et ferme, qui honora la dernière scène de sa vie.

Condorcet n'aimait pas M. Bailly; il ne l'estimait pas comme écrivain : il lui trouvait un style faux et brillant, qu'il citait souvent dans la conversation, comme « rempli de toutes les beautés qu'il faut éviter en écrivant. »

D'autres ont dit, sur la conduite de M. Bailly dans la révolution, qu'il ne sut être ni un sage ni un factieux. Cependant il y a eu un rapprochement honorable pour lui : c'est qu'il montra la même dignité calme et grave, lorsqu'il fut traîné à l'échafaud, qu'il avait montrée à la fameuse séance du Jeu de paume, dans le moment le plus brillant de sa vie.

BARNAVE, avocat de Grenoble.

Il avait été si mal élevé, qu'en arrivant aux états-généraux, il ne savait pas même l'orthographe. Il travailla depuis à son éducation, étudia sa langue, et lut quelques bons auteurs, ou plutôt un seul qui lui parut suffisant; car on lui a entendu dire qu'il était l'élève de Plutarque.

Ses dispositions naturelles furent encouragées, parce qu'il était jeune, et qu'on le jugea susceptible d'embrasser les partis extrêmes; au système sensé de son compatriote Mounier, il préféra des idées désordonnées. On sait qu'il prononça un mot atroce à l'époque de la mort de Foulon et de Berthier. Il n'est pas étonnant que l'éloquence d'un jeune homme ne soit pas toujours assez réfléchie. Mais lorsqu'il fut chargé de ramener le roi de Varennes, il montra de l'humanité, même du respect; après le retour, il parut dévoué à la monarchie et attaché à la famille royale. Après l'assemblée, il se retira chez lui, où il fut arrêté. Transféré à Paris, ensuite à la Conciergerie, et bientôt au tribunal révolutionnaire, son éloquence ne put le sauver; il fut condamné, et mourut avec fermeté.

BEAUMETS, premier président du conseil supérieur d'Artois.

On sait que MM. de La Fayette, de Lameth, de Liancourt et autres votèrent pour que la noblesse restât un ordre, et ne se joignît pas au tiers. M. de Beaumets vota de même, il était secrétaire de la chambre de la noblesse; il n'en sortit que le dernier, après avoir fait tous ses efforts pour l'empêcher de se joindre au tiers; mais alors, jugeant de quel côté était la force, il s'y plaça, et servit ses collègues par un esprit souple, une grande facilité d'élocution et une disposition constante à vendre ses talens, non pour de l'argent, mais pour quelques flatteries des chefs de parti : étrange, mais trop réelle séduction.

Lorsqu'il fut question d'accorder aux Juifs les droits de citoyens, il dit d'abord : « Vous voulez leur donner ce que vous n'avez pas; » mais il n'osa pas développer cette pensée, qui eût produit de beaux mouvemens d'éloquence : car il n'y avait pas alors un seul citoyen qui jouît en paix de ses droits. Il ajouta : « Avant de prononcer sur ce peuple, sachez ce qu'il veut être, et s'il est digne de recevoir la liberté. » Cazalès lui répondit que telle était la question qu'il eût fallu adresser aux colonies et à la France entière.

BECQUEY, député à l'assemblée législative.

Il s'est distingué par un caractère modéré.

Il était dans ses discours bon logicien; mais il eut un autre mérite : c'est qu'il défendit tous les opprimés tour à tour, et, quelque opposés qu'ils fussent d'opinions les uns aux autres et à lui-même, il les défendit avec courage.

Il en montra surtout en s'élevant plusieurs fois contre les fédérés pétitionnaires. On remarquait parmi eux le fameux peintre David, le tragique Chénier, un cuisinier de madame Dubarry, nommé Hion; et, quant aux orateurs du faubourg Saint-Antoine, leurs pétitions étaient rédigées par deux procureurs, Huguenin, qui fut depuis membre de la municipalité du 10 août, et Darrieux, qui fit sa fortune à cette époque en imaginant, dit-on, les billets Guillaume, et s'y associant, ce qui produisit une des portions de la banqueroute des assignats; le même qui rédigeait aussi les proclamations de Panis et de Sergent, et chez lequel Panis se cacha lorsqu'il craignit le sort que les amis des révolutions se préparent à eux-mêmes, dès qu'ils le font éprouver aux autres.

BERGASSE, avocat.

C'était un homme d'esprit, et surtout de bon cœur, mais d'une imagination ardente; disciple zélé de Mesmer, il s'imagina peut-être qu'avec les secrets de son maître, il conduirait l'assemblée : sans doute il ne parvint pas à se mettre en rapport avec elle, car il ne put lui faire adopter ses opinions, et la quitta dès le 6 octobre 1789, en même temps que MM. de Lally et Mounier.

Nota. J'ajouterai ici une anecdote récente et curieuse. L'empereur Alexandre aimait fort à causer avec madame de Krudener, qui était déjà mystique, mais ne prêchait pas encore publiquement. Bergasse et l'empereur Alexandre étaient ses adeptes les plus zélés, et ce fut elle qui inventa la Sainte-Alliance. Bergasse en rédigea le projet sur le bureau même de madame de Krudener, et l'empereur Alexandre le porta à M. de Nesselrode. Mais il faut donner aussi à ce ministre la part qui lui appartient. Madame de Krudener n'avait imaginé le traité de la Sainte-Alliance qu'en faveur de la religion. M. de Nesselrode sentit qu'en le rédigeant en termes vagues, on pourrait le rendre traité politique, et il en fit ce qu'il est certainement aujourd'hui, la véritable base de la puissance des souverains.

BÉTHUNE-CHAROST.

Il fut un homme véritablement ambitieux de vertu. Il fut le fondateur de la société des Amis des Arts, qui ne l'illustrera point parce qu'elle n'est qu'utile.

Ce n'était pas un homme de génie, mais un homme vertueux, bienfaisant, et qui ne dédaignait pas la gloire. Il a une statue érigée en son honneur sur une place publique à Bourges. C'est peut-être le seul particulier en France qui ait cette gloire, et cependant on ne peut pas dire que ce soit un homme illustre. Son fils, plus turbulent que lui, tenta un jour de se faire souverain de la Belgique; il échappa aux poursuites de la maison d'Orange, pour périr sur l'échafaud de la révolution, quoiqu'il n'eût conspiré que contre un souverain.

BEUGNOT (de la Haute-Marne.)

C'est celui de nos jeunes gens qui montre le plus d'instruction, de courage et d'esprit.

Instruction : il n'a jamais été appliqué aux finances, et c'est notre meilleur et notre plus sage financier; il ne parle jamais sans fruit, parce qu'il ne parle jamais inutilement. Il approfondit les questions graves, mais il n'entre point dans la discussion des questions oiseuses. On peut dire que ses discours sont pleins.

Courage : lorsque toute l'assemblée était indignée, mais en même temps effrayée des écrits incendiaires de Marat, qui nous dévouait au massacre, on le vit s'élancer à la tribune, et le journal à la main, demander l'arrestation et le jugement de celui qui faisait trembler tout Paris. Il accusa Marat et Carra d'être les auteurs du meurtre du général Dillon. Il accusa la commune de Paris et le ministre de la justice lui-même, de les protéger et de faire répandre leurs feuilles parmi le peuple.

Bientôt après, on voulut mettre en jugement Duport-du-Tertre, et l'envoyer à Orléans pour y être jugé, espérant l'y faire périr. M. Beugnot le défendit avec tant de chaleur, qu'à la fin de son discours on vota avec accla-

mation la mise en liberté de ce ministre, qui eût péri comme Delessart sans cette défense.

Enfin, le 30 juin, au milieu de la canaille qui remplissait les Tuileries, M. Beugnot, commissaire de l'assemblée près du roi, ne craignit pas de s'emporter contre Péthion, et de menacer cet homme alors tout-puissant :

« C'est vous, Monsieur, » lui dit-il, « qui faites toutes ces émeutes. Je vous déclare, au nom de l'assemblée, que vous nous répondez sur votre tête de la famille royale. »

Esprit : il parle avec autant de facilité des choses frivoles que des sérieuses. On dit que c'est son esprit qui a fait sa fortune. Bourgeois d'une petite ville, il y avait près de lui un grand seigneur qui fut mauvais ministre, justement parce qu'il n'avait que de l'esprit, et la conversation de M. Beugnot dut lui plaire. Il le fit son secrétaire ; de-là vint la députation qui assurera sa gloire et sa fortune.

Nota. Cet article a été écrit en 1792. Depuis, M. Beugnot fut emprisonné, sous le règne de la terreur, employé honorablement sous les gouvernemens qui ont suivi, et il devint ministre du Roi, après avoir été, en 1814, un des premiers à concourir à la restauration.

BOISGELIN, archevêque d'Aix.

Cet archevêque était plus subtil que fin, plus rusé qu'habile, plus embrouillé que profond. Il croyait avoir, pour toute affaire, des moyens de conciliation, mais il s'aperçut bientôt qu'une assemblée publique est toujours une arène ouverte aux partis où les volontés l'emportent sur les raisons, où les influences ne s'obtiennent que par l'union des intérêts, et non par les calculs de la sagesse, ni par l'exposition des vérités. Il parlait avec beaucoup de grâce et d'aménité, et reconnut que l'on n'entraîne par des paroles que lorsqu'on flatte des passions. Aussi l'archevêque d'Aix n'a-t-il réussi avec sa douceur calculée, et avec les meilleures raisons, ni auprès des notables, ni dans l'assemblée constituante.

Nota. L'archevêque d'Aix suivit ses principes de conciliation, en étant un des premiers à rentrer en France sous le gouvernement impérial. Il fit le discours du couronnement, et fut cardinal.

BOISSY-D'ANGLAS.

Il parla peu, et montra de la modération dans l'assemblée constituante.

Elu ensuite membre de la Convention, il y souffrit en silence jusqu'au 9 thermidor. Depuis cette époque il ne cessa de plaider, avec l'éloquence de l'âme, toutes les causes du malheur et de l'humanité.

On n'oubliera pas, dans l'histoire de la révolution, sa présidence célèbre du 1er prairial an III. Il y déploya un beau caractère, et étonna les factieux par son courage tranquille. Les poignards levés sur lui ne l'intimidèrent pas, il ne sortit pas de sa bouche une parole faible, l'effroi n'altéra pas un instant ses traits, et toute cette action, qui pouvait n'être qu'honorable pour lui, devint en même temps très-importante pour la France et pour l'humanité toute entière, parce qu'elle affermit le courage de la majorité, changea même la politique jusqu'alors trop timide de la Convention, et sauva ainsi la France de la fureur des jacobins, qu'elle avait déjà trop éprouvée.

BONNAY, officier des Gardes-du-Corps.

Il fut très-gai dans la révolution, car il en fit des chansons charmantes qui lui acquirent, dans la société de M. le comte d'Artois, une réputation d'homme d'état assez inutile au parti du roi à l'assemblée. Il manquait de cet art qui rend fort contre les argumens de ses adversaires, en les rassemblant et les réfutant. Aussi disait-on que ses discours ne répondaient qu'à lui-même. Cette espèce de discussion, que l'assemblée constituante a plus conservée qu'aucune autre, lui fut toujours étrangère, quoiqu'il eût plus d'esprit que ceux qui la soutenaient. Mais il eut dans l'Etat la réputation d'un de ces faciles et aimables gentilshommes qui, servant bien dans leurs régimens, sachant faire leur cour avec grâce, acquièrent auprès des princes un crédit dû à la commodité dont ils sont, et dominent dans les plus petites coteries, par l'habitude qu'ils ont de plaire partout. C'est ainsi qu'ils ont toujours le suffrage des femmes, et qu'ils en imposent, non à quelques sots, mais quelquefois aux hommes d'état les plus habiles, même lorsqu'ils n'ont pas l'esprit et le talent que M. de Bonnay a montrés souvent.

BOUFFLERS (chevalier de).

Ce grand versificateur de calembourgs fut très-petit dans l'assemblée, et d'autant plus, qu'il voulait, comme l'archevêque d'Aix, plaire à tous les partis, avec cette différence toutefois que l'un se proposait seulement de s'éviter des ennemis et des embarras qui l'eussent empêché de jouir en paix de la vie, tandis que l'autre espérait se faire des amis et des soutiens pour le porter aux premières places de l'Etat. Ainsi, dans cette nuit fameuse du 4 août 1790, lorsque M. de Boufflers vit que toute la noblesse se lançait dans la révolution, il craignit de perdre quelques sociétés agréables s'il ne se joignait pas aux autres, et il offrit le sacrifice des priviléges de la Lorraine, sa patrie: lorsque le tiers-état de cette province gardait le silence avec modération, et que les avocats même, orateurs de sa députation, eurent plus de réserve que lui, ou moins de frayeur, ou moins de légèreté.

CAMUS, avocat du parlement de Paris.

On doit se souvenir que c'est lui qui a dirigé tous les événemens de la séance du Jeu de paume, et qui a ainsi réellement fait la révolution. Bailly le suivait et lui obéissait. C'est Camus qui a été enlever les procès-verbaux de la salle des états-généraux, qui a conduit les députés au couvent des récollets, que ces religieux firent fermer promptement, dès qu'ils les virent approcher, et qui fit rendre ensuite le fameux décret de permanence.

Sans aucun talent, et sans autre don de la nature qu'une forte poitrine, il parvint, à force de travail, de dureté et d'obstination, à asservir souvent l'assemblée, et toujours les comités dont il était membre. Il eut une grande part à la marche de la révolution, et se chargea, sans aucun regret, des rapports les plus désastreux, c'est-à-dire qu'il parut, en quelque sorte, dépouiller tous les particuliers dont les intérêts se trouvaient liés aux lois spoliatrices qu'on prodiguait alors.

Il exigea la communication du Livre rouge destiné à renfermer les dépenses secrètes; le roi la permit, sous condition qu'on supprimerait les dépenses de ce genre, ordonnées par

Louis XV, qu'on ne verrait que les siennes, et que le registre n'aurait aucune publicité. Camus en donna sa parole, et sur-le-champ fit imprimer la totalité de ce qu'il contenait.

Ardent janséniste, il crut favoriser sa secte, en sollicitant avec acharnement l'établissement de la constitution civile du clergé. Cependant il était réellement religieux, et son caractère ardent et entêté l'aveugla au point de ne pas lui laisser voir qu'il détruisait la religion en y jetant les germes d'un schisme qui devait être bien funeste, en joignant les fureurs des haines religieuses aux désordres des haines politiques. Les troubles ont prouvé souvent en France, qu'un schisme, dans un État, est pire que le défaut même de religion.

Chargé, avec d'autres membres de la Convention, d'aller arrêter Dumouriez à la tête de son armée, Camus lui parla avec tant d'insolence, qu'en lisant ce détail dans les mémoires de ce général, on éprouve un véritable soulagement lorsqu'on entend donner l'ordre de l'arrêter. Il fut conduit, avec ses collègues, dans les prisons du roi de Prusse et de l'empereur. Sa liberté fut le prix de celle de la fille de Louis XVI.

DE CAZALÈS.

Ce gentilhomme, arrivé à l'assemblée constituante du fond de la Gascogne, fut peut-être le moins gascon de tous; il avait peu d'instruction, mais de l'esprit et de la facilité; il apprit dans l'assemblée à s'exprimer de manière à produire de l'effet.

Il se battit en duel avec Barnave. Il y avait des duels à l'assemblée constituante, parce qu'on n'y envoyait pas encore ses antagonistes à l'échafaud.

Il fut remarquable et remarqué par ses bons mots. Peut-être lui attribua-t-on même tous ceux que le côté droit disait; car c'est surtout en fait de saillies de ce genre qu'on les prête toutes à ceux qui ont, seuls, la réputation d'en faire.

On sait que Cazalès, en sortant de France, se rendit à Coblentz, et celui qui avait été, à l'assemblée constituante, le défenseur constant et intrépide de la monarchie, fut très-mal reçu par les émigrés. On n'en a pas dit la véritable raison. Ce ne fut pas, comme on l'a cru, parce que l'on trouvait qu'il était arrivé trop tard. Le vrai motif était qu'il avait professé hautement le principe de la souveraineté du peuple.

Le respectable M. de Monthion, et tous les

hommes sensés de l'ancien régime ont toujours regardé ce principe comme constitutif de l'ancienne monarchie française, depuis son origine même jusqu'à nos jours. M. de Monthion l'a rappelé deux ou trois fois dans chacun de ses ouvrages, et même dans le rapport qu'il adressa, de Londres, au roi Louis XVIII pendant l'émigration. Aussi disait-il souvent qu'il fallait avoir une politique gallicane, ce qui veut dire, à peu près, une politique nationale.

M. de Clermont-Tonnerre a professé le même principe lorsqu'il a prononcé dans l'assemblée constituante cette phrase remarquable : « Le roi ne peut exercer aucune juridiction sur le pouvoir législatif, duquel il tient sa puissance. » C'est là le principe fondamental de la constitution anglaise.

M. Mathieu de Montmorency a été plus loin, lorsqu'il a déclaré que la nation a le droit de revoir sa constitution.

Enfin, c'est dès l'âge de dix-huit ans que madame de Staël a fait sur le même sujet ces quatre vers :

Des hommes rassemblés les décrets sont suprêmes ;
Ils peuvent annuler ce qu'ils ont fait eux-mêmes.
Le pacte social, ainsi recommencé,
Ne permet plus aux rois d'alléguer le passé.

CHAPELIER, avocat de Rennes.

On le regarda comme un chef audacieux, et toujours prêt à prendre à tout prix la cause de son parti; il avait dans sa conduite un caractère souple et insinuant, mais il n'était pas moins entêté : c'était un vrai breton, sans le paraître. Il eut souvent de l'éloquence et toujours de l'adresse dans la discussion, parce qu'il avait un esprit prompt, clair et juste. Nul ne sut mieux résumer une question et la dégager, dans son intérêt, de tout ce qui lui était étranger; nul ne sut mieux la ramener au seul point qui méritait d'être discuté, et conclure ensuite avec netteté.

Il fonda à Versailles ce funeste club breton qui précéda et enfanta celui des jacobins, et fut bientôt poursuivi par ces mêmes clubistes qui lui devaient leur puissance.

On assure que, quoiqu'il fût fort instruit, il ne savait pas même ce que c'était qu'un club lorsqu'il fut présenté à Mirabeau qui, en causant avec lui de l'Angleterre, lui dit :

« Ce qui nous manque ici, ce sont des clubs. »

— « Qu'est-ce cela? » lui dit Chapelier.

— « Mon ami, » répond Mirabeau, « ce sont

des hommes réunis, voilà ce qu'il faut savoir; car dix hommes réunis en font trembler cent mille séparés »

Ce mot fructifia; Chapelier le mit à profit.

CICÉ, archevêque de Bordeaux.

C'était l'un de ces évêques qu'on distinguait dans le clergé sous le nom d'administrateurs.

Ami de M. Necker, il avait présidé une des premières administrations provinciales. A l'ouverture des états-généraux, il décida la majorité des curés à se réunir au tiers, et ce fut même la conduite de l'archevêque de Bordeaux, qui fit concevoir des soupçons sur les intentions de M. Necker. On disait que ce prélat n'eût pas marché à la tête de 149 membres du clergé qui se réunirent au tiers, si cette réunion n'eût pas été agréable au ministre son ami.

Ces soupçons furent, en quelque sorte, confirmés, lorsqu'on le vit nommé, peu de temps après, garde-des-sceaux, mais il remplit avec habileté ces fonctions difficiles.

Il désirait la liberté, la justice et la modération du pouvoir; mais lorsqu'il reconnut qu'on passait toutes les limites, et qu'on se portait à tous les excès, il quitta la France.

CLERMONT-TONNERRE.

Il fut un des orateurs de l'assemblée; mais souvent après un début imposant et heureux, il tombait dans la déclamation.

Il passa des opinions démocratiques à la défense de la monarchie; il vit la journée du 10 août, et fut égorgé dans la rue par les assassins qui préludaient aux massacres de septembre.

Mais n'est-ce pas un beau caractère que celui de l'homme qui a pu dire avec vérité :

« Je crois devoir rendre un compte exact de ma conduite. Si plusieurs de mes souvenirs sont aujourd'hui pour moi des sujets de douleur, j'éprouve aussi quelques consolations à me dire qu'aucune de mes peines n'est un remords, et que victime des projets des factieux, je ne fus jamais leur complice. »

Quelques grands seigneurs composaient des poésies qui leur faisaient plus d'honneur que leur naissance, et n'osaient les avouer. Le duc de Nivernais a donné le charmant opéra-comique *du Tableau parlant*, sous le nom *d'Anseaume*, et même à 80 ans, il n'osa pas le comprendre dans l'édition de ses œuvres, qu'il publia. M. de Clermont-Tonnerre a donné, au théâtre Italien, la petite pièce des *Arts et*

de l'Amitié, et a craint d'y mettre son nom : tant les hommes, même les plus éclairés, sont soumis à l'opinion de la société qui les entoure.

CRILLON (le marquis et le comte de).

Ce furent deux honnêtes gens, très bornés dans leur esprit, dans leur caractère et même dans leurs principes.

Le premier avait cette crédulité qui dispense les fripons de prendre aucune peine pour faire des dupes. Il était persuadé que les factieux ne demandaient le pouvoir que pour rétablir l'ordre; le peuple l'indépendance, que pour payer les contributions; le soldat l'indiscipline, que pour mieux servir la patrie, et que l'assemblée était sur la route de la justice, ainsi que la nation sur celle du bonheur.

Mais comment peut-on le blâmer si l'on a vécu à cette époque? On doit se souvenir que la nation toute entière était naïve, et que la révolution ne fut pas produite par une combinaison, mais réellement par une espérance qui entraînait tout le monde.

CONDORCET, des académies françaises.

Voici comment il célébrait la révolution dès l'année 1788 :

» Enfin le cri de la nation et le vœu général l'emportent! Les ennemis publics, précipités du faîte des honneurs, fuient et se dérobent à l'indignation de leurs concitoyens. La loi triomphe, et ses défenseurs, couverts de gloire, reprennent leurs fonctions augustes au milieu des acclamations de tous les ordres de l'État. Quelle heureuse révolution !

Français, sachez en profiter, et qu'à l'enthousiasme, causé par cette seconde restauration de la magistrature, ne succèdent pas l'indolence apathique et l'abandon passif de tous vos droits qui rendirent la première sans utilité pour la liberté publique.

Mais que dis-je? et quelle énorme différence entre ces deux révolutions! ce ne sont pas seulement les corps dépositaires des lois qui recouvrent leur autorité constitutionnelle; c'est le corps politique lui-même qui sort du tombeau, et reprend sa vie et son système par le rétablissement des assemblées nationales.

Depuis long-temps, jouet du despotisme ministériel et du despotisme subalterne, le peuple

français n'était qu'une masse sans vie et sans organisation. Rappelé maintenant à l'exercice de ses droits par les voix réunies du trône et de la magistrature, il doit prendre un rôle actif et prépondérant dans la grande affaire publique. Il doit se rendre propre, par sa sagesse et son énergie, la liberté que les circonstances lui présentent, et rétablir de ses mains la constitution sur des fondemens inébranlables.

En réfléchissant sur cet événement mémorable, il est impossible que tout vrai citoyen ne se livre pas à une joie dont l'ivresse maîtrise toutes les facultés. Près de deux siècles s'étaient écoulés depuis la suspension de nos assemblées nationales. Ce droit précieux et fondamental de tout ordre politique était presque oublié. Nul corps, nul magistrat n'en réclamait l'exercice : vainement les plus grandes questions avaient été agitées ; vainement des troubles s'étaient élevés dans le sein de l'État ; on eût, sous les deux derniers règnes, traité de rêveur politique celui qui aurait proposé l'assemblée des états-généraux dont on était parvenu à regarder l'essence, les formes et l'autorité comme étrangères à notre constitution.

Tout à coup une révolution subite et générale s'est faite dans les esprits. A la demande

de deux propositions effrayantes pour remplir le vide que la déprédation avait causé dans les finances, les magistrats voyant la grandeur du mal qu'on avait fait et celui que l'on préparait encore à la France, ont été frappés de cette grande idée que le moment était venu d'appeler la nation au soutien de ses droits, et à porter de ses propres mains le remède nécessaire aux maux de l'État.

Alors, organes et dépositaires des droits imprescriptibles des peuples, ils ont adressé au trône une requisition solennelle pour obtenir le convocation des trois ordres du royaume.

Dans l'instant, de toutes les parties de l'État, de toutes les classes du peuple, un cri général s'est élevé pour demander les états-généraux; et le gouvernement s'est vu forcé, par cette réclamation universelle, de les promettre, de les fixer, d'en avancer enfin l'époque au terme le plus prochain qu'il soit possible de désirer; et l'espace d'une année a suffi pour effectuer cette restauration de la liberté nationale.

Graces éternelles soient rendues, au nom de tous les ordres de l'État, aux vertueux magistrats dont le zèle et le courage ont remis le peuple français dans la possession de ses droits! Que leurs noms inscrits dans nos fastes deviennent immortels comme ceux de Brutus et de

Hamden, restaurateurs de la liberté de leurs concitoyens, et soient bénis de génération en génération jusqu'à la postérité la plus reculée!»

Ainsi, dès l'année 1788, Condorcet proclamait les droits imprescriptibles des peuples, et exaltait, comme exemple à suivre, la conduite de Brutus, qui détrôna les rois pour fonder la république; et celle de Hamden qui, en résistant aux ordres de Charles Ier, fut le premier auteur de la révolution qui le détrôna et le fit périr sur l'échafaud.

DANDRÉ, conseiller au parlement d'Aix.

C'était une espèce de Gil-Blas politique, qui cachait une extrême finesse sous les dehors d'une extrême bonhomie. Il ne montra jamais aucune prétention ni aucun ressentiment; aussi n'eut-il point d'ennemis ni de rivaux, même en étant mieux traité que tout autre par ses collègues. Il ne préparait point de discours, mais improvisait avec simplicité, et il était plus écouté que ceux qui avaient plus de talent que lui.

Sa conduite politique fut très-habile; il n'éveilla point les soupçons des amis de la révolution, quoiqu'il fût secrètement dévoué à la cour, et la cour comptait sur lui sincèrement,

quoiqu'il fût attaché très-intimement au parti qui lui était opposé et qu'elle détestait. Aussi les amis de la révolution et les amis de l'ancien régime lui accordèrent également une si grande confiance, qu'il fut trois fois président de l'assemblée constituante, presque à l'unanimité, et dans les derniers temps, il était parvenu à se rendre maître, sans que personne s'en doutât, des délibérations les plus importantes.

DESPRÉMENIL, conseiller au parlement de Paris.

On dit qu'il avait été élève de Mesmer, martiniste, disciple de tous les hommes à projets que l'on peut nommer trop souvent les charlatans de la politique ou de la société.

Il s'était fait, sans trop de peine, une réputation dans son corps, en s'opposant avec zèle, et on peut même dire avec violence, à l'autorité royale; il fut alors porté en triomphe par le peuple.

Au contraire il se dévoua à l'autorité royale dans l'assemblée constituante, et fut plusieurs fois au moment d'être porté à la lanterne.

Mais il prouva qu'on ne peut être utile, même à un parti exagéré, que par la modération, même à un parti déraisonnable, que par la raison. Il

ne servit point la cause qu'il avait embrassée, et n'émigra point parce qu'il sentit sans doute qu'il n'aurait pas plus d'influence aux conseils de Coblents qu'a l'assemblée constituante; il fut une des victimes de la terreur.

D'ORLÉANS. (le duc)

Il n'avait pas assez d'énergie, et il le sentait bien lui-même, de sorte qu'il n'est pas probable, malgré tout ce que l'on a dit, que ce prince, qui était avant la révolution l'idole de la nation, ait voulu commettre un grand crime et en profiter.

« Il s'est laissé voter, » disait un de ses anciens partisans, et ce mot est juste.

Il s'est de même laissé entrainer au 5 octobre; et c'est à cause de cette facilité d'entraînement, que Mirabeau disait que ce prince n'était composé que de velléités de vertus et de crimes : de vertus avant la révolution, lorsqu'il sauvait son page et détruisait sa réputation par ses orgies; et de crimes, en accueillant avec facilité les méchans dont l'échafaud fit trop tard justice, et en cherchant en même temps à se retirer de leurs mains; ce qui fit qu'il n'inspira aucune confiance même à ceux qu'il servit, et il les servit pourtant, on peut le dire, presque jusqu'à l'échafaud.

Mais à sa mort, accompagné par cette populace qui applaudissait à tous les crimes, le souvenir de sa vie justifiait presque cette révolution qui engloutissait le premier de ses serviteurs; mais en même temps répandait une autre sorte d'horreur sur ce peuple dont il s'était fait l'instrument et qui, à son dernier moment, l'accablait des expressions les plus grossières du mépris.

DEVAINES, premier commis des finances.

Dès sa jeunesse, un penchant naturel l'attirait vers la culture des lettres et des arts; mais des circonstances impérieuses l'entraînèrent dans une autre carrière où les dons de l'esprit dont la nature l'avait doué le firent bientôt distinguer. Il a peu écrit, et ce qu'il a écrit n'est guère connu que de ses amis. Mais ceux qui ont lu les petits ouvrages échappés à sa plume, ne peuvent qu'être frappés des idées fines et ingénieuses, de ce goût pur et de ce tact délicat des convenances, de cette fleur de littérature, de ce style correct sans sécheresse, élégant sans recherche, et animé sans effort, qui distinguent les productions de cet esprit aimable et facile.

S'il ne prétendit pas à la gloire littéraire,

il obtint, ce qui est bien plus précieux pour le bonheur, la considération personnelle, qui est le prix d'un caractère noble, d'une conduite sans tache, d'un commerce aussi agréable que sûr.

Lorsque le vertueux Turgot fut nommé au ministère des finances, il se hâta d'appeler auprès de lui Devaines, dont il estimait la personne, et lui abandonna l'administration du trésor public. C'est là qu'il montra un genre d'esprit et des talens qui n'avaient pas eu encore occasion de se développer; il unissait à un degré très-rare l'amour de l'ordre à la fermeté du caractère, l'activité à la facilité du travail.

Il porta ces qualités dans toutes les places qu'il a exercées. Il y montra constamment un esprit d'ordre et de paix, un caractère conciliant, des vues sages et lumineuses, des intentions droites et pures et un zèle constant pour le bien de son pays, dégagé de tout système, de toute prévention, de tout intérêt personnel.

J'ai parlé de sa fortune; la source en a été pure, et il en a fait le plus noble usage. Aucun malheureux n'a sollicité en vain sa bienveillance, aucun ami n'a eu à la solliciter lorsqu'il en a eu besoin. Sa maison a offert pendant long-temps une réunion de personnes les plus distinguées dans toutes les classes de la société. Il mérita l'estime et l'amitié des hom-

mes d'état les plus célèbres de son temps, de Turgot, de Malesherbes, du duc de Choiseul; il fut en correspondance avec Voltaire, et vécut dans la plus grande intimité avec Buffon, d'Alembert, Diderot, Saint-Lambert, Marmontel, La Harpe et Suard.

DUMAS. (Matthieu)

C'était déjà, à l'époque de l'assemblée législative, un officier distingué qui a prouvé souvent aux membres de cette assemblée qu'ils n'entendaient rien aux affaires militaires.

Il a défendu vivement M. de La Fayette. Il a défendu tour à tour tous ceux de ses collègues qui furent accusés; il a autant d'énergie que d'esprit, et serait bon écrivain, s'il n'aimait pas mieux être bon officier.

Vergniaux, qui était avocat, lui dit un jour:

« La guerre est déclarée; vous devriez être à l'armée. »

« J'y serais avec plaisir, » lui répondit Dumas, « si vous étiez à votre étude. »

Il attaqua Condorcet, et empêcha l'envoi aux puissances étrangères, de la déclaration de la France régénérée, que l'assemblée avait adoptée, et qui avait été rédigée par Condorcet.

Il attaqua plus vivement Dumouriez, qui

fut pourtant, à cette époque, le véritable sauveur de la gloire de la France, et il se trompa plus encore lorsqu'il proposa de décerner une couronne de chêne à Bonaparte, qui ne voulait que du laurier.

DUMOLARD.

Il voulut être orateur, comme tant d'autres veulent rimer malgré Minerve. Il était fécond en mots, stérile en pensées, ignorant des choses et pourtant ne doutant jamais : il semblait qu'il avait par hasard embrassé le parti modéré, car il était turbulent de sa nature; il n'avait pas des principes fixes en politique, et ne cherchait à dire que ce qui pouvait nuire à ses adversaires, comme s'il se souciât peu de la vérité, et sans avoir scrupule de se contredire. C'est être en quelque sorte factieux sans faction.

D'autres, réfléchissant sur sa manière, disaient que c'était l'habitude d'un Dauphinois.

Pourquoi les hommes d'esprit de cette province n'ont-ils pas imité tous la conduite de Mounier? Il était chef d'une faction qui s'était établie la première en révolte contre l'autorité royale; mais dès qu'il eut obtenu pour la nation ce qu'il pensait lui être dû, il voulut

conserver tous les pouvoirs dans les droits qui leur appartenaient, et combattit contre ceux qui voulaient étendre la liberté avec autant de franchise et de courage, que contre ceux qui avaient prétendu la rétrécir.

DUPORT, conseiller au parlement de Paris.

On l'avait vu, comme d'Esprémenil, tour à tour sectateur de Mesmer, de Cagliostro et de Bleton ; mais Duport était naturellement froid, et on a pensé que d'Esprémenil était de meilleure foi que lui dans ses enthousiasmes.

Dès que les états-généraux furent convoqués, il attira chez lui les hommes ardens de toutes les classes, qui se rendaient en foule à Paris. Ce fut là que les adeptes prirent les principes qu'ils apportèrent dans les bailliages, qu'on prépara les cahiers des élections, et qu'on se réunissait chaque jour pour découvrir les moyens de faire cette révolution, que tout le monde alors désirait. Là s'établit la correspondance la plus active et la plus étendue avec tous ceux qui jouissaient de quelque crédit dans leurs provinces. On le savait et on ne l'empêchait pas.

Eh bien ! cette révolution chassa aussi Duport, qui est mort peu d'années après en Suisse.

DUPONT DE NEMOURS, du côté gauche.

Il faut remonter, pour le voir en scène, dès le ministère de Turgot. Il était alors un économiste entêté, un discoureur intraitable, un écrivain infatigable, et professant un dévouement exclusif à M. Turgot, sur lequel il a publié des mémoires très-médiocres.

Il ne rechercha pas moins la faveur de tous les ministres des finances qui succédèrent à son protecteur. On fut surtout étonné de le voir s'attacher à M. de Calonne, et il prouva que son sentiment pour M. Turgot n'était pas aveugle, et que son oreille n'était pas sourde à ce que Molière nomme les accommodemens.

Il s'était attaché précédemment à M. de Vergennes, et il avait été, par son choix et par ses ordres, l'auteur d'un fort mauvais traité de commerce entre la France et l'Angleterre.

Dans l'assemblée constituante, il plaida souvent avec courage la cause de la justice et de l'humanité ; mais il s'y livra à des actes de déraison, et dans un délire patriotique il répondit à ceux qui proposaient, après quatre ans d'anarchie, de mettre de l'ordre dans les finances :

« Le désordre et le désastre de nos finances

ont été considérés comme les moyens les plus efficaces d'assurer la constitution ; adopter le plan proposé, c'est établir dans les finances un ordre qui nous ôtera ces moyens. »

Il est nécessaire encore de remarquer, pour le faire connaître exactement, qn'il fut le créateur d'une banque territoriale, qui a causé la ruine d'un assez grand nombre de particuliers, qui avaient eu confiance en cet établissement, et qu'il s'était vivement opposé, dans l'assemblée constituante, au projet de cette banque, que M. de Ferrières avait présenté.

Il a composé un ouvrage intitulé *la Philosophie universelle*, qui n'est que le rêve d'une imagination déréglée, quoiqu'on doive convenir que c'est un roman fort amusant, même pour ceux qui n'aiment pas les romans. Au vrai, il avait plus d'idées que de jugement, plus d'esprit que de logique; son style manque de couleur, d'élégance et de goût.

ÉMERY.

Il est juste de le distinguer de tant d'avocats, de procureurs, de légistes dont l'assemblée constituante fut remplie, et qui sont enfin devenus les conquérans de la France.

La tyrannie qu'exerçaient dans les provinces les commandans, les intendans et les parlemens, les imprudences ministérielles qui avaient repoussé le tiers de tout grade militaire, révoltèrent Émery, ainsi que beaucoup d'autres plébéiens, l'animèrent contre le gouvernement, et lui firent souhaiter de grands changemens : mais il voulait les obtenir par la raison et par la justice, et non les enlever par l'intrigue ou les arracher par la violence.

Toutefois, il fut entraîné hors des limites qu'il s'était prescrites, et s'associa à des gens dont il ne pénétra que trop tard les desseins. Il leur était d'autant plus important de le retenir dans leur rang, qu'il montrait toujours un excellent esprit, et qu'on ne pouvait attaquer sa probité.

On se souviendra long-temps des belles paroles qui sortaient de son cœur, et qu'il prononça à la législature qui remplaça la convention :

« Il ne faut pas se borner à distiller la justice goutte à goutte, il faut la répandre à flots. »

FLAXLANDE, (le baron de) du côté droit.

On a sans doute oublié qu'il fut un des membres de l'assemblée constituante, et il est même remarquable en cela qu'il est peut-être le seul membre de cette assemblée qui n'ait pas occupé une seule ligne du Moniteur.

Il émigra, on ne sait pas pourquoi ; car on peut dire que la révolution ne le connaissait pas. Il n'avait donc rien à redouter. Mais on peut dire aussi que l'émigration ne le connut pas davantage, quoique le roi Louis XVIII le choisît à cette époque pour son ministre.

Dans ces fonctions, il resta aussi obscur qu'il l'avait été dans l'assemblée constituante, et on ne parla de lui que lorsque ceux qui désiraient le rétablissement de la monarchie se demandèrent comment il se pouvait faire que, lorsqu'il s'agissait de recouvrer un royaume, on choisît pour conseiller un homme sans existence et sans réputation. On disait que Charles II s'entoura de gens de mérite, et chargea Clarendon de ses affaires.

FOUCAULD. (le marquis de)

On sait combien il fut violemment opposé à toutes les mesures favorables à la révolution, et ce qui prouve combien cette révolution avait d'influence sur les esprits, c'est qu'il y coopéra lui-même sans s'en douter; il attaqua la noblesse dans la plus précieuse de ses propriétés. Dans cette nuit célèbre du 4 août, il fut un des premiers à partager et à exciter l'enthousiasme, et proposa de supprimer les pensions militaires de la noblesse; il ajouta même qu'on devait la priver de tous les dons et largesses qui avaient été pris par elle sur la subsistance du peuple.

C'était l'attaquer également dans ses droits bien justement acquis à la défense de l'Etat et dans sa reputation d'une manière injuste; car on peut dire avec vérité, sur cette question, que c'était les rois qui avaient primitivement donné les biens du peuple, et le peuple lui-même à la noblesse, et qui s'étaient servi ensuite des communes, pour affaiblir le pouvoir des nobles. Mais les pensions militaires, dont le marquis de Foucauld demandait la suppression, étaient, pour ainsi dire, le seul revenu honorable et légitime de la noblesse française.

FRETEAU, conseiller au parlement.

Il avait acquis de la réputation, qu'il perdit aux états-généraux, parce qu'étant naturellement bavard, il se rendit ridicule par la recherche même de la vérité qui le fit paraître continuellement indécis, minutieux, chicaneur, ce qui déplaît fort en France, où l'on n'aime point à être contredit.

Robespierre le fit périr, et on assure qu'il répondit à ceux qui le priaient de le sauver, qu'il ne voulait pas se mêler de lui, parce qu'il l'avait trop ennuyé.

On le surnomma *la commère*, parce que l'on prétendit que c'était lui qui avait fait le premier compliment à Target sur la constitution de 1791, dont les Actes des Apôtres disaient que cet avocat était accouché.

Peut-être était-ce aussi à cause de son bavardage et de cette espèce de bonhomie, qui lui faisait toujours réclamer le respect pour les principes fondamentaux et l'exécution des décrets qui avaient été rendus.

L'abbé Maury racontait à l'abbé Morellet qu'il avait un soir détruit, et peut-être sans peine, tout l'effet d'un discours de Freteau, en s'écriant:

« Eh ! ne voyez-vous pas qu'il est toujours dans les langes ! »

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Ce fut un poète de treize ans. On peut dire qu'il eut une réputation littéraire trop précoce.

Il a montré dans ses écrits un esprit très-facile, des connaissances très-étudiées et le talent d'écrire, soit en vers, soit en prose, avec autant d'agrément que de pureté.

Ses premières années n'avaient pas été heureuses du côté de la fortune ; mais il fut protégé par M. de Maupeou, et fut reçu, à sa recommandation, docteur à Reims, sans examen et sans argent : il composa une ode à sa louange, et fut tout naturellement attaqué dès que ce ministre fut disgracié. « Il fut cité, » écrivit-on alors, « devant les Minos du tableau, mais en fut quitte pour une rude réprimande du sénat enfumé. »

Il s'attacha pourtant à sa profession ; il donna quelques mémoires heureux, tels que celui qu'il publia en faveur du sieur Ruby, dans l'affaire de M. le maréchal de Richelieu, et celui qu'il fit pour le sieur Longvay de la Saussaye, contre les comédiens français.

On lui offrit dans le même temps une demoiselle avec de la fortune : il l'épousa. Mais on sut bientôt qu'elle était nièce d'un comé-

dien, et fille d'un ancien danseur. Aussitôt grand bruit au Palais : on se promit de ne jamais recevoir sur le tableau un homme souillé par une pareille alliance.

Il est bon d'observer que ce même tableau des avocats de Paris était chargé des noms de ceux qui se trouvaient journellement à la porte des comédiens ; qu'il y avait vingt avocats, connus les uns pour avoir été comédiens eux-mêmes ou directeurs de troupes ; les autres pour avoir joué la comédie publiquement, pour la jouer encore dans les sociétés, et même avec ces mêmes comédiens, et faisant les paillasses, lorsqu'ils leur laissaient les rôles nobles qu'ils n'étaient pas capables de remplir ; cependant ils repoussaient l'adoption déshonorante, disaient-ils, d'un homme qui n'était lié à ces comédiens que par son alliance avec une jeune fille estimable. La vérité est que si les talens de ceux que l'on avait admis ne donnaient pas d'ombrage aux autres, le jeune candidat n'avait pas ce droit à la tolérance.

Désespéré, il ne pensa plus qu'à ensevelir ce qu'il appelait sa honte dans une province. Il ne songea pas que, par une discussion publique, il ne pouvait que s'honorer, même en succombant ; il acheta une charge de lieutenant-général dans un petit bailliage de Lor-

raine, à Mirecourt. Il était pressé d'acquérir : on la lui fit payer très-cher.

Sa jeune femme, affligée d'être la première cause de la douleur qu'il éprouvait d'abandonner le barreau et de quitter Paris, n'a plus fait que languir : elle est morte, après une maladie douloureuse produite par le chagrin, le 18 avril 1776.

Quelques temps après, il voulut se marier de nouveau, et choisit une jeune personne qui lui convenait; mais, dans le moment même où les deux familles se rendaient chez le notaire, il s'écarta de la compagnie. On l'attendit en vain; il avait disparu, et on ne sut jamais ce qu'il était devenu.

On a conjecturé que son père était lui-même amoureux de la jeune personne, et lui avait fait les menaces les plus vives s'il l'épousait. On l'a conjecturé, dis-je, d'après une lettre qu'il écrivit alors, dans laquelle il disait qu'il était forcé de se renfermer en lui-même, d'étouffer ses plaintes, de dévorer ses larmes, et, tout au plus, de murmurer douloureusement ce vers trop applicable à sa situation :

Donnez-moi des rivaux que je puisse immoler.

Il paraît que M. François se retira en Hollande, où il fut employé par le libraire Fré-

déric Gosse, de manière à s'y soutenir honorablement.

Mais quelque temps après on répandit tout à coup le bruit de sa mort, et l'abbé Geoffroi, qui avait été son ami à Paris, le même qu'on a vu depuis devenir le critique du jour, avait déjà publié qu'il allait donner une édition des œuvres de ce jeune homme, lorsqu'on apprit qu'il se portait bien.

On le vit reparaître dans la révolution. Il fut membre de l'assemblée législative, s'y montra modéré, mais peu agissant, et marqua ensuite par un événement qu'il n'avait probablement pas prévu lui-même.

Les révolutionaires avaient mis en prison les meilleurs acteurs du théâtre Français, en prenant pour prétexte une pièce de sa composition, intitulée *Paméla*, où l'on trouvait ce vers :

« Le parti qui triomphe est le seul légitime. »

qu'ils dénoncèrent comme un grand scandale.

Le comité de salut public le fit emprisonner lui-même au Luxembourg, où il se livrait, dit-on, aux plus vives impatiences que rendait encore plus cruel le supplice de la goutte dont il était tourmenté. Il crut que des vers adouciraient le comité; il se trompa; le comité fut

inflexible, et lorsque, par un changement nouveau, les Parisiens renfermèrent dans un pot de chambre les cendres de l'effigie de Marat, et furent les jeter dans l'égoût de la rue Montmartre, M. François gémit sur la complaisante facilité de sa muse.

Dès que le directoire fut institué, il fut appelé au ministère de l'intérieur, où il fut bon administrateur. On lui doit un grand nombre d'améliorations et les meilleurs encouragemens donnés à l'agriculture et aux manufactures. Il a rendu un compte détaillé de son administration, ce qui a prouvé sa probité, sa capacité et ses excellentes intentions.

Il fut ensuite directeur, mais renvoyé au bout d'un an par ses collègues qui voulaient se perpétuer, il rentra dans les existences sénatoriales et académiciennes qui sont à peu près des existences privées, vu le peu de considération qu'on y attache aujourd'hui.

GARAT l'aîné, du côté gauche.

Homme probe, sensé, et quelquefois éloquent.

Cette famille Garat sortait du pays des Basques. Le père était un médecin qui avait de la réputation, et il donna à ses enfans les talens naturels de son pays natal, car ils furent tous bons musiciens; et les talens acquis, car plusieurs d'eux furent des hommes de lettres ou des avocats distingués.

Ils se distinguèrent aussi par l'amour du pays, plus particulier encore aux Basques qu'aux autres Français.

Aussi celui-ci s'empressa-t-il, lorsqu'on donna au roi le titre de Roi des Français, de demander qu'on lui conservât celui de roi de Navarre, et un autre député s'écria aussitôt, que si cette motion était adoptée, il réclamerait que l'on reprît le titre de Roi de Corse.

Garat l'aîné s'opposa ensuite à la division de la France en départemens; mais sa seule raison était que le Béarn, la Navarre et le pays des Basques ne formaient qu'un département au lieu d'en former trois.

GARAT cadet.

M. Garat, quoiqu'il ait joui d'une brillante réputation, n'a été, pour ainsi dire, qu'un littérateur du second rang, parce que son style est défectueux et qu'il manque de méthode. Comme il a toujours été bon homme, il a commencé par des éloges, et il a passé presque toute sa vie à ne composer que des éloges; il les a fait même si longs, pour n'oublier aucune des bonnes qualités de ses héros, qu'ils sont presque tous ennuyeux.

Il est très-extraordinaire et très-curieux de voir ce que la révolution a fait d'un aussi bon homme.

Il faut lire la lettre qu'il écrivit à Condorcet, en lui transmettant la rédaction du journal de Paris.

Danton, en quittant la justice pour siéger dans la Convention nationale, contribua beaucoup, comme cela devait être, à la nomination de son successeur, et ce ministère fut confié à M. Garat.

C'est alors que, craignant la qualité de constituant, il publia que les constituans patriotes avaient bien senti que la constitution ne pouvait pas se soutenir.

Appelé à la convention, il rendit compte du massacre des prisons. Après la profession de foi qu'il fit en cette occasion, les Girondins, qui avaient vivement attaqué les assassins de septembre, ne durent plus compter sur M. Garat, qui conserva pourtant, au milieu des plus violentes mesures qui étaient prises alors, le ton de modération qui était sans doute dans son caractère, mais qui semblait les rendre encore plus insupportables, parce que c'était leur donner une apparence de légalité.

A l'époque du procès de Louis XVI, M. Garat fut désigné pour se rendre au Temple et notifier le jugement. On assure que M. Garat, le chapeau sur la tête, adressa ces paroles au Roi : « Louis, le conseil exécutif m'a chargé de vous communiquer l'extrait du procès-verbal des séances de la convention des 16, 17 et 20 janvier. » M. Grouvelle, comme secrétaire du conseil exécutif, en fit alors la lecture d'une voix mal assurée.

Ce fut encore M. Garat qu'on chargea d'annoncer au Roi qu'il fallait mourir. Il s'écria plusieurs fois dans le chemin avec l'accent du désespoir : « Quelle commission affreuse ! »

Il passa ensuite au ministère de l'intérieur, et crut être très-heureux et très-adroit en obtenant ainsi de sortir de celui de la justice, tan-

dis qu'on ne le laissait s'en retirer, que parce que, les grands crimes étant commis, on n'avait plus besoin de sa complaisance.

Mais à l'époque du 31 mai, des agens du ministère de l'intérieur distribuèrent des liasses d'assignats. On ne faisait presque plus mystère de ce moyen corrupteur dont le secret aurait au moins dérobé l'infamie; car les avances de la caisse de l'extraordinaire pour le mois de juin s'élevèrent à plus de trois cents millions, non compris les fonds affectés pour les dépenses courantes.

Cependant un journaliste de Paris, instruit des opérations de M. Garat, en rendit compte à ses lecteurs, et le ministre le démentit avec un ton de franchise et de simplicité qu'il était impossible de ne pas prendre pour l'expression de la vérité.

Ce qui paraît étrange, c'est que M. Garat a publié, et c'est avec bonne foi, un volume entier pour se justifier au sujet de l'apologie des massacres du 2 septembre et de la lecture de l'arrêt de mort du roi.

Mais rendons-lui justice; il s'est prêté à servir de coopérateur de ces grands crimes, justement parce qu'il en avait horreur lui-même, et qu'il avait peur qu'on ne s'en aperçût. Il a concouru aux plus grandes déprédations des

finances de l'État, mais sans le savoir, et sans en rien réserver pour lui; et il est sorti pauvre, non-seulement de la révolution, mais aussi de l'empire, quoiqu'il eût été comblé encore de biens et d'honneurs sous ce gouvernement.

C'est donc probablement avec raison que ceux qui essaient sa défense la fondent sur une espèce de naïveté naturelle, qui l'empêche de voir les objets tels qu'ils sont, de s'instruire par les faits, et qui le tient dans un rêve continuel où les réalités sont remplacées par des chimères.

A peine avait-il porté l'arrêt de mort au roi, qu'il se fit nommer ambassadeur auprès d'un Bourbon, cousin du roi, et se rendit à Naples sans se douter qu'il y serait déplaisant. Avant de partir, il ne s'informa pas même des usages des cours, quoiqu'il n'en connût pas un seul, et ne se douta pas qu'il pourrait être ridicule.

A la restauration, il trouva encore plus naturel de chercher un appui contre ce changement de gouvernement. Aussi fit-il imprimer sur-le-champ un grand éloge de l'empereur de Russie, croyant bonnement qu'un souverain pouvait être le protecteur volontaire de ceux qui s'étaient montré les ennemis de la souveraineté. Il ne se douta pas qu'on peut être clément sans être généreux.

Voilà ce qui constitue cette naïveté d'esprit, bien différente de la naïveté du style, et dont la vie entière de M. Garat offre le plus étonnant exemple.

GIRARDIN-D'ERMENONVILLE.

M. Stanislas de Girardin, destiné, pour ainsi dire, à être orateur, a commencé, comme tous les jeunes gens, par avoir trop d'emphase, parce que l'emphase est dans l'éloquence ce qu'est l'énergie dans le caractère.

Il s'écriait : « Il est bien étonnant que les soldats de la loi ne témoignent aucun respect pour les délibérations des législateurs. »

Il se permettait des plaisanteries naïves : « J'use du droit que plusieurs membres ont, comme moi, de dire librement des absurdités. »

Il aimait à produire de grandes émotions ; aussi demandait-il toujours à mourir, à périr, à s'ensevelir.

Il a été l'élève de Rousseau, ainsi que ses frères, et au mois de juillet 1791, ces jeunes gens parurent à la pompe funèbre de la translation au Panthéon, des restes de cet homme célèbre.

On raconte que lorsqu'on se présenta à Ermenonville, pour demander à M. de Girardin

de les livrer, il s'y opposa, en disant que c'était sa propriété. « Rousseau, » lui répondit-on, » appartient au monde entier. »

On dit que dernièrement un ministre lui contesta de même que les restes de cet écrivain fussent sa propriété. « Je le veux bien, « dit-il, « mais convenez alors qu'il appartient au monde entier. »

GUILLOTIN, médecin, du côté gauche.

Il a donné son nom à un instrument de mort qui servit l'impatience qu'avait la convention d'assassiner un grand nombre d'innocens en peu d'instans.

Cependant, lorsque le temps des massacres sera passé, s'il est vrai que cet instrument rende la mort plus prompte et moins douloureuse, l'inventeur aura bien mérité de l'humanité qui demande que les supplices, s'ils sont nécessaires, ne soient pas cruels.

Nota. Cet article a été écrit pendant la révolution. Aujourd'hui on peut ajouter que c'est assurément un des événemens les plus dignes d'attention et de réflexion que la machine même qui a été l'actif instrument de la cruauté pendant les désordres, soit encore après le rétablissement de l'ordre l'instrument légal de la

justice de la société. Après cela peut-on s'étonner que la monarchie ait été forcée, sous tant d'autres rapports, d'accepter la révolution sous bénéfice d'inventaire?

GRÉGOIRE, curé, du côté gauche.

On vit avec satisfaction un prêtre s'ériger en protecteur déclaré des juifs, l'ami zélé des noirs. On a dit que ses déclamations, les décrets qu'il fit rendre, l'impatience avec laquelle il en suivit l'exécution, déterminèrent les massacres des blancs, l'incendie des habitations et la perte de nos colonies.

Mais qui peut dire que ces malheurs ne seraient pas arrivés par le fait seul de la révolution qui, une fois éclatée en France, devait être imitée à St-Domingue, et d'ailleurs comment pourrait-on faire le bien, si ce n'est en prêchant la vertu et en déclamant contre les crimes?

Il devint et resta fanatique de cette constitution civile du clergé, due à l'évêque d'Autun qui la rédigea, mais qui fut détruite, ainsi que toute religion, par les révolutionnaires eux-mêmes. Quelques-uns d'entre eux sentaient qu'ils brisaient ainsi le dernier frein du peuple, et peut-être même espéraient-ils enlever à leurs victimes leur dernière consolation.

L'abbé Grégoire, évêque de Blois, n'en fut pas moins religieux toute sa vie, comme il fut toujours probe et désintéressé au milieu des désordres produits par l'avidité de ses collègues et amis.

LA BORDE-MÉRÉVILLE.

Il était le fils aîné du banquier qui, en prêtant son crédit au roi, avait fait une fortune énorme, qui a peu profité à sa veuve et à ses enfans.

M. de Méréville, membre de l'assemblée constituante, se lia avec tout ce qui était du côté gauche, et on assure que, pour aider les projets des amis de la révolution, il donna cinquante mille livres, destinées à payer les dépenses du comité des recherches que la cour regardait comme un comité d'inquisition contre elle.

Après l'assemblée, il jugea prudent, quoique patriote, de se dérober aux suites de la révolution; il émigra, et resta en Angleterre où il mourut. Mais ceux qui connaissent la conduite qu'il y tint, savent qu'il vécut beaucoup plus pour sa vie privée que pour sa vie publique.

LA FAYETTE (le marquis de).

Son expédition en Amérique fut une des causes de la révolution, qu'il détermina ensuite si puissamment par l'institution des gardes nationales. La liberté n'eut pas d'adorateur plus sincère; mais l'aimant sans modération, il la voulut sans mesure.

Il n'aperçut pas que le principe dont il était enthousiaste ne peut se conserver, ainsi que tous ceux qui entrent dans la composition du pacte social, que lorsqu'ils sont resserrés dans de certaines limites qu'on n'excédera jamais sans en être puni.

Le désintéressement le plus noble, le sacrifice de sa fortune à ce qui lui paraissait le bonheur de son pays, un courage brillant, une sérénité remarquable au moment du danger, des discours, un accueil et des formes populaires, le rendaient propre à être chef de parti.

Mais il manquait de qualités indispensables; son caractère indécis l'empêchait d'exécuter à temps les plans qu'il avait conçus, ou qu'on lui avait proposés. Si sa valeur, ses inclinations généreuses et son patriotisme inspirèrent une espèce de passion pour lui à quelques jeunes

gens, son dévouement à la doctrine de l'égalité et ses opinions républicaines ne contentèrent pas ceux de ses amis qui avaient de la sagesse et de la prévoyance.

Incapable de perfidie, il n'en soupçonna pas dans ses amis, et en soupçonna trop dans ses ennemis. A la fois indiscret et méfiant, il disait ce qu'il fallait taire, et cachait ce qu'il fallait confier : il indisposait même ceux avec lesquels il avait été indiscret, en s'efforçant de reprendre le secret qu'il avait livré.

Si, dans plusieurs circonstances, un homme supérieur n'eût pas eu une conduite plus digne d'éloges, et n'eût pas mieux soutenu sa dignité personnelle, c'est qu'il avait dans l'âme une élévation rare qui conseille mieux que le talent le plus consommé, lorsqu'il ne s'agit pas de diriger les affaires publiques.

Tous ses efforts tendirent à une monarchie démocratique, ce qui impliquait contradiction dans les termes comme dans l'idée : aussi fut-ce la première dont les démagogues s'emparèrent pour arriver à une désorganisation universelle, et tout écraser enfin sous la tyrannie populaire.

M. de La Fayette devait être accablé de calomnies, et il le fut, surtout depuis sa rupture avec MM. de Lameth.

Il en est une si souvent répétée dans les écrits du temps, que l'histoire pourrait bien s'en charger, comme de mille autres mensonges. On l'accusa d'avoir voulu la nuit et la journée sanguinaires et décisives du 5 octobre. Ce fait est entièrement faux ; les éclaircissemens, recueillis avec autant de soin que d'impartialité, établissent avec évidence qu'il fut conduit à Versailles malgré lui ; qu'il était loin de soupçonner les projets des assassins, et si le sommeil d'un homme accablé de fatigues et rassuré par des sermens, fut malheureux, il ne fut pas coupable.

Ce que personne ne peut nier, c'est que, malgré la préférence qu'il donnait à la pure démocratie sur tout autre gouvernement, il se crut lié à la royauté, parce qu'il avait juré la constitution de 1791 ; c'est qu'il employa tous ses moyens et tous ses efforts pour déterminer l'armée qu'il commandait à sauver le roi de la fureur des scélérats ; c'est que, pour avoir défendu cette cause, il languit pendant cinq années dans les prisons de Prusse et d'Autriche, et qu'il y supporta des tourmens auxquels il est douteux que le plus zélé royaliste eût voulu s'exposer.

LALLY-TOLLENDAL.

Son père, né en Irlande, lieutenant-général en France, avait péri sur l'échafaud. Le jugement inique du parlement de Paris fut flétri par l'opinion. Cependant cet officier avait, dit-on, dans son commandement, outragé l'humanité avec tant d'insolence, que d'Alembert disait avec raison, à ce sujet, que tout homme avait droit de le tuer, excepté le bourreau.

Le fils se distingua dans l'assemblée nationale par la pureté de ses principes, par sa haine courageuse contre les excès de la populace et, ce qu'i la toujours aimé à entendre dire, par une éloquence du cœur.

Convaincu, au 5 octobre 1789, que les scélérats menaçaient les jours de la famille royale, projetaient la destruction de la monarchie, et qu'il n'était plus possible de lutter contre eux, il abandonna ses fonctions, et se retira en Angleterre, où il se fit de nouveau reconnaître irlandais.

Lors du procès de Louis XVI, il écrivit au président de la Convention, pour demander qu'on lui permît de venir prendre la défense de ce roi, et, par suite de la ferveur accoutumée de ses paroles, il disait à tout le monde qu'il lui semblait qu'il avait un second père à défendre.

ALEXANDRE ET CHARLES LAMETH.

Le second, quoique voulant la révolution, eût été sans moyen pour y coopérer, s'il n'eût pas été guidé par son frère.

Celui-ci n'avait ni éloquence ni persuasion, il n'était pas même remarquable par l'esprit; mais personne ne pouvait l'emporter sur lui pour l'adresse dans les discussions. Il fut mêlé dans toutes celles qui s'élevèrent, en prit souvent la conduite, et assura le succès de plusieurs.

Louis XVI accorda à sa mère les secours qui lui manquaient pour l'éducation de ses enfans; ils furent comblés des faveurs de la cour; mais ce qui était sans exemple, et ce que, dans le temps des abus, on compta comme un des plus grands, ce fut d'accorder quatre régimens aux quatre frères Lameth. On assurait que c'était la reine qui les leur avait fait obtenir.

On les a donc accusés d'ingratitude : mais il s'élève ici de grandes questions. La reconnaissance envers une personne oblige à rendre, autant que possible, services, bons offices, dévouement à cette bienfaitrice; mais elle ne doit même jamais entraîner à agir d'une manière contraire à sa conviction et à sa conscience.

Or, des quatre frères Lameth, aucun n'a pris part à la mort du roi ni à celle de la reine. Tous, ayant partagé les espérances et suivi les progrès de la révolution, et même, si l'on veut, ayant concouru à la subversion de l'ancien gouvernement, ont eu douleur et horreur des excès, s'y sont opposés le plus qu'ils ont pu, et s'en sont éloignés par l'émigration ou par la retraite la plus obscure, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de moyen de les réprimer.

Ainsi je peux me servir de la phrase même que l'on a écrite contre eux, en disant que c'est sans souiller leur caractère, sans porter aucune atteinte à la pureté de leur âme, que rien ne fut capable de les empêcher de se joindre à la révolution, qui leur semblait offrir un devoir à remplir, plus essentiel que tous les autres, celui de concourir au bonheur de leur patrie.

L'un d'eux voulant, après l'assemblée, lier son sort à celui de M. de La Fayette, qui ne l'aimait pas, fut conduit, avec lui et avec MM. de Maubourg et Bureau-de-Puzy, à la forteresse de Magdebourg. Il feignit une maladie, fit agir sa mère, ainsi que le maréchal de Broglie, son oncle; enfin, il parvint seul de ses camarades, et avant même qu'ils fussent transférés à Olmutz, à obtenir sa liberté.

LA REVEILLÈRE-LÉPEAUX.

Son nom ne se trouverait pas ici, s'il n'avait pas été un des cinq premiers directeurs de la république.

Cette distinction, qui n'était pas mieux fondée pour lui que pour ses collègues, ne suffirait pas encore pour le tirer de l'obscurité, s'il ne s'était servi de sa puissance pour fonder une religion. Il se fit chef d'une secte, à laquelle il donna le nom de théophilantropie.

On peut croire pourtant qu'il était peu disposé à la tolérance, puisque c'est lui qui a proposé le premier la devise de *la liberté ou la mort*. Mais c'est assez souvent le caractère des fondateurs des religions.

Aussi était-il, si l'on s'en rapporte au jugement de Boulay de la Meurthe, aussi entêté que fanatique, ce qui s'accorde assez bien ensemble; et il est certain que, pour soutenir la secte nouvelle, on persécuta les prêtres catholiques, qu'on fit déporter en masse à Cayenne, où ils moururent presque tous. Cette tyrannie et cette religion finirent ensemble au moment où, en 1799, le corps législatif le força à donner sa démission.

LA ROCHEFOUCAULD (le duc de).

Né en 1745, il était âgé de 17 ans lorsqu'il suivit la duchesse d'Anville, sa mère, à Genève, où Voltaire le traita avec une estime qui s'attachait déjà à sa personne.

La nature ne le traita pas favorablement, il était d'une taille délicate et mal formée; mais on peut dire que la vertu lui donna la dignité nécessaire à son rang.

Madame du Deffand l'a parfaitement jugé, lorsqu'elle a dit :

« Le duc de La Rochefoucauld a toutes les qualités qui s'acquièrent. Il ne doit à la nature que le désir qu'elle lui a donné de s'instruire et de bien faire. »

Il suivit, en effet, l'exemple de sa mère. Il fut bienfaisant comme elle. Un jour il vit sur le quai un tableau d'un grand maître, que l'ignorant marchand lui fit six francs.

« Mon ami, » lui dit-il, « je vous le paierai plus cher : venez, portez-le chez moi. »

Quand ils furent arrivés : « Voici deux mille livres, » lui dit-il, « ce tableau les vaut. Puisque vous l'avez acheté à trop bas prix, portez une partie de cette somme à celui qui vous l'a

vendu ; il ne faut jamais s'approprier le bien d'autrui. »

Le marchand le regardait avec étonnement, et ne voulait pas prendre l'argent qu'il lui offrait ; mais il fut forcé de lui obéir et de l'admirer.

Le duc de La Rochefoucauld aida sa mère dans l'affaire de Labarre et de d'Étallonde; c'est à lui que Voltaire s'adressa, en janvier 1775, pour le prier d'obtenir un sauf-conduit pour d'Étallonde, qui voulait revenir en France.

Il fut lié intimement avec Turgot, Condorcet, Mably, l'abbé Barthelémy et Franklin. Tous les hommes de lettres le recherchaient, non qu'il fût un homme spirituel ni un homme savant; mais c'était, dans toute la force des termes, un homme d'un bon jugement et un homme instruit. On peut dire que tels doivent être les amateurs, pour se plaire dans la conversation des littérateurs et des savans, dont ils sont capables alors d'être les auditeurs, et même les juges, mais non pas les rivaux.

Le duc de La Rochefoucauld avait écrit de temps en temps quelques petits ouvrages sans prétention. Il a traduit de l'anglais, de Franklin, des Remarques sur la politesse des sauvages de l'Amérique septentrionale.

Mais ce fut au travers de la révolution fran-

çaise que le duc de La Rochefoucauld fit briller toutes ses vertus.

Il adopta les espérances d'amélioration et de répression des abus qui occupaient alors tous les esprits. Il n'était pas courtisan, et ne fréquenta jamais la cour; il ne voulait d'aucune de ses faveurs, qu'il dédaignait sincèrement. Aussi, lorsqu'il fut élu député à l'assemblée constituante, il put montrer franchement ses principes et ses opinions, parce qu'il n'était gêné par aucune considération de position; ce qui est un grand avantage et une grande cause d'estime et d'influence.

Il fut donc un de ceux qui défendirent constamment les intérêts nationaux avec sagesse et modération. Il fut d'abord un des membres de la minorité de la noblesse qui passèrent les premiers au tiers état. Il sentait bien que tous les efforts de la nation étaient dirigés, sans qu'elle le sût elle-même, vers l'égalité des droits; résultat nécessaire de l'extension donnée depuis cent ans à l'instruction publique, parce que les hommes ne peuvent plus rester inégaux dans la société, dès qu'ils sont devenus égaux par la capacité. Les philosophes se trompaient eux-mêmes; ce n'était pas que la nation ne voulût pas qu'il y eût des nobles, mais c'était la nation toute entière qui voulait l'être, parce que tous

en étaient devenus dignes par la noble éducation que leur père leur avait donnée. L'instruction publique a fait la révolution française.

Certainement les amis de la révolution n'ont pas été assez prudens, et un homme vertueux comme le duc de La Rochefoucauld ne pouvait pas prévoir que les crimes et les vices des hommes détruiraient les projets conçus par le désir d'amélioration qui était alors général. Ainsi le duc de La Rochefoucauld soutint la création des assignats, espérant qu'ils paieraient les dettes de l'Etat, et ne prévit pas que l'on abuserait de la facilité d'en fabriquer, au point de créer, par leur moyen, la plus immense de toutes les dettes.

Mais toujours franc, et surtout honnête homme au milieu de ses erreurs, il réclamait en toute occasion les principes de la justice. Ainsi lorsqu'il vota pour le décret relatif à la dépossession du clergé, il eut soin de rappeler le principe de Turgot, que même la nation tout entière n'a jamais le droit de toucher à la jouissance des usufruitiers.

Après la séparation de l'assemblée il fut élu président du département de Paris. Les émeutes se renouvelaient sans cesse à cette époque; les administrateurs du département se distinguèrent par une conduite ferme et modérée.

Lorsque les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment et qui, ne pouvant plus exercer publiquement leur ministère que la loi interdisait, disaient la messe dans des chambres closes, souvent même dans des greniers, furent maltraités par des gens du peuple conduits par des délateurs, le directoire du département prit un arrêté ferme, rappelant les principes de la tolérance que les philosophes avaient réclamés, et que la liberté surtout devait reconnaître et affermir.

Le duc de La Rochefoucauld était soutenu par les autres administrateurs, hommes distingués et vrais amis de leur pays, tels que M. Pastoret et M. Garnier. Ils avaient parmi eux l'évêque d'Autun, mais qui s'en retira le plutôt qu'il put, en se faisant donner une mission en Angleterre.

Ce sont ces mêmes administrateurs qui ont pris l'arrêté qui suspendit Petion de la place de maire de Paris. Mais bientôt le roi fut prisonnier, mené au Temple, et le département entièrement renouvelé.

Le duc de La Rochefoucauld savait bien qu'il était proscrit, il n'eut pourtant pas la pensée de fuir ni d'abandonner sa patrie. Il se retira dans sa terre de la Rocheguyon; et comme sa santé, qui avait toujours été délicate, était

épuisée par les veilles et les fatigues, il se rendit aux eaux de Forges qui ne sont pas éloignées de la terre qu'il habitait. Il y fut accompagné par sa respectable mère, sa femme, et quelques amis qui craignaient pour ses jours.

Tout à coup on projeta à Paris le massacre des prisonniers, c'est-à-dire que l'on choisit, pour les égorger, ceux qui étaient sous la garde des lois, comme si l'on voulait exprès prouver que les lois même ne protégeaient plus.

Mais ceux qui conçurent ce projet s'aperçurent que le duc de La Rochefoucauld n'était pas dans les prisons : un mandat d'arrêt lui fut envoyé, et celui qui le porta fut suivi par une troupe armée pour arrêter un homme qui n'avait jamais voulu défendre sa vie. Cependant il allait arriver à Paris lorsque les jours des meurtres seraient passés; et il est probable qu'on sentit qu'il fallait l'assassiner parce qu'on ne pouvait pas le faire condamner. Aussi est-ce par derrière, sans qu'aucun meurtrier ait osé se montrer, qu'il fut assassiné d'un coup de pierre, lorsqu'il marchait tranquillement à pied devant la voiture de sa mère, entre deux magistrats placés à ses côtés pour le protéger!

Ainsi périt un des hommes les plus respectables, un véritable ami de la liberté et de l'ordre, et on pourrait ajouter peut-être comme la

seule critique à faire de son caractère, un homme fanatique d'amour de l'humanité.

LA TOUCHE, officier de marine.

Le duc d'Orléans, auquel il fut dévoué, l'avait fait son chancelier par le même travers d'esprit qui l'avait engagé à nommer madame de Genlis gouverneur de ses enfans.

Il ne parla presque à l'assemblée constituante qu'en faveur et sur les intérêts pécuniaires du duc d'Orléans, et cependant il voulut, comme on dit, faire du sien une fois, mais il eut peu de succès.

Il demanda que les officiers de marine qui se cachaient pendant le combat fussent condamnés à la peine de mort, et lorsqu'il descendit de la tribune :

« Ah! monsieur, » lui dit le vicomte de Mirabeau, « Solon n'avait pas proposé de peines contre le parricide, parce qu'un Athénien ne pouvait pas l'être. »

LE BRUN.

C'est un de ces hommes qui prouvent qu'il ne faut pas juger du caractère par les écrits; les siens sont concis et nerveux.

Il composa comme homme de lettres, une traduction de *l'Iliade* d'Homère et une de la *Jérusalem* du Tasse. Il fit précéder la première d'un discours grec qu'il avait composé et que l'on crut être un fragment ancien retrouvé.

Il devint ensuite secrétaire de M. de Maupeou, et peu soucieux alors de la liberté de son pays, il concourut à ce grand acte de despotisme que le roi le plus faible osa faire dans sa vieillesse.

Ce fut lui qui composa les discours que Louis XV et son chancelier Maupeou prononcèrent, lorsqu'en 1771 tous les parlemens du royaume furent cassés, et jamais l'autorité souveraine ne s'était exprimée avec moins de mots, plus de force, de majesté et d'éclat.

Il est certain aussi que personne ne parla de finances à l'assemblée constituante, avec cette énergie qui grave si profondément dans la mémoire l'opinion qu'on veut établir.

Cependant Le Brun était indécis, timide et d'une douceur qui dégénérait en faiblesse, il est probable que Bonaparte avait deviné son caractère, puisqu'il l'associa à son gouvernement.

LEMONTEY.

On le remarqua comme un homme d'esprit très-opposé à la révolution.

Il a prononcé de beaux discours et a été un des premiers présidens de l'assemblée législative, parce que le côté droit dont il faisait partie était alors en majorité.

Il est cité pour ses bons mots :

« Vous voulez proscrire les émigrés, » disait-il, « quel plaisir vous leur faites de leur préparer ainsi une revanche. »

Et quand la loi fut passée, les tribunes applaudissant :

« Messieurs, » s'écria Lemontey, « on applaudit aussi à Coblentz. »

Mais il était très-sincèrement disposé à croire à la conscience des hommes et à compter sur la puissance des sermens. Montesquieu a dit que le serment était le grand mystère de la république romaine. On a bien abusé de cette pensée, et lorsqu'un écrivain le copia, en disant que le serment devait être le talisman de la république française, on a pu remarquer que ce talisman n'a pas eu plus de vertu que les autres.

LOUIS XVI.

Trop honnête homme, disait-on, pour être bon roi : ce qui provenait, sans que l'on s'en doutât, de ce qu'un caractère consciencieux et naturel ne s'identifie pas avec le caractère de la royauté.

Condorcet, qui ne niait pas ses vertus, le jugeait pourtant sévèrement, même sous ce rapport, en lui appliquant quelques principes qu'il généralisait. Il disait :

« Un roi est un être hors de nature, ainsi tout ce qui le compose doit être factice. »

» Sa bienfaisance est imaginaire, car il ne donne que ce qu'il prend et ce qui eût été mieux employé s'il ne l'eût pas pris.

» Enfin, il vaut mieux, sans doute, qu'un Roi laisse les autres dépenser librement leur argent ; mais s'il veut le dépenser à leur place, il vaut encore mieux que ce soit en luxe qu'en aumônes. »

On n'a jamais publié comment il s'était fait que les révolutionnaires avaient choisi pour Louis XVI le nom de Capet.

Ce fut lorsque M. Dandré fit, dans les derniers temps de l'assemblée constituante, son discours contre les Princes français. Il demandait qu'on leur ôtât les noms d'Artois, de Condé

et de Conti pour les nommer Jacques, Philippe ou Antoine. Il ajoutait :

« Ils ne s'appellent pas plus Bourbon que Capet. »

Antonelle arriva aux Jacobins avec ce discours à la main.

« Messieurs, dit-il, on nous a prouvé à l'assemblée que Louis n'a pas plus le droit de s'appeler Bourbon que Capet; mais comme il faut pourtant le désigner d'une manière quelconque, appelons-le Capet. Il ne s'en fachera pas, puisque c'est le nom du premier dont on prétend le faire descendre. » On rit de la plaisanterie ainsi que du nom de Capet, et on l'adopta pour lui faire une nouvelle insulte. Sa chute ne pouvait pas être douteuse, même avant cette époque, puisque Condorcet lui-même, servant d'organe à l'opinion presque générale des hommes de lettres et des hommes les plus éclairés et les plus distingués de la cour et de la ville, faisait sentir, dès l'année 1788, les avantages qu'on avait retirés d'une révolution et d'un changement de dynastie. « Tout le dix-septième siècle fut employé, écrivait-il, à établir la liberté civile, qui ne reçut son complément qu'après la révolution qui appela la maison de Brunswick au trône de la Grande-Bretagne. »

MALOUET, du côté droit.

Il avait rempli avec distinction les fonctions d'intendant de la marine, à Toulon. Il parlait peu agréablement; mais il montra à l'assemblée constituante du jugement, de la sagesse et de la modération. Il fit souvent preuve de courage, et fut estimé de tous ceux qui n'étaient pas exagérés dans l'un et l'autre parti.

Cependant il eut des ennemis violens, entre autres Condorcet, qui se déclara contre lui dès avant la révolution, au sujet de la traite des Nègres. Malouet fut opposé à l'abolition que l'on demandait. Il attaqua vivement l'abbé Grégoire et le comité formé à Paris, chez le duc de la Rochefoucauld, pour l'abolition du commerce des esclaves. Il soutint aussi Barnave, dont l'éloquence brilla à cette époque sur le même sujet, et fut couronné d'un plein succès. Mais c'était le moment où les Noirs massacraient les Blancs, et on peut le dire, avec plus de barbarie, que ceux-ci n'en ont montré dans aucun pays dans leurs massacres. Toutefois il est bon d'observer que les héros de la Saint-Barthélemy sont encore plus coupables que les héros de l'incendie du Cap, puisqu'ils étaient plus civilisés.

MARGUERITTE, maire de Nismes.

Il soutint la cause royale, fit dans quelques affaires importantes des rapports excellens, et montra toujours de la probité et du courage.

Au temps de la terreur, Roberspierre voulait le sauver malgré V..... ; celui-ci en défendait un autre malgré le premier ; ce qui rappelle les proscriptions d'Octave et d'Antoine, et ce qui prouve que dans tous les temps les crimes se sont renouvelés à peu près de la même manière. A Paris comme à Rome, une contestation de générosité entre deux scélérats fut terminée par une double cruauté ; au lieu de sauver chacun leur victime, ils aimèrent mieux se les céder, et l'infortuné Margueritte, adoré d'une famille nombreuse, périt sur l'échafaud.

Un jour qu'il entendait à l'assemblée constituante des députés du côté gauche prôner la révolution,

« Savez-vous ce que c'est que ce mot-là, » leur dit-il, « c'est la révolte titrée. Elle sera forte tant qu'on lui laissera son titre, elle ne sera plus rien lorsqu'on l'appellera par son nom. »

MARTINEAU, du côté gauche.

C'était le plus lourd des avocats du parlement de Paris. On en voit sans cesse de ce genre qui affaissent sous leur poids les banquettes de nos assemblées publiques.

On le chargea de la spoliation des biens du clergé, dont on dépouilla même les titulaires en possession, et il se montra zélé, parfaitement digne de ce témoignage de confiance.

Il s'était intimement lié avec Target, son ancien collègue au barreau et à l'assemblée constituante. Quand la terreur arriva, ils se réunirent encore plus habituellement, parce qu'ils eurent également peur, et ils se recherchaient sans cesse, parce qu'ils tremblaient ensemble.

Martineau fut le seul qui fit compliment à Target, d'avoir refusé de défendre le Roi. On raconte qu'il dit naïvement un jour, en défendant son ami :

« Il était impossible d'accepter cette défense, à moins de s'exposer à l'échafaud »

Belle raison pour un avocat !

MAURY, l'abbé (JEAN-SIFFREIN).

Les premiers mouvemens populaires l'effrayèrent. Il s'enfuit jusqu'à Beauvais, d'où il fut ramené à Paris. Il s'attacha ensuite à faire oublier sa peur par son impudence.

Personne ne fit entendre à la tribune des paroles plus harmonieuses, et ne produisit moins d'effet. Ce ne fut pas parce que ses raisonnemens manquaient de logique et ses citations de vérités, défauts qui lui étaient communs avec beaucoup d'orateurs de ce temps, mais parce que, lorsqu'il réclamait les droits de la justice, le maintien de l'ordre et les intérêts de l'humanité, on se rappelait le scandale de ses mœurs, son ingratitude envers ses bienfaiteurs, et son habitude du mensonge. Ainsi l'on opposait sa conduite à ses discours, son immoralité à ses opinions, et le mépris qu'il avait inspiré au talent qu'il montrait.

L'assemblée terminée, il passa à Rome. Comme on y attachait moins de prix que dans aucun pays catholique, à la pureté de la conduite privée, et beaucoup à la conduite publique, et surtout à la conservation d'un clergé que l'abbé Maury avait fortement défendu, il fut élevé à la dignité de cardinal, sur laquelle

il n'aurait osé, dans des circonstauces ordinaires, porter ses regards, quelqu'eût été le délire de son ambition.

MERLIN, avocat de Douai.

Il fut d'une effrayante capacité pour les lois funestes. Il fit celle des suspects qui a fourni tant de victimes aux bourreaux : il faut convenir que c'est une étonnante perversité que celle d'emprisonner des hommes, en déclarant en même temps qu'ils ne sont que suspects; si quelqu'un pouvait être excusé d'avoir proposé une telle mesure, ce ne serait pas un avocat qui a étudié les principes des lois, et médité sur la justice que les hommes se doivent les uns aux autres.

Il avait déjà proposé la peine de mort contre les criminels de lèze-nation, quoiqu'il sût bien qu'il était encore plus difficile de les reconnaître que ceux de lèze-majesté, parce que dans ceux-ci il y a un homme qu'on peut offenser et un pouvoir légal qu'on peut attaquer en réalité, tandis que personne n'est la nation et que tout le monde l'est, ce qui rend les atteintes portées aux hommes comme individus très-difficiles à distinguer des atteintes portées aux hommes comme corps social.

il aimait beaucoup la peine de mort, car il la fit décréter encore contre ceux qui auraient vendu ou acheté des assignats, et tout le monde en vendit et en acheta; enfin ce fut lui qui organisa le tribunal révolutionnaire.

On peut dire que c'était un homme d'État dur et haineux, ce qu'on appelle un mauvais compagnon dans l'ordre social.

MIRABEAU.

Il y a eu peu d'hommes vicieux aussi précoces. Il a commencé sa réputation par le scandale, et l'a achevée par la révolution.

Il eut la sagacité de la prévoir; il sentit même que, comme il était couvert de dettes, il ne pourrait pas y figurer s'il n'avait pas le premier argent toujours nécessaire pour commencer un rôle dans les temps de troubles. Il eut l'esprit de faire craindre à l'archevêque de Sens son ouvrage sur la monarchie prussienne, et il reçut de ce ministre trois cent mille francs, à condition de ne pas le publier. Il se servit de cet argent pour acheter une boutique de marchand de draps, à Aix, et c'est ainsi que, bien sûr d'être rejeté par la noblesse, il se fit élire, par le tiers-état de Provence, député aux États-Généraux.

Cependant il était très-vain de sa naissance ; aussi en parlait-il sans cesse avec dédain, lorsqu'une de ses indiscrétions habituelles ne le trahissait pas. Quelqu'un le nommant un jour Riquetti ; « oui, Monsieur « lui dit-il » nous nous appellions Riquetti avant la féodalité. » Il n'est pourtant pas certain que sa famille datât de cette époque.

Sa raison était remarquable, mais il n'en fit usage que lorsqu'elle se trouvait d'accord avec ses passions. Il a écrit deux gros volumes très-ennuyeux contre les lettres de cachet, qui l'avaient sauvé plusieurs fois de l'échafaud.

Sa figure était repoussante, son débit déclamatoire, son geste, celui d'un comédien de campagne; mais, échauffé par son sujet ou par ses adversaires, il eut quelquefois l'éloquence de Démosthènes.

Il avait un esprit très-distingué, mais il lui préféra toujours celui des autres. Il avait une aptitude particulière à s'en emparer, et savait très-bien le rendre sien en lui donnant sa couleur.

L'assemblée ne l'aimait pas et se méfiait de lui, et il parvint sans cesse à l'entraîner, même lorsqu'il prenait la défense de ses propres ennemis, entre autres lorsqu'il fit adopter le plan de finances de M. Necker, tout en le critiquant et le tournant en ridicule.

En effet, il ne pouvait souffrir aucune supériorité, surtout parmi ceux de son parti, et c'est souvent par jalousie et par méchanceté qu'il donnait des éloges aux autres.

Il craignit un moment la popularité de l'abbé Sieyes. C'est alors qu'il fit de cet écrivain cet éloge si célèbre par son exagération brillante, lorsqu'il s'écria : « Son silence est une calamité publique. » Mais comme il était assez indiscret de son naturel, un de ses amis lui en parlant le lendemain, il lui répondit en lui montrant l'abbé Sieyes : « Eh! ne voyez-vous pas comme il a le dos voûté depuis hier? C'est un homme atterré; je l'ai chargé d'une réputation qu'il ne pourra jamais porter. »

Personne n'a eu à un plus haut degré que Mirabeau le courage d'écouter des injures avec insouciance.

Il gourmandait la populace avec audace et sans danger, parce qu'il la caressait souvent avec succès.

Cependant on prétend qu'à sa mort il gémissait sur les désordres, et on a dit que sa mort a été aussi fatale à la royauté que sa vie. Il était parvenu au but qu'il avait voulu atteindre, celui de se faire acheter par la cour, et on assure qu'il devait être mis à la tête des affaires, et que le second tome de sa vie eût contenu une

politique différente de celle du premier. Mais ses amis même n'avaient pas promis ce qu'en eût été la morale

MONTESQUIOU (le marquis de).

Il était passionné pour toute espèce de nouveauté, et il n'en pouvait trouver une plus extraordinaire qui fît naître et soutînt une plus vive curiosité que la révolution.

Ce fut lui qui, dans la chambre de la noblesse, proposa de se réunir, non au tiers, mais au clergé, pour former sur le champ une chambre haute, et un gouvernement semblable à celui de l'Angleterre. On repoussa alors, comme révolutionnaire, cette proposition, qui fut repoussée deux mois après comme contre-révolutionnaire.

Il avait du goût et de la capacité pour les finances; il s'y livra entièrement pendant la durée de l'assemblée constituante, et avec la plus pure intégrité, ne s'étant jamais uni, quoi qu'en aient dit les libelles du temps, à plusieurs députés qui vendaient les décrets ou en profitaient pour l'agiotage.

L'attrait qui l'entraînait vers tout ce qui était nouveau devait lui faire aimer les assignats; il en fut constamment l'apôtre, et n'en prévit pas

l'abus, non qu'il fût dépourvu de sagacité, mais parce que les qualités les plus distinguées de son esprit étaient obscurcies par un défaut assez peu commun, celui de n'attribuer au parti qu'il adoptait que des effets salutaires, et de ne le considérer que dégagé de tout ce que les passions humaines y pouvaient mêler.

C'était certainement un homme d'esprit, et même un homme de talent. Dans tous ses rapports et écrits sur les finances, élevé sans emphase, abondant sans diffusion, et méthodique sans pédanterie, il supposait des améliorations que le système alors général des destructions sans reconstruction rendait évidemment impossibles, des ressources qui n'existaient pas deux jours, parce qu'elles périssaient dans le désordre aussitôt qu'elles avaient été aperçues, et des économies qu'on ne pouvait jamais réaliser, parce que tous les intérêts se réunissaient pour la déprédation.

Il servit la monarchie, qui le soupçonna de républicanisme; il servit ensuite la république, qui le soupçonna de royalisme. Accusé de peu d'intégrité à l'armée, il se retira en pays étranger, où il mourut dans la pauvreté. Le chagrin parut être la cause de sa dernière maladie; il fut regretté de sa famille et de quelques amis, qui ne furent pas assez sévères pour l'aban-

donner, ni assez indulgens pour l'approuver, et qui mirent du prix à la constance bien connue de son amitié.

MONTESQUIOU (l'abbé de).

« Il avait, » disait-on, « la figure la plus semblable à celle qu'on attribue à ces jeunes gentilshommes du temps de la féodalité, toujours maigres et vifs, parcourant les campagnes pour soutenir à tous les passans que leur opinion en amour ou en guerre, ou en politique, est la meilleure du monde. »

Il avait en effet adopté, probablement sans s'en douter, un extérieur assez analogue au siècle de ses opinions, et il prenait assez habituellement avec tout le monde le ton d'un suzerain avec ses vassaux. Cependant il était toujours porté à la conciliation, quoi qu'il prît soin de ne jamais accorder ses idées avec celles des autres.

Mais, par une suite de cette même originalité, il n'adopta aucun des principes de la révolution, ni aucune des oppositions qui s'élevèrent contre elle. Aussi, quoiqu'il siégeât au côté droit de l'assemblée constituante, on ne sait pas vraiment à quel parti il appartint, et si on le lui eût demandé à lui-même, il eût sans doute

répondu : « Au mien, » quoiqu'il n'eût jamais un seul disciple à sa suite.

Cependant il faut convenir qu'il acquit par ce moyen, dans deux sociétés de dames spirituelles, une réputation d'habileté que personne ne comprit, parce qu'il eut bien soin de ne jamais l'expliquer.

Il acquit aussi, non pas de l'influence, mais une espèce d'assentiment assez fréquent dans le sein de l'assemblée constituante, qui le porta trois fois à la présidence; et il s'acquittait de cette fonction avec cet air de protection affable, avec cette dignité qui provient de la satisfaction de soi-même et des autres. Il semblait toujours dire en souriant :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Quant à son talent, « il a montré quelquefois, » disait-on, « de l'éloquence du cœur en faveur de l'ancien régime. » C'était, en effet, celui des membres de l'assemblée constituante le plus près de s'accorder avec M. de Montlausier, si c'eût été possible; mais ni l'un ni l'autre ne voulait de chefs ni même de disciples.

On assure que c'est l'abbé de Montesquiou qui, étant un jour à la campagne, au Val, près de Saint-Germain, disait à ceux qui l'écoutaient avec admiration : « La vie que nous menons

ici n'est point celle de la nature. L'homme de la nature vivait dans son château, entouré de ses vassaux. »

DE MONTLAUSIER, du côté droit.

Ses doctrines sur les mandats impératifs, sur l'injustice de dépouiller ceux des titulaires ecclésiastiques qui étaient en possession, sur la nécessité de nommer à un accusé son dénonciateur, étaient celles d'un honnête homme.

Mais il ajouta à ces concessions qu'il faisait à l'esprit du siècle la reprise des idées les plus particulières au seizième siècle, et que la civilisation avant détruites. Il fut constamment le champion de la féodalité, dont les gentilshommes même ne voulaient plus, sentant bien qu'ils avaient besoin du pouvoir royal pour les soutenir contre la force du tiers-état.

Ainsi il n'eut pas d'influence dans l'assemblée constituante, parce qu'il ne plut pas : c'est le grand défaut en France. Il indisposa même vivement contre tout ce qu'il disait, non-seulement par l'originalité de ses systèmes, qui ne s'accordaient avec les idées de personne, et les Français n'aiment pas la contradiction; mais encore par l'énergie toujours trop violente de ses expressions. On a dit que c'était, au

milieu des Français, Caton le censeur encore habillé à la grecque : c'était plutôt tout simplement le monsieur d'Aube de la politique.

Le Vte MATHIEU DE MONTMORENCY, du côté gauche.

Sa mère et sa belle-mère mirent tout en œuvre pour le faire élire député, parce que c'était un de ces jeunes gens qui promettent toujours. Il était alors l'espérance de la politique constitutionnelle, parce qu'on croyait, sans doute, qu'il s'établirait un ordre de choses régulier, basé sur les principes de la révolution, et que l'on s'attendait que ce jeune homme donnerait dans ce nouveau gouvernement le plus grand éclat au beau nom de Montmorency.

Les communes alors cherchaient à s'appuyer sur de grandes familles, seules en position de légitimer la révolution par l'abandon volontaire de l'ancien régime, qui était regardé comme leur propriété.

Dans la nuit du 4 août, les Montmorency, les Noailles, les Montesquiou, les Virieu remplirent amplement cette espérance ; et en voyant cette quantité de jeunes seigneurs qui avaient adopté avec ardeur les principes les plus nuisibles à leur existence et à leurs fortunes, on

doit reconnaître que les opinions sont plus puissantes que les intérêts ; mais peut-être en faut-il conclure seulement que l'égoïsme n'a pas autant d'empire sur nous que l'amour-propre.

MOUNIER, avocat de Grenoble.

Mounier fut un des hommes les plus ardens de la révolution contre l'ancien régime, dont, comme avocat et comme roturier, il avait éprouvé les abus. Il fut le moteur de l'assemblée de Vizille, qui eut beaucoup d'influence sur les Etats-généraux. Aussi écrivit-il en faveur du doublement du tiers.

Mais, après avoir lutté contre les abus qu'il avait vus de près, dès qu'il eut appréciéles réformateurs, il ne les trouva pas meilleurs que les abus, et plein de franchise dans son dévouement à sa patrie, il se hâta de lutter contre eux.

Ce fut lui qui présida la fameuse séance du cinq octobre, et les meneurs de l'assemblée étaient furieux de sa constance à ne ne pas mettre aux voix les décrets proposés par Péthion, Prieur, Barrère et Mirabeau. Celui-ci ne vit d'autre remède à la tenacité de Mounier que de rompre la séance. « Monsieur, » lui dit-il, « si vous ne levez pas la séance, nous sommes

tous perdus. » — « Tous, Monsieur, » lui répondit Mounier, « tant mieux. »

On a falsifié ce mot dans *le Moniteur* de la manière la plus coupable, et le mensonge est bien évident, puisque le même article commence par dire que Mounier est devenu en cette journée odieux au peuple et cher à la cour.

En effet, il déjoua alors tous les projets des factieux, en se rendant chez le roi, et en rapportant son adhésion pure et simple aux articles de la constitution; ce qui ne leur laissait plus de prétexte de mécontentement.

On sait avec quelle franchise il avait appuyé la proposition des deux chambres, pour empêcher l'établissement d'une assemblée unique, toujours favorable aux factieux, et réclamée si vivement par le côté gauche; mais au moment de la discussion, il dit à l'abbé Maury: « J'espère que vous voterez avec nous cette fois? » —« Non, vraiment, » lui répondit celui-ci, « je ne veux pas que cela dure. »

Peut-être fut-ce un petit mouvement d'humeur qui le porta à quitter l'assemblée, et il entraîna M. de Lally-Tolendal, son admirateur. On lui avait reproché quelques erreurs dans la rédaction des procès-verbaux de sa présidence; il partit, et emporta les minutes de ces procès-verbaux. L'assemblée fut obli-

gée de nommer une commission pour les refaire.

On assure que M. de La Fayette, s'étant brouillé avec les Lameth, écrivit plusieurs lettres à Mounier, pour l'engager à revenir à l'assemblée; il lui peignait le regret qu'il avait de la marche de la révolution, et lui promettait de s'entendre avec lui pour rétablir l'ordre. Mounier se refusa obstinément à revenir. Il ne croyait pas que M. de La Fayette déployât assez de force et d'énergie pour s'opposer aux excès; il ne trouvait pas qu'il se prononçât assez fortement contre les désordres, ni que ses principes fussent assez contraires à ceux sur lesquels ces désordres lui semblaient fondés. « Si vous n'êtes plus, » lui écrivait-il, « le complice de la révolution, vous en êtes encore le courtisan. »

Il a bien fallu que Mounier sortît de France pour sauver sa vie, et ce qui complète son éloge c'est qu'il fut appelé par plusieurs princes qui voulaient l'employer dans leurs affaires politiques. Mais comme tous les gouvernemens étaient tous unis ensemble dans la guerre contre la France, Mounier se refusa à servir contre sa patrie; il aima mieux se priver de tous les avantages qui lui étaient offerts, et il se fit maître de pension.

Le vicomte de NOAILLES.

S'il est une famille illustrée à la cour, c'est bien celle-là, mais si c'est par l'ancienneté, par de belles actions, ou par la pureté de la conduite que l'on doit acquérir l'illustration, on ne peut pas dire que les Noailles soient anciens comme les Rohan et les la Trémouille, ni célèbres comme les Montmorency ou les Guise, ni estimés comme les Montausier ou les La Rochefoucauld. Mais ils ont été en faveur sous madame de Maintenon comme sous la malheureuse reine ; et, comme le vicomte de Noailles avait montré quelque esprit à dix-huit ans, on s'attendait déjà à le voir ministre. S'il ne l'a pas été, c'est que la révolution l'en a empêché, et cependant il se dévoua tout entier à cette révolution.

On s'attendait, dis-je, que la reine en ferait un homme d'Etat, et on supposait, d'après le caractère connu de M. de Maurepas, que ce ministre, âgé de quatre-vingts ans, était assez léger pour choisir pour le remplacer un fat français plein d'esprit, de vaillance et de suffisance. M. de Maurepas eût peut-être même saisi avec empressement cette occasion de rappeler en France qu'il avait été lui-même ministre à seize

ans. Mais le vicomte de Noailles ne se montra pas même homme d'Etat à l'assemblée constituante, et on peut dire qu'il a traité sa propre réputation comme une de ses maîtresses en l'abandonnant dès qu'il en eut joui quelque temps.

L'assemblée finie, il quitta la France, et fut chercher sa sûreté et sa fortune en Amérique. Il y établit une ville d'asile pour ses compagnons d'exil plus malheureux que lui, parce qu'ils n'avaient la plupart aucune ressource de fortune.

Il fut estimé des Américains, auprès desquels on ne peut l'être que lorsqu'on tient la plus noble conduite; et lorsqu'il obtint la permission de rentrer dans sa patrie, il ne voulut y revenir qu'en se montrant de nouveau digne d'elle. Il alla combattre à Saint-Domingue sous le drapeau français; mais ensuite, au moment où il était en route pour la France, il périt honorablement dans un combat contre un vaisseau anglais.

NOAILLES, prince de Poix.

Le prince de Poix était d'un caractère opposé à celui de son frère. Il passait pour être sans esprit, parce qu'il était bon homme et franc. Il

disait tout simplement les vérités, au lieu de leur donner cette enveloppe qu'on nomme esprit, et dont il faut convenir qu'elles ont besoin dans le monde, comme d'un firman pour passer à travers les bandes de mamelouks ou de janissaires de la société.

Cependant il avait un instinct de bon jugement, et souvent même une sagacité spontanée qu'il ne cachait pas plus que ses autres sentimens, et qui étonnait, parce qu'elle était imprévue par les autres puisqu'elle était immédi-tée par lui.

Il ne fut ni ami ni ennemi de la révolution, mais il chercha en tout temps ce qui lui semblait bon et juste. Aussi fut-il proscrit également par les jacobins et les émigrés. Lorsqu'il quitta la France, il alla tout droit à Coblentz, croyant de bonne foi qu'il y serait reçu à bras ouverts. Mais on le chassa, et même en l'expulsant on abusa de sa bonhomie; car on exigea de lui sa démission de capitaine des gardes. Il s'en vengea noblement, en se montrant encore plus dévoué aux Bourbons pendant leur malheur.

PASTORET. (E.)

C'est, je vous assure, un excellent patriote méridional; il n'aime pas l'aristocratie.

« Depuis qu'elle n'ose plus, dit-il, se montrer sous son visage hideux, elle prend la livrée du patriotisme pour séduire avec plus de facilité. »

C'est à lui qu'on a dû le Panthéon, cette conversion d'une Eglise inutile en un temple dédié aux hommes illustres de la France et consacré ainsi au Dieu de la patrie.

Mais il faut convenir que cette pensée était aussi insensée dans un temps de licence, qu'elle est admirable au sein de l'ordre. Aussi a-t-on mis Marat au Panthéon lorsqu'on portait Malesherbes à l'échafaud.

M. Pastoret n'a pourtant pris part à aucun des excès de la révolution, et il a défendu avec sentiment les chanoinesses de la Belgique.

PETHION, avocat de Chartres.

Au commencement de l'assemblée constituante, il est certain qu'il ennuyait prodigieusement l'assemblée, et la salle se vidait dès qu'il commençait à disserter; mais il fut le premier à suivre dans ses discours des principes

fixes, et dès lors le républicanisme qu'il avait affiché lui procura la plus grande faveur. Ce fut là ce qui le porta à la place de maire. Il l'était à la fédération de juillet 1792; et la garde nationale inscrivait au dessous de sa cocarde :

« Péthion ou la mort »

On le vit à cette époque, comme on l'avait vu à celle de juin, triompher insolemment des malheurs du roi et de l'affliction dans laquelle toute la famille du monarque était plongée. Il en fut bien puni, et devint la victime de ce même peuple dont il avait été l'idole.

Le 31 mai 1793 fut le terme de sa fortune. Il se sauva avec les députés de la Gironde, erra dans les campagnes, se cacha dans les cavernes, et son cadavre fut trouvé aux environs de Bordeaux rongé par les oiseaux de proie.

POZZO-DI-BORGO.

Ce député de Corse ne s'est occupé dans l'assemblée législative que de diplomatie.

Il peignit fortement l'ambition de la Russie, et le despotisme de l'Autriche.

Il disait :

« Forts de leurs soldats mercenaires couverts de fer et avides d'or, toutes les usurpations leur deviendront faciles. »

Il ne pensait pas alors à la Sainte-Alliance.

C'est aussi un de ceux qui ont défendu avec le plus de chaleur les principes révolutionnaires.

« Nous avons contracté, a-t-il dit, une dette immense envers le monde entier, c'est l'établissement et la pratique des droits de l'homme sur la terre. »

REWBELL, avocat d'Alsace.

On peut dire qu'il se distingua par l'opiniâtreté de son attachement aux principes les plus absolus dans le sens de la liberté la plus illimitée. Ses opinions devinrent plus funestes, lorsqu'il eut été nommé l'un des cinq premiers directeurs de la république.

Il fut désigné dans le public pour avoir surpassé ses collègues dans l'invention et dans l'exécution des projets les plus désastreux. On dit que ce fut lui qui empêcha, en 1798, la signature d'une paix avec l'Angleterre qui allait consoler la France, et que ce fut lui aussi qui rompit le traité fait avec l'empereur.

On dit que ce fut lui qui fit faire à la Suisse une guerre qui acheva de révolter l'Europe, et qui ravagea ce pays paisible, et qui est toujours si disposé à la soumission par esprit de prudence et d'égoïsme. Les soldats français poussè-

rent si loin la barbarie dans les petits cantons, qu'il y eut des villages où il ne resta ni homme ni chaumière.

Mais peut-être a-t-on attribué injustement à Rewbell une plus grande part dans cette guerre qu'à ses collègues, par la seule raison que son parent fut l'intendant des finances de l'armée, et qu'il avait le malheur de s'appeler Rapinat, et d'être ami du général qui commandait et qui s'appelait Pille.

RIBES (du Nord).

Ce député fit une vive sortie contre la révolution, à une époque où, il faut en convenir, cette violence n'était bonne à rien, puisque la majorité de l'assemblée ne pouvait l'approuver telle qu'elle était composée. Aussi voulut-on l'envoyer à l'Abbaye.

Mais il est toujours honorable de professer hautement ses opinions et de les énoncer avec courage. En outre, quand on a reçu un mandat on doit remplir les obligations que l'on a contractées, et il est trop certain que peu d'hommes ont rempli leurs obligations avec fermeté et indépendance dans nos assemblées délibérantes.

Un député de son département lui sauva la

prison avec une plaisanterie, parce que les Français sont doux lorsqu'on les fait rire. « Aux élections, » dit-il, « on nous avait bien dit que M. Ribes était fou, mais on ne nous avait pas dit qu'il était aristocrate, nous ne l'aurions pas nommé. » L'assemblée fut enchantée d'entendre dire qu'être aristocrate était pire que d'être fou.

RIVAROL.

C'est un homme de lettres qui a voulu se faire noble au lieu de se faire académicien, quoique son discours préliminaire sur la langue française ait prouvé qu'il était digne d'entrer dans le docte corps.

Il s'était livré, comme tant d'autres, aux journaux, mais en secret, et en nommant cette manière d'écrire *la dernière littérature*.

Il était très-ardent contre les jacobins. Il écrivait en 1791 à M. de Montmorin : « Nous perdons du temps, et le temps est bien cher. Les moyens d'agir sur l'opinion sont fugitifs comme elle. Il y a eu un discours de Robespierre prononcé à la tribune des jacobins et imprimé dans leur journal, dont l'esprit et le but sont d'une infernale perversité. On veut absolument ramener les hommes à piques et exciter un grand soulèvement. Il est très-instant d'abat-

tre ces clubs, et je crois que cela est plus aisé qu'on ne pense : aisé ou non, le salut public y est attaché. Agissons en tous sens, et cherchons la force dans le concours et la continuité des moyens. »

On lui a entendu dire : « Je connaissais ce médecin qu'on nommait le bon Chambon, et qui était maire de Paris lors de la mort de Louis XVI. Il était au désespoir de cet attentat, et, en nous en racontant les détails, il nous dit : « Jugez combien je suis content que ce soit fini sans que je m'en sois mêlé. » Le bon Chambon n'avait fait que prêter sa voiture ; Santerre avait donné tous les ordres. »

Il racontait aussi qu'il avait été sauvé au 2 septembre par un des égorgeurs des prisons, et que lui ayant offert de l'argent en reconnaissance du service qu'il en avait reçu, cet honnête homme la refusa en lui disant : « On m'a donné de l'argent pour tuer, je ne dois pas en recevoir pour sauver. »

Rivarol émigra, et se retira à Hambourg, où il était aussi gai qu'à Paris. Il plaisantait toujours, tout en discutant vivement, surtout contre ceux qu'on nommait les émigrés constitutionnels, et qui, affligés d'avoir été forcés de quitter leur patrie, n'avaient d'autre désir que celui d'y rentrer le plus tôt possible. Il dé-

solait, entre autres, le dernier héritier de la maison de Lusignan, qui était un ami de M. de La Fayette, en lui répétant ces vers qu'il parodiait de ceux de Voltaire :

Lusignan dans Hambourg finira sa carrière,
Et jamais de Paris ne verra la barrière.

ROEDERER, conseiller au parlement de Metz.

On le nomma le spectre de la révolution; c'était faire une niaise injure à sa figure qui était pâle, mais pas plus malheureuse que celle de beaucoup d'autres. Il eût été à désirer que tous les révolutionnaires n'eussent pas été plus spectres ni plus démons que lui.

Son esprit était pénétrant, mais souvent faux, de sorte qu'il poussait plus loin qu'un autre un sophisme, et il embrouillait d'autant plus les questions, que son style était obscur. Ce talent n'est pas inutile dans une assemblée délibérante.

Ses fonctions de procureur syndic du département de Paris le forcèrent de se rendre aux Tuileries à la funeste journée du 10 août 1792. Ce fut lui qui conseilla alors à Louis XVI de se réfugier dans l'assemblée. Il insista si vivement, déclara avec tant d'assurance que ce

parti était le meilleur et le plus sûr, qu'il entraîna l'infortuné monarque et sa famille.

Accusé depuis par les jacobins d'avoir excité les soldats à tirer sur le peuple, il publia une justification de laquelle il résultait, suivant Camille Desmoulins : « *Ego sum qui tradidi illum*, c'est moi qui vous l'ai livré. »

Cependant il est probable qu'il donna ce conseil de bonne foi, et que c'est la justification qui est l'ouvrage de la peur. Il est certain que, dans le moment de la crise du 10 août, un roi, qui n'était pas guerrier, ne pouvait pas mieux faire que d'aller se joindre avec les députés, les représentans de la nation, pour concourir avec eux aux moyens de remettre l'ordre. Un officier-général devait repousser la force par la force ; et il est certain que si on eût attaqué vivement les colonnes arrivant des faubourgs, on les eût chassées promptement ; mais une fois le premier moment manqué, le peuple, les Marseillais, tous étaient pleins d'audace ; il n'y avait plus moyen de résister. On était enveloppé de tous côtés, et rien n'était préparé pour la défense. Un magistrat devait donner le conseil de la prudence ; un roi devait aller chercher le secours de la loi.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de rechercher ce que Mallet Dupan a dit de Rœderer

dans son Mercure britannique de décembre 1799.

On peut lire aussi ce que Camille Desmoulins disait de lui : Il n'est pas d'injure que ces deux hommes n'aient lancée contre lui, en deux sens différens ; et ce n'est pas là ce qui peut nuire à sa réputation.

ROBERSPIERRE.

Elevé par la charité de l'évêque d'Arras, il devint un des médiocres avocats de cette ville. Son bavardage incohérent et froid le fit dédaigner par les meneurs de l'assemblée constituante. Cependant, parlant sans cesse de l'égalité parce qu'il avait tout au-dessus de lui, plaignant la misère du peuple, parce qu'il n'y avait que là où il pouvait trouver des partisans, professant un désintéressement absolu, qui n'avait jamais été tenté, ayant des mœurs sévères, en apparence, parce qu'il vivait dans la retraite, toutefois avec la fille d'un menuisier, et déclamant contre la tyrannie, parce qu'il ne pouvait avoir de société que celle des démagogues, et de faveur que celle du rebut du peuple même, il parvint à dominer la commune de Paris, les jacobins et la convention.

Toutes les propriétés violées, la France en-

tière couverte de prisons, d'échafauds et de victimes, tout cela fut fait en son nom plus que par ses ordres ; car il semblait que dans ce temps-là, comme dans presque tous, on se hâtait de servir les passions qui gouvernaient si cruellement; et ce temps de mort, de douleur et d'effroi, qui dura dix-huit mois, fut appelé le règne de Roberspierre.

Enfin la convention, dont une partie avait été égorgée, forcée à fuir et à se cacher, craignit pour le reste de ses membres. Plusieurs d'entre eux étaient dans un danger imminent. Ils prévinrent leur perte. C'est en cela seulement, il faut l'avouer, que consista le patriotisme du neuf thermidor; car on eut bien de la peine à tirer de cette journée d'heureux résultats, et ce ne sont pas ceux qui l'ont faite qui en dirigèrent les suites.

Au surplus, Roberspierre fut en vingt-quatre heures dénoncé, arrêté, exécuté, et ce même peuple qui, la veille, tremblait à son aspect et lui prodiguait ses hommages, l'assaillit d'injures, voulut jouir de son agonie, et le fit périr dans de longs tourmens.

Il est difficile de croire, quand on a quelque confiance dans la conscience et dans l'humanité, que Roberspierre n'ait fait périr tant de personnes que pour le plaisir de faire ré-

pandre le sang ; cependant personne encore n'a remarqué dans ses discours ni dans ses actions un plan quelconque de politique et de gouvernement, et on se rappelle malheureusement le portrait terrible que madame de Staël a tracé de lui : « ses veines étaient vertes, » dit-elle.

L'abbé SIEYES (du côté gauche).

Avant les états-généraux, une brochure en faveur du tiers, une autre contre les priviléges, des modèles de cahiers pour les bailliages, le signalèrent au parti populaire comme un chef très-recommandable. Cependant sa nomination éprouva des difficultés. Il ne fut élu que le dernier de la députation de Paris.

Ce fut dès ce moment qu'il se plaça dans les régions obscures de la métaphysique. Il y attira cette jeunesse présomptueuse et ignorante qui, voulant tout décider et ne rien apprendre, s'empressa d'écouter un maître qui remplaçait les faits par les abstractions, les connaissances positives par des idées vagues, et l'expérience par la théorie.

Aucun des projets de ce métaphysicien ne parut à l'assemblée susceptible d'exécution ni même intelligible. On peut le comparer à l'architecte Dinocrate, qui proposait à Alexandre

de bâtir une ville sur le Mont Athos, « ce qui serait, » disait-il, « une chose belle, rare, digne du fondateur; » et quand ce prince lui demanda comment les habitans feraient pour avoir des vivres et de l'eau, il répondit qu'il n'y avait pas pensé.

Sieyes vota la mort du roi, et pour se distinguer de ceux qui avaient essayé de motiver cette opinion criminelle, il prononça ces mots atroces : « *La mort sans phrases.* » Cependant, après avoir fait ce courageux trait de peur, il resta obscur dans la convention, votant tour à tour avec tous les meneurs. C'était joindre le caractère de prêtre à celui de factieux.

Sieyes a été peint fidèlement par l'homme d'esprit qui a dit de lui : « Il vit de haine et meurt de peur. »

Lorsque Bonaparte devint premier consul, ce fut avec Sieyes et Ducos; mais il voulut les renvoyer, en instituant son gouvernement pour avoir des hommes encore plus flexibles, quoiqu'il soit probable que ceux-là l'eussent été autant que les autres. Sieyes était très-disposé à céder sa place, mais il sentait que, sous un homme qui s'élevait, il y avait tout à perdre à s'en détacher, tout à gagner en lui restant attaché. Il se hâta donc de prier un de nos savans les plus illustres, et auquel Bonaparte, qui

aima et caressa même, on peut le dire, tous les hommes distingués, témoignait une grande confiance, de s'interposer entre lui et le premier consul, pour traiter en quelque sorte de la place qu'il occupait. La seule faveur qu'il sollicitait en échange était une ambassade; ce qui prouve que les désagrémens qu'il avait éprouvés dans celle de Prusse ne l'en avait pas dégoûté; mais Bonaparte sentait déjà qu'un prêtre, d'une basse naissance, et qui avait voté la mort d'un roi, n'était pas un agent propre à rendre son gouvernement agréable aux rois près desquels il l'aurait envoyé. En outre, Bonaparte ne fut jamais favorable aux originaux politiques, aux hommes à spéculation, à théories de gouvernement, et dont les idées fixes gênent les mouvemens du pouvoir, qui veut s'accorder toujours avec les circonstances. Mais ce qui fut remarquable, c'est que dès qu'on lui eut fait la demande de l'ambassade, Bonaparte répondit: « Sieyes a déjà été ambassadeur à Berlin; il y a été, non-seulement incapable, mais maladroit »; et sur-le-champ il cita nombre de passages de la correspondance que Sieyes avait entretenue à cette époque avec le ministre des relations extérieures, en les commentant et censurant avec autant de justesse que d'esprit. Il faut convenir que Bonaparte, consul depuis quinze

jours, avait bien employé son temps, en parcourant déjà les archives de l'État, pour connaître par leurs correspondances et leurs rapports secrets, les hommes les plus importans du moment.

SUARD, académicien.

Il est peut-être assez intéressant de voir comment l'homme le plus sage, le plus consciencieux et le plus indépendant a suivi les progrès de la révolution ; car tel fut le noble caractère de Suard, et voici quelle fut sa conduite.

Il écrivit, en 1788, plein d'espérance des résultats heureux qu'une révolution devait amener :

« Tout a changé depuis deux siècles. Une philosophie usuelle a remplacé le faux savoir, plus nuisible que l'ignorance. L'esprit d'examen et d'analise s'est emparé de tous les objets de spéculation et de pratique. A l'aide de ce guide infaillible, une métaphysique sage a remonté graduellement aux principes des connaissances. L'homme en société a principalement attiré ses regards; elle a porté son flambeau dans la science politique, qui jusqu'alors n'était qu'un amas de notions indigestes et contradictoires; elle a, dans ces mélanges con-

fus, rassemblé les matériaux solides avec lesquels des mains ont construit un édifice régulier, assis sur les fondemens inébranlables des droits naturels de l'homme : c'est à cet esprit philosophique que nous devons les ouvrages immortels de Locke, de Montesquieu, de Rousseau, défenseurs de la liberté de l'espèce humaine et législateurs des nations.

» C'est aussi dans l'espace qui s'est écoulé depuis notre dernière assemblée nationale que se sont opérées, chez les peuples modernes, toutes les grandes révolutions en faveur de la liberté civile. Vers cette époque s'élevèrent, en Angleterre, des grands hommes et des patriotes vertueux qui, remplis des idées des anciennes républiques, s'efforcèrent de déterminer en faveur des droits du peuple les principes flottans de leur constitution.

» Dans le même temps, les provinces des Pays-Bas, qui avaient secoué le joug espagnol, libres de ce joug, mais incertaines sur le choix des maîtres qui devaient remplacer leurs anciens tyrans, revinrent tout à coup de leur erreur : guidées par le conseil de quelques hommes sages, elles adoptèrent le gouvernement des lois, et fixèrent les bases de leurs constitutions sur les principes les plus purs de l'égalité démocratique.

» Plus récemment, enfin, l'esprit de liberté, régénéré en Suède par l'excès de l'oppression, avait élevé l'édifice constitutionnel le plus régulier qu'aient jamais vu les siècles modernes : monument vénérable de la vertu et de la sagesse humaine, mais qui n'a succombé que trop tôt aux efforts réunis de la violence et de la corruption.

» C'est donc avec tous ces grands moyens de la théorie et de l'expérience, c'est avec les lumières de deux siècles de philosophie, que les Français sont appelés à régénérer leur constitution. Quelle tâche! mais aussi quelle gloire! Et quels avantages résulteront, pour les contemporains et pour leur postérité, du succès de ces travaux mémorables! »

En 1789, Suard n'approuvait déjà plus quelques-uns des actes et des principes de l'assemblée constituante. Il écrivait alors :

« On vient de donner une déclaration des droits de la nation ; cela suppose une déclaration des devoirs par laquelle il eût été plus prudent de commencer.

» Une nation n'étant qu'une association d'individus, son pouvoir n'est aussi que l'aggrégation des pouvoirs individuels : le droit est le même. Une nation n'a pas plus de droit qu'un seul individu de priver injustement un homme

de sa vie, de sa liberté et de sa légitime propriété; mais l'individu n'a que sa force pour défendre son droit; la nation a la force de tous pour faire exécuter sa volonté.

» La force de tout faire n'est pas le droit de tout faire. Si un seul individu peut être tué, incarcéré, volé par un acte arbitraire de quelque autorité que ce soit, il n'y a aucun individu qui ne puisse subir le même sort. Il n'y a aucune liberté réelle ni même aucune ombre de liberté, où la vie, la sûreté et la propriété sont à chaque instant à la merci d'une autorité arbitraire, fût-ce celle du peuple même; et plus encore celle d'une autorité déléguée, et responsable au peuple. Aucune nation n'a pu donner un tel droit à ses mandataires. »

Mais, en 1790, l'assemblée constituante rendait des décrets, souvent injustes et impolitiques, qui ne satisfaisaient plus les vœux de Suard pour une législation appropriée à l'état de la nation et aux principes de la morale.

Ainsi il écrivait avec le même esprit de patriotisme et d'indépendance, le 6 janvier 1790, les réflexions suivantes sur deux decrets de l'assemblée.

« Quels barbares décrets que ceux des pensions du 5 janvier 1790, et des bénéficiers du 6. Combien de malheurs individuels causés par

le sentiment vil et cruel de tourmenter quelques individus détestés !

» Pourquoi un corps législatif nomme-t-il un comité pour examiner les pensions qui seront susceptibles d'être réduites ou augmentées ? N'est-ce pas là un acte d'administration hors du cercle de la puissance législative ?

» Pourquoi ne pas se borner à fixer, 1° la somme au-delà de laquelle il ne serait pas permis d'étendre la totalité des pensions ; 2° la quotité de la pension la plus forte à accorder ; 3° une règle générale pour la proportion des pensions relatives à la nature et à la durée des services ?

» Pourquoi ne pas laisser ensuite au pouvoir exécutif le soin de supprimer les pensions ou de les réduire à ces règles ?

» Comment l'assemblée a-t-elle pu prendre sur elle tout l'odieux d'une opération longue et minutieuse, qu'il lui est impossible de faire avec justice ? Et comment a-t-elle pu défendre de payer les arrérages échus, qui sont une propriété, quand le ministre des finances s'engageait par son plan à les payer ?

» Comment a-t-elle pu permettre, sous le prétexte d'humanité, des exceptions qui sont une violation des principes ? Il est très-heureux sans doute de conserver la pension de ma-

dame de Chambord : mais celle-ci est-elle plus sacrée que celle de la veuve du brave Ducoüédic? Le maréchal de Ségur, vieux, pauvre, et manchot, n'a-t-il pas des droits aussi légitimes que tout autre à une exception? Celle de M. de Luckner rentre dans une règle générale; son traitement est une capitulation avec un étranger.

» N'eût-il pas été juste, au contraire, de faire payer en déduction tous les arrérages dus à ceux dont on retranchait à jamais une partie du nécessaire! Combien de valets renvoyés, de travaux suspendus, de créanciers frustrés de leur dû, de faillites qui en entraînent d'autres! Que de haines, de fureur et de désespoir on suscite contre la révolution!

» Ces décrets, inspirés par les passions, forcent ceux qui les font passer à tenir sans cesse le peuple armé et en activité, pour être toujours prêt à repousser la résistance ou les entreprises que le désespoir de tant de milliers d'individus de toutes les classes, ruinés et écrasés, peut susciter. »

En 1791, Suard, plus prononcé contre la révolution, s'occupait vivement à combattre les jacobins par le moyen des journaux auxquels il travaillait.

« Il est de la plus grande importance, écri-

vait-il, de dévoiler les complots de ces brigands ; ils se décèlent chaque jour par quelques paragraphes de leurs journaux. C'est donc une entreprise efficace et nécessaire d'éplucher ces journaux, d'en expliquer les intentions par des rapprochemens, d'en relever les atrocités et de couvrir le tout de mépris et surtout de ridicule. Si cela se faisait chaque jour dans un journal qui eût quelque succès, il n'y a point de domination qu'on n'abattît. Force à la loi et au gouvernement, voilà où il faut tendre, et cela ne peut nous venir que par l'opinion éclairée et encouragée. Il faut inspirer à tout ce qui a quelque propriété et quelque bon sens le besoin de la paix et de l'ordre. »

Enfin, en 1792, Suard prévoyait bien les événemens, puisqu'il écrivait à Condorcet :

« Il est à craindre que la législature ne soit composée d'hommes ardens et fanatiques qui, ayant capté la faveur de la multitude par des principes de popularité exagérés, voudront les maintenir par des lois agraires. »

TALLEYRAND, évêque d'Autun.

Un jour il venait d'être présenté, très-jeune encore, au duc de Choiseul, ministre. Madame de Grammont entre ; tout le monde se

range avec l'empressement du respect, dû non-seulement à la sœur du ministre, mais surtout à la personne la plus influente et la plus agissante du ministère. Mais lorsqu'elle passe devant l'abbé de Talleyrand, elle croit l'entendre s'écrier : « Ah! » Peu après on se met au souper, et le jeune abbé était modestement debout derrière les dames assises. Madame de Grammont, de son ton très-assuré qui embarrassait ordinairement, non-seulement les jeunes gens, débutant dans le monde, mais quelquefois même les hommes les plus accoutumés aux usages de la société, dit très-haut : « M. l'abbé de Talleyrand, dites-moi donc, je vous prie, pourquoi vous avez dit, « ah! » quand j'ai passé. » Le jeune homme répondit : « Vous vous trompez, Madame, je n'ai pas dit « ah! » j'ai dit « oh! » L'assurance avec laquelle il répondit fut telle que madame de Grammont se sentit embarrassée pour la première fois de sa vie, et ne continua pas ses questions ; et il n'en fallut pas davantage pour que le jeune abbé eût dès lors une grande réputation d'esprit à la cour et dans la société.

Ce fut le 1er mai 1791 qu'arriva au roi le bref du pape qui excommuniait l'évêque d'Autun. On assure que ce même jour il écrivit au duc de Biron à peu près ces mots-ci : « Vous savez

la nouvelle, venez me consoler et souper avec moi. Tout le monde va me refuser le feu et l'eau : ainsi nous n'aurons ce soir que des viandes glacées, et nous ne boirons que du vin. »

Un homme de goût a dit de cet évêque que c'était avec son silence qu'il avait fait sa réputation d'homme d'esprit ; et un autre était en effet si enthousiasmé de lui, que, lorsqu'on lui citait un jour des paroles dites à cet évêque, il demanda avec empressement ce qu'il avait répondu. « Mais il n'a rien dit, » lui répliqua-t-on. » — « Eh bien ! » répondit l'enthousiaste, « voilà encore un de ses traits d'esprit. »

A la fin de sa mission en Angleterre, un de ses plus niais partisans disait : « Vous ne vous figurez pas combien il avait d'influence ; c'était le bon Dieu, à Londres, que M. de Talleyrand.» — « Je le crois, » répondit quelqu'un ; « mais le bon Dieu déjà crucifié. » Ce qui exprimait assez bien la ressemblance de sa figure, qu'on supposait plus pâle encore par le désappointement qu'il éprouvait dès lors de n'être pas ministre des affaires étrangères, mais ce qui ne faisait point de tort à son caractère.

TALLIEN, conventionnel.

Il fut héros un jour; mais je ne sais s'il dût s'en applaudir, puisque ce même jour l'a fait époux. On sait combien il fut épris, à Bordeaux, de celle qu'il a épousée. On sait aussi avec quelle ardeur il fut d'abord secrétaire de la commune qui spolia toutes les caisses; ensuite un de ces députés de la convention, toujours en mission, qui pillaient de toutes parts: cependant il mourut dans la misère et sans femme.

Une réflexion utile se joint à l'observation de sa vie: Beaucoup d'hommes ont fait un acte noble, une belle action; mais on n'a vraiment un caractère honorable que lorsqu'on soutient longuement l'effet d'un mouvement estimable: on n'est homme de bien qu'en prenant soin de toute sa vie.

TARBÉ (de Seine-et-Marne), frère du ministre des contributions.

Ribes avait parlé contre le côté gauche de l'assemblée: il fut déclaré fou. Mais Froudières ne parla que contre Guadet; il fut envoyé pour trois jours à l'Abbaye.

Calvet avait dit que le règne des Nérons et des Séjans était moins affreux que celui de la révolution : il fut envoyé de même pour trois jours à l'Abbaye.

Jouneau donna des soufflets à Grangeneuve : il fut également emprisonné.

C'est à ce sujet que Tarbé proposa un tarif de peines pour chaque soufflet que recevrait un député : il fut mis aux arrêts pour huit jours.

Voilà de graves et calmes législateurs !

Mais les membres de l'asssemblée législative se sont emprisonnés ; ceux de la convention semblent disposés à se faire périr les uns les autres : voilà ce que c'est que de commencer.

THOURET, avocat de Rouen.

On disait de lui, sur les bancs du côté gauche, que c'était la tête la mieux faite et la plus forte de l'assemblée. Son excellent jugement l'eût retenu dans les bornes de la modération, si la peur ne l'en eût pas fait sortir.

Dès que les chefs de faction eurent remarqué ses talens et son impartialité, ils le firent menacer par la populace, intimider par les gens à piques. Il ne se sentit pas assez de courage pour accepter la présidence à laquelle une supériorité reconnue l'avait fait nommer.

Dès lors il marcha dans le sentier où il était sûr de rencontrer les forts; il ne s'opposa à aucun excès, et rédigea une constitution qui, plaçant le pouvoir dans la démocratie, devait anéantir la royauté.

On peut penser cependant qu'il n'avait pas même prévu les excès qu'il craignait; car il a dit de Roberspierre que c'était un fou sans esprit, et un déclamateur sans conséquence. Il a péri sur l'échafaud qu'il espérait éviter.

TREILHARD, avocat de Paris.

Le roi d'Espagne, Ferdinand, lorsqu'il envoya des colonies aux Indes, défendit qu'on y comprît des jurisconsultes. Si cette maxime eût été adoptée par Louis XVI, quand il convoqua les états-généraux, il aurait vraisemblablement conservé l'empire et la vie.

Treilhard fut un des membres de l'assemblée qui attaqua le clergé avec le plus de violence, et mit le plus de constance à le dépouiller.

N'entendant rien à la politique, il fut cependant nommé l'un des plénipotentiaires du congrès inutile de Rastadt. Il parvint au directoriat de la république; mais on prétexta, un an après son élection, qu'elle n'avait pas été régulière, et on le destitua.

Au surplus, aucun homme ne fut plus républicain sous la république, et plus despotique sous le despotisme. Bonaparte fut étonné souvent des offres de pouvoir que Treilhard lui faisait. C'est lui qui rédigea presque entièrement le code pénal; et on ne se douterait pas, en examinant ce monument de la sévérité la plus ombrageuse et la plus insensible, que ce soit là l'ouvrage d'un républicain.

TRONCHON, cultivateur de Senlis.

Nicolas Tronchon était estimé dans le département de l'Oise; il fut élu député.

On respecta le dauphin, on le vit même avec plaisir dans les bras d'un laboureur, quand ce brave homme l'enleva, au 10 août, aux portes de l'assemblée pour le sauver et le porter à sa mère. C'est peut-être à ce trait de courage de ce député qu'on a dû de ne voir aucun attentat commis sur la famille royale.

Tronchon s'est fait remarquer comme député par un grand bon sens : il montra, dans toutes les discussions de l'assemblée législative, de la prudence, de la sagesse et de bonnes intentions; il eut de l'énergie pour accuser Manuel. Mais comme il eut le bon sens de retourner promptement à sa charrue, et comme Manuel périt lui-

même peu après, Tronchon fut oublié par la révolution.

VAUBLANC, député de Seine-et-Marne.

Un jour il proposa d'établir un dictateur dans chaque département.

« Il faut juger les ministres avec sévérité, » disait-il, « mais avec calme. »

C'est lui qui fit afficher dans les tribunes de l'assemblée la loi qui ordonnait le silence aux femmes qui assistaient aux séances.

Lorsque chacun poursuivait à sa manière les prêtres insermentés qui causaient des troubles, il proposa d'établir contre eux, qui étaient alors privés de tout revenu et même de toutes ressources, des peines pécuniaires.

Il voulait qu'on ne fît pas payer les contributions par des contraintes, mais seulement par la crainte de la honte.

Il a demandé, quand le maire d'Estampes périt dans une émeute, que tous les citoyens de cette ville fussent punis.

On demanda un jour qu'il fût rappelé à l'ordre; aussitôt il s'écria : « Je me rappelle à l'ordre moi-même, pour ôter à l'assemblée le droit de m'y rappeler. »

Lorsque, sur le discours de l'évêque Lamou-

rette, l'assemblée se réunit, et que les députés les plus opposés d'opinions s'embrassèrent, M. de Vaublanc s'écria : « Je préfère la législature réunie fraternellement à une armée de 500 mille hommes.

Cependant un autre jour il se plaignit que sa vie avait été menacée, et demanda que l'assemblée prît des mesures pour sa sûreté.

Il était naïf : les discours qu'on prononçait à la tribune l'empêchaient souvent de penser, et il l'avouait. Il refusait alors de voter, en disant : « Mon opinion n'est pas formée, parce que je ne peux former mon opinion que dans le silence. »

Enfin, on peut le nommer, non pas le prophète qui ne sait ce qu'il dit, mais au moins celui qui, semblable à la pithonisse, ne se doute pas des oracles qu'il prononce; car il a prédit à tort et à travers sur toutes les circonstances, et le destin a eu constamment une habitude de contrariété avec lui, qui a fait arriver et presque toujours assez promptement le contraire de ce qu'il avait prévu.

Cependant il se servait de termes ambigus, de sorte qu'il gardait son caractère de prophète, même après les événemens, et on pourrait presque l'accuser de complicité dans ceux qu'il a le plus ignorés. Entre autres, il s'écriait à la tri-

bune, la veille du 10 août : « Le voile sera bientôt déchiré. »

VIRIEU (du Dauphiné).

Le comte de Virieu parla avec force et pas assez de mesure contre tous les projets qui tendaient à dépouiller le roi de sa prérogative.

Mais il avait comme les autres partagé l'enthousiasme de la révolution, dans la nuit du 4 août. Il avait demandé la destruction des colombiers, en disant qu'il venait, comme Catulle, offrir son moineau.

Il s'éleva contre les démagogues, et demanda la permanence d'une assemblée nationale.

Il s'opposait à la révolution, et proposa d'établir des séances du soir pour accélérer la division de la France en départemens, division qui était véritablement la révolution.

Il soutint même très-vivement Necker et ses plans; et, pour inspirer plus de force pour la constitution de 1791, il sollicita l'assemblée de mettre en tête une invocation à l'Être suprême.

CHASSEBŒUF DE VOLNEY, député d'Anjou.

C'était un homme de lettres ou un savant, si l'on peut donner le titre d'homme de lettres à celui qui n'a composé que quelques ouvrages de recherches historiques, et si l'on peut donner le titre de savant à celui qui n'a approfondi aucune science, et qui n'a traité d'érudition même que superficiellement.

Son principal ouvrage, et pour ainsi dire le seul, est un Voyage en Égypte et en Syrie. Ces sortes d'ouvrages sont intéressans pour le public au premier moment, mais ils ne peuvent durer, parce qu'ils sont comme les portraits qui ne ressemblent plus quand les physionomies ont changé. D'ailleurs la narration de Volney est froide, son style est sans couleur; il n'inspire aucun intérêt, raconte et ne peint point, et mêle à ses récits des morceaux d'histoire qui fatiguent le lecteur.

Quelque temps avant la révolution, on vit les troubles s'élever en Anjou et en Bretagne, et l'on en accusa une feuille périodique dont on assure qu'il était un des principaux rédacteurs, et qui était intitulé *la Sentinelle*.

Il arriva, plein d'ardeur et d'énergie, aux

états-généraux, mais il se refroidit bientôt, probablement parce qu'il ne se trouva pas assez bien reçu par ses collègues.

Il avait commencé par vouloir être orateur Il s'était opposé avec forces aux délibérations secrètes. « Les représentans du peuple, » s'écria-t-il, « ne doivent pas se soustraire à ses regards. » Mais il se calma bientôt, et ne chercha pas même à se distinguer dans l'assemblée par le talent, soit qu'il se rendît justice et sentît qu'il n'avait pas celui qui peut faire effet dans les assemblées délibérantes, soit qu'il dédaignât le genre de réputation qui provient de cette espèce de succès.

Mais il vota toujours et sans tergiversation avec les amis de la révolution, quoiqu'en même temps il sollicitât les ministres pour être nommé inspecteur en Corse. Ses collègues prétendirent qu'il ne pouvait accepter cet emploi, et rester membre de l'assemblée constituante. Dans la contestation, il déclara que si on le lui refusait, il donnerait sa démission; il n'obtint pas la place et resta dans l'assemblée.

Voici un mot qu'on lui attribue :

L'abbé Maury discutait un jour vivement et un peu insolemment contre des membres assez obscurs et assez modérés du côté gauche. Volney passa et entendit cette phrase : « J'ai

honte, je rougis, messieurs, d'être obligé de vous rappeler des vérités aussi simples. »

« — Oh, monsieur l'abbé, » répondit Volney, « Sénèque a dit que la pudeur est le seul sentiment que les comédiens ne peuvent pas exprimer. »

Mais il faut remarquer, au sujet de cette citation, que Sénèque parlait des comédiens couverts de masques. Les passions se peignent par les gestes; la douleur et la crainte peuvent se représenter par les attitudes; mais la pudeur a une expression qui dépend entièrement de la physionomie. Ainsi les anciens acteurs ne pouvaient montrer de la pudeur, puisqu'ils étaient privés du jeu du visage, tandis que nous avons d'habiles actrices qui la représentent à nos yeux pendant quelques momens, à faire croire qu'elles en ont toujours.

FIN.

TABLE DES NOMS

DES PERSONNES CITÉES DANS CET OUVRAGE.

TOME SECOND.

Adam, *pag.* 90.
Affry (d'), commandant des Suisses, 209.
Agamennon, 234.
Aiguillon (le duc d'), constituant.
Alcibiade, 51.
Alexandre, 161, 164, 345.
Alexandre (empereur de Russie, 248.
Anseaume, auteur dramatique, 262.
Anville (la duchesse d'), 203.
Antonelle, 313.
Antoine, 315.
Aretaphile de Cyrène, 230.
Arlequin, 232.
Aristide, 13.
Aristote, 14.
Artaud, restaurateur, 118.
Aube (d'), neveu de Fontenelle, 326.
Averhoult (d'), député, 204.
Autichamp (le marquis d'), 67.
Babeuf, 3, 11.
Bailly, maire de Paris, 53, 200, 243, 256.
Bandit, député de Guéret, 39.
Barentin, chancelier, 67.
Barnave, 115, 119, 162, 245, 258, 313.
Barrère, conventionnel, 327.
Barrière, *pag.* 211.
Barthélemy (l'abbé), 303.
Baudre (de), maréchal-de-camp, 108.
Bayard, 52.
Beaumets (de), constituant, 246.
Beauvau (le maréchal de), 94.
Beauvau (la maréchale de), 79, 81, 82.
Beauvert (madame de), 198,
Becquey, député, 189, 247.
Benoît, XIV, pape, 230.
Bergasse, constituant, 90, 248.
Berthier, intendant de Paris, 84, 115, 245.
Béthune-Charost (le duc de), 249.
Béthune-Charost (le comte de), 249.
Bezenval (le baron de), 236.
Beugnot, 250, 251.
Billaud de Varennes,
Biron (le duc de), 60, 355.
Biron (la duchesse de), 65.
Bleton, 274.
Boisgelin, archevêque d'Aix, 252, 255.
Boissy-d'Anglas, conventionnel, 253.
Bolingbroke, 174.
Bonaparte, 207, 208, 259, 273, 309, 344, 345, 358.

Bonnay (le marquis de), constituant, *pag.* 254.
Bonne-Carrère, premier commis aux affaires étrangères, 198.
Bouflers (le chevalier de), 64, 255.
Bouillé (le marquis de), 153.
Boulay de la Meurte, 302.
Bourbotte, conventionnel, 211.
Brancas (duc de), le comte de Lauraguais, 46.
Breteuil (le baron de), 66.
Brienne (de), de Loménie, archevêque de Sens, 90, 211, 223, 251, 318.
Brionne (de), madame, 122.
Brissot, conventionnel, 171, 179, 186, 198, 197.
Broglie (le maréchal de), 66.
Brulé, sécrétaire du tribunal du dix août, 209.
Brunswick (le duc de), 176, 177, 178.
Brutus, 13, 14, 266, 267.
Buffon, 19, 243, 272.
Bureau de Puzy, constituant, 300.
Cabanis, médecin, 124.
Cagliostro, 175.
Calas, 19.
Calonne (de), ministre,
Calva, 34, 35.
Calvet de Madaillan, député, 356.
Camus, conventionnel, 226, 256, 257.
Carlisle, anglais, (le comte de), 52.
Carra, journaliste, 250.
Castries (le duc de), 115.
Castries (la duchesse de), 115.
Catherine II, impératrice de Russie, *pag.* 20, 43.
Caton le censeur, 326.
Caton d'Utique, 13, 15 199.
Catulle, 361.
Cazales, constituant, 108, 141, 246, 258, 259.
Cazaux (de), constituant, 118.
Cérifier, rédacteur du Moniteur, 198.
Cérutti, homme de lettres, 124, 165.
César, 199.
Chambon, médecin, maire de Paris, 338.
Chambord (madame de), 351.
Champfort, homme de lettres, 27, 45, 124.
Chapelier, constituant, 71, 171, 260, 261.
Charlemagne, roi de France, 26, 58.
Charles Ier, roi d'Angleterre, 72, 216, 267.
Charles II, roi d'Angleterre, 278.
Charles IV, roi d'Espagne, 113.
Charlotte (de Lorraine), la princesse, 121, 122.
Chatelet (Achille du), 186.
Chenier, poète, 231, 247.
Cherusques (les), 229.
Choiseul (le duc de), ministre, 43, 272, 352.
Cicé, archevêque de Bordeaux, 261.
Cinna, 14.
Clarendon, ministre de Charles II, 278.
Clermont-Tonnerre (de) (le comte Stanislas), 96, 105, 155, 225, 259, 262.

Clytemnestre, *pag.* 231, 234.
Clos (de la), auteur des liaisons dangereuses, 86, 159.
Cloots (Anacharsis), orateur du genre humain, 224.
Coigny (la marquise de), 82.
Collin d'Harleville, 55
Collot d'Herbois, 10.
Condé (le prince de), 311.
Condillac, 4.
Condorcet, 1, 16, 17, 36, 37, 42, 43, 46, 47, 49, 53, 55, 61, 65, 66, 68, 70, 77, 106, 109, 113, 116, 120, 124, 146, 147, 149, 150, 157, 158, 162, 165, 171, 179, 180, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191, 193, 194, 197, 201, 202, 203, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 219. 220, 221, 222, 244, 264, 267, 272, 287, 303, 311, 312, 313, 352.
Conty (le prince de), 312.
Conzié (de), évêque d'Aras, 341.
Corbière, ministre de l'intérieur, 292.
Corneille, 14
Coroller, breton, fédéré, 71.
Crébillon, poète tragique, 223.
Crillon (le marquis de), 117, 263.
Crillon (le comte de), 263.
Curé, condamné aux galères, 82.
Dalembert, 3, 8, 272, 298.
Dandré, constituant, 267, 311.
Danican, général, 226.
Danton, 287.
Darrieux, 247.
David, peintre, *pag.* 247.
Dautun, émissaire des jacobins, 210.
Delangle, commissaire de section, 169.
Delaunay, commandant de la bastille, 74, 91.
Delille (l'abbé), poète, 238.
Démosthènes, 13, 320.
Demoutier, poète, 231.
Desmoulins (Camille), 3, 341, 342.
Desnot, révolutionaire, 91.
Devaines, premier commis, des finances, 45, 270, 271.
Deux-Ponts (la princesse de), 123.
Diderot, 4, 7, 11, 16, 272.
Dillon (Théobald), le général, 250.
Dinocrate, architecte, 343.
Dubarry (madame), 247.
Dubois, commandant du guet, 84.
Ductos, homme de lettres, 2, 3, 237.
Duclos (Roger), directeur, 346.
Ducoüédic, 351.
Dudeffand (madame), 302.
Dumas (Mathieu), général, 204, 272.
Dumolard, député, 165, 273, 274.
Dumourier, général, 93, 197, 198, 199, 257, 272.
Dupont de Nemours, 275.
Duport, constituant, 68, 87, 108, 120, 152, 162, 195, 274.
Duport du Tertre, 151, 250,
Durfort (de) (le comte Alphonse), 188.
Durosoy, journaliste, 209.
Duvegrier, 151.

Egisthe, *pag.* 231.
Eglantine, 18.
Elisabeth (madame), sœur de Louis XVI, 121.
Elisabeth Charlotte de Bavière (la princesse), belle-sœur de Louis XIV, 122, 209, 210.
Emery, constituant, 277.
Eschyle, poète tragique grec, 40.
Esculape, 13.
Esprémenil (d'), constituant, 67, 268, 274.
Etallonde (d'), le chevalier, 303.
Ève, 93.
Fatmé, 32.
Fayette (le marquis de la). 49, 50, 52, 53, 54, 65, 69, 70, 77, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 93, 94, 95, 107, 115, 116, 120, 150, 151, 152, 153, 154, 157, 159, 177, 178, 179, 200, 201, 246, 272, 296, 297, 300, 329,
Fayette (madame la marquise de la), 52.
Fénélon, archevêque de Cambray, 160, 231.
Ferdinand, roi d'Espagne, 357.
Ferrières (de), 276.
Fersen (de), ambassadeur de Suède, 91.
Flaxlande (le baron de), constituant, 278.
Flesselle (de), prévôt des marchands, 91.
Foucauld (le marquis de), 280.
Fouché, ministre de la police, 207, 208.
Foulon, conseiller-d'état, 66, 84, 115, 245.
Fox, membre du parlement d'Angleterre, *pag.* 197.
François II, empereur d'Allemagne, 257, 337.
Francois de Neufchâteau, député, 165, 282, 283, 284, 285.
François (madame), 282.
Franklin, 202, 204.
Frédéric II, roi de Prusse, 20, 43, 163.
Frédéric Guillaume, II, roi de Prusse, 72, 93, 162,
Freteau, constituant, 113, 281.
Froudières, député, 355.
Garat aîné, 286.
Garat jeune, homme de lettres, 108, 287, 288, 289, 290.
Garnier (Germain), administrateur du département, 306.
Garran de Coulon, député, 165.
Gemmade, 39.
Genlis (madame de), 309.
Geoffroi, jonrnaliste, 285.
Georges III, roi d'Angleterre, 70, 71, 175.
Gersdorf, 123.
Gil-Blas, 267.
Girardin d'Ermenonville, député, 291, 292.
Gosse (Frédéric), libraire, 284.
Gracques (les), 13, 14.
Grammont (la duchesse de), 64, 352, 353.
Grangeneuve, député, 356.
Grave (de), ministre de la guerre, 199.
Green, major-général, américain, 50.

Adresse d'adhésion au 10 août. . . . . *pag.* 204
Lettres des princes au Roi. . . . . *id.*
Conversation du Roi avec Péthion. 205
Conduite de Rœderer le 10 août. . . . . *id.*
Discours de Vergniaux au Roi. 206
Mot de Rulh au Roi. . . . . *id.*
Second mot de Rulh au Roi. . . . . *id.*
Courage de la reine et opposition de Rœderer. . . . . *id.*
Conseil de Rœderer au Roi. . . . . *id.*
Mot de Fouché sur Rœderer. 207
Opinions de Condorcet sur les désordres. . . 208
Commune et tribunal du 10 août. . . . . *id.*
Condamnation de d'Afry et de du Rosoy. . . 209
Note de Condorcet sur madame de Maintenon. *id.*
Réflexions de Condorcet sur l'argent donné par le Roi. 210
Lettre de Condorcet sur les élections de 1792. *id.*
Emeute à Sens. . . . . *id.*
Conduite de l'archevêque de Sens. 211
Mort du cardinal de Brienne. . . . . *id.*
Mort de l'évêque de Grenoble. . . . . *id.*
Poison donné par Condorcet au cardinal de Brienne. . . . . *id.*
Lettre de Condorcet sur Robespierre. 212
Discours de Robespierre. . . . . *id.*
Note politique de Condorcet sur la mort de Louis XVI. 214
Note de Suard sur la chute de la monarchie. 217
Récit de la mort de Condorcet. 219

Tableau de la littérature pendant la révolution. . . . . *pag.* 223
Anecdotes sur les hommes qui ont marqué dans la révolution. 241
Bailly, maire de Paris. 243
Barnave, avocat, constituant. 245
Beaumets, député de l'Artois, aux états-généraux. 246
Becquey, député à l'assemblée législative. . . 247
Bergasse, avocat, député de Paris, aux états-généraux. 248
Le duc de Béthune Charost. 249
Beugnot, secrétaire de l'archevêque de Sens. 250
Boisgelin, archevêque d'Aix. 252
Boissy-d'Anglas, constituant et conventionnel. 253
Le marquis de Bonnay, député à l'assemblée constituante. 254
Le chevalier de Boufflers, constituant. . . . 255
Camus, député à l'assemblée constituante. 256
Cazalès, député de la noblesse aux états-généraux. 258
Chapelier, avocat de Rennes, député à l'assemblée constituante. 260
Cicé, archevêque de Bordeaux, constituant. 261
Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, constituant. 262
Le marquis de Crillon, constituant. 263
Le comte de Crillon, constituant. . . . . *id.*
Condorcet. 264
Dandré, député de la noblesse de Provence. . 267

Despréménil, membre du parlement et constituant. . . . . *pag.* 268
Le duc d'Orléans, prince du sang, et député aux états-généraux. 269
Devaines, premier commis des finances. . . 270
Mathieu Dumas, officier, et député à l'assemblée législative. 272
Dumolard, avocat et député. 273
Duport, député à l'assemblée constituante. . 274
Dupont de Nemours, *id.*. 275
Emery, avocat de Lorraine et constituant. . 277
Flaxlande (baron de), ministre de Louis XVIII. 278
Foucauld (le marquis de), député du côté droit. 279
Freteau, membre du parlement et constituant. 280
François de Neufchâteau, homme de lettres, et député à l'assemblée législative. 284
Garat aîné, constituant et avocat de Bordeaux. 286
Garat jeune, homme de lettres, et ministre de la république. 287
Girardin (Stanislas), député à l'assemblée législative. 291
Guillotin, membre de l'assemblée constituante. 292
Grégoire (l'abbé), évêque de Blois et conventionnel. 293
Laborde de Méréville, fils du banquier et constituant. 294
Le marquis de La Fayette, commandant de la garde nationale. 295

Lally-Tolendal, député à l'assemblée constituante. . . . . *pag.* 298
Charles de Lameth, *id.* 299
Alexandre de Lameth, *id.* . . . . . *id.*
La Réveillère-Lépaux, conventionnel et directeur. 301
Le duc de la Rochefoucauld, député à l'assemblée constituante. 302
De la Touche, intendant de M. le duc d'Orléans. 308
Lebrun, secrétaire de M. de Maupeou, et constituant. 308
Lemontey, homme de lettres, député à l'assemblée législative. 310
Louis XVI, roi de France. 311
Malouet, intendant de la marine, constituant et ministre 313
Marguerite, maire de Nismes et député à l'assemblée constituante 314
Martineau, avocat et député aux états-généraux 315
L'abbé Maury, membre de l'assemblée constituante 316
Merlin de Douai, avocat, constituant et conventionnel 317
Le comte de Mirabeau, député du tiers-état aux états-généraux 318
Le marquis de Montesquiou, constituant et général. 321

L'abbé de Montesquiou, membre de l'assemblée constituante . . . . . *pag.* 325
De Montlausier, député à l'assemblée, du côté droit. 325
Le vicomte Mathieu de Montmorency. 326
Mounier, député du Dauphiné à l'assemblée constituante. 327
Le vicomte de Noailles, député à l'assemblée constituante. 330
Le prince de Poix, capitaine des gardes du corps et député. 331
Pastoret, député à l'assemblée législative. . 333
Péthion, maire de Paris; constituant et conventionnel. . . . . *id.*
Pozzo di Borgo, député de la Corse à l'assemblée législative. 334
Reubell, consituant, conventionnel et directeur. 335
Ribes, député du nord à l'assemblée législative. 336
Rivarol. 337
Rœderer, constituant et procureur-syndic du département. 339
Roberspierre, avocat, constituant et conventionnel. 341
Sieyes (l'abbé), constituant et conventionnel. 343
Suard, homme de lettres et de l'académie française. 345
Talleyrand, évêque d'Autun, membre de l'assemblée constituante 352

Tallien, conventionnel . . . . . *pag.* 355
Tarbé, député à l'assemblée législative. . . . *id.*
Thouret, député à l'assemblée constituante. 356
Threilhard, avocat, membre de l'assemblée constituante 357
Tronchon, cultivateur, député à l'assemblée législative 358
Vaublanc, député à l'assemblée législative. . 359
De Virieu, député du Dauphiné à l'assemblée constituante 361
Volney, homme de lettres, et membre de l'assemblée constituante 362

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED